



**HAL**  
open science

# L'aménagement des temps en France de 1958 à 2014 : le cas de la Région Parisienne

Jeanne Beaucé

► **To cite this version:**

Jeanne Beaucé. L'aménagement des temps en France de 1958 à 2014 : le cas de la Région Parisienne. Histoire. 2015. dumas-01204860

**HAL Id: dumas-01204860**

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01204860v1>

Submitted on 24 Sep 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris 1 – Panthéon – Sorbonne  
UFR 09  
Master Histoire des sociétés occidentales contemporaines  
Centre d’Histoire sociale du XX<sup>e</sup> siècle

# L’aménagement des temps en France de 1958 à 2014

Le cas de la Région Parisienne

Mémoire Master 2 recherche année  
Présenté par Jeanne Beaucé  
Sous la direction de Mme Annie Fourcaut

2015

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à Annie Fourcaut, pour avoir porté à ma connaissance l'existence du bureau des temps parisien et avoir encadré et orienté mes recherches, de même que Charlotte Vorms.

Je remercie Loïc Vadelorge d'avoir bien voulu lire mon mémoire et être présent lors de ma soutenance.

Mes remerciements vont aux Archives nationales, régionales et de Paris, et plus particulièrement à Laurence Benoist.

Merci à Vonnick Guinée et David Guiraud pour leurs précieux conseils, leurs relectures toujours pertinentes, et leur soutien sans faille tout au long de ces deux années.

Merci à Clara, Céphise, David, Justin, Margaux, Patrick, Thibault, Salomé, Vonnick pour tout le reste, et bien plus.

# SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	3
SOMMAIRE.....	4
INTRODUCTION.....	6
PREMIERE PARTIE. 1958-1974, les prémices de l'aménagement du temps, du problème public au problème politique.....	21
Chapitre 1. 1958 – 1966, le premier Comité national pour l'étude et la promotion d'un aménagement des horaires de travail (CNAT).....	24
A. Une association ayant vocation à sensibiliser divers acteurs à l'aménagement des horaires de travail.....	24
B. Les principes de l'aménagement des horaires de travail : quel transport, quel usager, quel service public, quelle société ? .....	28
C. 1961 – 1966, le CNAT se transforme : il s'institutionnalise et s'élargit. ....	33
Chapitre 2. 1966-1971, une première étape pour le Comité pour l'étude et l'aménagement des horaires de travail et des temps de loisirs dans la Région Parisienne (CATRAL) .....	40
A. 1966, la création d'une association pour la Région parisienne, le CATRAL.....	40
B. Le CATRAL, un échelon déconcentré du CNAT .....	45
C. L'émergence de nouvelles problématiques ? .....	48
Chapitre 3. 1969 -1975, l'aménagement du temps un élément de la politique environnementale et de l'étalement des vacances.....	52
A. L'aménagement du temps, une composante de la politique environnementale.....	53
B. Deux politiques parallèles pour l'aménagement du temps : les 100 mesures et le CATRAL.....	57
C. L'étalement des vacances, temps morts et accélérations de l'aménagement du temps .....	62
DEUXIEME PARTIE. 1975-1981, « du problème politique à la mise sur agenda », l'aménagement du temps devient une politique publique à part entière. ....	70
Chapitre 4. L'aménagement du temps, une action publique nationale et locale au cœur de la politique de la Qualité de la Vie. ....	73
A. L'impulsion déterminante : le Rapport Labrusse de 1976.....	74
B. L'aménagement du temps, un dispositif national mais aussi local.....	78
C. L'aménagement du temps au centre du dispositif pour la qualité de la vie.....	83
Chapitre 5. Une perception renouvelée de l'aménagement du temps qui renouvelle ses outils et ses objectifs. ....	88
A. Une nouvelle perception du temps instituée : la pluralité et la subjectivité des temps .....	88
B. Le temps libre au centre des préoccupations.....	92
C. Les comités locaux, symbole du processus de décentralisation sur une moyenne durée?.....	96
Chapitre 6. Le CATRAL, une exception pour la Région parisienne.....	102
A. L'intégration à la politique publique nationale.....	103
B. Le difficile aménagement du temps en Région parisienne.....	107
B. L'horaire variable et le temps partiel polarisent les initiatives et provoquent les tensions.....	109
TROISIEME PARTIE. 1981-2014, creux et renouveau des politiques temporelles françaises	117
Chapitre 7. 1981 – 1996, les politiques temporelles en sommeil et éparpillées .....	119

A. 1981 – 1983, une activité gouvernementale dans la continuité de la précédente, mais peu fructueuse.....	120
B. La fin du Ministère du Temps Libre et l'éclatement progressif de la politique temporelle .....	124
C. Le CATRAL, du comité d'actions au groupe de réflexion .....	129
Chapitre 8. 1996 -2002 : la redécouverte de l'aménagement du temps, ou des nouvelles politiques temporelles ? .....	137
A. De l'Europe aux mairies .....	138
B. Les enjeux initiaux des politiques temporelles des années 2000 : entre continuité et rupture.....	146
C. Les politiques temporelles, un outil pour l'égalité entre les sexes ? .....	150
Chapitre 9. 2002 -2014, l'aménagement des temps par les municipalités : le cas du bureau des temps parisien .....	157
A. 2002, Le bureau des temps constitué en outil municipal.....	158
B. Des réalisations frileuses, un périmètre qui se réduit au service public.....	162
C. Un outil au service de la démocratie participative ? .....	169
CONCLUSION .....	178
CHRONOLOGIE.....	188
Bibliographie.....	189
Sources .....	195
Acronyme.....	203
ANNEXE.....	204

# INTRODUCTION

« Horaires décalés, ouvertures le dimanche... Les « bureaux des temps » tentent de repenser les fonctionnements collectifs en milieu urbain. Une révolution démocratique ».

Sujet et enjeu encore très actuel, les politiques temporelles font parler d'elles fréquemment, en témoigne cet article récent du journal *Le Monde* « La ville à mille temps » du 4 avril 2015. Ce mémoire souhaite éclairer la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement des temps des années 1950 à nos jours.

## De l'aménagement du temps à l'aménagement des temps

Du temps de travail à l'aménagement du temps de travail.

La notion de temps de travail est aujourd'hui banalisée ; elle renvoie avant tout à la durée de travail, mais désigne également les horaires. Les premières luttes pour la définition et la mesure du temps de travail remontent à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIV<sup>e</sup> siècle, d'après Jacques le Goff<sup>1</sup>. La perception du temps s'en trouve également modifiée, le temps n'est plus cyclique mais linéaire et quantifiable. Cependant la notion de durée de travail ne devient efficiente qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, alors qu'avant le travail se mesurait par les tâches accomplies. Petit à petit la durée sur la journée, la semaine, le mois et l'année est intégrée au contrat de travail. De longues luttes sociales et politiques ont été menées en faveur de la réduction du temps de travail. En 1919, la journée de 8 heures est adoptée grâce aux nombreux combats menés par les syndicats. Ces revendications et les réformes qui les succèdent abordent les horaires de travail; en 1892, une loi interdit aux femmes de travailler la nuit. Après plusieurs lois sur le dimanche aux cours du XIX<sup>e</sup> siècle, en 1930 la CGT intègre dans ses revendications le samedi après-midi de libre, puis le week-end (en 1931). Avec la crise économique de 1929 et le chômage, les syndicats ouvriers ont adopté un nouvel argument : le salarié doit avoir du temps pour lui<sup>2</sup>. Les travaux d'Edward Palmer Thompson démontrent que les luttes sociales pour la réduction de la durée du temps de travail portent

---

<sup>1</sup>G. CETTE et D. TADDEI, *Temps de travail, modes d'emplois, vers la semaine de quatre jours ?*, Paris, La découverte, 2010

<sup>2</sup>P. FRIDENSON, B. REYNAUD (DIR.), *La France et le temps de travail (1814 -2004)*, Mayenne, Odile jacob, 2004

également sur les autres temps sociaux et sur une demande de temps non rythmés par le travail<sup>3</sup>. Cette requête de temps libéré n'est pas propre à l'Angleterre et se propage en France jusque dans l'entre-deux-guerres, mais le temps libre n'échappe pas à son encadrement. Ce long mouvement de définition, de découpage, de partage des temps détermine les problématiques d'aménagement des temps.

L'individu et son « milieu temporel »

D'après la thèse de Sandra Mallet, *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie, Vers un urbanisme temporel*, le point de départ de l'aménagement du temps en France est le Comité national pour l'étude et la promotion d'un aménagement des horaires de travail (CNAT) créé en 1958. Ce premier comité est abordé en seulement quelques mots. L'auteure s'appuie sur le rapport de Claude Paturle et Jean-Paul Blais (1977) qui stipule que « le CNAT a su imposer l'idée que le temps, à son tour, devait être aménagé »<sup>4</sup>. Un deuxième comité, le Comité pour l'étude et l'aménagement des horaires de travail et des temps de loisirs dans la Région Parisienne (CATRAL), fondé en 1966 par les membres du District parisien est un peu plus détaillé. Autrement, ces comités sont seulement mentionnés dans l'ouvrage<sup>5</sup> du sociologue Jean-Yves Boulin synthétisant toutes les politiques temporelles menées en France et en Europe depuis le début des années 1990. Globalement, ces deux associations sont peu étudiées car elles ne s'intéresseraient qu'aux temps de travail. En effet, Sandra Mallet dresse un tableau succinct et mitigé du CNAT et du CATRAL :

« Ainsi, de la fin des années 1950 jusqu'aux années 1980, les actions concernant « l'aménagement du temps » se rapportent surtout au temps de travail, premier temps régissant la vie quotidienne, et au temps scolaire. Le CNAT et le CATRAL envisagent essentiellement une meilleure répartition du calendrier »<sup>6</sup>.

Ces comités se sont seulement intéressés à la géométrie<sup>7</sup> du temps, c'est-à-dire qu'ils n'aménagent que la durée et les horaires des temps sans s'intéresser aux contenus de ceux-ci. Le CNAT et le CATRAL se réfèrent donc au temps universel, quantifiable, identique pour

---

<sup>3</sup>J-Y. BOULIN, U. MÜCKENBERGER, *La ville à mille temps. Les politiques des temps de la ville en France et en Europe*, Paris, DATAR, 2002

<sup>4</sup>S. MALLET, *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie, Vers un urbanisme temporel*, thèse de doctorat en urbanisme, T. PAQUOT (DIR.), Institut d'Urbanisme de Paris Université Paris Est- Paris 12, 2009 p.273

<sup>5</sup>J-Y. BOULIN, *villes et politiques temporelles*, Paris, La documentation Française, 2008

<sup>6</sup>S. MALLET, *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie, Vers un urbanisme temporel*, thèse de doctorat en urbanisme, T. PAQUOT (DIR.), Institut d'Urbanisme de Paris Université Paris Est- Paris 12, 2009 p.275

<sup>7</sup>W. GROSSIN, *Pour une science des temps – introduction à l'écologie temporelle*, Paris, Octarès, 1996

tous. Par la suite, les politiques temporelles utilisent la pluralité des temps: l'aménagement du temps passe ainsi à l'aménagement des temps.

Le jugement élaboré par ces deux chercheurs s'inscrit dans un long processus de réflexion sur les temps. Pensé rapidement comme une dimension essentielle de la vie de l'homme, voire son être même pour le « Dasein »<sup>8</sup> d'Heidegger, les philosophes se sont saisis de cette notion et de la relation entre le temps physique et chaque individu. L'école sociologique française a dépassé ce cadre en mettant en relief la multiplicité des temps sociaux. Pour Émile Durkheim, le temps est en rapport étroit avec l'organisation sociale correspondante. Les travaux d'Henri Hubert ont fait ressortir les structures symboliques des temps sociaux<sup>9</sup>. Ces derniers sont des « les grandes catégories ou blocs de temps qu'une société se donne et se représente pour désigner, articuler, rythmer et coordonner les principales activités sociales, auxquelles elle accorde une importance particulière »<sup>10</sup>. Le rapport aux temps est au cœur du travail de Norbert Elias<sup>11</sup> ; le temps n'est pas une donnée immuable, mais est défini par une période et un espace. L'apprentissage du temps témoigne d'un « processus de civilisation » qui contribue à former les « habitus sociaux ». Le temps comme donnée sociale est un élément d'orientation et de régulation des groupes sociaux, mais développe aussi des traits distinctifs chez les individus. Les temps dépendent donc du groupe social de l'individu et de ses propres expériences<sup>12</sup>. William Grossin recentre le propos<sup>12</sup> sur les temps quotidiens des personnes (1974), et sur « l'adaptation » de chacun face au temps perçu comme universel. Pour lui, la vie personnelle est une expérience temporelle. Ses apports, nombreux, mettent en valeur l'interrelation entre les temps ; le temps libre sans lien avec d'autres temps n'existe pas. L'individu se situe dans un « milieu temporel, c'est-à-dire dans un ensemble de temps emboîtés et entrecroisés : les siens, ceux des autres, ceux de la nature, ceux du travail, ceux du loisir, ceux des rites sociaux... temps de bonne ou mauvaise qualité »<sup>13</sup>. Les politiques temporelles jugées efficaces sont alors celles qui prennent en compte les « milieux temporels » et tentent de les harmoniser au sein de la société.

Or, ces deux premiers comités sont traités à travers le rapport présenté précédemment de 1977, celui de Claude Paturle et Jean-Paul Blais dénigrant au CNAT la capacité à prendre en compte la pluralité des temps, et attribuant les prémices d'un aménagement des temps au

---

<sup>8</sup>M. HEIDEGGER (tard. E. Martineau), *Être et temps*, Paris, Authentica, 1985

<sup>9</sup>J. DUMAZEDIER, « Sue Roger, temps et ordre social », *Revue française de sociologie*, 1994 N°35, p. 702-705

<sup>10</sup>J. BEILLEROT, « Sue (Roger)—Temps et ordre social. Sociologie des temps sociaux », *Revue française de pédagogie*, 1995 n°12, p. 136-137

<sup>11</sup>N. ELIAS, *Du temps*, Paris, Fayard, 1996

<sup>12</sup>G. GURVITCH, *La vocation actuelle de la sociologie*, Paris, PUF, 1969 (1950)

<sup>13</sup>W. GROSSIN, *Pour une science des temps – introduction à l'écologie temporelle*, Paris, Octarès, 1996

CATRAL. Le CNAT n'a été traité qu'à travers des écrits portant sur le comité, comme le montre l'article récent d'Emmanuel Munch :

« Il y a bien eu dans les années 1950-1960 des tentatives de décalage des horaires de travail à une échelle métropolitaine à Paris, Dijon ou encore Strasbourg (Paturle et Blais 1977), mais ces dernières n'ont pas connu le succès escompté, notamment parce qu'elles étaient orientées vers l'optimisation des fonctions économiques de la ville et de ses réseaux, et très éloignées des préoccupations des employeurs et salariés...»<sup>14</sup>.

Quelques documents produits par le CATRAL ont été étudiés par Jean-Yves Boulin et Sandra Mallet. Il s'agit essentiellement des études sur le télétravail réalisées entre 1980 – 1999. Ce mémoire tente d'étudier ces comités à travers leurs archives (comptes-rendus et procès-verbaux des réunions, lettres privées et publiées, colloques, publications et enquêtes), dont la quasi-totalité sont aux Archives Nationales sur le site de Pierrefitte-sur-Seine. Lire ces documents avec l'apport des recherches sociologiques sur les temps permet de comprendre les raisons de l'aménagement des temps et de caractériser précisément les temps aménagés. L'utilisation des archives répond donc à ce double objectif d'approfondir le sujet et d'avoir une distance critique vis-à-vis du rapport de Claude Paturle et Jean-Paul Blais.

La réflexion sur l'espace-temps : un outil urbain

Ces deux associations se présentent comme des réponses à des questions proprement urbaines des années 1950-1960. L'aménagement du (des) temps a été pensé comme un outil pour résoudre les problèmes urbains, plus particulièrement ceux attribués au double mouvement d'accroissement et de densification des villes dans les années 1950. L'aménagement du (des) temps semble accompagner le mouvement de planification urbaine et être une nouvelle réponse à la gestion des transports et à l'exigence de mobilité.

Le rapport de Claude Paturle et Jean-Paul Blais tourne autour de la problématique suivante « l'aménagement de l'espace prend-il en compte le temps ? »<sup>15</sup>. L'aménagement de l'espace ne surprend personne, mais la possibilité et le besoin d'aménager les temps sont généralement bien moins instinctifs. Pourtant, l'espace et le temps sont liés dans la littérature scientifique. La science du rythme, qui lie l'espace et temps, est développée au début du 20<sup>e</sup> siècle par Gaston Bachelard. Cet auteur renverse l'idée bergsonienne de temps comme durée et le définit par l'instant. Un rythme regroupe des instants et les organise entre eux. Dès lors, la

---

<sup>14</sup>E. MUNCH, « L'harmonisation des horaires de travail : en finir avec les heures de pointe ? », *Métropolitiques*, 24 janvier 2014

<sup>15</sup>C.PATURLE ET J-P BLAIS, *Le temps de l'aménagement. Analyse de l'aménagement du temps en milieu urbain*, Paris, Groupe Dédale, 1977 p. 7

perception de la durée par un individu est la reconstruction de ces différents instants spatialisés à l'aide des rythmes. Pour cet auteur, la science du rythme se divise en l'analyse de la spatialisation des rythmes, des rythmes du corps et des rythmes psychiques.

Il existe plusieurs écoles de représentation du temps qui ne dialoguent pas entre elles. La « géographie du temps » s'est développée dans les pays nordiques à partir de l'école de Torsten Hägerstrand dans les années 1960. Elle consiste en la description des dimensions spatiotemporelles de la vie quotidienne des individus<sup>16</sup>, car les rythmes organisent l'espace. Henri Lefebvre reprend, lui, l'idée de rythme pour l'insérer dans sa réflexion sur le quotidien. Il donne par la suite le nom de « rythmanalyse » à la science du rythme<sup>17</sup>. Celle-ci consiste en l'étude des spécificités rythmiques de chaque espace et doit être intégrée à l'urbanisme. Cet auteur travaille toujours autour de « l'articulation temps-espace ou si l'on veut l'inscription « temps dans l'espace » »<sup>18</sup>. Sociologue marxiste, il met l'accent sur la lutte entre les différents espaces-temps, et l'enjeu pour la ville qui est dès lors de contrôler la pluralité des rythmes. Plusieurs auteurs se rejoignent pour intégrer les rythmes dans l'aménagement spatial. Dans les années 1970, les écrits de Torsten Hägerstrand ont été démocratisés. Le rythme est défini comme « la façon dont un phénomène donné organise ou désorganise un lieu, la création d'agencements spatiaux et temporels spécifiques »<sup>19</sup>. Au Politechnico de Milan, l'analyse chronotopique pour représenter « les flux et niveaux d'occupation des espaces selon les différentes séquences temporelles »<sup>20</sup> est développé dans les années 1990, et a donné lieu à plusieurs propositions pour intégrer les temps dans l'urbanisme. François Ascher, sociologue et urbaniste, développe le concept de « chrono-urbanisme »<sup>21</sup> qui désigne l'intégration par les pouvoirs publics de « la dimension temporelle dans l'aménagement urbain ». Il imagine une « qualification temporelle des divers territoires », une sorte de « zonage temporelle des activités »<sup>22</sup>. En 2010, la géographe Sandra Mallet propose le terme « d'urbanisme-temporel » qu'elle définit comme « un urbanisme nouveau qui intégrerait pleinement la notion de temps à celle d'espace ». Elle utilise ce concept pour juger les actions d'aménagement des temps des années 1950 à 2000 et en conclut que « leurs actions ne s'intègrent pas dans une vision

---

<sup>16</sup>J. BEAUCHARD (DIR.), *La mosaïque territoriale. Enjeux identitaires de la décentralisation*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2003

<sup>17</sup>M. GERARDOT, « Rythme des lieux, rythme de la ville », *urbanisme* n°376, janvier-fevrier 2001

<sup>18</sup>H. LEFEBVRE, *La Révolution urbaine*, Paris, Gallimard, 1970, p.101

<sup>19</sup>M. GERARDOT, « Rythme des lieux, rythme de la ville », *urbanisme* n°376, janvier-fevrier 2001

<sup>20</sup>J. BEAUCHARD (DIR.), *La mosaïque territoriale. Enjeux identitaires de la décentralisation*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2003

<sup>21</sup>F. ASCHER, "Du vivre en juste à temps au chrono-urbanisme", dans « Emplois du temps », *Annales de la recherche urbaine* n° 77, mars 1997

<sup>22</sup>*Ibid.*

spatiale et globale du territoire»<sup>23</sup>. La notion de rythme définie par les géographes nous amène à nous demander si pour l'aménagement d'un lieu, ou d'un espace, les rythmes qui l'agencent sont pris en compte par les acteurs de l'aménagement des temps. Ce mémoire interroge donc le lien entre le temps et l'espace dès les premières associations, mais également la pertinence d'une relecture des actions sous le prisme de l'urbanisme temporel.

## DE L'AMENAGEMENT DES TEMPS AUX POLITIQUES TEMPORELLES

### La qualité de la vie passe par une politique d'aménagement du (des) temps

Dans les années 1970, l'aménagement du temps a été le fer de lance de la politique nationale pour la qualité de la vie<sup>24</sup>. Il est intégré à la politique environnementale naissante dès 1970. Présent dans les « 100 mesures pour l'environnement », l'aménagement du temps s'institutionnalise avec la « mission pour l'Aménagement du temps »<sup>25</sup> au sein du Ministère de la Qualité de la Vie en 1976 puis du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie. De ce fait, cette étude enrichit les connaissances sur les transformations de l'action publique. Elle s'intéresse à la naissance d'une nouvelle politique publique qu'est l'aménagement des temps. Ce mémoire vise d'abord à étudier finement les premières esquisses de cette politique en examinant de près la totalité des acteurs (formation, activités etc.), les espaces de rencontre, leur travail de négociation, pour comprendre comment s'impose une tendance<sup>26</sup>. Une attention particulière est accordée aux temporalités de ces essais, aux freins et aux accélérations qui ont permis aux idées de se transformer en politique. Pour reprendre les termes théorisés par Bruno Jobert, il s'agit d'interroger le passage du forum (espace où des acteurs divers interprètent la réalité sociale à travers des productions intellectuelles) à l'arène (espace de production des politiques publiques), c'est-à-dire étudier la stratégie de politisation notamment des premières associations et la traduction de ces idées dans les politiques publiques d'aménagement du (des) temps. Ce mémoire tente donc d'éclairer le passage du problème public au problème politique, et du problème politique aux politiques publiques. Cela rejoint la question de la

---

<sup>23</sup>S. MALLET, *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie, Vers un urbanisme temporel, thèse de doctorat en urbanisme*, T. PAQUOT (DIR.), Institut d'Urbanisme de Paris Université Paris Est- Paris 12, 2009 p. 14- p.

<sup>24</sup>C. TOBELEM-ZANIN, *La qualité de vie dans les villes françaises*, Rouen, Publication de l'Université de Rouen, 1995

<sup>25</sup>Archives nationales : cite 19960016/1 Aménagement du temps - Le conseil des Ministres du 10 mars 1976- Document du 20 mai 1976 du Ministère de la Qualité de la Vie

<sup>26</sup>P. HASSENTEUFEL, A. SMITH, « Essoufflement ou second souffle ? L'analyse des politiques publiques « A la Française » », *Revue française des Sciences politiques*, 2002

légitimité des acteurs publics à se saisir de l'aménagement des temps. En effet, travailler sur la légitimité est un axe porteur<sup>27</sup> pour l'étude des politiques temporelles, d'autant plus si cette question est croisée avec les travaux autour du concept de « référentiel », cher à Pierre Muller et Bruno Jobert<sup>28</sup>. Le référentiel, notion tirée de la sociologie des organisations, est l'image de la réalité développée par un groupe d'acteurs qui associent à ces représentations sociales et mentales des procédés d'action. Ainsi, il est possible d'interroger le système de croyance mobilisé pour légitimer l'intervention sur les temps collectifs et individuels et la place des mobilisations sociales. Le travail dirigé par Alain Corbin sur le temps libre est porteur, car cet historien prône avant tout une histoire des usages temporels et la compréhension des représentations liées aux temps. Or, s'intéresser aux comités et aux politiques pour l'aménagement du temps permet d'éclairer les normes et les systèmes de valeurs auxquels se réfèrent les différents acteurs et par leurs actes les nouvelles normes liées aux temps sociaux qu'ils créent.

Cette étude cherche à saisir l'organisation formelle des politiques temporelles sous la présidence de Valéry Giscard D'Estaing ainsi que les différents jeux politiques auxquelles elles sont rattachées. Dans un intervalle de temps très serré (1970-1981), ces actions temporelles tiennent des places très diverses dans la stratégie développée par l'équipe gouvernementale.

D'après Pierre Lascoumes, les nouvelles politiques environnementales apportent entre autres « des nouveaux instruments » et « des nouvelles dimensions »<sup>29</sup> dans les politiques publiques. La politique d'aménagement du temps œuvre à un renouveau de l'information au public et au redécoupage des territoires de décision. Celle-ci, comme beaucoup d'autres politiques dans les années 1970, s'appuie sur les différentes collectivités territoriales. Les Comités Locaux d'Aménagement du Temps<sup>30</sup> (CLAT) sont créés dans des villes, qui deviennent peu à peu des pièces maîtresses de l'action temporelle. Vocation que les mairies conservent jusque dans les années 2000. Ce mémoire s'insère également dans le renouvellement des axes de recherches portées par les sociologues et les chercheurs en science politique (notamment ceux d'Alain Faure) sur le processus de territorialisation des politiques publiques. Ce processus, apparu dans les années 1970, implique qu'un territoire spécifique produise un projet et des actions politiques. Les pouvoirs publics développent un intérêt croissant pour l'idée de proximité et

---

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> A. FAURE, G. POLLET, P. WARIN (DIR.), *La construction du sens dans les politiques publiques : débats autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, 1995

<sup>29</sup> P. LASCOUMES, *Action publique et environnement*, Paris, PUF, 2012

<sup>30</sup> Archives Nationales : Cote 19960016/1, notes sur l'aménagement du temps du 1<sup>er</sup> juillet 1981, les CLAT sont également appelés Groupe Local d'Aménagement du Temps, mais l'appellation CLAT est retenu pour ce mémoire.

de participation. On peut interroger l'échelle de production de l'action publique temporelle et l'articulation entre les différents territoires. L'aménagement du temps peut être une « politique globale à vocation territoriale »<sup>31</sup>, c'est-à-dire une politique définie par l'État et s'appliquant à l'échelle locale, mais elle peut aussi être émise par les pouvoirs locaux. L'étude des rapports entre les différentes échelles de décisions et de pouvoir est une question sous-jacente à ce mémoire pour la Région Parisienne (1970-2014).

Des études récentes, dont l'article d'Olivier Mériaux<sup>32</sup>, invitent à s'intéresser à l'appropriation des politiques publiques par les acteurs locaux, leurs stratégies de redéfinition et de contournement de ces décisions. Dans ce même courant, l'ouvrage sous la direction d'Alain Faure<sup>33</sup> pose la question de l'homogénéité ou de l'hétérogénéité entre les pratiques locales.

Une des limites de ce mémoire est qu'il n'étudie que partiellement l'appropriation de ces politiques par les acteurs locaux, car il se focalise sur la politique nationale et la Région parisienne. Cette dernière est une exception de la politique des temps : elle est la seule région où un comité fonctionne pendant les années 1960 et aucun comité Local d'aménagement du temps n'est créé dans les villes de la Région Île-de-France dans les années 1970. Ce mémoire ne peut appréhender complètement les mécanismes de standardisation ou de différenciation qui se jouent à travers le lent processus de territorialisation de cette politique.

Les objectifs et les actions de la politique nationale de l'aménagement des temps peuvent être étudiés à travers les documents produits par les différentes instances nationales d'aménagement du temps, tel que les comptes-rendus des réunions et le rapport final du Groupe Interministériel d'Aménagement du Temps (GIAT), des conseils des Ministres, de la Délégation à la Qualité de la Vie et surtout les notes internes, les rapports et la correspondance de la Mission à l'aménagement du temps pour la période 1976-1981. Ces documents se trouvent essentiellement sur le site de Pierrefitte-Sur-Seine des Archives Nationales. Peu de documents émanent directement des collectivités locales d'implantation des CLAT. Ces archives sont précieuses pour concevoir le poids de chaque acteur, les structures et les enjeux des politiques temporelles. Ces documents provenant en grande partie des membres du gouvernement et des missionnés à l'Aménagement du temps, ils doivent être croisés avec ceux issus du CATRAL pour comprendre l'articulation des échelles d'actions.

---

<sup>31</sup>P. MULLER « Présentation: cinq défis pour l'analyse des politiques publiques » dans « Enjeux, controverses et tendances de l'analyse des politiques publiques », *Revue française de sciences politiques*, 1996

<sup>32</sup>O. MERIAUX, « Débordement territorial des politiques sectoriels » dans A. FAURE ET A-C DOUILLET (dir.), *L'action publique et la question territoriale*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2005.

<sup>33</sup>A.-C. DOUILLET, A. FAURE, C. HALPERN, J.-P LERESCHE, *L'action publique locale dans tous ses états. Différenciation et standardisation*, Paris, L'Harmattan, 2012

1981, l'aménagement du temps est une politique diffuse

L'élection de François Mitterrand à la présidence de la République sonne la fin du Groupe Interministériel de l'Aménagement du Temps (GIAT) et de la Mission à l'Aménagement du temps. Mais l'aménagement du temps a été transféré à deux instances, la première est le Comité interministériel de la Qualité de la Vie auprès du Premier Ministre créé en 1982. Celui-ci doit entre autre « favoriser les actions expérimentales et innovantes menées par les différents départements ministériels qui tendent [...] à améliorer les rythmes de vie dans leur incidence sur l'environnement »<sup>34</sup>. La deuxième est l'invention du Ministère du Temps Libre sous la direction d'André Henry avec au sein du ministère, trois directions différentes, la Direction du Tourisme, celle de la Jeunesse et des Sports, et celle des Activités de Pleine Nature et du Loisir Social. Un Bureau à l'aménagement du Temps et une Mission à l'aménagement du temps sont créés au sein de cette dernière direction. Au niveau national, deux préoccupations majeures persistent : l'étalement des vacances et l'assouplissement de la durée et des horaires de travail. L'invention d'un Ministère du Temps Libre semble annoncer une concentration de l'action publique sur les temps de loisirs et la jeunesse, un éparpillement des mesures sur les temps, une division prononcée entre le travail et le loisir, c'est-à-dire la fin d'une prise en compte de la totalité des temps individuels et sociaux. La politique d'aménagement du (des) temps n'a pas été explorée par les historiens. Toutefois les études sur l'aménagement du temps rejoignent, sans se confondre, certaines recherches sur les temps particuliers, comme la nuit ou les rythmes scolaires et la large historiographie sur les temps de travail. Ces dernières peuvent donc être un soutien pour traiter certaines des préoccupations des « aménageurs du temps » et les replacer dans un temps plus long. Néanmoins, c'est le travail d'articulation entre les temps et les espaces, les temps de loisirs et les temps de travail, ou encore les rythmes scolaires effectués par ces aménageurs qui est étudiée à travers ce mémoire.

L'apparition et l'organisation (activités et objectifs) du Ministère du Temps Libre sont analysées dans ce mémoire. L'arrêt de son activité et la dispersion des problématiques temporelles le sont également. En effet, la politique publique d'aménagement du (des) temps en tant qu'ensemble disparaît lentement au cours des années 1980 jusqu'à la fin des années 1990. Au niveau de la Région Parisienne, le CATRAL continue de fonctionner jusqu'en 1999. Les archives du CATRAL sont répertoriées aux archives régionales d'Île-de-France et

---

<sup>34</sup> Décret N°82 1018 du 2 décembre 1982 sur le site Légifrance  
<<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000519988>>

permettent d'éclairer sa nouvelle organisation, le lien entre le gouvernement socialiste et le CATRAL, la vision régionale développée par ce comité et le peu d'actions qu'il a accompli. À chaque étape, on peut se demander quels temps sont aménagés par ces expériences.

Les archives de la Mission et du Bureau sont constituées de correspondance, de notes, de synthèses, et des rapports sur l'étalement des vacances ou encore le calendrier scolaire. Celles du Comité interministériel de la Qualité de la Vie sont sous dérogations aux Archives Nationales de Pierrefitte-Sur-Seine, mais il semblerait que ce comité n'ait pas réellement œuvré à l'aménagement des temps. Ces archives nous renseignent sur la conception et la mise en œuvre des structures présentées. Quelques articles de presse sont précieux pour comprendre le caractère éphémère du Ministère du Temps Libre.

L'envol des années 1990, de nouveaux objectifs et de nouveaux acteurs pour les politiques temporelles

Pour Jean-Yves Boulin, les politiques temporelles des années 1990 ne sont pas de même nature que celles de 1970. Il présente les actions temporelles de cette décennie comme nouvelles, car elles s'intéressent au temps vécu et se placent du côté des usages, contrairement aux politiques précédentes. Elles viendraient répondre à l'atomisation des pratiques temporelles et spatiales de ces dernières années. D'après cet auteur, les politiques temporelles reprendraient la vision développée par Olivier Mongin sur « la condition urbaine »<sup>35</sup>, c'est-à-dire :

« Une vision politique qui repose sur les gens plus que sur les lieux, un urbanisme pour lequel les rapports sociaux ne sont pas déductibles des lieux construits, ne sont pas réductibles à l'idéologie spatialiste qui croit détenir la règle du bon rapport entre les lieux et le vivre-ensemble. Plus que les lieux les gens sont générateurs de ville »<sup>36</sup>.

Autrement dit, les politiques temporelles ont comme objectif : l'égalité, la solidarité, l'accessibilité, la participation des citoyens. Elles intègreraient les usages, les changements sociaux et culturels. D'après Jean-Yves Boulin, les politiques temporelles ont construit un nouvel espace politique, un espace de démocratie participative. Il y aurait une cassure nette entre les actions dites d'aménagement du temps (de 1958 au milieu des années 1980) et celles appelées politiques temporelles ou politiques des temps des villes (à partir de 1996) quant à leurs objectifs, leurs fonctionnements et leurs réalisations.

---

<sup>35</sup>O. MONGIN, *La condition urbaine : La ville à l'heure de la mondialisation*, Paris, le Seuil, 2007

<sup>36</sup>J-Y BOULIN, *Villes et politiques temporelles*, Paris, Institut des villes, 2008

Influencées par les politiques italiennes, les projets européens et la DATAR ont concouru à l'apparition des nouvelles politiques françaises. Ces acteurs ont amplement été étudiés par plusieurs auteurs (Sandra Bonfiglioli, Jean-Yves Boulin, Sandra Mallet). Ceux-ci ont étudié les rapports provenant des programmes européens (le programme Europe Excellence soutenu par le Fond social européen et le programme *Equal*) et leurs répercussions au niveau de l'État français. Cependant, le poids déterminant des chercheurs – universitaires dans l'instauration de ces politiques en France est peu travaillé. Il est important de mentionner la concomitance entre le renouveau des politiques temporelles et les recherches universitaires sur les tempos sociaux et l'aménagement des temps. Celles-ci se développent dans les années 1980 – 1990. Les mêmes chercheurs se sont saisis du sujet et ont promu auprès de l'État les politiques temporelles dans les années 1990. Dans l'optique de réajuster la place de chaque acteur, certains de leurs ouvrages sont donc des objets d'étude.

Les politiques temporelles italiennes portées par un mouvement social regroupant des féministes et des syndicalistes ont donc été étudiées par Sandra Bonfiglioli, professeur d'analyse des systèmes urbains et de la planification du territoire à Milan. En Italie, les groupes féministes ont interpellé l'État sur les temps sociaux et ont proposé une loi d'initiative populaire « Les femmes changent le temps : une loi pour rendre les horaires de travail, les horaires de la ville, les rythmes de vie plus humains ». Or le rôle des féministes et des syndicats en France reste encore à définir. Ce mémoire tente de creuser plus en profondeur le rôle des féministes françaises et les particularités des féminismes italiens et français répondant à des stratégies différentes. Replacer cette période dans l'histoire des féminismes du XX<sup>e</sup> siècle est possible grâce aux apports de Sylvie Chaperon, Christine Bard et Françoise Thébaud. Cela permet de faire lumière sur les mobilisations féministes ou l'absence de celles-ci autour des questions temporelles. À l'inverse, peut-être, cela pourrait éventuellement nous permettre de mieux comprendre les mouvements féministes de la fin des années 1990.

De plus, le programme européen *Equal* dans lequel s'inscrivent les politiques françaises « se centre uniquement sur le thème de la conciliation entre vie professionnelle et familiale »<sup>37</sup>, revendication partagée par les féministes italiennes. Les politiques temporelles françaises s'intègrent dans celles de luttes contre les inégalités de sexe au tournant des années 2000 en se préoccupant de la « double journée »<sup>38</sup> des femmes. C'est le cas notamment à Paris, où les

---

<sup>37</sup>S. MALLET, *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie, Vers un urbanisme temporel, thèse de doctorat en urbanisme*, T. PAQUOT (DIR.), Institut d'Urbanisme de Paris Université Paris Est- Paris 12, 2009 p.272

<sup>38</sup>« TEMPS ET TERRITOIRES », groupe prospective N°6, Paris, LA DATAR, 2001, 61 p (PDF).

politiques temporelles sont portées dès le début par l'Adjointe au Maire à l'égalité homme-femme, Anne Hidalgo. Réfléchir aux politiques temporelles c'est donc s'inscrire dans le long mouvement de réflexion sur la sphère domestique et professionnelle, puis sur la conciliation entre vie privée et vie publique, traitée depuis les années 1970. Plusieurs théories portent sur l'interaction entre ces deux sphères depuis 1980 ; Danièle Kergoat a notamment défini la division sexuelle du travail comme « la forme de division du travail social découlant des rapports sociaux de sexe »<sup>39</sup>. Les politiques temporelles des années 2000 reprennent à leur compte le rôle « d'amortisseur temporel »<sup>40</sup> conceptualisé par Dominique Méda. La femme a permis pendant longtemps l'ajustement des temps au sein de la famille, fonction indispensable aux relations familiales. Cette auteure a également écrit sur les politiques temporelles des années 1990 en France et sur les différentes propositions pour « concilier »<sup>41</sup> la vie au travail et la vie domestique. Ce mémoire relève donc également des recherches portant sur le lien entre l'État et les politiques familiales<sup>42</sup>, les protagonistes de l'aménagement des temps développant une pensée sur le rôle de la femme au sein de la famille et sur la famille même<sup>43</sup>. Pour finir, ce mémoire s'apparente aux travaux sur le genre, défini en premier par l'historienne Joan Scott comme une façon « première de signifier des rapports de pouvoir »<sup>44</sup>, mais qui a donné suite à des courants différents. Ce mémoire souhaite utiliser le genre comme démarche comme le préconisent Isabelle Brian et Violaine Sebilotte, c'est-à-dire en mettant en question la « catégorie stable »<sup>45</sup> de « femme » utilisée dans les discours des politiques temporelles.

Les politiques françaises peuvent être étudiées à travers les conférences tenues par le gouvernement, de nombreux rapports dont celui d'Edmond Hervé dont la plupart sont numérisés. Les documents produits par la DATAR ont également été étudiés (disponible sur leur site ou pour les comptes-rendus des séminaires du groupe de prospective Temps et territoire de la DATAR au centre de documentation du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires). Au regard de ces courants historiographiques, une relecture des sources permet

---

<sup>39</sup>H. HIRATA, F. LABORIE, H. LE DOARE, D. SENOTIER (DIR.) *dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, 2004

<sup>40</sup>DATAR, *Temps et Territoires*, décembre 2001 sur <http://www.datar.gouv.fr>

<sup>41</sup>D. MEDA, *Le temps des femmes : pour un nouveau partage des rôles*, Paris, Flammarion, 2008.

<sup>42</sup>M. ZANCARINI-FOURNEL, *Différence des sexes et protection sociale (XIXe –XXe siècles)*, Saint-Denis, PUV, 1995 et J. HEINEN et al., « Politiques publiques et articulation vie professionnelle / vie familiale », *Cahiers du Genre*, n° 46, 2009

<sup>43</sup>E. LEPINARD « Une occasion perdue : l'exemple française des politiques publiques des « Bureaux des temps », *Les cahiers du genre*, n°33, 2002 : seul article traitant de la place des femmes dans les politiques temporelles françaises

<sup>44</sup>J. W. SCOTT, « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », *Le genre de l'histoire, Les Cahiers du GRIF*, 37/38, 1988

<sup>45</sup>I. BRIAN, D. LETT, V. SEBILLOTTE, G. VERDO, « Le genre comme démarche », *Genre et Histoire, Hypothèses* 2004, Paris 2005

d'interroger la place des femmes au sein de la société et de la famille prônées par ces politiques temporelles et la construction des catégories femmes et hommes depuis 1958.

## Des politiques temporelles à la « politique des temps de la ville »<sup>46</sup>.

### Un retour vers la municipalisation des politiques temporelles

Si l'impulsion vient surtout d'acteurs nationaux, l'action est pensée directement au niveau local. Plusieurs échelles sont d'abord sélectionnées : la ville de Saint-Denis, la communauté d'agglomération de Poitiers, le territoire de Belfort et le département de la Gironde. Ces différentes expériences ont été soutenues par le rapport d'Edmond Hervé (maire de Rennes) qui présente la ville comme l'échelle la plus adaptée<sup>47</sup>. Il propose de créer dans chaque commune de plus de 20 000 habitants un « bureau des temps ». Cette municipalisation est renforcée par la défaite à l'élection présidentielle du parti socialiste en 2002, car certains membres du gouvernement comme Lionel Jospin et Claude Bartolone qui s'étaient engagés dans une politique des temps perdent leurs attributions. Ces politiques redéfiniraient les outils de politiques locales et d'urbanisme en faveur d'« une autre conception des politiques territoriales »<sup>48</sup> d'après Sandra Mallet. Ainsi une quinzaine de structures types bureaux des temps sont apparues au cours des années 2000. Le sujet de ce mémoire relève des problématiques de redéfinition des échelles de pouvoirs et des nouveaux pouvoirs des maires à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Ce dialogue est appréhendé avec les mêmes outils d'analyse développés pour l'étude des politiques d'aménagement du (des) temps des années 1970. Les bureaux des temps présentés comme des outils pour la démocratie participative interrogent les représentations liées à l'action municipale et « la politisation »<sup>49</sup> de la pratique communale pour reprendre les termes de l'historien Emmanuel Bellanger.

---

<sup>46</sup>J-Y BOULIN, *Villes et politiques temporelles*, Paris, Institut des villes, 2008, Introduction

<sup>47</sup>E. HERVE, *Temps des villes*, rapport remis au ministre délégué à la ville et à la secrétaire d'état au Droit des femmes et à la formation professionnelle, la documentation française, juin 2001. (p.2)

<sup>48</sup>S. MALLET, *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie, Vers un urbanisme temporel*, thèse de doctorat en urbanisme, T. PAQUOT (DIR.), Institut d'Urbanisme de Paris Université Paris Est- Paris 12, 2009 p.282

<sup>49</sup>E. BELLANGER, « La ville en partage : les "savoir-administrer" dans la conduite des affaires municipales et intercommunales en banlieue parisienne (années 1880-1950) », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 12, mai 2005, pp. 79-95.

## Le bureau des temps parisien, une reformulation de ces politiques

Le bureau des temps parisien est une des émanations de ces politiques ; son étude illustre l'aménagement des temps au sein d'une ville à partir de 2002 et la traduction des objectifs centraux par une équipe municipale. Il est en même temps différent des autres structures temporelles (plus de moyens et de personnels), mais il les rejoint sur beaucoup de points (participe au réseau national Tempo Territorial et développe des actions similaires). Certains bureaux des temps<sup>50</sup> ont recouvert une entité géographique plus importante que la ville, comme la communauté d'agglomération de Montpellier, ou le département de la Gironde. L'échelle choisie par la structure parisienne semble réduite par rapport aux politiques antérieures : en effet, de 1958 à 2014, l'aménagement des temps a été pensé à des échelles géographiques et de décision politique variées. Le CNAT et le CATRAL prenaient en compte la Région Parisienne, or le Bureau des temps parisien se concentre sur la ville de Paris. Même si les actions temporelles ont été reprises ailleurs et que d'autres comités ont été créés dans diverses régions, ce mémoire vise à comprendre l'enchaînement historique de cet aménagement au niveau de la Région, puis de Paris, et la vision portée par ces différents acteurs sur la Région et leurs relations avec l'État. Par conséquent, il vise à appréhender les relations entre les réformes administratives et les actions temporelles.

Le bureau des temps parisien a déjà été traité jusqu'en 2008 dans la thèse de Sandra Mallet (une dizaine de pages) grâce à de nombreux entretiens. Elle s'intéresse particulièrement aux actions du Bureau des temps pour la nuit. Un seul versement d'archive a été réalisé aux Archives nationales de Paris par l'adjoint chargé du bureau des temps ; il ne couvre qu'une courte période (2008-2012). Un fond d'archive produit par le cabinet et des services rattachés au Ministère de l'intérieur concernant le projet d'établissement du Bureau se trouve aux archives nationales, mais il n'est pas consultable. Néanmoins son activité peut être approchée grâce à des publications et des études disponibles à la bibliothèque de l'hôtel de Ville, le site de la Mairie de Paris, une dizaine de Bulletins officiels municipaux, des articles de presses, de la littérature grise. En contraste avec l'étude de Sandra Mallet, une attention particulière est donc portée sur les méthodes utilisées par le bureau des temps pour mener ces projets avec, dans le viseur, la place de chaque acteur (élus, associations, syndicats, citoyens etc.). De plus, un focus est réalisé sur l'organisation de cette structure au sein de la mairie dans le but d'expliquer l'échec (relatif) du bureau des temps parisien, puisque celui-ci n'existe plus.

---

<sup>50</sup>Le terme bureau du temps est un terme générique comprenant les bureaux du temps, les missions temps de la ville, les ateliers du temps etc.

Derrière ce large sujet qu'est l'évolution des actions d'aménagement des temps en France de 1958 à 2014, de nombreuses entrées peuvent ainsi être choisies pour étudier les actions temporelles. La première réflexion amorcée permet d'interroger le concept même de temps : Quel(s) temps est (sont) aménagé(s) par les politiques publiques temporelles ? Cette réflexion interroge la place des temps sociaux, des temps physiques, du « milieu temporel », des usages dans ces politiques. Ce mémoire explique le lien entre l'aménagement temporel et spatial depuis 1958, la vision sur la ville qui l'oriente, et les possibles réalisations. Cette interrogation fait émerger les objectifs et les causes de l'aménagement du (des) temps.

La deuxième piste de réflexion esquissée met en question la coupure opérée jusque là entre les politiques d'aménagement du temps des années 1950-1970 et les politiques temporelles des années 1990-2000. Elle se traduit par l'exploration des différentes influences sur ces politiques. L'influence des politiques européennes se traduit, entre autres, par la recherche sur le rôle des féministes dans les politiques temporelles de la fin des années 1990, mais aussi de la place des politiques d'égalités. Plus précisément, cette relecture pose une question : celle de la persistance de la catégorie « femme », et la place des femmes dans la société française et au sein de la famille voulue par les politiques temporelles (depuis 1958). Mais pas uniquement, puisqu'il s'agit aussi de comparer les différentes réalisations et les schèmes auxquels elles renvoient.

Le dernier grand axe d'étude porte sur le processus d'élaboration de politiques publiques et leurs fonctionnements. Ce mémoire s'interroge en effet sur le choix des échelles de décisions (nationale, locales, voir européenne...) et sur les rapports de pouvoirs qui s'inscrivent logiquement dans cet agencement, par le prisme de la Région Île-de-France et de Paris.

Les sources permettent d'étudier la constitution du problème politique qu'est l'aménagement des temps entre 1958 et 1975, et à posteriori sa formalisation en politique publique entre 1976 et 1981. Après l'abandon de celle-ci, la reformulation d'une politique temporelle dans les années 1990-2000, éclaire à la fois une nouvelle forme de genèse d'actions publiques et son appropriation par une mairie, celle de Paris.

Première partie.

1958-1974, les prémices de l'aménagement du temps, du  
problème public au problème politique.

En 1958, l'avènement de la Ve République entraîne la restructuration de certains pouvoirs et l'émergence de nouveaux acteurs. Le moment semble donc opportun pour créer une association en marge de l'État et tenter de nouvelles expériences pour régler le vieux problème des transports.

Les problèmes des transports et de la circulation automobile ne sont pas nouveaux. Dès la fin du XIXe siècle, les articles de journaux relatent déjà les problèmes posés par les migrations pendulaires et l'engorgement des transports en commun<sup>51</sup>. Mais le manque d'équipements et de transports devient omniprésent dans les débats des années 1950 - 1960. Une politique libérale des transports en commun a été menée entre les deux guerres dans le sens qu'elle s'inscrit dans une concurrence revendiquée et une recherche de rentabilité pour chaque ligne. Tous les coûts sont portés par les usagers ce qui engendre facilement une augmentation des prix<sup>52</sup>. La hausse des prix continue tout au long des années 1960 entraînant une contestation importante<sup>53</sup>.

L'aménagement des temps naît pour répondre aux encombrements urbains ; l'aménagement des temps de transports vient compléter les expériences de développement du réseau de circulation (1960-1970). Ces problèmes sont médiatisés par des hommes politiques, comme dans un premier temps par le gouvernement gaulliste pour renforcer l'intérêt du District<sup>54</sup>. Également par de nombreux articles dénonçant les problèmes de circulation parisienne, ainsi que les grèves répétées dans les transports en commun<sup>55</sup>. L'apparition des comités d'usagers et la popularisation du slogan « métro boulot dodo », ou encore de nombreux films comme *Elle court, elle court la banlieue* de Gérard Pirès, *Week end* de Jean-Luc Godard ou encore *Trafic* de Jacques Tati participent à la problématisation publique. Cette médiatisation donne lieu à de multiples enquêtes (RATP, SNCF, et IAURIF) et à la naissance de nouvelles institutions. À partir des années 1970, plusieurs revendications s'entrecroisent : une circulation automobile plus fluide et plus sécurisée, des transports en commun moins chers, plus fiables, plus rapides, une meilleure desserte en banlieue, et un Paris pour les piétons et les vélos. L'aménagement des temps est pensé en parallèle à l'aménagement spatial, et vient s'inscrire dans ce faisceau de problématiques liées aux transports. En effet, l'aménagement du temps mûrit doucement depuis la fin de la guerre en intégrant quatre nouveaux enjeux : la

---

<sup>51</sup>B. MARCHAND, *Paris. Histoire d'une ville XIXe XXe siècles*, Paris, Seuil, 1993

<sup>52</sup>F. HERAN, *Le retour de la bicyclette, une histoire des déplacements urbains en Europe de 1817 à 2050*, Paris, la découverte, 2014

<sup>53</sup>E. CHERKI, D. MEHL, *Les nouveaux embarras de Paris. De la révolte des usagers des transports aux mouvements de défense de l'environnement*, Paris, Maspéro, 1979

<sup>54</sup>A. FOURCAUT, E. BELLANGER, M. FLONNEAU, *Paris/Banlieues - conflits et solidarités*, Paris, Créaphis, 2007

<sup>55</sup>M. FLONNEAU, *l'automobile à la conquête de Paris*, Paris Broché, 2003

planification spatiale, les problèmes de circulation, la réduction du temps de travail et l'environnement.

Cette partie éclaire les mécanismes ayant permis à l'aménagement du temps de devenir aux côtés de l'aménagement de l'espace une politique publique. Il semble opportun de se focaliser sur le Comité national pour l'étude et la promotion d'un aménagement des horaires de travail (CNAT) qui progressivement s'aperçoit que son champ d'action autour des horaires de travail est trop réduit et décide d'élargir ses réflexions aux temps de loisirs (chapitre 1). Ensuite, le CNAT souhaite développer des comités locaux pour qu'ils puissent agir plus efficacement. Il se concentre particulièrement sur celui de la Région parisienne (le CATRAL). Cette phase est importante pour comprendre l'articulation entre le national et le local. De plus, le CATRAL pousse plus loin ses réflexions et démarre les premières expériences (chapitre 2). À partir de 1969, les actions temporelles sont intégrées au sein d'une politique publique plus large : celle de l'environnement. Pendant cinq ans apparaissent et disparaissent des programmes issus des gouvernements. Au cours de cette période de transition, plusieurs travaux enrichissent la réflexion sur les temps (chapitre 3).

## Chapitre 1.

### 1958 – 1966, le premier Comité national pour l'étude et la promotion d'un aménagement des horaires de travail (CNAT)

Le choix de débiter ce mémoire avec l'apparition du CNAT repose sur la lecture de la thèse de Sandra Mallet. On peut tout de fois présenter deux rapports antérieurs au CNAT qui servent de base à ses travaux. Le premier est le rapport de M. Bourquinel<sup>56</sup> sur la durée de travail dans les administrations, prolongé par une enquête menée avec l'INSEE<sup>57</sup>. Ces travaux s'intéressent plus à l'horaire qu'à la durée de travail et dégagent les pratiques isolées de la Région Parisienne, comme la demande d'une pause courte le midi. Le deuxième rapport sur les horaires des industries en Région Parisienne est rédigé par la CPA (centre de perfectionnement dans l'administration des affaires) de 1958. Les premières conclusions tirées sont : que chaque ville est spécifique, qu'il est important de prendre en compte la durée de transport pour réfléchir vraiment sur les horaires de travail, et qu'il faut revendiquer un droit d'accès aux administrations. Ces travaux sont repris par le CNAT.

Ce chapitre se base sur les procès-verbaux des conseils d'administration et des assemblées générales et les publications du CNAT. Ce dernier a envoyé ses documents à la Direction des relations du travail, du Ministère du Travail de 1958 à 1966. Quelques publications et documents n'ayant pas été produits par cette association ont aussi été mobilisés pour écrire ce chapitre. On peut citer entre autres le rapport écrit par Claude Paturle et Jean-Paul Blais de 1977 remis au Ministre de l'Équipement Jean-Pierre Fourcade qui confronte les actions du CNAT à celles du CATRAL, et qui a servi de principale source pour les recherches antérieures sur l'aménagement du temps.

#### A. Une association ayant vocation à sensibiliser divers acteurs à l'aménagement des horaires de travail

##### 1. Une association pilotée par le Ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme

Le Comité national pour l'étude et la promotion d'un aménagement des horaires de travail (CNAT) est créé par Robert Buron, Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme, le 26 août 1958 sous la forme d'une association 1901. Il en devient le président par

---

<sup>56</sup>Archives Nationales : Cote 19890117/50, dossier 21/17/05/06/01, rapport du contrôleur général de l'armée M. Bourquinel, 1951

<sup>57</sup>A.N.: Cote 19890117/50, dossier 06/04, Rapport sur les aménagements des horaires de travail dans les Services Administratifs de la Fonction Publique installés dans l'agglomération parisienne (1960)

la suite<sup>58</sup>. Robert Buron<sup>59</sup> souhaite lier deux courants au sein du CNAT : le courant productiviste et le socialisme chrétien pour répondre aux problèmes des transports. Il fait partie de ce que lui-même a appelé le « Bataillon sacré de la productivité »<sup>60</sup>. Régis Boulat a montré l'importance de l'effet de génération dans ce bataillon : ils sont tous nés avant 1914. Ils croient en un appareil de mission en marge de l'État pour réaliser ce que l'État n'est pas en capacité d'accomplir. Régis Boulat a aussi étudié chaque personne de ce bataillon en retraçant leurs formations, leurs professions, leurs croyances et en mettant en lumière l'importance des liens individuels. Ce « Bataillon sacré » est composé de 32% de permanents syndicaux, de 11% d'hommes du secteur privé et de 57% de hauts fonctionnaires, et de Robert Buron. Le CNAT reprend ce modèle : il rassemble des représentants syndicaux, des ingénieurs et des hauts fonctionnaires. Il est fondé pour répondre à un problème auquel l'État n'arrive pas à répondre. Le CNAT semble s'être construit sur un entremêlement de relations personnelles partant de Robert Buron. Certains participants du CNAT sont donc aussi membres du « Bataillon sacré » : Robert Buron, Robert Gardellini, André Malterre et Pierre Massé<sup>61</sup> en font partie. André Malterre utilise la presse syndicale de la CGC pour propager les idées liées à la productivité. Absent à la réunion de 1959, il envoie un autre représentant de la CGC, Speyser, qui lui aussi participe à des missions de l'AFAP dans les années 1950. Il y a un certain consensus autour de l'idée de productivité, même par les membres du CNAT qui ne font pas partie du bataillon. Par exemple, pour Raymond Villadier, président du comité financier d'EDF, l'étalement des activités doit avant tout permettre une meilleur « rentabilité des investissements »<sup>62</sup>.

## 2. Un comité se voulant représentatif du monde du travail

Le comité a pour fonction de sensibiliser les acteurs économiques et sociaux divers à l'aménagement des horaires de travail. Pour cela, le comité directeur se devait de rassembler de multiples acteurs. Mais ils ne sont pas présents à l'ensemble des réunions. Le CNAT promeut l'idée que les horaires de travail ne peuvent être ni négociés entre représentants salariés et patronaux d'une même entreprise, ni ordonnés par le gouvernement. Dans sa formation le CNAT tente donc de réunir les partenaires sociaux et les représentants de la

---

<sup>58</sup>A.N : Cote 19890117/50, dossier 06/06/02, lettre envoyée le 16 mai par J. Hallaire au premier Ministre avec en annexe la composition du conseil d'administration.

<sup>59</sup>Annexe I

<sup>60</sup>R. BOULAT, *Jean Fourastié, un expert en productivité*, Paris, Presse universitaires de Franche-Comté, 2008

<sup>61</sup>Annexe I

<sup>62</sup>A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/06/02, Compte rendu de la réunion du 13 octobre (1959 ?)

société civile pour que ses actions soient efficaces et fassent autorité. Dans cette même veine, le CNAT est un outil de sensibilisation auprès de ses propres participants. Au niveau de l'État, trois ministères sont conviés à participer au CNAT, car ils sont concernés plus particulièrement : le Ministère du Travail, celui de la Fonction Publique, et le Ministère du Commerce et de l'Industrie<sup>63</sup>. Les intérêts économiques sont surreprésentés, notamment avec les différentes institutions pour la productivité dont le Commissariat Général du Plan d'Équipement et de la Productivité qui est représenté par Pierre Massé et Jean Hallaire. La Chambre de commerce de Paris, et la Jeune chambre économique de Paris sont aussi présentes. Les grandes entreprises publiques (EDF, SNCF, RATP) sont représentées soit par des dirigeants soit par des ingénieurs. Dans ce comité, les intérêts patronaux sont représentés par le Conseil national du patronat français (CNPF) et le Centre des jeunes patrons, l'association des directeurs de personnel et l'association des médecins du travail. Les salariés sont aussi représentés, avec une surreprésentation des cadres avec deux membres de la Confédération générale des cadres (CGC). Cette composition reflète l'importance prise après la guerre par les cadres. Il faut noter l'absence de la CGT qui refuse de participer à tout groupe de travail lié à la productivité. Par contre la CGT-FO est présente alors que depuis 1952, elle s'est retirée des instances de productivité<sup>64</sup>. La Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) participe également. Au début des réunions du CNAT, si les représentants des salariés ne sont pas toujours présents, il n'y a pas de remise en cause des projets, ni de l'idée de productivité. En dehors des représentants liés à l'activité professionnelle, la société civile est en fait peu présente car seulement l'Union départementale des associations des familles (UDAF) participe au CNAT<sup>65</sup>.

### 3. Plusieurs acteurs aux poids différents

Le CNAT ne doit pas être appréhendé comme un seul et unique acteur. Plusieurs voix se font entendre au sein de l'association. Un jeu de pouvoir a lieu en interne, où tous les acteurs n'ont pas le même poids. Les entreprises publiques ont un poids déterminant au sein du CNAT, premièrement parce qu'elles le financent<sup>66</sup>. Deuxièmement, elles sont très présentes dans les réunions : on peut noter qu'un an après la formation du CNAT, trois

---

<sup>63</sup>A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/06/02, Procès verbal de la réunion du Comité Directeur du CNAT tenu le 2-12-59, c'est-à-dire un an après sa formation.

<sup>64</sup>R. BOULAT, *Jean Fourastié, un expert en productivité*, Paris, Presse universitaires de Franche-Comté, 2008

<sup>65</sup>A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/06/02, Procès verbal de la réunion du Comité Directeur du CNAT tenu le 2-12-59, c'est-à-dire un an après sa formation.

<sup>66</sup>A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/06/01, note pour le Président du 8 décembre 1958 de la part de M. Letrou.

membres de la RATP (le président, le directeur général et un ingénieur) participent à la réunion. Les deux entreprises de transports sont souvent des partenaires privilégiés pour réaliser les enquêtes. Troisièmement, ils détiennent les postes de décisions dans l'association. Les vice-présidents de l'association y participent activement : Pierre Massé, Commissaire Général du Plan d'Équipement et de la Productivité, Raymond Villadier, Président du Comité financier d'EDF, Robert Gardellini, Président Directeur Général de l'AFAP, Georges Desbrières, Président de la Chambre de Commerce de Paris, et André Malterre président du la CGC<sup>67</sup>. Parallèlement, les représentants des salariés semblent peu participer et assistent aléatoirement aux réunions (excepté la CGC). Le CNAT est surtout porté par deux personnalités : Robert Buron et Jean Hallaire. Ce dernier est conseiller civil, chargé de mission au Commissariat Général du Plan d'Équipement et de la Productivité et secrétaire général du CNAT. Avant de participer au CNAT, il a déjà réalisé dans d'autres villes des aménagements d'horaires : il est peut-être le seul à avoir appliqué sur des espaces urbains donnés des décalages d'horaires pour en modifier les flux et la physionomie (Dijon et Strasbourg)<sup>68</sup>. Le CNAT repose en partie sur ses idées et ses capacités. Il semblerait que ce soit au sein du Commissariat Général du Plan d'Équipement et de la Productivité que la réflexion sur les horaires est émergée. Il faut aussi souligner l'importance des ingénieurs et chercheurs en sciences sociales et humaines qui réalisent les études. Il existe deux groupes de travail au sein du CNAT, un premier qui est composé uniquement d'ingénieurs des entreprises participant au CNAT. Mais leurs travaux ne sont pas connus. Un deuxième « groupe de recherche opérationnelle »<sup>69</sup>, seulement pour la Région Parisiennes, est créé<sup>70</sup>. Ces groupes réalisent des études sur la situation actuelle, puis proposent des solutions pour aménager les horaires et pour finir diffusent « par les moyens de propagande » les solutions choisies. Les membres du groupe de recherche opérationnelle sont : le professeur M. Guilbaud de la Sorbonne et de son adjoint M. Valette, M. Barbut (mathématicien), M. Reynaud (professeur de sociologie à Lyon), M. Chombart de Lauwe (CNRS), M. Lisle (économiste au CREDOC), Dr. Gillon (inspection médicale du Travail), le Dr. Roche (au Bureau Universitaire de Recherche Opérationnelle), M. Flament (psychologue), M. Brichler (direction régionale de la

---

<sup>67</sup>A.N : Cote 19890117/50, dossier 06/06/02, lettre envoyé au Cabinet de M. le ministre délégué auprès de Premier Ministre par Jean Hallaire le 16 mai 1960 .

<sup>68</sup>A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/O6/01, Jean Hallaire, « CNAT », *Revue de l'action populaire* n°127, avril 1959

<sup>69</sup>A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/06/02, Déclaration du 26/8/58 à la préfecture des statuts du CNAT.

<sup>70</sup>A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/06/02, Note au sujet d'un aménagement des horaires de la fonction publique du 25 mai 1959.

statistique), M. Desabie (INSEE) et M. Hallaire<sup>71</sup>. La recherche opérationnelle porte « sur les répercussions humaines de tout aménagement dans les horaires »<sup>72</sup>, ce qui explique sa composition. Ce groupe de recherche permet au CNAT de donner une autorité scientifique à ses propositions et de présenter l'association comme innovante dans ses méthodes et ses projets.

Le CNAT met en place une idée qui est reprise par tous les promoteurs des politiques temporelles : l'aménagement des temps est un enjeu sociétal. Tous les acteurs concernés doivent se concerter pour proposer des solutions pour aménager les temps. Le CNAT perçoit l'importance des problèmes temporels : la négociation des horaires de travail doit sortir du cadre de l'entreprise et être faite au niveau national. Pour Jean Hallaire, l'aménagement des horaires et leur désynchronisation ne font pas consensus. Pourtant, il est possible d'obtenir « l'adhésion de la totalité des organismes représentatifs de la cité », si « le véritable aspect : aménager les horaires dans l'intérêt de la majorité des travailleurs » est mis en avant<sup>73</sup>. Le premier problème auquel se confronte le CNAT est celui du trafic de pointe dont la responsabilité est attribuée à la synchronisation des horaires. Le CNAT, d'après Claude Paturle et Jean-Paul Blais, est le « premier organisme chargé de s'occuper de ces problèmes exclusivement et globalement »<sup>74</sup>, c'est-à-dire des problèmes d'« étalement » dans le temps.

B. Les principes de l'aménagement des horaires de travail : quel transport, quel usager, quel service public, quelle société ?

1. Une lutte contre la synchronisation des horaires: le problème du trafic de pointe

Le CNAT souhaite aménager les horaires de travail pour lutter contre leurs synchronisations qui occasionnent des pointes de trafic. D'après les statuts du CNAT déposés à la préfecture, cette association a pour objet premier « de rechercher et étudier les mesures susceptibles de contribuer à un aménagement rationnel des horaires de travail grâce à leur

---

<sup>71</sup>A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/06/01, Note de Jean Hallaire du 27-02-59 au sujet d'un aménagement des horaires de travail.

<sup>72</sup>*Ibid.*

<sup>73</sup>A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/06/01, Jean Hallaire, « CNAT », *Revue de l'action populaire* n°127, avril 1959

<sup>74</sup>C. PATURLE ET J-P BLAIS, *Le temps de l'aménagement. Analyse de l'aménagement du temps en milieu urbain*, Paris, Groupe Dédale, 1977, p.31

répartition judicieuse dans la journée, la semaine, ou dans l'année »<sup>75</sup>. Comme présenté dans l'introduction, le problème des transports est central. Robert Buron, dans son discours de présentation du CNAT, montre ainsi le besoin de désynchroniser l'ensemble des horaires de travail pour réduire le temps et les coûts de transports. D'après lui, la synchronisation des activités est due à « une progressive standardisation, des produits, des matériels et des méthodes » qui aurait gagné le « rythme même de l'existence humaine »<sup>76</sup>. Il remet en cause les rythmes de travail industriel introduit par le développement du taylorisme. D'après Claude Paturle et Jean-Paul Blais, le CNAT attribue l'impossible désynchronisation uniquement au conservatisme des français, « au caractère moutonnier, routinier des français »<sup>77</sup>. Cette raison apparaît peu dans les notes internes mais est présente dans certaines publications. Dans tous les cas, Jean Hallaire donne d'autres raisons à la synchronisation des horaires : les salariés sont incités « à contracter la journée de travail ou encore la semaine de travail » à cause de « la réduction de la semaine de travail à 40 heures », de « l'allongement de la durée des trajets » et des 2X8<sup>78</sup>. Cette contraction, qui se traduit par la réduction du temps de pause le midi et la semaine à cinq jours, aurait entraîné une synchronisation des horaires depuis quelques années. Le CNAT ne souhaite pas remettre en cause ces tendances, mais partir de celles-ci pour proposer un aménagement rationnel des horaires. Les difficultés engendrées par cette synchronisation sont surtout des problèmes de transports (en commun ou en automobile). Plus précisément, la synchronisation des horaires de travail engendre un « trafic de pointe »<sup>79</sup>. Ces trafics de pointe ont un coût économique fort, que le CNAT mentionne dans toutes les publications officielles : « le trafic de pointe »<sup>80</sup> déterminent les équipements nécessaires pour la RATP, la SNCF et EDF (coût économique et coût énergétique). À partir des études réalisées par le groupe de recherche opérationnelle, les bénéfices possibles des « écrêtements » ont été chiffrés à plusieurs dizaines de milliards<sup>81</sup> d'anciens francs pour ses sociétés. Ils partent du principe qu'avec une diminution des passagers lors des heures de pointes, les compagnies de transports ne devraient pas avoir besoin de rallonger les longueurs des quais ni le nombre de wagons. Ils souhaitent régler la crise des transports, même si celle-

---

<sup>75</sup>A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/06/02, Déclaration du 26/8/58 à la préfecture des statuts du CNAT.

<sup>76</sup>*Ibid.*

<sup>77</sup>C. PATUREL ET J-P BLAIS, *Le temps de l'aménagement. Analyse de l'aménagement du temps en milieu urbain*, Paris, Groupe Dédale, 1977 (p.37)

<sup>78</sup>A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/06/02, procès-verbal de la réunion du 2-12-59

<sup>79</sup>A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/06/02, document confidentiel du CNAT « Vers un aménagement des horaires de travail dans la Région Parisienne pour Industrie », envoyé par Jean Hallaire le 16 mai 1960 comme annexe au Premier Ministre.

<sup>80</sup>*Ibid.*

<sup>81</sup>A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/06/02, note du 24 juin 1959 au sujet d'un aménagement des horaires de travail dans la Région parisienne (Commerce de détail non alimentaire).

ci n'est jamais mentionnée en proposant des solutions n'entraînant pas de coûts supplémentaires. L'automobile et la congestion des villes sont bien sur évoquées. Les actions doivent permettre de faciliter la circulation et surtout de diminuer les accidents<sup>82</sup>. Mais les transports en commun ont une place plus centrale dans la réflexion du CNAT.

## 2. La redéfinition du service public, vers la rationalisation et la productivité.

La productivité est au cœur des initiatives du CNAT : le temps doit être aménagé rationnellement pour être plus productif. Comme le montre le discours de Robert Buron, la logique productiviste est autant associée aux commerces qu'aux services publics. D'après la thèse de Philippe Warin, la réévaluation du rôle de l'utilisateur conditionne « en partie la redéfinition ou la reconquête de l'idée même de service public »<sup>83</sup>. En attribuant des droits aux usagers et en cherchant à déplacer la représentation traditionnelle des usagers le CNAT redéfinit le service public. Celui-ci répond à des critères nouveaux : être productif et efficace. Le modèle traditionnel du service public est bouleversé par l'apparition d'un critère de jugement (l'efficacité), même s'il répond toujours à l'impératif de l'intérêt général. Cette double référence à la productivité et à la rationalité est très claire dans la place accordée à l'utilisateur et au public. Les usagers sont pris en compte parce qu'un individu est producteur de richesse mais aussi consommateur. La réflexion sur les usagers est animée par un désir de rationaliser les relations entre usagers et les agents des services dans un but d'accroissement de la productivité. Jean Hallaire demande qu'est-ce que « l'impératif fonctionnel » des services ? Est-ce le maintien du « personnel inoccupé » sur place ou « permettre à tous les services publics, parapublics ou commerciaux d'offrir le maximum de commodités aux usagers »<sup>84</sup> ? Le CNAT pose la question de l'accès en général que ce soit pour les magasins, les administrations et les services. La synchronisation entraîne également un problème d'accès aux différentes activités et des « heures de pointes dans les commerces »<sup>85</sup>. Lors de sa présentation en décembre 1958, le président de l'association déclare que les activités de services doivent avant tout être « à la disposition du public »<sup>86</sup>.

« Que les grands magasins sont fermés au moment où les salariés se rendent à leur travail et surtout au moment où ils quittent leur entreprise en fin de journée. Ils ne peuvent donc faire d'achats que le samedi et éventuellement entre 12 et 14 heures. Il en résulte une gêne certaine et des pertes de temps

---

<sup>82</sup>A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/06/02, Note au sujet d'un aménagement des horaires de la Fonction publique du 25 mai 1959

<sup>83</sup>P. WARIN, *Quelle modernisation des services publics ? Les usagers au cœur des réformes*, Paris, La découverte, 1997

<sup>84</sup>A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/06/01, Jean Hallaire, « CNAT », *Revue de l'action populaire* n°127, avril 1959

<sup>85</sup>*Ibid.*

<sup>86</sup>*Ibid.* et annexe II : Discours de Robert Buron

pour les salariés, notamment pour les femmes, ainsi qu'une diminution des transactions possibles pour les entreprises commerciales. »<sup>87</sup>

L'utilisateur devient un moyen de faire pression sur les horaires et sur les travailleurs. Le CNAT agrège les revendications des usagers qui souhaiteraient une désynchronisation et une clarification des horaires, ainsi qu'une augmentation de l'amplitude horaire. Philippe Warin parle de « juridicisation » des usagers « c'est-à-dire la tendance à constituer les usagers comme sujets de droit en mettant l'accent sur des principes comme la transparence (information et consultation) et la qualité (accessibilité, simplicité, rapidité) »<sup>88</sup>. Elle permet d'appuyer l'argument d'une organisation rationnelle de l'action publique. L'utilisateur du service public n'a pas de droit en tant qu'individu, mais en tant que représentant de l'intérêt général. Le CNAT ne considère pas les usagers comme des acteurs directs du renouvellement puisqu'il n'est pas question de les faire participer. Il y a une « juridicisation » restreinte des usagers, avec le droit à l'information et la facilité d'accès.

3. La recherche du « Bien commun » pour justifier son projet ? Les intérêts familiaux avant tout.

Le CNAT présente son action comme répondant à un problème de société et en faveur de l'intérêt général :

« Sans négliger les critères économiques, il nous semble que c'est en fonction de la vie humaine, à la fois personnelle et communautaire, que doit s'organiser la cité et que ces cadres doivent être fixés. Le respect de l'homme qui doit être la « fin » de l'économie, doit commander toute la vie du travail, et non seulement la sécurité, l'hygiène, mais également la répartition des heures de travail. [...] Cette recherche du bien commun ... »<sup>89</sup>.

Jean Hallaire dans son livret articule deux niveaux, l'intérêt général et l'intérêt individuel. Mais ce dernier se soumet à l'intérêt général pour la réalisation du « bien commun ». La désynchronisation doit faire consensus. De plus, il replace l'homme au centre de ses préoccupations. Les actions économiques ou d'aménagements urbains doivent améliorer la vie de l'homme. Ces idées sont aussi défendues par Robert Buron puisqu'elles répondent à ses préoccupations sociales et chrétiennes. Dans ce même livret, Jean Hallaire montre que l'action du CNAT est avant tout une action en faveur « des masses de salariés », qui subissent le plus la synchronisation des activités alors que les cadres ont le choix de leurs horaires.

---

<sup>87</sup>A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/06/02, note du 24 juin 1959 au sujet d'un aménagement des horaires de travail dans la Région parisienne (Commerce de détail non alimentaire).

<sup>88</sup>P. WARIN, *Quelle modernisation des services publics ? Les usagers au cœur des réformes*, Paris, La découverte, 1997

<sup>89</sup>A.N.: Cote 19890117/50, dossier 06/06/01, Jean Hallaire, « CNAT », *Revue de l'action populaire* n°127, avril 1959

L'aspect social est aussi présenté comme le plus important dans les notes internes ; les « migrations quotidiennes aux heures de pointe » entraînent des heures perdues, de la fatigue et des accidents<sup>90</sup>. Il fait aussi partie d'une rhétorique venue des expériences antérieures de Jean Hallaire. Pour obtenir l'adhésion « des masses » et des syndicats, le problème doit être affiché sous son aspect social : « Par contre, l'argument d'ordre économique [...] risque de cristalliser l'opposition des travailleurs à toute réforme dans leurs horaires »<sup>91</sup>, mais aussi celles des syndicats qui semblent réticent à l'aménagement des horaires. L'accord des syndicats, dont ceux présents au CNAT, permet de légitimer son action et de la développer au sein de l'entreprise où le CNAT a peu accès. De plus, « l'épanouissement » de l'homme doit avoir lieu dans le « cadre professionnel » et dans le « cadre familial »<sup>92</sup>. La vie familiale est un temps sanctuarisé. La vie familiale ne doit subir aucune désynchronisation et réduction de temps : le personnel de magasin ne peut pas finir trop tard car il faut respecter la vie de famille ou encore les conjoints doivent avoir les mêmes congés<sup>93</sup>. Cet aspect peut s'expliquer par le regain d'intérêt national pour le « cadre familial » et la jeunesse dans les années 1950. Sylvie Chaperon explique qu'après la guerre, la famille est un sanctuaire pour tous les partis politiques, avec le modèle de « la mère sacrifice » ou de la « mère courage »<sup>94</sup>. L'union nationale (départementale) des associations familiales, présente dans le CNAT, est d'après Jacqueline Heinen adhérente au courant familialiste, « favorable à la « tradition » »<sup>95</sup>. Les différents interlocuteurs du CNAT et plusieurs membres refusent un décalage des horaires de travail des femmes, car cela menace l'équilibre familial. Par exemple, le Ministre de la Sécurité Sociale répond en 1961, qu'il faut renoncer à l'ouverture le samedi, à cause « des complications familiales »<sup>96</sup> pour le personnel à 75% féminin. Le CNAT préconise dès lors le retrait partiel des femmes de la sphère du travail pour résoudre ces problèmes<sup>97</sup>. Le travail des femmes pose problème pour la désynchronisation ; le CNAT souligne le faible développement du temps partiel féminin en France et le présente comme une réponse adaptée

---

<sup>90</sup>A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/O6/01, procès-verbal de la réunion du 4 décembre 1958.

<sup>91</sup>A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/O6/01, note de J. Hallaire du 27 février 1959 au sujet d'un aménagement des horaires de travail.

<sup>92</sup>A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/O6/01, procès-verbal de la réunion du 4 décembre 1958.

<sup>93</sup>A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/O6/02, document confidentiel du CNAT, Note de synthèse servant aux travaux d'un groupe de travail interministériel du 14 septembre 1959, envoyé par Jean Hallaire le 16 mai 1960 comme annexe au Premier Ministre.

<sup>94</sup>S. CHAPERON, *Les années Beauvoir 1945-1970*, Paris, Fayard, 2000

<sup>95</sup>J. HEINEN dans C. BARD, C. BAUDELLOT, j. MOSSUZ-LAVAU, *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir*, Paris, La Martinière, 2004

<sup>96</sup>A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/O6/05, lettre du Ministre du travail et de la sécurité sociale au Premier ministre, du 10 avril 1961

<sup>97</sup>A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/O6/02, document confidentiel du CNAT, Note de synthèse servant aux travaux d'un groupe de travail interministériel du 14 septembre 1959, envoyé par Jean Hallaire le 16 mai 1960 comme annexe au Premier Ministre

(livre de Jean Hallaire). Le CNAT s'inscrit dans la perspective nationale, où le courant nataliste est encore fort grâce à la protection sociale qui l'accompagne. La logique d'ayant droit pour les femmes entraîne une chute du travail des femmes en France jusqu'en 1968<sup>98</sup>.

Le CNAT souhaite agir sur les pointes de transport, dans un double objectif : la réduction des coûts et l'amélioration des temps de transport pour les usagers. Le CNAT propose donc de changer la mobilité des personnes, plutôt que d'investir dans les transports (nouvelles lignes, agrandissement des infrastructures etc.). Le CNAT lie rationalité et approche malthusienne des transports. La problématique des transports reste au cœur des politiques temporelles jusque dans les années 2000. Le CNAT pose ainsi plusieurs des bases reprises par la suite pour l'aménagement temporel. L'accessibilité par l'information et l'agrandissement de l'amplitude horaire reste fondamentale. Dès le départ, l'aménagement du temps répond à une logique de rationalisation des services publics. En revanche, les discours sur les politiques temporelles des années 2000 affirment l'égalité des personnes devant les services ou le droit à l'accessibilité pour légitimer les transformations du service public. Le CNAT met en lumière les problèmes posés par l'articulation des temps des individus au sein de la famille. Mais il connaît aussi une évolution très importante trois ans après sa formation.

C. 1961 – 1966, le CNAT se transforme : il s'institutionnalise et s'élargit.

#### 1. La propagation rapide des idées du CNAT

Le CNAT a réussi à disséminer ses idées dans d'autres comités ou groupes d'études. Par exemple, le comité « Rueff Armand » qui est chargé « d'examiner les situations de fait ou de droit qui constituent d'une manière injustifiée un obstacle à l'expansion de l'économie et de proposer les réformes de nature à mettre fin à ces situations », reprend les études du CNAT dans son rapport. Le comité est créé le 13 novembre 1959 avec à sa tête Louis Armand et Jacques Rueff. Pierre Massé et André Malterre sont membres du CNAT et de ce comité. Ce rapport, très médiatisé, traite entre autres du problème de l'aménagement des temps de travail et plus précisément des effets de la synchronisation des horaires et des essais de

---

<sup>98</sup>G. DUBY (DIR), M. PERROT (DIR), F. THEBAUD (DIR), *Histoire des femmes en Occident - le XXe siècle*, Paris, Plon, 1992

« désynchronisation »<sup>99</sup>. La synchronisation est présentée comme une barrière à l'expansion économique, car elle engendre une perte de compétitivité et constitue un frein à la concurrence entre les entreprises. Cette synchronisation a un impact négatif sur l'attractivité du territoire, ce qui est d'autant plus problématique face aux alliances économiques entre les « partenaires du marché commun »<sup>100</sup>. La désynchronisation permettait donc à l'économie française de prospérer, et favoriserait l'apparition de « nouveaux loisirs ». Comme le CNAT, les auteurs du rapport proposent une nouvelle grille d'horaires, reprenant l'ordre de fermeture proposé par le CNAT. Juste après, le Comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics est saisi pour écrire un rapport sur les horaires des services administratifs de la Fonction publique pour la Région Parisienne. Ce rapport présente les travaux du CNAT et s'appuie dessus pour établir ses propositions. Très souvent les études du CNAT sont reprises pour justifier d'autres projets. Il s'agit dans ce rapport de la déconcentration des tâches administratives. Il propose une « décentralisation » pour tous les services qui n'ont pas « une raison absolument valable de rester à proximité de la Tour Eiffel ». Dès novembre 1959, sous la présidence de Louis Joxe (secrétaire d'État à la Fonction Publique), un comité interministériel a lieu « en vue d'examiner les problèmes posés par les horaires de travail actuellement en vigueur et d'étudier diverses solutions proposées par le CNAT »<sup>101</sup>. En effet, le CNAT a déjà réalisé une enquête sur les coûts de la synchronisation des horaires de la fonction publique, du commerce de détail et de l'industrie en 1959. Les enquêtes sur les activités mettent en avant, la « fantaisie » des horaires interdisant « la possibilité d'informer le public de façon claire »<sup>56</sup>, puis le manque de cohérence entre les horaires d'ouvertures des guichets et les horaires de travail des usagers. À partir de ces études le CNAT propose une désynchronisation des horaires de travail, avec un « élargissement de l'amplitude de la journée de travail ». Cette désynchronisation n'est valable que si les « 3 groupes d'activité : industrie, commerce, fonction publique »<sup>102</sup> sont concernés. Le CNAT propose donc une nouvelle grille d'horaires<sup>103</sup> :

---

<sup>99</sup>A.N : Cote 19890117/50, dossier 06/02, exposé introductif sur le Problème de l'aménagement des temps de travail, dans le rapport Rueff-Armand

<sup>100</sup>*Ibid.*

<sup>101</sup>A.N : Cote 19890117/50, dossier 06/04, rapport final de la commission sur les coûts et les rendements.

<sup>56</sup>A.N : Cote 19890117/50, dossier 06/06/01, note au sujet d'un aménagement des horaires, enquête du CNAT auprès des Services Administratifs « Guichets ».

<sup>102</sup>*Ibid.*

<sup>103</sup>A.N : Cote 19890117/50, dossier 06/06/02, note au sujet d'un aménagement des horaires de la Fonction publique du 25 mai 1959, envoyé par Jean Hallaire le 16 mai 1960 au premier ministre

Usines	16h30-17h00
Sièges centraux des entreprises	17h-17h30
Banques, assurances	17h-17h30
Administrations sans contact avec le public	18h-18h30
Guichets des administrations publiques	19h-19h30
Commerces de détail non alimentaires	19h30-20h
Commerces de détail alimentaires	Après 19h30

Mais ce n'est pas cette grille d'horaires que Robert Buron présente au comité interministériel, car les propositions initiales du CNAT risquent d'être perçues comme trop extrêmes ou trop onéreuses<sup>104</sup>. Il propose une grille où les administrations en contact avec le public ferment entre 18h et 18h30. Le CNAT rencontre particulièrement des difficultés pour les horaires de la fonction publique, avec un refus des ministres de voir les horaires de leur administration changés<sup>105</sup>. De plus, pour le groupe présidé par le Pr. Guilbaud « toute réforme dans les horaires est conditionnée par une diminution de la durée légale du travail hebdomadaire »<sup>106</sup> c'est-à-dire un passage de 45 heures à 40 heures, mais comme le gouvernement refuse le compromis sur ce sujet, le CNAT préfère proposer des solutions « partielles » qui ne remettent pas en cause la durée légale du travail, et qui peuvent être acceptées par le gouvernement rapidement. Le CNAT devient de cette manière un partenaire pour le gouvernement car ses ambitions coïncident avec celle de l'État.

## 2. Le CNAT devient un outil du Gouvernement

En 1961, une convention est signée entre l'État et le Président du Conseil d'administration du CNAT qui prévoit que :

« Le CNAT pourra proposer au gouvernement toutes mesures qui lui paraîtront susceptibles d'atteindre ses objectifs. D'autre part, le gouvernement pourra charger le CNAT d'étudier, de faciliter, de favoriser, et le cas échéant, de promouvoir toute action susceptible de contribuer directement ou indirectement à un aménagement rationnel des activités dans le cadre de la journée, de la semaine ou de l'année. »

Ces nouvelles fonctions sont définies par la suite dans la loi N° 62 900 du 4 août 1962 portant sur l'approbation du Plan de développement économique et social. Le CNAT devient le coordinateur pour « toutes initiatives qui sont ou pourraient être prises en ce domaine ». En

<sup>104</sup>A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/06/02, note du 24 juin 1959 au sujet d'un aménagement des horaires de travail dans la Région parisienne (Commerce de détail non alimentaire).

<sup>105</sup>A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/03, aide mémoire de la réunion du 28 mars 1960.

<sup>106</sup>A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/O6/01, note confidentielle du 1 er juin 1959 au sujet d'un aménagement des horaires de la fonction publique

conséquence sa composition évolue mais le président et les vice-présidents restent les mêmes. Un contrôleur d'État est nommé auprès du CNAT et le Délégué général du district de la Région parisienne participe aux réunions du CNAT. Tous les ministères sont invités à prendre part aux réunions dès 1960. Le Ministre de l'Intérieur, le Ministre des Postes et Télécommunications, le Ministre de la Santé Publique et de la Population, le Ministre de l'Industrie, le Secrétaire d'État au Commerce Intérieur, le Secrétaire d'État aux finances, le préfet de la Seine et le Comité d'enquête y envoient souvent des représentants (conseillers techniques). Cette composition peut évoluer<sup>107</sup>. En 1960, le Ministre du Travail Paul Bacon (MRP) et le Secrétaire d'État chargé de la Fonction Publique Louis Joxe<sup>108</sup> sont présents. Le CNAT mène des missions pour le gouvernement. Il a mené une campagne de propagande sur l'étalement des horaires de travail en Région Parisienne : « En fonction des réactions et des répercussions enregistrées, une relance devra être organisée par la suite et pourra être alors patronnée par une haute autorité. M. Delouvrier envisage le cas échéant en saisir le Conseil du district »<sup>109</sup>. Le CNAT étant encore une association, elle permet au Gouvernement de lancer des expériences, et de sonder l'opinion sans s'engager. Il a réalisé une enquête sur les migrations alternantes en Région parisienne en 1962. À partir de cette enquête il a publié une brochure « Migrations alternantes ». En 1963, il étudie la répercussion de cette brochure auprès de 200 entreprises sur demande du District. La même année, il effectue deux enquêtes sur les conséquences d'un meilleur aménagement des horaires de travail sur les loisirs dans une ville en province et dans le grand ensemble de Massy - Antony. À partir de 1965, le CNAT arrête toutes ses actions en Région Parisienne pour ne pas gêner le nouveau comité, mais il s'engage encore sur quelques études dans différentes villes sur la réglementation des tickets-restaurants, l'aménagement des horaires, ou encore l'étalement des congés. Le CNAT se définit lui-même comme « commissaire du gouvernement » pour la problématique de l'étalement des congés.

### 3. Le CNAT devient le « Comité national pour l'aménagement des temps de travail et des temps de loisirs »

Le CNAT devient le « Comité national pour l'aménagement des temps de travail et des temps de loisirs »<sup>110</sup> en 1961. Ce changement de nom reflète une évolution dans les intérêts du CNAT. En effet, ce dernier intègre de plus en plus tous les temps de l'individu.

---

<sup>107</sup>A.N. : Cote 19910374/9, procès-verbal du conseil d'administration du CNAT du 7 juillet 1966

<sup>108</sup>A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/O6/01, liste des membres du CNAT sans date

<sup>109</sup>A.N. : Cote 19910374/9, procès-verbal du conseil d'administration restreint du CNAT du 22 juin 1962

<sup>110</sup>A.N. : Cote 19910374/9, procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du CNAT du 14 décembre 1961

Dans ses discours, il met en avant le temps gagné et réutilisable dans d'autres sphères d'activités ; celle-ci doit permettre « l'épanouissement de l'individu dans son cadre familial et professionnel, et toutes ses activités : culturelles, sociales, religieuses »<sup>111</sup>. Le CNAT parle de vie, (« vie personnelle, vie familiale, vie sociale, vie intellectuelle »<sup>112</sup>), plus que d'horaires de travail. Ce changement traduit peut-être un intérêt croissant pour la substance même du temps et la pluralité des temps pour un individu. Il se concentre sur les liens entre les différents « cadres temporels »<sup>113</sup>, c'est-à-dire sur les horaires des différentes activités en prenant en compte leurs contenus. Mais il ne développe réellement la pluralité temporelle que dans sa réflexion sur l'étalement des vacances. Le développement du temps hors travail est perçu comme bénéfique pour le travailleur. D'après Joffre Dumazadier, peu de personnes ou instituts réfléchissent dans les années 1950-1960 à la relation entre le temps de travail et le temps de loisir. D'ailleurs le CNAT commence à peine à prendre en compte ces deux sphères. Si pour celui-ci aménager les horaires de travail permet d'augmenter le temps pour les autres activités, il ne s'agit pas de raisonner sur l'articulation de ces différents temps. Il travaille sur l'étalement des dates de vacances, c'est-à-dire à l'aménagement du temps sur l'année. Ce travail n'est connu que par une note de synthèse du 14 septembre 1959<sup>114</sup>. Les coûts de la synchronisation des congés annuels comprennent « les pointes de transports, pointes de circulation, pointes d'hébergement dans les hôtels », « la paralysie » des équipements nationaux et les effets sur le tourisme. Cependant Joffre Dumazadier démontre que le nombre d'utilisateurs des transports de la SNCF diminue pendant cette période car la voiture est privilégiée. Le CNAT affirme la « désaffectation progressive » des touristes étrangers et réutilise la peur de la fuite des vacanciers vers l'Espagne. Il essaye de favoriser l'étalement des vacances, avec la pratique du ski, et propose des décalages de quelques jours pour les départs en vacances. Les entreprises restant ouvertes les douze mois de l'année peuvent interdire les vacances pendant les périodes scolaires à toutes personnes sans enfants, aux célibataires, ou ayant un conjoint au foyer<sup>115</sup>. Cette synchronisation a plusieurs facteurs : la fermeture des entreprises l'été, un manque d'infrastructures hors saison, le besoin de voir coïncider les congés des deux conjoints, et la recherche par les « classes laborieuses » et les

---

<sup>111</sup>A.N. Cote 19890117/50, dossier 06/06/01, Jean Hallaire, « CNAT », *Revue de l'action populaire* n°127, avril 1959 et Discours de Robert Buron

<sup>112</sup>A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/06/02, Procès verbal de la réunion du Comité Directeur du CNAT tenu le 2 décembre 1959

<sup>113</sup>W. GROSSIN, *Pour une science des temps – introduction à l'écologie temporelle*, Paris, Octarès, 1996

<sup>114</sup>A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/06/02, document confidentiel du CNAT, Note de synthèse servant aux travaux d'un groupe de travail interministériel du 14 septembre 1959, envoyé par Jean Hallaire le 16 mai 1960 comme annexe au Premier Ministre.

<sup>115</sup>*Ibid.*

moins de vingt ans de la foule. Le CNAT se donnerait comme mission de fixer les bonnes « normes »<sup>116</sup>. Plus l'aménagement des autres temps se développe, plus le discours de normalisation devient important. Les travaux du CNAT peuvent aussi être utilisés pour étudier les loisirs des travailleurs et leurs désirs quant aux vacances.

Malgré des difficultés, le CNAT a réussi à imposer ses idées aux gouvernements. Son utilité est mise en avant par les promoteurs de la productivité et de la planification. L'aménagement du temps semble être né dans les instances du Plan. Elle finit par être reconnue par le gouvernement. Ces années, même si le CNAT réalise très peu d'actions, marquent le début de l'aménagement des temps. Le CNAT prend en compte plusieurs unités de temps pour proposer une désynchronisation (journée, semaine, année). De plus ce comité pose les bases des actions temporelles, que ce soit au niveau des centres d'intérêts ou des méthodes. Le CNAT a surtout réalisé un travail de sensibilisation : au niveau des médias<sup>117</sup> spécialisés ou non, et au niveau des membres du gouvernement. En réalisant des études le CNAT a démontré l'utilité de sa démarche, et semble avoir réalisé un subtil jeu de pression sur certains membres du gouvernement, pour que l'aménagement du temps devienne un objet d'action. Le CNAT mène un travail de sensibilisation en profondeur et définit des objectifs qui perdurent : la concertation, la place centrale de l'utilisateur et un périmètre d'action local. Mais pour le CNAT, l'aménagement du temps est avant tout un outil pour gérer les encombrements dans une logique de productivité. D'après Claude Paturle et Jean-Paul Blais, « les avantages retirés par les salariés, l'amélioration de leurs conditions de transport, ne viennent qu'en second lieu » pour le CNAT, car « l'étalement est une mesure qui doit être favorable avant tout à l'économie »<sup>118</sup>. La place accordée aux soucis humains ou aux soucis économiques sert d'instrument de comparaison pour évaluer le CNAT et le comité parisien, ce dernier agissant pour l'homme. Or, l'étude de l'ensemble des documents du CNAT montre l'importance de l'aspect humain. Plus précisément, leur but étant de convaincre la totalité des acteurs, leur discours s'adapte au public (entreprises, gouvernement, syndicats ou salariés). Ainsi le CNAT a aidé à la mise en place de comités locaux ou de commissions pour

---

<sup>116</sup>C. PATURLE ET J-P BLAIS, *Le temps de l'aménagement. Analyse de l'aménagement du temps en milieu urbain*, Paris, Groupe Dédale, 1977, p.48

<sup>117</sup>*Ibid.*

<sup>118</sup>C. PATURLE ET J-P BLAIS, *Le temps de l'aménagement. Analyse de l'aménagement du temps en milieu urbain*, Paris, Groupe Dédale, 1977, p.39

l'aménagement du temps. Celui de la Région Parisienne semble être le seul qui ait réellement aboutit.

## Chapitre 2.

### 1966-1971, une première étape pour le Comité pour l'étude et l'aménagement des horaires de travail et des temps de loisirs dans la Région Parisienne (CATRAL)

Au début des années 1960, la Région parisienne subit de grandes réformes : apparition du District en 1961, grands projets d'aménagement, découpage de la région en huit départements en 1964. Depuis 1934, la Région parisienne désigne un territoire d'un rayon 35 km de rayon autour de Paris (avec comme centre la cathédrale Notre-Dame de Paris), et cinq cantons de l'Oise. Le Service d'Aménagement de la Région Parisienne (PARP) est chargé d'écrire un plan d'aménagement pour cet espace. Le Plan d'Aménagement et d'Organisation Générale de la Région Parisienne (PADOG) est décrété en 1960, mais est très vite remplacé par celui du District. En 1959 une première tentative d'établissement d'un district pour la Région Parisienne a lieu, mais elle se solde par un échec. Le District est véritablement mis en place en août 1961. Ces deux plans tentent entre autres de répondre aux problèmes de transport et d'équipement<sup>119</sup>. Le Comité pour l'étude et l'aménagement des horaires de travail et des temps de loisirs dans la Région Parisienne vient s'inscrire dans cette redéfinition des pouvoirs. Comité régional dont la création est motivée par le CNAT et Paul Delouvrier, il prend place à côté du District et du Comité consultatif économique et social.

Comme le CNAT, le CATRAL a envoyé à la Direction des relations du travail, du Ministère du Travail ses comptes-rendus de réunion. Ces documents sont archivés sur le site des archives nationales de Pierrefitte-Sur-Seine. Autrement, les archives régionales d'Île-de-France ont la totalité des documents du CATRAL classés essentiellement par année (procès-verbaux, comptes, rapports d'activités, lettres, travaux et publications).

#### A. 1966, la création d'une association pour la Région parisienne, le CATRAL

« On n'observe pas le même effort de rationalisation dans l'aménagement général des activités individuelles et professionnelles du Pays, et plus particulièrement dans la vie des grandes agglomérations urbaines. Gagnant le rythme même de l'existence humaine, une très générale tendance à la standardisation n'a pas trouvé ici un nécessaire correctif dans un souci d'organisation d'ensemble »<sup>120</sup>.

---

<sup>119</sup>Décret n°58-1463 du 31 décembre 1958

<sup>120</sup>Annexe II: Discours de Robert Buron

## 1. Le CNAT aide à la création de comités locaux.

Le CNAT souhaite depuis sa formation mettre en place des comités locaux dans les villes pour créer un réseau et agir efficacement. Pour le CNAT les problèmes des transports relèvent de particularités urbaines : « rareté de l'espace »<sup>121</sup> et migrations alternantes. L'activité du CNAT se concentre donc uniquement sur les zones urbaines. Robert Buron émet l'idée que l'agglomération, ensemble urbain qu'il présente comme homogène, est l'échelle adéquate pour l'organisation des activités professionnelles dans un « souci d'organisation d'ensemble »<sup>122</sup>. Si le CNAT projette rarement ses expériences spatialement, l'aménagement global au niveau d'une ville a été tenté par Jean Hallaire, dans les villes de Dijon et de Strasbourg en 1957 - 1958<sup>123</sup>. Ces deux expériences de décalage d'horaires sont perçues comme des réussites (baisse des accidents et des coûts)<sup>124</sup>. Il en tire la conclusion que chaque ville a sa « personnalité » : une même solution ne peut être appliquée dans toutes les villes. Les comités locaux « sont chargés d'assurer les relations, sur le plan local ou régional, avec les collectivités, les organismes et les entreprises publiques ou privés » et d'assurer « les tâches de propagande »<sup>125</sup>. Ces comités permettent alors d'étendre et de consolider la zone d'influence du CNAT et de créer des antennes du comité national. Le CNAT a concrétisé peu d'initiatives de 1961 à 1966, mais a œuvré au développement des comités locaux au sein des mairies ou des services régionaux du commissariat général à la productivité<sup>126</sup> dans plusieurs villes : Lyon, Marseille, Toulouse<sup>127</sup>, Grenoble, Rouen et Nantes<sup>128</sup>. Le CNAT est une association nationale, mais ses études portent essentiellement sur la Région parisienne. Le problème est particulier en Région parisienne, car elle dépasse de loin les autres en termes de poids démographique et de densité urbaine<sup>129</sup>. Le CNAT prend en compte la totalité de la Région, Paris et les banlieues, à un moment où l'aménagement spatial de ces territoires n'est

---

<sup>121</sup> C. PATURLE ET J-P BLAIS, *Le temps de l'aménagement. Analyse de l'aménagement du temps en milieu urbain*, Paris, Groupe Dédale, 1977, p.35

<sup>122</sup> *Ibid.*

<sup>123</sup> Ces expériences sont mentionnées à plusieurs reprises notamment dans une publication du CNAT datant d'avril 1959 dans la *Revue de l'action populaire* et dans une « Note au sujet d'un aménagement des horaires » de la Fonction publique du 25 mai 1959 (A.N. : cote 19890117/50).

<sup>124</sup> A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/06/02, note au sujet d'un aménagement des horaires de la Fonction publique du 25 mai 1959, envoyée par Jean Hallaire le 16 mai 1960 au Premier Ministre

<sup>125</sup> A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/06/02, déclaration du 26 août 1958 à la préfecture des statuts du CNAT.

<sup>126</sup> C. PATURLE ET J-P BLAIS, *Le temps de l'aménagement. Analyse de l'aménagement du temps en milieu urbain*, Paris, Groupe Dédale, 1977, p.32

<sup>127</sup> A.N. : Cote 19910374/9, compte-rendu de la commission ad hoc du 16 septembre 1964

<sup>128</sup> A.N. : Cote 19910374/9, procès-verbal du conseil d'administration du CNAT du 7 juillet 1966

<sup>129</sup> A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/06/01, Jean Hallaire, « CNAT », *Revue de l'action populaire* n°127, avril 1959 – paragraphe : « approche du problème parisien »

pas forcément lié<sup>130</sup>. Le CNAT ne mentionne pas la planification spatiale de la Région parisienne qui est en train de se mettre en place. Pourtant, la volonté de rationalisation et celle de planification des horaires semblent liées. Est-ce parce que le CNAT considère l'action sur les horaires comme relevant d'un autre champ ? Le CNAT, compte tenu sans doute de la complexité du problème parisien, a lancé quelques expériences localisées de désynchronisation comme à Gennevilliers-Asnières<sup>131</sup>.

## 2. La mise en place du CATRAL : une politique du District de la région de Paris

Comme l'indiquent Claude Paturle et Jean-Paul Blais, le District parisien est à l'initiative du CATRAL<sup>132</sup>, qui s'appuie sur l'avis du Comité Consultatif Economique et Social de décembre 1964<sup>133</sup>. Le conseil d'administration du District se compose de vingt-huit membres, tous maires et conseillers généraux de la Seine, de la Seine-Et-Oise et de la Seine-Et-Marne. Le Comité Consultatif Economique et Social (CCES) est un comité d'une trentaine de membres issus d'organisations syndicales et des forces économiques, apparu officieusement en 1963. Plus précisément, le délégué général du District c'est-à-dire Paul Delouvrier demande au CCES un avis sur les méthodes et la procédure qui devraient être suivies pour la Région Parisienne en proposant trois solutions : la « création d'une section au sein du CNAT pour la Région Parisienne », la « création d'une association dans laquelle seraient représentés les organismes qui ont déjà poursuivi des études sur ce problème, et également le CNAT » ou « remettre l'étude à une société privée »<sup>134</sup>. Paul Delouvrier a saisi le CCES sur demande de Robert Buron<sup>135</sup>. Ces deux hommes ont été amenés à travailler ensemble dans les instances de la productivité, et en Algérie sur le Plan Constante quand Paul Delouvrier était délégué général du gouvernement en Algérie (1958 à 1960)<sup>136</sup>. Dans une note interne du CNAT, le rôle de Paul Delouvrier est souligné: « Mais surtout, ce sont les crédits et les marques de confiance accordés au CNAT par plusieurs membres du Gouvernement, par le Délégué Général au District [...], qui lui ont permis de développer son action alors qu'il ne disposait ni d'autorité, ni de moyens ». Ce dernier semble avoir un rôle primordial dans la mise en place du CATRAL. Il a dans un premier temps participé au CNAT comme Vice-

---

<sup>130</sup>B. MARCHAND, *Paris. Histoire d'une ville XIXe XXe siècles*, Paris, Seuil, 1993

<sup>131</sup>C. PATURLE ET J-P BLAIS, *Le temps de l'aménagement. Analyse de l'aménagement du temps en milieu urbain*, Paris, Groupe Dédale, 1977, p.33

<sup>132</sup>*Ibid.*

<sup>133</sup>A.N. : Cote 19970184/4, publication des actes du colloque sur l'aménagement du temps en Ile-de-France, en 1983

<sup>134</sup>A.N. : Cote 19910374/9, sous-dossier District de la Région de Paris, procès-verbal de la réunion du 7 octobre 1964

<sup>135</sup>A.N. : Cote 19910374/9, procès-verbal du conseil d'administration du CNAT du 7 juillet 1966.

<sup>136</sup>M. LAUNAY, *Robert Buron. Témoignages de Pierre Pflimlin et Jean Offredo*, Paris, Beauchesne, 1983

président, puis a créé un groupe de travail sur « l'aménagement des horaires » au sein du district<sup>137</sup>. Une commission *ad hoc* est mise en place pour répondre à la demande de Paul Delouvrier. Elle se positionne en faveur de la deuxième solution et insiste sur la présence des élus dans ce comité<sup>138</sup>. Le CATRAL est finalement formalisé en juillet 1966<sup>139</sup> avec à sa présidence Guy Rabourdin : « Le CATRAL prenait ainsi, mais seulement pour la Région parisienne, le relais du Comité national pour un aménagement des temps de travail et des temps de loisirs (CNAT) »<sup>140</sup>.

### 3. Le CATRAL, une « véritable table ronde »<sup>141</sup>

Le CATRAL regroupe des acteurs encore plus variés que le CNAT, et les oppositions y sont assez marquées. Encore plus que le CNAT, le CATRAL ne peut être appréhendé comme un seul et unique acteur. Il reprend l'idée de concertation du CNAT, et regroupe tous les acteurs concernés en Région parisienne (qui évoluent au fil du temps). On peut classer les membres du CATRAL en plusieurs catégories : « les représentants des activités économiques » avec les différentes chambres de commerce, les « entreprises nationalisées »<sup>142</sup>. Les représentants de la société civile avec « les organisations syndicales de salarié » (CFDT, CGT-FO et CGC) qui participent activement au débat, contrairement au CNAT et les représentants patronaux. Il y a très peu d'associations, l'UDAF est la seule qui reste plusieurs années de suite au sein du CATRAL. De nombreux membres du CATRAL participe aussi au CCES. L'État est représenté par des « Ministères et les administrations directement concernés », des membres du district, des préfetures. Contrairement au CNAT, les élus parisiens et de banlieues participent<sup>143</sup>. S'agissant des collèges électoraux le CATRAL regroupe surtout pour les premières années des gaullistes (qui sont très présents en Région parisienne) : Guy Rabourdin, Emile Tricon (conseiller général de la Seine), André Mignot (maire de Versailles et conseiller général des Yvelines), François Collet et Gabriel Kaspereit (conseillers de Paris)<sup>144</sup>. Le CATRAL, outil mis en place par le District, permet d'ouvrir le dialogue avec les élus locaux gaullistes de la Région parisienne, qui pouvaient avoir été

---

<sup>137</sup>A.N. : Cote 19910374/7, procès-verbal de l'assemblée générale du 10 avril 1967, discours de Pierre Brun.

<sup>138</sup>A.N. : Cote 19910374/9, Sous-dossier District de la Région de Paris, procès-verbal de la réunion du 7 octobre 1964

<sup>139</sup>H.V. : Cote : BR 2586, brochure du CATRAL, « S'adapter pour mieux vivre », 1968

<sup>140</sup>H.V. : Cote : BR 2585, avant propos de Guy Rabourdin, « le CATRAL, ses premiers pas », 1967

<sup>141</sup>A.N. : Cote 19910374/7, Exposé du président Guy Rabourdin devant le conseil d'administration du District et le CCES de la Région Parisienne (intégré au procès verbal du conseil d'administration du CATRAL du 3 novembre 1971).

<sup>142</sup>*Ibid.*

<sup>143</sup>*Ibid.*

<sup>144</sup>P. NIVET, *Le conseil Municipal de Paris de 1944 à 1977*, Paris, publication la Sorbonne, 1994

brusqués par l'instauration du District<sup>145</sup>. « Le président du CNAT est en outre conseiller technique permanent du CATRAL »<sup>146</sup> et Jean Hallaire participe au CATRAL comme président du « comité technique de coordination »<sup>147</sup>. En rassemblant toutes les forces pesant sur les décisions et l'application concrète de ses projets, le CATRAL souhaite toujours convaincre en interne, voire peut-être prendre des décisions, et court-circuiter des débats dans d'autres lieux. Les comptes rendus des réunions témoignent des confrontations. Pour ne donner qu'un exemple de discussion au sein du CATRAL, Mr. Saltel (CGT-FO de la Région parisienne) présente l'étalement des vacances par roulement comme une bonne chose en soi, mais qui se réalise souvent aux détriments des salariés et de leur vie familiale. Il reproche au CATRAL de ne pas se préoccuper de la « réalité sociale » : les salariés n'ont selon lui pas assez de ressources financières pour fractionner leurs vacances, et encore moins pour partir aux sports d'hiver. Mr. Le Vert lui répond que des conflits peuvent se présenter entre les nécessités personnelles et collectives, le fractionnement des vacances est « inévitablement » coûteux pour les travailleurs. Pour Mr. Montaclair (CFDT de la Région parisienne), les propos de M. Le Vert ne reflètent pas l'esprit dans lequel se trouve le CATRAL. Il demande à ce que si ce rapport est publié à l'extérieur, qu'il soit souligné que rien de valable ne peut être entrepris sans l'accord des travailleurs.<sup>148</sup> De toute évidence, il n'y pas qu'un état d'esprit au sein du CATRAL, mais plusieurs.

L'idée que l'aménagement du temps doit être une action réalisée à l'échelle locale est présente dès les premiers écrits du CNAT, tout comme l'urgence du problème parisien. Le groupe de recherche opérationnelle, le plus efficace du CNAT, n'étudie que la Région parisienne. Il faut souligner le rôle des membres du District dans la mise en place du CATRAL. Tout comme les liens entre les individus qui accélèrent cette création. Robert Buron et Paul Delouvrier semblent avoir collaboré plusieurs fois ensemble, et fréquenté les mêmes personnes. Robert Buron aurait suggéré à Paul Delouvrier la personne de Jean Millet pour son équipe du District<sup>149</sup>, qui par ailleurs participe par la suite aux réunions du CATRAL. Le CATRAL s'inscrit dans les pas du CNAT, aussi bien par sa composition que par ses

---

<sup>145</sup> A. FOURCAUT, E. BELLANGER, M. FLONNEAU, *Paris/Banlieues- conflits et solidarités*, Paris, Créaphis, 2007

<sup>146</sup> H.V. : Cote BR 2584, statut de l'Association, acte administratif réalisé le 12 juillet 1966

<sup>147</sup> H.V. : Cote BR 2585, procès-verbal du conseil d'administration de novembre 1967

<sup>148</sup> A.N. : Cote 19910374/7, procès-verbal de l'assemblée générale du 8 juillet 1969

<sup>149</sup> S. LAURENT, *Paul Delouvrier, un grand commis de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005

objectifs. Les moyens pour y parvenir sont sensiblement les mêmes : sensibilisation, concertation, voire en dernier recours des dépôts de projets de règlements<sup>150</sup>.

## B. Le CATRAL, un échelon déconcentré du CNAT

### 1. Des objectifs similaires mais des structures différentes

Les deux principaux objectifs du CATRAL sont les mêmes que ceux du CNAT, le CATRAL travaille lui aussi sur la répartition journalière et annuelle des horaires de travail. Il se penche sur les « difficultés éprouvées pour les déplacements journaliers surtout par la population laborieuse pour se rendre de son domicile à son travail et en revenir [et sur] la concentration excessive des congés annuels sur les deux seuls mois de juillet et août, singulièrement sur le mois d'août »<sup>151</sup>. À la différence du CNAT, le CATRAL se confronte directement à la nécessité d'y intégrer les déplacements occasionnés par les loisirs. Cet acteur a une volonté toujours plus aigüe de prendre en compte les temps de loisirs en Région parisienne, même si les horaires de travail restent le sujet central, au moins au début, car perçus comme les plus rigides et les plus synchronisés. Comme le CNAT, le CATRAL a pour fonction d'« étudier les problèmes soulevés [et] de proposer des solutions aux Pouvoirs Publics comme aux différents secteurs concernés ainsi que d'en suivre l'application »<sup>152</sup>. Mais les deux associations ne se dotent pas des mêmes outils pour travailler. Le CATRAL se munit d'un comité technique de coordination, présidé par Jean Hallaire, pour lier les différents groupes de travail, c'est-à-dire « un groupe chargé d'émettre des avis sur les problèmes concernant l'étalement des congés annuels » et « un groupe chargé d'émettre des avis sur les problèmes concernant l'aménagement des horaires de travail hebdomadaires et journaliers »<sup>153</sup>. Contrairement au CNAT où le groupe de recherche opérationnelle effectue toutes les études, le CATRAL a bien identifié deux groupes travaillant sur deux problèmes distincts. Ces groupes sont chargés de réaliser les enquêtes et de proposer les solutions.

### 2. « Elle court, elle court la banlieue »<sup>154</sup>: Agir pour les transports

Le CATRAL souhaite diminuer les « pointes de trafic », qui sont causées par « la centralisation abusive de Paris », mais surtout par « la coïncidence des horaires journaliers de

---

<sup>150</sup>*Ibid.*

<sup>151</sup>H.V.: Cote BR 2585, procès-verbal conseil d'administration de novembre 1967

<sup>152</sup>*Ibid.*

<sup>153</sup>*Ibid.*

<sup>154</sup>G. PIRES, *Elle court, elle court la banlieue*, 1973

travail »<sup>155</sup>. Le CATRAL s'oppose à cette double concentration dans l'espace et dans le temps. « La centralisation abusive de Paris » est définie par la concentration du travail dans Paris. D'après le CATRAL, celle-ci est due à l'application à outrance d'un « zoning » et à l'étalement toujours de plus en plus grand de la zone urbanisée. Dans sa présentation du CATRAL, Guy Rabourdin déplore l'insuffisance des outils étatiques, comme les « déconcentrations » incitant les industries à « s'expatrier » en province ou « les travaux de rénovation et d'agrandissement du réseau des voies de communication »<sup>156</sup> qui ne sont pas assez conséquents. Le dynamisme régional et cette concentration sont actés :

« Certes, une amélioration peut venir de la décentralisation des Entreprises ou de leur « desserrement » sur des zones industrielles installées en banlieue ; mais, nécessairement lente, cette évolution ne pourra produire d'effet sensible qu'à très long terme. Quant à la croissance de l'agglomération parisienne, il s'agit là d'un phénomène pratiquement irréversible que l'on observe dans les grands centres urbains de tous les pays fortement industrialisés »<sup>157</sup>.

Si « la centralisation abusive dans Paris des entreprises et donc des emplois »<sup>158</sup> est fortement critiquée, celle de la région ne l'est pas<sup>159</sup>. Le CATRAL se donne donc comme mission la désynchronisation des horaires journaliers pour améliorer les moyens de transports. Les transports parisiens sont au cœur des préoccupations en 1970, car une augmentation de 16,7% des tarifs des transports a entraîné d'importantes manifestations, suivies de l'écriture du livre noir des transports parisiens<sup>160</sup>. Les comités d'usagers demandent le prolongement des lignes en grandes banlieues, la possibilité de contourner Paris, et l'agrandissement des plages horaires, notamment le dimanche pour accéder aux lieux de loisirs (le CNAT et le CATRAL les rejoignent sur ces deux dernières demandes). Cette médiatisation pousse le CATRAL à réactualiser son discours pour mettre en avant l'obtention des meilleures conditions de transports possibles plutôt que la réduction des coûts pour les entreprises de transports. Sa première action sur l'aménagement des horaires de travail, intitulée « Mieux vivre », consiste en deux opérations de désynchronisation entre les différents secteurs d'activités dans les secteurs d'Opéra et de Châtelet en 1966<sup>161</sup>. Suite à un certain succès, l'opération est reconduite dans de nouveaux secteurs, dont celui de la futur « Tour Maine-Montparnasse » en 1969. Mais dès 1971, le CATRAL s'attache surtout à promouvoir l'horaire variable, même

---

<sup>155</sup>H.V: Cote BR 2586, brochure du CATRAL, « S'adapter pour mieux vivre », 1968

<sup>156</sup>H.V. : Cote BR 2585, avant propos de Guy Rabourdin, « le CATRAL, ses premiers pas », 1967

<sup>157</sup>H.V. : Cote BR 2586, brochure du CATRAL, « S'adapter pour mieux vivre », 1968

<sup>158</sup>*Ibid.*

<sup>159</sup>H.V : Cote BR 2585, avant propos de Guy Rabourdin, « le CATRAL, ses premiers pas », 1967

<sup>160</sup>A. FOURCAUT, E. BELLANGER, M. FLONNEAU, *Paris/Banlieues- conflits et solidarités*, Paris, Créaphis, 2007

<sup>161</sup>A.N. : Cote 19910374/7, rapport d'activité 1966-1967

s'il lance en parallèle une vaste enquête sur l'aménagement des horaires dans toute la région<sup>162</sup>.

### 3. L'étalement des congés annuels

Dès la création du CATRAL, le groupe de travail chargé d'émettre des avis sur les problèmes concernant l'étalement des congés annuels lance une enquête auprès d'une trentaine d'entreprises de la Région parisienne. Il étudie les obstacles à un étalement et les possibilités de congés par roulement. Dans un premier temps, les membres de l'association ont comme stratégie de faire se rencontrer les principaux chefs d'entreprises pour qu'ils planifient en commun leurs dates de fermetures, mais cette tentative se solde par un échec. Ils décident ensuite de se concentrer sur les entreprises de construction électrique et aéronautique. Pour ces travaux le CATRAL travaille en collaboration avec le CNAT. À partir de 1968, le CATRAL change de stratégie, car les obstacles aux congés par roulements semblent trop importants. Il décide dès lors de se prononcer contre la fermeture des entreprises. Il s'appuie sur les exemples européens où les entreprises ne ferment pas de l'année. Puis il réalise une étude qualitative et quantitative, et remarque que la plupart des personnes interrogées sont favorables à l'étalement des vacances même si leurs comportements sont en désaccord. La conclusion tirée par les enquêteurs, c'est que les Français ont peur du dépaysement et du changement. De plus, le mois d'août est plébiscité car à l'origine c'est le mois de vacances des « privilégiés »<sup>163</sup>. L'intérêt de cette étude résulte de la formulation par les personnes interrogées d'associer l'ensemble des temps et pas seulement l'aspect particulier de l'étalement des vacances. Elles souhaitent une harmonie entre les moments de travail et de loisirs. La population semble sensible à l'aménagement du temps et plus particulièrement aux problèmes d'articulations entre les différents temps. En parallèle le CATRAL propose des solutions partielles aux pouvoirs publics, comme la mise en place d'un deuxième billet congés par la SNCF. Mais le CATRAL et le gouvernement sont en conflit au sujet de l'aménagement des congés. En effet, le gouvernement s'étant saisi de la question, reproche au CATRAL de dépasser ses attributions, à l'inverse celui-ci critique l'inaction gouvernementale.

---

<sup>162</sup>A.N. : Cote 19910374/7, procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 17 novembre 1971

<sup>163</sup>A.N. : Cote 19910374/7, rapport d'activité du CATRAL 1971 -1972.

Claude Paturle et Jean-Paul Blais font du CATRAL le précurseur d'un aménagement comprenant l'espace et le temps: « Le fait urbain est pris dans ses deux composantes, spatiale et temporelle. Les pointes sont en effet considérées comme le résultat de la combinaison de la concentration dans l'espace en des lieux restreints, et de la concentration dans le temps à des heures limitées »<sup>164</sup>. Pour le CNAT, l'aménagement du temps vient répondre aux changements temporels, c'est-à-dire à la synchronisation. Alors que dans l'analyse des causes de la synchronisation l'espace et le temps sont pris en compte par le CATRAL, l'aménagement du temps et de l'espace ne se rencontrent pas dans les solutions proposées. Dans les premières années du CATRAL, l'aménagement du temps est plus un complément. Ce comité est au début très proche dans ses actions comme dans ses discours du CNAT, mais il s'en éloigne progressivement.

### C. L'émergence de nouvelles problématiques ?

#### 1. « La prédominance du souci humain » ?

« Le CNAT orientait son argumentation principale vers les entreprises, qui devaient être les premières à tirer des avantages de l'étalement des horaires. Le CATRAL, quant à lui, insiste bien davantage sur l'amélioration de cadre de vie et des conditions de transport pour tous les travailleurs, et sur l'intérêt que tirera l'économie du pays en général. Les entreprises, en tant qu'individualités, n'apparaissent plus directement »<sup>165</sup>.

Le CATRAL expose la perte de temps pour les usagers dans les « embouteillages » et dans les transports en commun, où « les files d'attente s'allongent démesurément ». Ces situations entraînent donc « irritation » et « fatigue »<sup>166</sup>. Ces mêmes arguments étaient présents dans les écrits du CNAT. Mais, comme le soulignent Claude Paturle et Jean-Paul Blais, les problèmes de transport sont « beaucoup plus sensibles au niveau des usagers de transports » depuis la fin des années 1960. Le CATRAL fait écho au scandale, présenté précédemment, des conditions de transports pour les usagers. Lors du lancement de l'opération « Mieux vivre », les objectifs présentés sont de favoriser une meilleure rentabilité des équipements et surtout faire en sorte que leur utilisation crée le moins de servitudes possibles pour les usagers<sup>167</sup>. À cette réponse, le représentant de la RATP Mr. Bourgoïn,

---

<sup>164</sup>C. PATURLE ET J-P BLAIS, *Le temps de l'aménagement. Analyse de l'aménagement du temps en milieu urbain*, Paris, Groupe Dédale, 1977, p.60

<sup>165</sup> *Ibid.* p.57

<sup>166</sup> H.V: Cote BR 2586, brochure du CATRAL, « S'adapter pour mieux vivre », 1968

<sup>167</sup> H.V: Cote BR 2586, brochure du CATRAL, « S'adapter pour mieux vivre », 1968

rappelle que les critères de rentabilité restent l'élément déterminant dans les choix faits par le service public. Les propos du CATRAL reflètent le tournant national vers des préoccupations portant sur la qualité de la vie. D'après Christine Tobelem-Zanin, la qualité de vie devient une préoccupation majeure à partir du début des années 1970 en réaction à « l'urbanisation massive » des années 1945-1970. La question de l'humain est peut-être plus importante, mais comme pour le CNAT, les rapports internes et les publications mettent en avant les deux bénéficiaires de la désynchronisation : les entreprises et les usagers.

## 2. Des actions pour le « public » des services d'administration

Une des opérations du CATRAL est « Public-Service » devenu par la suite « Au service du public ». Comme le CNAT, le CATRAL s'intéresse beaucoup aux services publics en contact avec les usagers et pose aussi la question de l'accès. Son discours est très proche de celui du CNAT, mais il réalise des premières expériences. Cette opération « vise à une amélioration des conditions de vie par une prolongation en après-midi de l'ouverture des Administrations et Services à public afin que la population puisse s'adresser à eux dans le moment où elle est généralement disponible »<sup>168</sup>. Concrètement, cette opération se traduit par une ouverture jusqu'à 20 heures le mercredi des services administratifs, mais aussi des commerces de détail. Cette opération a pour but de « faciliter l'approvisionnement et les emplettes des ménages »<sup>169</sup> et d'animer les rues. Elle a eu lieu dans un premier temps dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris (1970), puis dans un deuxième temps à Chelles. Ces premiers essais sont suivis d'un sondage d'opinion. D'après le CATRAL, 79% des personnes interrogées dans le 13<sup>e</sup> trouvent que la fermeture à 20 heures est utile, surtout les jeunes, les habitants de banlieue et les femmes, avec une préférence pour l'ouverture des PTT, de la mairie, et de la sécurité sociale. Cette expérience a donc été poursuivie avec une relance d'information sur les nouveaux horaires<sup>170</sup>. Ces études permettent d'appuyer les propositions du CATRAL sur l'élargissement des amplitudes horaires. Et le plébiscite de l'expérience par les usagers permet de légitimer les actions du CATRAL.

---

<sup>168</sup>H.V. : Cote 38104, rapport d'activité présenté à l'assemblée générale du CATRAL le 27 octobre 1971 par GUY RABOURDIN

<sup>169</sup>*Ibid.*

<sup>170</sup>H.V. : Cote 38104, rapport d'activité présenté à l'assemblée générale du CATRAL le 27 octobre 1971 par GUY RABOURDIN

### 3. L'espace urbain : support des actions, ou espace à aménager ?

De plus en plus, le CATRAL s'intéresse à la ville en elle-même. À partir de 1972, un autre groupe de travail « Aménagement des jours de repos hebdomadaires » est créé, d'après Claude Paturle et Jean-Paul Blais. Ce groupe prend en fait la suite d'un groupe créé en 1969, sous la demande de Mr. Delforge<sup>171</sup>, représentant du syndicat FO. Le but étant que les villes soient « plus animées qu'elles ne le sont actuellement » le lundi et le samedi, et « que, pendant les week-ends, la circulation soit moins encombrée autour des grandes agglomérations »<sup>172</sup>. Mr. Delforge souhaite traiter l'apparition de deux jours consécutifs de repos. Ce groupe témoigne de l'intérêt croissant pour la vie quotidienne. Les membres du CATRAL développent une certaine vision de la ville, du bon cadre de vie : une ville doit être vivante, ne pas se vider de ses habitants, et l'activité est un gage de qualité de vie. C'est entre autres pour animer les rues de la ville que Guy Rabourdin demande ainsi aux commerces de détail de prolonger leurs heures d'ouverture. La ville vide est un thème récurrent pour décrire certaines villes de banlieues et les grands ensembles. Le loisir prend davantage de poids dans les initiatives du CATRAL. Le loisir n'est plus synonyme de vacances, mais est une activité réalisée dans la journée et dans la semaine. Ainsi le *week-end* est un objet d'étude pour le CATRAL car c'est un moment où différentes temporalités se rencontrent et rentrent en friction (loisir, travail, tâche domestique) et que la ville n'est plus soumise au même rythme qu'en semaine.

Les activités humaines étalées sur plusieurs unités de temps (journée, semaine et année) deviennent le socle des propositions. D'après Claude Paturle et Jean-Paul Blais la période de 1966 à 1971 est une période « charnière » dans l'aménagement du temps, où les causes de synchronisation évoluent : « Ainsi, sans incriminer personne, ni le moutonnisme des français, ni les syndicats de salariés, ni les entreprises, le CATRAL rend plus abstraite la formation du phénomène « encombrement » »<sup>173</sup>. Cette idée est remise en partie en cause par des archives du CATRAL donnant comme explication « les habitudes »<sup>174</sup> à la

---

<sup>171</sup>A.N. : Cote 19910374/7, procès-verbal du conseil d'administration du 3 novembre 1971

<sup>172</sup>C. PATURLE ET J-P BLAIS, *Le temps de l'aménagement. Analyse de l'aménagement du temps en milieu urbain*, Paris, Groupe Dédale, 1977, p. 52

<sup>173</sup> *Ibid.* p. 66

<sup>174</sup> P. LAMOUR, J. DE CHALENDAR, *Prendre le temps de vivre travail, vacances et retraite à la carte*, Paris, Seuil 1974, p. 16

synchronisation, et préconisant « au premier chef, une réforme des mentalités »<sup>175</sup>. La période est bien charnière car le CATRAL, très proche du CNAT comme nous l'avons étudié, s'en éloigne par la suite. Or le CATRAL dès 1971 propose d'autres solutions et diversifie ses préoccupations. Ainsi, entre continuité et évolution vis-à-vis du CNAT, le CATRAL réfléchit à l'articulation des différents temps sociaux et individuels. D'après la définition de Jean-Yves Boulin, les politiques temporelles sont le fait de « penser l'articulation des temps sociaux dans sa globalité à l'échelle locale (diversité des architectures spatiales et temporelles) et d'instaurer un dynamique de réflexion collective autour de ces questions »<sup>176</sup>. Le CATRAL, dans certaines de ses opérations semble penser cette articulation et agit à l'échelle d'un quartier ; ainsi il peut être présenté comme le premier aménageur temporel en France. L'étude du CNAT et du CATRAL valorise le rôle des acteurs économiques et sociaux dans l'aménagement du territoire. Par exemple, la jeune chambre économique qui a réalisé des expériences d'aménagement du temps à Metz, Dijon, et Strasbourg propose la formation de comité local pour l'étalement des horaires dans tous les villes disposant d'une jeune chambre économique<sup>177</sup>.

Le CATRAL s'impose rapidement comme un comité important en terme de réflexion sur les transports. En 1970, il participe à un groupe regroupant la SNCF, la RATP, la préfecture de Paris et de police, le service régional de l'équipement, le syndicat des transports parisiens et celui des transporteurs routiers, un représentant de villes nouvelles, un Inspecteur général de l'économie nationale, sous la direction du Secrétaire Général à la préfecture de région. Ce groupe a vocation à répondre aux problèmes soulevés par la division des infrastructures et des transports entre la SNCF et la RATP. Il est inauguré après que la RATP et la SNCF aient souhaité construire, sans se consulter, au niveau de la gare de Lyon une gare souterraine pour la SNCF et une gare RER pour la RATP<sup>178</sup>. L'aménagement du temps évolue très rapidement au début des années 1970 avec l'apparition des politiques environnementales et des revendications en faveur d'un meilleur cadre de vie.

---

<sup>175</sup>H.V: Cote BR 2586, brochure du CATRAL, « S'adapter pour mieux vivre », 1968

<sup>176</sup>J-Y BOULIN, P. DOMMERGUES (DIR.), *La nouvelle aire du temps*, Paris, Editions de L'Aube DATAR, 2003

<sup>177</sup>A.N. : Cote 19910374/9, compte rendu de la commission ad hoc au district du 9 juillet 1964

<sup>178</sup> P. GRISET (Dir.) *Georges Pompidou et la modernité – les tensions de l'innovation 1962 -1974*, Bruxelles, PIE, 2006

### Chapitre 3.

#### 1969 -1975, l'aménagement du temps un élément de la politique environnementale et de l'étalement des vacances

Ce chapitre permet d'explorer la dernière phase de sensibilisation, c'est-à-dire le moment où les premières actions en faveur d'un aménagement temporel entrent dans des projets de l'État sans pour autant donner lieu à une action publique entière et autonome. Il prend une place importante dans les premiers essais pour l'amélioration et la protection de l'environnement, et l'étalement des vacances. Ces deux secteurs sont portés par le Premier Ministre Jacques Chaban-Delmas car ils s'inscrivent dans son projet de Nouvelle société. Sans accentuer les conséquences du mouvement de mai 68, la concertation entre les forces économiques du pays prônée par les comités d'aménagement du temps (CNAT et CATRAL) se trouvent dotés de nouvelles qualités. La réflexion sur la répartition du temps de travail, de loisir et de transport prend également de l'ampleur. Ce chapitre montre une autre image que celle mythique du « tout automobile » souvent attribuée aux années de la présidence de Georges Pompidou<sup>179</sup>.

D'après l'auteur Tobelem-Zanin, à partir du début des années 1970, les pouvoirs se saisissent véritablement de la problématique environnementale. De juillet 1969 à juin 1970, une accélération du processus de décision a lieu grâce à deux hommes : Serge Antoine et Louis Armand. En effet, ce dernier demande au Premier Ministre Chaban-Delmas en juillet 1969 (son ami pendant la Résistance) de lui confier la rédaction d'un livre blanc sur l'environnement, qu'il lui remet le 11 mai 1970<sup>180</sup>. Au même moment, lors de ses déplacements aux États-Unis, Serge Antoine se saisit des questions environnementales. En rentrant de ses déplacements à l'été 1969, il écrit une lettre à Jacques Chaban-Delmas pour le persuader de préparer un programme environnemental pour la France.

Les archives étudiées sont à la fois celles des associations et celles de l'État. Ces dernières sont des retranscriptions de discours, des publications, des comptes-rendus des réunions du Haut Comité de l'Environnement, de la DATAR et du Comité Interministériel d'Action pour la Nature et l'Environnement, archivées aux archives nationales. Plus particulièrement, la revue *2000, Revue de l'aménagement du territoire et du développement régionale* dirigé par Serge Antoine présente les textes fondateurs de la politique de l'environnement, ce qui permet

---

<sup>179</sup> M. FLONNEAU, « L'automobile au défi de ses excès, le moment Pompidou, le « tout automobile », mythes et réalités », dans P. GRISSET (Dir.) *Georges Pompidou et la modernité – les tensions de l'innovation 1962 -1974*, Bruxelles, PIE, 2006

<sup>180</sup>R. CANS ET F. CHAVOLIN, « Serge Antoine, aux origines du Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement », *Pour mémoire* n°5, 2008

d'apprécier le rôle de chaque acteur. Les ouvrages de Jacques de Chalendar ont également été étudiés, que ce soit ses écrits de 1970 sur l'aménagement du temps ou ses romans autobiographiques postérieurs. En ce qui concerne les associations, les derniers moments du CNAT sont connus grâce à l'ouvrage de Claude Paturle et Jean-Paul Blais et aux archives du CATRAL. Ces sources sont précieuses car elles témoignent des réticences des élus locaux face aux directives nationales, ce qui n'apparaît pas aussi explicitement dans les archives nationales.

## A. L'aménagement du temps, une composante de la politique environnementale

### 1. Le CNAT et le CATRAL présents dans les « 100 mesures »<sup>181</sup>

Le Premier Ministre Chaban-Delmas demande au Ministre chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire de préparer les premières mesures en faveur de l'environnement avec comme instrument pour cette étude un groupe de travail interministériel siégeant à la DATAR<sup>182</sup>. Cette accélération est accentuée par le discours en faveur de l'écologie du Président George Pompidou à Chicago en février 1970. André Bettencourt présente le 10 juin 1970 au Conseil des ministres les « Cent mesures pour l'environnement », c'est-à-dire le programme préparé par Serge Antoine et Louis Armand<sup>183</sup>. Pour réaliser ce programme interministériel, le Haut Comité de l'Environnement (HCE) est créé. Il est présidé par Serge Antoine. Ce dernier et la DATAR ont écrit ces mesures avec l'aide des propositions des quatorze ministres intéressés, de l'avis des 500 sociétés de protection de la nature et le rapport de Louis Armand<sup>184</sup>. Les politiques temporelles sont présentes à plusieurs reprises dans les propositions des ministres. Une des propositions est la réorganisation du Comité national d'aménagement des temps de travail et de loisirs (fiche n°11,5). Le projet est donc de restructurer le CNAT, « actuellement en sommeil », où « la place des syndicats de salariés, de patrons et d'agriculteurs devrait être prépondérante, puisqu'il s'agit en l'occurrence de concevoir une meilleure chronologie des activités humaines ». Ce nouveau CNAT « aurait, en outre une mission d'impulsion pour la mise sur pied de Comités locaux d'Aménagement des Temps de Travail et de Loisirs (CATRAL) comme il en existe déjà un pour la région

---

<sup>181</sup>A.N.: Cote 19960016/1, note de 1974 à 1981, *L'aménagement du temps, une innovation sociale ?* (pas de date précise)

<sup>182</sup>A.N. : 19950527/6, S. Antoine (Dir), «Un premier programme pour l'environnement », 2000, *revue de l'aménagement du territoire et du développement régional*», Ivry, 1970 et Entretien de Serge Antoine réalisé par Thierry Paquot, *Urbanisme* N°336, mai/juin 2004

<sup>183</sup>A.N.: Cote 19970150/11, *AFP* du 8 juin 1970

<sup>184</sup>A.N.: Cote 19970150/11, *AFP* du mercredi 10 juin 1970 sur le conseil des Ministres.

parisienne, dont l'activité représentée fait l'objet d'un autre fiche »<sup>185</sup>. En effet, une des propositions est la création de Comités locaux d'Aménagement des Temps de Travail et de Loisirs dans toutes les métropoles d'équilibres (fiche 11,4). Sur les deux cents mesures proposées par les différents ministres, le comité interministériel pour l'aménagement du territoire, orchestré par la Datar, s'engage formellement sur la réalisation de cent mesures. Dans les « 100 mesures pour l'environnement » finales, la mesure 32 consiste à « organiser l'aménagement des temps de travail et de loisir dans les grandes agglomérations et élargir les zones couvertes par les billets spéciaux SNCF de fin de semaine »<sup>186</sup>. Il s'agit donc aussi d'une reconnaissance en creux des apports du CNAT et du CATRAL.

## 2. La reprise des principes de l'aménagement du temps

Plusieurs objectifs des associations sont présents dans les cent mesures du gouvernement. Cependant ces mesures portent surtout sur la protection des ressources comme l'eau, l'air, ou les espaces verts, et la lutte contre le bruit. Il semblerait que la DATAR ait regroupé tous les projets en lien avec « l'Environnement en milieu urbain » dans la fiche 11. Une des propositions condensées dans la mesure 32 est l'étalement des horaires de travail dans les grandes agglomérations, avec comme programme le développement des chèques-restaurant, ainsi que celui des cantines et des garderies pour expérimenter la journée continue. Une des propositions vise à augmenter les déplacements de fin de semaine des jeunes en créant des prix attractifs. Il est donc proposé de modifier au départ de Paris les zones SNCF pour les billets « week-end » et « bon dimanche ». Les zones ayant été définies il y a vingt-cinq ans, toutes les gares de ces zones se situent maintenant dans la banlieue très urbanisée. Cette mesure propose également une étude sur les déplacements dans les métropoles d'équilibres. (n°11,6). Cette proposition est intégrée à la mesure finale n°32, mais n'est pas réalisée par la suite car jugée désavantageuse pour la SNCF. Elle témoigne néanmoins d'un croisement entre trois idées répandues : le besoin d'accéder à des espaces verts, l'insatisfaction de la qualité de la vie en ville et la nécessité de pallier aux effets négatifs des problèmes de circulation. Ce sujet est très présent dans les propositions initiales avec le développement des itinéraires réservés aux transports en commun et ceux réservés aux piétons (fiche n°11/7 et n°2). Ces deux mesures reflètent deux revendications de l'époque : rendre la ville aux piétons et fluidifier la circulation. Toutes les mesures du programme sont pensées

---

<sup>185</sup>A.N.: Cote 19970150/11, Archives de S. Antoine, fiche n°11,5

<sup>186</sup>A.N.: Cote 19970150/11, DATAR, Comité interministériel pour l'aménagement du territoire, relevé des décisions relatives aux actions d'amélioration de l'environnement en 1970.

comme des actions pouvant être menées à l'initiative des collectivités décentralisées. Les échelles régionales et communales s'avèrent être des échelons propices pour favoriser les politiques environnementales. Le Premier Ministre écrit aux préfets de région une directive à ce sujet : Ils doivent être les « initiateurs » et les « promoteurs » de la politique de l'environnement et du cadre de vie<sup>187</sup>. Ces mesures ne doivent pas entraîner une augmentation du budget de l'État, ce qui rend sa conception et son déroulement problématiques. On peut se demander si le choix de l'échelle déconcentrée et décentralisée n'est pas un moyen pour alléger le budget central, ce qui expliquerait la préférence donnée aux comités locaux d'aménagement du temps plutôt qu'au CNAT. L'aménagement du temps et l'environnement sont associés pendant toute la décennie 1970 avec une articulation entre le local et le national.

### 3. Quels acteurs se mobilisent pour l'aménagement du temps ?

Dans une lettre au Premier Ministre, Louis Armand lui demande d'associer « aux problèmes d'environnement » et de « protection du milieu naturel » ceux de « l'encombrement » pour humaniser la société industrielle<sup>188</sup>. C'est par ce biais que l'aménagement du temps est associé à la politique environnementale. En effet, l'aménagement du temps est déjà présent dans les écrits de Louis Armand, où plus précisément dans le texte accompagnant sa présentation du 11 mai 1970 devant le Premier Ministre. Ce texte est écrit par Christian Garnier et François-Henri Bigard, assisté par Bertrand Cousin, énarque et ami de Serge Antoine<sup>189</sup>. Ils reprennent donc le thème de l'encombrement, en traitant la concentration spatiale et temporelle des activités, du peuplement, des loisirs, des départs le *week-end* hors des villes. Ils s'inquiètent également de la consommation d'espace et prônent l'aménagement de l'espace et de la « dimension temps », même si celle-ci n'occupe pas une grande part dans leur démonstration :

« Horaires de travail, horaires de fonctionnement des commerces, des transports collectifs aériens ou terrestres, des équipements, [...] périodes scolaires, départs en vacances etc. sont autant d'éléments qui influent non seulement sur le fonctionnement de la société, mais aussi sur la qualité de l'environnement, induisent par exemple, des « niveaux de consommation », des niveaux d'occupation qui, pour passagers qu'ils

---

<sup>187</sup>A.N.: Cote 19970150/11, directive du premier ministre aux préfets.

<sup>188</sup>A.N.: Cote 19900560/3, lettre de Louis Armand à Monsieur le Premier Ministre du 22 juillet 1969

<sup>189</sup>A.N.: Cote 19950527/6, S. Antoine (Dir.), «Un premier programme pour l'environnement», 2000, *revue de l'aménagement du territoire et du développement régionale*, Ivry, 1970 et R. CANS ET F. CHAVOLIN, « Serge Antoine, aux origines du Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement », *Pour mémoire* n°5, 2008

soient, peuvent être supportés sans dommage pour le milieu et ce qui s’y trouvent »<sup>190</sup>.

Le temps et l’espace sont liés dans cette démonstration : aménager le temps permet de sauvegarder l’espace. Il faut noter que les membres du CATRAL ont été évincés de l’élaboration des 100 mesures, alors que la DATAR a auditionné beaucoup d’associations. D’après le président du CATRAL, les difficultés du comité ne viennent pas toutes de la difficulté à aménager le temps, « certains d’entre elles tiennent à une conjoncture qui n’a pas permis au CATRAL d’être l’instrument que le Gouvernement aurait pu utiliser pour soutenir la politique qu’il a définie »<sup>191</sup>. Le CATRAL semble donc avoir été écarté, mais est présent dans le répertoire des associations environnementales réalisé par la DATAR<sup>192</sup>. Les demandes d’instauration du CNAT et des comités locaux viennent du Ministre de l’Intérieur, Raymond Marcellin et du Ministre du Travail, de l’Emploi et de la Population, Joseph Fontanet. Ce dernier propose aussi la fiche n°11, 2 sur l’étalement des horaires de travail dans les grandes agglomérations. Ce ministre semble donc attaché à l’aménagement du temps, puisqu’il doit aussi le financer. Il a participé au début du CNAT en tant que Secrétaire d’État au Commerce Intérieur en 1960. Il s’y est fait représenter par son directeur de Cabinet Antoine Veil. Joseph Fontanet est un des ministres du MRP, comme Robert Buron, qui démissionne en 1962. Mais il redevient Ministre du Travail, de l’Emploi et de la Population en 1969 sous le gouvernement de Chaban-Delmas, après avoir soutenu Georges Pompidou à la présidentielle. Il est un des trois ministres centristes du gouvernement. L’intérêt porté à l’aménagement du temps vient-il directement de Joseph Fontanet ou des membres de son cabinet ? « L’étalement des vacances » est demandé par le Ministère du Travail, de l’Emploi et de la Population, et le Secrétariat d’État au Tourisme mais sur mission du Premier Ministre (fiche n°11,1). Cette proposition s’appuie sur une politique déjà menée depuis longtemps par le gouvernement. Dès 1960, Robert Buron en tant que Ministre des Transports adresse une circulaire aux entreprises pour promouvoir l’étalement des congés annuels sur une plus grande période<sup>193</sup>. Cette politique reste une constante des politiques publiques jusqu’aux années 1980 au moins, et est associée à la nouvelle politique de sécurité routière.

---

<sup>190</sup>A.N. : Cote 19950527/6, S. Antoine (Dir.), « Un premier programme pour l’environnement », 2000, *revue de l’aménagement du territoire et du développement régionale* », Ivry, 1970

<sup>191</sup>A.N.: Cote 19910374/7, rapport d’activité du CATRAL pour 1970 /1971, approuvé à l’assemblée générale du 17/11/1971

<sup>192</sup>A.N.: Cote 19950527/6, DATAR, *Répertoire de l’environnement associations et organisation*, Saint-Yrieix, documentation française, 1971

<sup>193</sup>A.N.: Cote 19890117/50, dossier 06/06/02, circulaire adressée aux moyennes et grandes entreprises le 22 février 1960.

Cette étape est fondamentale car elle marque le début des politiques publiques temporelles nationales, les structures décentralisées sont actées, ainsi que le lien entre le temps et l'espace. L'aménagement du temps sort définitivement du rôle de simple outil de gestion des encombrements, pour prendre sa place dans les politiques environnementales. On retrouve toujours cette logique de déconcentrer dans le temps et dans l'espace toutes les activités et structures humaines. Mais ce tournant environnemental entraîne avec lui un intérêt pour le contenu à l'intérieur des horaires (temps de loisir, temps de travail, temps subi ou choisi), et celui des espaces (espace naturel à protéger ou espace urbain de qualité). Le lien établi entre les politiques de l'environnement et d'aménagement du temps occasionne une ouverture pour les actions d'aménagement du temps, et les pare de nouvelles valeurs. De nouveaux acteurs peuvent se saisir de ces politiques. Par contre, le CATRAL reste pendant longtemps en dehors de cette politique.

## B. Deux politiques parallèles pour l'aménagement du temps : les 100 mesures et le CATRAL

### 1. Le CNAT disparaît au tournant des années 1970

À partir de 1966, le CNAT apparaît seulement dans les archives du CATRAL. Les deux associations semblent collaborer sur certains projets. Le secrétaire général du CNAT participe encore aux réunions du CATRAL jusqu'en 1973. Dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 mai 1973, la cessation d'activité du CNAT est actée<sup>194</sup>. Mais le CNAT ne semble plus se réunir après 1966/1967. Comme en témoignent les propositions élaborées pour les 100 mesures, le CNAT semble bien endormi. Pour Jean-Paul Blais et Claude Paturle, le CNAT disparaît progressivement à partir de 1961. Pour ces auteurs, c'est le départ de Jean Hallaire qui sonne la fin du CNAT. Ils avancent également une autre raison, qui est le manque d'intérêt pour l'aménagement des horaires : « Après 1961, le problème des « pointes » et de l'étalement disparaît de l'ordre du jour. [...] et le CNAT semble avoir perdu son influence et sa notoriété »<sup>195</sup>. L'étude menée montre que cette dernière explication n'est pas exacte. Ces auteurs semblent avoir perdu la trace du CNAT à partir du moment où il est devenu un outil de l'État. Il semblerait que son travail ait été plus discret. Il

---

<sup>194</sup>A.N.: Cote 19910374/7, PV de la réunion du CATRAL du 10/06/1973

<sup>195</sup>C. PATURLE ET J-P BLAIS, *Le temps de l'aménagement. Analyse de l'aménagement du temps en milieu urbain*, Paris, Groupe Dédale, 1977, p.51- 52

se peut par contre que le CNAT ait eu des difficultés après la démission de Robert Buron, Pierre Pflimlin, Paul Bacon, Maurice Schumann et Joseph Fontanet du gouvernement en mai 1962. En effet, le CNAT semble être en partie porté par les membres du MRP, car ils participent activement aux réunions et propagent ces idées. De plus, la perte d'importance du courant productiviste peut être une autre piste de compréhension. Mais l'intérêt porté aux idées du CNAT reste vivace comme le montre la suite des recherches archivistiques. Par exemple, lors d'une séance à l'Assemblée Nationale, le 28 juin 1963, l'aménagement des horaires de travail comme le prévoyait le CNAT est au cœur du débat. Mme Thome-Patenôtre (députée radical-socialiste) questionne sur les mesures prévues par le Gouvernement pour « aménager la journée de travail des salariés dans les grandes agglomérations, c'est-à-dire l'étalement des horaires de travail entre les divers groupes d'activités », « l'adoption de la journée continue » et l'« aménagement des jours et des heures d'ouverture, au public des guichets des services administratifs et para-administratif ». Pour elle, ces mesures ont deux objectifs qui sont l'amélioration des conditions de vie des travailleurs de l'agglomération parisienne et la diminution de la durée d'absence de leur domicile<sup>196</sup>. Ses questions sont clairement motivées par la sensibilisation effectuée par le CNAT ; elle souligne en plus la formule des chèques-restaurant. Le Ministre du Travail, Guilbert Grandval lui répond d'ailleurs qu'il a fort apprécié les travaux du CNAT, et que « l'expérience récente d'ouverture de certains magasins parisiens au-delà de l'heure habituelle de fermeture [...] a pu se dérouler sans difficultés graves ». Louis Joxe, le Ministre d'État chargé de la Réforme Administrative, relance quant à lui des études s'appuyant sur les premiers travaux du CNAT<sup>197</sup>. Le débat ne s'est donc pas éteint, et si il est peut-être moins présent dans la presse, c'est aussi parce qu'il s'est déplacé au sein même du gouvernement et de l'assemblée.

## 2. Une collaboration tendue entre l'État et le CATRAL

Le financement du CATRAL provient essentiellement du District de Paris (50 000 F) et des conseils généraux des départements en 1970<sup>198</sup>. Mais les départements du Val d'Oise, Val-de-Marne, et Seine-Saint-Denis ne sont pas impliqués, et « ont cru devoir s'abstenir jusqu'ici de toute aide financière ». Le CATRAL reçoit aussi de l'aide du Ministère de l'Environnement car celui-ci prend en charge le salaire du chargé de mission établissant la liaison entre le CATRAL et le Ministère. Mais les relations entre le gouvernement et le

---

<sup>196</sup>[http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/tables\\_archives/louis-joxe.asp#9dec1958](http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/tables_archives/louis-joxe.asp#9dec1958)

<sup>197</sup>[http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/tables\\_archives/louis-joxe.asp#9dec1958](http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/tables_archives/louis-joxe.asp#9dec1958)

<sup>198</sup>A.N. : Cote 19910374/7, total des excédents de la clôture de l'exercice 1970/1971

CATRAL semblent très tendues. Lors du conseil d'administration du 19 février 1971<sup>199</sup> Jacques Baumel, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre Chaban-Delmas, constate que le CATRAL est une organisation très utile, mais souhaite « qu'il concentre son action sur la région parisienne plutôt que de se préoccuper de l'aménagement du temps dans l'année, problème qui dépasse largement ses possibilités et dont la solution dépend plus directement de mesures gouvernementales à prendre sur une large échelle ». De plus, il regrette de rencontrer une certaine passivité chez les membres du CATRAL, et un attachement à leurs droits. Contrairement au CATRAL qui se félicite de l'opération « Au service du public » dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, le Secrétaire d'État critique premièrement qu'elle soit la seule opération réalisée depuis un an et demi et deuxièmement qu'elle soit peu concluante. Le président du CATRAL, Guy Rabourdin, lui rétorque qu'il ne retient que l'aspect positif de ce discours : « pour la première fois, le gouvernement, par la bouche du Secrétaire d'état auprès du Premier Ministre chargé des relations publiques, s'intéresse directement à l'action du CATRAL et semble vouloir mener à travers lui une action concrète ». Mais pour cela il faudrait encore « que les pouvoirs publics fixent des orientations précises et surtout donnent au CATRAL les moyens d'action dont il ne dispose pas ». Dès 1970, Jacques Baumel s'investit dans la campagne pour la sécurité routière qui comprend un volet sur l'étalement des vacances d'été<sup>200</sup>. Il fait lui-même un appel aux automobilistes pour qu'ils étalent leurs vacances<sup>201</sup>. Il ne semble pas souhaiter que le CATRAL vienne empiéter sur sa campagne. Si par la suite des essais de collaboration entre les deux ont lieu, ceux-ci restent très tendus. Les travaux du CATRAL ont servi de base à la discussion de deux groupes de travail sur l'aménagement des temps créés par le Premier Ministre et le Ministre chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire en 1972<sup>202</sup>. Le président du CATRAL est intervenu à l'échelon gouvernemental pour que le CATRAL puisse participer à ces groupes de travail. Après l'accord du Ministre des Affaires Sociales Edgar Faure le CATRAL y est associé. Mais dès 1972, le président énonce son amertume car les travaux du CATRAL sont « pillés » par le gouvernement, car celui-ci n'associe pas le CATRAL à ses publications<sup>203</sup>. Le président du CATRAL décide alors en 1973 d'accélérer la parution de la brochure *A la recherche du temps de vivre*, car il apprend de « divers sources [...] qu'une publication, traitant sensiblement des mêmes sujets,

---

<sup>199</sup>A.N. : Cote 19910374/7, procès-verbal du conseil d'administration du 19 février 1971

<sup>200</sup>A.N. : Cote 19930054/37, RTL 8h, le commentaire de Ph. Alexandre, 28 mars 970

<sup>201</sup>A.N. : Cote 19930054/37, *AFP*, «Appel personnel de M. Jacques Baumel aux automobilistes », Paris, 23 juillet (1971 ?)

<sup>202</sup>A.N.: Cote 19910374/7, rapport d'activité du CATRAL pour 1971 /1972, approuvé à l'assemblée générale du 8/12/1972

<sup>203</sup>*Ibid.*

se préparait dans les cuisines du Ministère des Affaires Sociales et menaçait de sortir dans les trois ou quatre semaines »<sup>204</sup>. Le CATRAL parle de « doublage » de la part du Ministère des Affaires Sociales. De plus le CATRAL se plaint de se heurter très souvent à des initiatives le plus souvent non coordonnées des départements ministériels.

### 3. Deux visions contraires de l'aménagement du territoire français

Il n'y a pas de coordination, ni de réel travail en commun entre les membres du CATRAL et ceux chargés d'appliquer les 100 mesures. Le président du CATRAL explique que si la forme associative du CATRAL est primordiale, il conviendrait de donner au CATRAL « l'autorité morale » qui lui fait défaut. Le CATRAL doit donc être reconnu par le gouvernement et être aidé :

« Les pouvoirs publics n'ont pas épaulé comme il convenait l'action du CATRAL. Sans doute une relative confusion d'entente entre les autorités régionales et certains services ministériels n'a pas été de nature à faciliter l'intervention de l'administration »<sup>205</sup>.

De toute évidence, le président fait référence à la DATAR et au HCE qui sont chargés d'aider à l'application des mesures et à leur hostilité déclarée contre la politique du District. Dans la publication de 1970 dirigée par Serge Antoine « Un premier programme pour l'environnement », l'implantation des structures types CATRAL ne doivent plus voir le jour dans les grandes agglomérations mais dans « des métropoles d'équilibres ». Déjà dans les lettres envoyées par Serge Antoine sur la préparation des 100 mesures, les « Comités d'aménagement des horaires de travail et de loisir » doivent être créés dans les métropoles d'équilibres. Au final, le terme de grande agglomération semble retenu, mais est souvent remplacé dans les discours par métropole d'équilibre. On peut émettre l'hypothèse qu'il a été retenu car il faisait consensus, mais derrière cet accord se cachent deux visions différentes. D'après les comptes rendus d'activités réalisés par le CATRAL, en janvier 1971 le Secrétaire Général du Haut Comité de l'Environnement (Serge Antoine) invitait les Préfets des Régions intéressés à envoyer leurs représentants à une réunion organisée à Paris dans les locaux de la Préfecture de Région pour « créer, dans d'autres régions, des organismes analogues au CATRAL »<sup>206</sup>. Alors que dans le « Rapport sur l'état d'exécution du programme » de 1970 pour l'environnement réalisé en juin 1971 (sans doute par Serge Antoine), les représentants des huit Régions et le CATRAL se retrouvaient pour la « création d'organismes semblables

---

<sup>204</sup>A.N.: Cote 19910374/7, procès-verbal du conseil d'administration du 10 mai 1973

<sup>205</sup>A.N.: Cote 19910374/7, rapport d'activité du CATRAL pour 1971 /1972, approuvé à l'AG du 8/12/1972

<sup>206</sup>A.N.: Cote 19910374/7, rapport d'activité du CATRAL pour 1970 /1971, approuvé à l'AG du 17/11/1971

dans les métropoles d'équilibres »<sup>207</sup>. Il y a une opposition latente entre le CATRAL, outil du District, et la politique menée par Serge Antoine. Ce dernier exprime très bien cette confrontation entre deux conceptions du territoire, qui ressort dans la politique temporelle : « J'étais en totale opposition avec Delouvrier sur l'objectif des 12 millions de Franciliens, mais je l'ai beaucoup respecté. Avec Guichard, nous avons, à la Datar, inventé les métropoles d'équilibres pour faire contrepoids à Paris dévorant toute la France. Donc nous ne pouvions que freiner Paul Delouvrier, qui implantait ses villes nouvelles à l'intérieur d'un périmètre régional (que j'avais fabriqué, moi !) »<sup>208</sup>. On peut aussi se demander si cette opposition n'est pas doublée par une deuxième opposition : celle qui divise les gaullistes au pouvoir et les frictions sur la nouvelle société voulue par le Premier Ministre Chaban-Delmas.

En devenant un outil du gouvernement et en bénéficiant de la politisation des problématiques environnementales, le CNAT a toute la légitimité pour développer les comités locaux, et devenir l'interlocuteur privilégié de la politique temporelle. Pourtant, il perd aussi son autonomie et devient très dépendant des aléas du pouvoir gouvernemental. L'activité du CNAT entre 1966 et 1971 reste une incertitude, mais il n'est plus réellement actif. La mise en place des 100 mesures pour l'environnement cristallise les tensions entre le CATRAL et le gouvernement. Cela entraîne une situation paradoxale pour les années 1970, où la Région Parisienne sort de la politique temporelle établie par le gouvernement, et devient une exception en termes d'aménagement du temps. De 1970 à 1974 l'aménagement du temps n'est pas réellement inclus dans les actions environnementales. Pendant quelques mois, le Haut Comité de l'Environnement se charge de l'application de cette « charte de l'environnement ». La première tâche de celui-ci est de tisser les liens avec « les élus locaux », et « responsables directs »<sup>209</sup>. Mais le 30 juillet 1970 un Ministre chargé de la Protection de la Nature et de l'Environnement est nommé, et le HCE se transforme en simple appareil de conseil<sup>210</sup>. Après l'étude des comptes-rendus des réunions du HCE, du Ministère chargé de la Protection de la Nature et de l'Environnement, et du Comité interministériel d'action pour la nature et l'environnement, les projets d'aménagement du temps n'avancent pas de 1971 à 1974. La priorité est mise sur la protection de la nature, qui s'accompagne

---

<sup>207</sup>A.N.: Cote 19970150/12, archives de S. Antoine, Rapport sur l'état d'exécution du programme 1970 pour l'environnement: juin 1970 – juin 1971

<sup>208</sup>Entretien de Serge Antoine réalisé par Thierry Paquot, *Urbanisme* N°336, mai/juin 2004

<sup>209</sup>A.N.: Cote 19950527/1, archive du HCE, discours de Robert Poujade lors de la cérémonie d'installation du Ministère le 12/05/2015

<sup>210</sup>A.N.: Cote 19950527/1, décret ministériel du 30 juillet 1970

d'une lutte contre les déchets et le bruit. À partir de 1973, une priorité est donnée aux loisirs en plein air des jeunes par le Secrétariat d'État à la Jeunesse, au Sport et au Loisir et par le CIANE<sup>211</sup>. Mais aucune ressource n'est allouée par le CIANE à l'aménagement du temps.

## C. L'étalement des vacances, temps morts et accélérations de l'aménagement du temps

### 1. De la politique d'étalement des vacances à l'aménagement des temps

Au niveau de l'État, le haut fonctionnaire Jacques De Chalendar a rédigé plusieurs ouvrages donnant suite à de nombreux rapports commandés par différents ministres. Simon Nora établit une lettre de mission lui demandant de réfléchir à l'étalement des vacances pour permettre une meilleure utilisation du capital productif du pays, que Jacques Chaban-Delmas signe le 29 novembre 1969<sup>212</sup>. De son premier rapport, il tire un ouvrage de vulgarisation *Vers un nouvel aménagement de l'année* (1970) qui connaît un battage médiatique important. Cet ouvrage est considérable car il propose des solutions audacieuses et élargit la question des embouteillages estivaux à une politique temporelle à part entière. Il est de nouveau missionné par le Premier Ministre pour étendre ses recherches à l'aménagement du temps tout au long de l'existence. Sa publication *L'aménagement du temps* (1971) a également une plus audience médiatique<sup>213</sup>. Dans cet ouvrage le temps n'est plus un outil mais devient un objet d'analyse. En 1972, il est à la tête du groupe créé par le Premier Ministre, mentionné dans les archives du CATRAL, dont le but est « d'examiner les problèmes posés par un meilleur aménagement de la journée »<sup>214</sup>. Ce groupe participe à la promotion de la Nouvelle Société voulue par le Premier Ministre. Ces groupes de travail sont ceux mentionnés dans les archives du CATRAL, auxquels participe M. Lalande chargé de mission au CATRAL<sup>215</sup>. Les archives de ces groupes n'ont pas été retrouvées. Il faut rappeler que d'après le CATRAL, les groupes présidés par Jacques De Chalendar s'appuient sur les travaux de l'association et pillent ses idées. Les expériences du CNAT et du CATRAL sont mentionnées dans les livres de Jacques De Chalendar. Ces différents ouvrages popularisent l'aménagement du temps. Une autre étape est franchie en 1974, quand Philippe Lamour, de la Commission Nationale d'aménagement du territoire se joint à Jacques De Chalendar pour écrire *Prendre le temps de vivre* dans lequel ils

---

<sup>211</sup>A.N.: Cote 19770245/1, documents du FIANE de 1971 à 1973.

<sup>212</sup>J. DE CHALENDAR, *Une vie passionnée, itinéraire et rencontres*, Paris, Du Cerf, 2011

<sup>213</sup>*Ibid.*

<sup>214</sup>A.N.: Cote 19960016/1, note « l'aménagement du temps, une innovation sociale ? », date inconnue comprise entre 1976 et 1981, les auteurs sont sans doute les membres de la mission d'aménagement du temps.

<sup>215</sup>C. PATURLE ET J-P BLAIS, *Le temps de l'aménagement. Analyse de l'aménagement du temps en milieu urbain*, Paris, Groupe Dédale, 1977, p.71

insistent sur le lien entre l'aménagement de l'espace et du temps : « l'aménagement du temps est désormais indissociable de l'aménagement de l'espace dont, parfois même, il constitue une condition préalable ». L'aménagement de l'espace comme celui du temps permettent de réduire le phénomène de pointe de la demande et doivent être pensé ensemble.

## 2. Une redéfinition des notions temporelles.

Il convient de s'arrêter sur les propositions élaborées dans l'ouvrage *L'aménagement du temps* qui structure les réflexions postérieures. La concentration temporelle provient de la concentration spatiale, qui est corollaire à la ville. Il s'appuie sur la théorie de l'encombrement écrit en 1968 par Serge-Christophe Kolm<sup>216</sup> et en tire des conclusions.

« L'encombrement tient à la rareté d'un espace donné pendant une période de temps déterminée, il fait nécessairement appel à la notion d'espace-temps. [...] Les citadins ne peuvent plus se déplacer tous en même temps, ni utiliser au même moment les mêmes équipements de loisirs ; un roulement s'impose à l'intérieur d'une « plage » aussi large que possible »<sup>217</sup>.

Pour lui, l'homme peut être propriétaire d'espaces (un bureau) ou de biens (un lit) si il l'utilise longtemps, les autres espaces / biens dont l'utilisation est ponctuelle doivent être collectifs, et donc utiliser à des moments différents. Sa solution est celle « d'une plage de temps variable »<sup>218</sup> où chaque personne choisit ses horaires ou ses jours de travail dans une amplitude définie. Il applique cette solution aux horaires de travail, aux jours de congé hebdomadaires et annuels pour l'école et l'entreprise. Mais pour que ce système de plage fonctionne, l'école doit être ouverte toute l'année comme l'entreprise, ainsi que les équipements de loisirs. Par exemple, pour l'école il propose une période de pleine activité sur sept mois et une période cinq mois, de mai à septembre où « une fraction variable [...] des effectifs serait absente »<sup>219</sup>. Il défend « la personnalisation du temps » car « le temps n'a pas la même valeur à nos yeux à tous les moments de la journée ou de la semaine »<sup>220</sup> et propose pour cela des solutions où la ville fonctionne presque 24 heures sur 24. Le temps ne peut être appréhendé comme un bloc monolithique, il est subjectif. L'auteur prône un intérêt pour le temps qui dépasse l'idée du temps comme quantité, du temps chronométré, car le temps est aussi « un moment, une date, une heure, et que le choix de ce moment contribue aussi à

---

<sup>216</sup>J. DE CHALENDAR, *L'aménagement du temps*, Bar-le-Duc, Desclée de Brouwer, 1971, p.32

<sup>217</sup>*Ibid.* p. 31 et p. 113

<sup>218</sup>*Ibid.* p.104

<sup>219</sup>*Ibid.* p. 96

<sup>220</sup> P. LAMOUR, J. DE CHALENDAR, *Prendre le temps de vivre travail, vacances et retraite à la carte*, Paris, Seuil, 1974

déterminer la qualité de nos activités »<sup>221</sup>. Le président du CATRAL partage cette politique de personnalisation du temps: « substituer à l'uniformité et à la fixité des temps de travail et de loisir, la diversité et la variabilité » selon les goûts, les affinités et les âges<sup>222</sup>. Cette personnalisation revendiquée et la valorisation du temps accompagnent également un intérêt pour la vie quotidienne. Jacques de Chalendar propose donc d'aménager « la vie de l'homme », c'est-à-dire mettre à bas le triptyque étude - travail - retraite en laissant le choix à l'individu d'entremêler des temps de formation, de travail, et de loisir tout au long de sa vie (en 1971 le congé formation est instauré en France). Les rapports à l'origine de ces publications sont moteurs de l'instauration de l'horaire variable en 1973. L'horaire variable est une étape importante dans la désynchronisation des horaires de travail, la prise en compte des autres temps dans les horaires de travail, l'individualisation du temps, et la flexibilisation du travail. À côté de ses écrits, d'autres auteurs tiennent des propos similaires comme William Grossin qui publie en 1974 un livre de sociologie temporelle, *Les temps de la vie quotidienne*.

3. 1974-1975, l'apparition du Ministère de la Qualité de la Vie et la lutte contre le gaspillage conditionnent l'action publique d'aménagement du temps

Deux raisons peuvent être avancées pour comprendre le renouveau de l'aménagement du temps en 1975. La première est la création du Ministère de la Qualité de la vie en mai 1974 après l'élection de Valéry Giscard d'Estaing. Le Ministre André Jarrot, dans son discours du 29 octobre 1975 à l'occasion de l'installation du HCE auprès du Premier Ministre, explique l'absorption de l'environnement dans le Ministère de la Qualité de la Vie : ce n'est pas « une volonté de minorer la part faite à la protection de la nature, dans une conjoncture économique difficile », mais plutôt une inclinaison à renforcer la lutte contre les nuisances et à « faire en sorte qu'il [l'environnement] offre à chacun plus de chances d'épanouissement personnel ». Mais surtout il insiste sur le mal-être de vivre en ville. Il souhaite que la ville soit un lieu d'animation où les loisirs se développent<sup>223</sup>. Ainsi les priorités des politiques environnementales basculent entre 1971 et 1975 : Dès lors que la problématique du cadre de vie prend de l'importance au détriment de la protection du patrimoine, l'aménagement du temps devient un outil privilégié. D'après sa lettre du 7 mai 1975 le Premier Ministre Jacques

---

<sup>221</sup> P. LAMOUR, J. DE CHALENDAR, *Prendre le temps de vivre travail, vacances et retraite à la carte*, Paris, Seuil, 1974

<sup>222</sup> G. RABOURDIN, *A la recherche du temps de vivre*, 1973

<sup>223</sup> A.N.: Cote 19950527/2, Discours de M. André Jarrot, ministre de la QDV, le 29 octobre 1975

Chirac ambitionne de relancer la politique globale d'aménagement du temps<sup>224</sup>. Le Ministre de la Qualité de la Vie est donc chargé de mettre en place cette politique. Celle-ci est poursuivie par les différents ministres de la Qualité de la Vie, notamment grâce à la présence de M. Basset (ingénieur des ponts et chaussées). Conseiller technique des différents cabinets, il est en charge de ce dossier : « M. Basset avait été à l'origine du lancement du projet « aménagement du temps », dans le cabinet de M. Jarrot »<sup>225</sup>. La deuxième impulsion est due à la politique de lutte contre le gaspillage, qui devient très médiatique au milieu des années 1970<sup>226</sup>. Le rapport du groupe interministériel d'évaluation de l'environnement sur le gaspillage rendu en juillet 1974 connaît un retentissement médiatique. Ce groupe a été mis en place en 1972 et est présidé par Claude Gruson, économiste et ancien directeur de l'INSEE<sup>227</sup>. Le groupe de travail est presque essentiellement composé d'ingénieurs. Serge Antoine y participe. Dans ce rapport, qui préconise une lutte contre le gaspillage sur le long terme, les outils présentés sont les bilans spatiaux et les budgets temps. Les budgets-temps permettent d'élaborer des « plans d'aménagement du temps » dans les villes comprenant au moins tous les temps « générateurs d'insatisfactions ou de frustrations », notamment ceux engendrés par les encombrements. Les recommandations sont multiples, allant de l'utilisation des « apports des sciences humaines pour résoudre certains problèmes d'utilisation rationnelle du temps dans les grandes agglomérations » à la réalisation d'opérations expérimentales « spectaculaires » pour réduire les encombrements et mieux répartir dans le temps les activités. Ils proposent aussi de « prévoir les modalités d'intégration du temps de transport dans la durée du travail » et de « développer un système de « temps à la carte ». Ce rapport lie clairement la lutte contre gaspillage et l'aménagement du temps et choisit comme échelle d'action les « régions urbaines »<sup>228</sup>. Dès lors la lutte contre le gaspillage et l'aménagement du temps deviennent les deux idées directrices de la politique environnementale et de la qualité de la vie<sup>229</sup>. Le Ministre de la Qualité de la Vie, dans un soucis de lutter contre l'inflation, demande de mettre l'accent sur l'aménagement du temps et la lutte contre le gaspillage en 1976<sup>230</sup>.

---

<sup>224</sup>A.N.: Cote 19960016/2, rapport (confidentiel) du groupe interministériel pour l'aménagement du temps 27 janvier 1976

<sup>225</sup>A.N.: Cote 19960016/2, procès-verbal de la réunion du 19 janvier 1976 du GIAT

<sup>226</sup>INA : entretien de Jacques Chancel avec Paul Gruson le 6 novembre 1974 et A.N : cote 19950527/ 1, Procès verbal de la conférence du HCE du mercredi 2 octobre 1974

<sup>227</sup>A.N.: Cote 19950527/7, groupe interministériel d'évaluation de l'environnement, « la lutte contre le gaspillage une nouvelle politique économique, un nouvelle politique de l'environnement, 1974

<sup>228</sup>*Ibid.*

<sup>229</sup>A.N.: Cote 19950527/1, procès-verbal de la conférence du HCE du mercredi 2 octobre 1974

<sup>230</sup>A.N.: Cote 19950527/2, communiqué de presse de la réunion du HCE du 14 décembre 1976

De 1969 à 1975, plusieurs évènements légitiment les actions sur les temps ; de nombreux courants se saisissent de l'outil qu'est l'aménagement du temps. Très vite, il devient évident pour quelques administrateurs et élus que la déconcentration temporelle peut aider à la déconcentration spatiale. Par ce biais l'aménagement du temps entre dans les politiques environnementales naissantes. Dans les 100 mesures les initiatives portant sur les loisirs, notamment ceux des jeunes, et l'accès aux espaces verts sont renforcées.

Malgré cela le CNAT disparaît en 1973, sans doute à cause de la mort de Robert Buron. Cela témoigne de la fragilité du comité qui reposait sur deux hommes : Jean Hallaire et Robert Buron. Mais la sensibilisation apportée par le CNAT semble porter ses fruits. Peut-on voir dans l'intégration de l'aménagement du temps au livre de Louis Armand, la sensibilisation effectuée quelques années plus tôt par Pierre Massé et André Malterre au sein du comité Rueff-Armand ? Le CATRAL a pris peu d'initiative pendant cette période. Il semble avoir recherché des partenariats avec le gouvernement qui n'ont pas débouché. Pourtant les 100 mesures prévoyaient l'apparition de structure similaire dans le reste de la France. Mais de 1971 à 1974, toutes les mesures prises concernent la protection de la nature. Celle-ci devient moins importante quand la focale se déplace sur le cadre urbain : à l'inverse l'aménagement du temps revient sur le devant de la scène, enrichie par les apports de Jacques de Chalendar. Dans ses ouvrages, et ceux de William Grossin : la pluralité temporelle est actée, l'aménagement intègre le « milieu temporel »<sup>231</sup> et se personnalise.

---

<sup>231</sup>W. GROSSIN, *Les temps de la vie quotidienne*, Paris, Mouton, 1974

---

En moins de 20 ans, l'aménagement du temps a trouvé sa place dans les actions publiques. Les apports du CNAT sont nombreux et dépassent le simple aménagement des horaires de travail. Par conséquent, le bilan très critique qu'en dressent Claude Paturle et Jean-Paul Blais doit être nuancé<sup>232</sup>. Comme le soulignent ces auteurs, l'aménagement du temps et de l'espace sont deux domaines très distincts, peut-être complémentaires, mais certainement pas indissociables. D'un point de vue stratégique, le CNAT ne souhaite pas lier les deux, puisque pour exister il doit se dissocier de l'aménagement spatial. Mais les mêmes hommes se chargent des deux aménagements. Le CNAT a défini des objectifs qui perdurent : la concertation, l'importance du local et de l'utilisateur. Il a réalisé une sensibilisation importante, permettant notamment l'apparition du CATRAL : « cette première phase a cependant laissé des traces dans les mentalités. L'adoption de la journée continue dans quelques grandes agglomérations date de cette période (même s'il a fallu un certain temps pour que les effets se ressentent) ; et en même temps, le mouvement vers les deux jours de repos en fin de semaine s'est accéléré »<sup>233</sup>. La sensibilisation portée par ces deux comités a aidé à l'émergence d'une politique publique d'aménagement du temps. Le CNAT et le CATRAL ont de fait favorisé la journée continue et la semaine de 5 jours en réalisant leurs études, et en prônant le développement des cantines, et des chèques-restaurant<sup>234</sup>. Les propositions partielles du CNAT ont permis des actions durables, comme le « tarif vert », « c'est-à-dire les tarifs préférentiels aux heures de moindre demande »<sup>235</sup>, et les premières périodes forfaitaires de la SNCF<sup>236</sup>. L'action de ces deux comités peut être appréhendée comme une caisse de résonance en matière de transports. L'évolution de l'aménagement du temps reflète celle des politiques de transports, celle des contestations, et celle de la place des usagers.

Pendant cette période, la volonté de déconcentrer les activités dans l'espace est palpable. La déconcentration dans le temps est proposée au début comme un outil rapide par rapport à la déconcentration spatiale : le maître-mot est donc la désynchronisation. Dans les écrits environnementaux, notamment ceux de Louis Armand et de Serge Antoine, la

---

<sup>232</sup> C. PATURLE ET J-P BLAIS, *Le temps de l'aménagement. Analyse de l'aménagement du temps en milieu urbain*, Paris, Groupe Dédale, 1977, p. 36 et 35

<sup>233</sup> *Ibid.*, p. 51

<sup>234</sup> A.N. : Cote 19910374/9, procès-verbal du conseil d'administration du CNAT du 22 juin 1962

<sup>235</sup> C. PATURLE ET J-P BLAIS, *Le temps de l'aménagement. Analyse de l'aménagement du temps en milieu urbain*, Paris, Groupe Dédale, 1977, p.32

<sup>236</sup> A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/O6/02, note de synthèse secrète servant aux travaux d'un groupe de travail interministériel 14 septembre 1959.

déconcentration spatiale et temporelle est en même temps le moyen et le but. L'intégration de l'aménagement du temps dans les politiques environnementales permet l'enrichissement des expériences temporelles et entraîne des changements fondamentaux. Les politiques environnementales naissantes se préoccupant des impacts sur les milieux, c'est-à-dire sur ce qui entoure l'objet d'étude, permettent l'émergence d'un intérêt pour les conséquences d'une activité sur une autre, et d'un temps sur un autre. Le début des années 1970 est une période charnière, où la notion de temps commence à s'épaissir : le terme horaire est abandonné, l'intérêt se déporte de la « géométrie » du temps à « l'état »<sup>237</sup>, c'est-à-dire au contenu qu'il renferme. Dans ses écrits, le CATRAL considère véritablement les différents temps sociaux et amorce une prise en compte de l'individu dans son intégralité temporelle au tournant des années 1970. Mais l'articulation des temps quotidiens n'est pas encore au centre des actions. L'utilisation du terme temps reste balbutiante même dans les années 1970. Le CNAT parle surtout de vie pour définir les temps dédiés à d'autres activités que le travail. Le terme de vie ne met pas en relief l'imbrication des activités et semble plutôt les fractionner. Il peut même être perçu comme une négation de l'homme comme un tout. Pour le CNAT, l'appropriation individuelle du temps ne peut même pas être pensée puisque le problème est la standardisation des temps (il n'y a donc pas de personnalisation pour les auteurs). Mais le champs lexical temporel, la pluralité des temps et la personnalisation des temps se développent rapidement de 1971 à 1974 grâce aux écrits de Jacques De Chalendar, du CATRAL ou de William Grossin. Ces études développent également des solutions permettant de gérer son temps individuellement et rentrent progressivement dans les mœurs à la fin des années 1970. Ces solutions sont inspirées de pratiques étrangères comme l'a montré Jens Thoemmes<sup>238</sup>. Cette étude permet de réfléchir à la temporalité du passage d'une société perçue comme trop synchronisée vers celle hyper individualisée déplorée à la fin du siècle, voire peut-être de remettre en cause cette lecture.

L'aménagement du temps est un outil récupéré par plusieurs courants, puisqu'il est porté par les adeptes du libéralisme (Louis Armand et Jacques Rueff), et ceux de « l'humanisme technique ». Au sein du CNAT, l'idée que la technique entraîne le progrès social est répandue. Pour le rapport de Claude Paturle et Jean-Paul Blais, le CNAT a comme but de remettre en cause l'économie actuelle, l'aménagement du temps n'est qu'un prétexte. Être porté par des acteurs divers permet de faire émerger un consensus sur son utilité. Pour

---

<sup>237</sup>W. GROSSIN, *Pour une science des temps – introduction à l'écologie temporelle*, Paris, Octarès, 1996

<sup>238</sup>J. THOEMMES, « L'histoire oubliée des horaires individualisés : de la désynchronisation choisie à la flexibilité pour l'entreprise », *Revue française de socio-économie* N°11, 2013

reprendre la grille d'analyse développée par Pierre Müller<sup>239</sup> puis Alain Faure<sup>240</sup>, les acteurs étudiés semblent agir pendant les dix premières années avec un référentiel commun implicite qui est celui de la productivité. Celle-ci donne un sens global aux actions menées. La productivité, qui devient un état d'esprit après la guerre, permet *in fine* un développement économique, social et culturel<sup>241</sup>. Par exemple pour Louis Armand la productivité est un préalable à l'élévation du niveau culturel et au développement social<sup>242</sup>. Les « normes » non atteintes pour accéder à une productivité optimale sont entre autres la rationalité, la technique, ou le développement économique de l'ensemble du territoire. L'aménagement du temps (la désynchronisation des horaires) peut entraîner une augmentation de la productivité, pour reprendre la notion d'algorithme de Pierre Müller. Ces auteurs brandissent les problèmes d'heures de pointe, image visualisable par tous, pour appuyer la légitimité de leurs actions. Il n'y a aucune remise en question de la productivité pendant la période 1958 à 1966. Mais celle-ci est progressivement remise en cause au cours des années 1960. Si la productivité est encore importante au tournant des années 1970, elle ne peut plus servir de référentiel commun. Après un moment de flottement, il semblerait que l'aménagement du temps soit légitimé par son utilisation comme outil pour la qualité de la vie. La qualité de la vie est-il le référentiel commun pour les aménageurs du temps à partir de 1974 ?

---

<sup>239</sup>P. MÜLLER, « Enjeux, controverses et tendances de l'analyse des politiques publiques », *revue française de sciences politiques*, 1996

<sup>240</sup>A. FAURE, G. POLLET, P. WARIN (DIR.), *La construction du sens dans les politiques publiques : débats autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, 1995

<sup>241</sup>C. PESIS, S. TOPCU ET C. BONNEUIL. *Une autre histoire des « Trente Glorieuses » Modernisation, contestation et pollutions dans la France d'après guerre*, la Découverte, 2013

<sup>242</sup>A.N. : Cote 19930054/37, Louis Armand, «une vocation qui s'ignore», *Le Figaro*, 15 janvier 1971

## Deuxième partie.

1975-1981, « du problème politique à la mise sur agenda »<sup>243</sup>,  
l'aménagement du temps devient une politique publique à part  
entière.

---

<sup>243</sup>P. LASCOUMES, *Action publique et environnement*, Paris, PUF, 2012.

L'aménagement du temps s'inscrit dans une démarche plus large de promotion d'une politique de qualité plutôt que de quantité avec des intérêts nouveaux comme l'environnement<sup>244</sup>. Cela se traduit par la médiatisation du terme « qualité de la vie » puis « qualité de vie ». Christine Tobelem-Zanin démontre que la qualité de la vie est d'abord une préoccupation de masse (1960) en réponse à l'urbanisation croissante, le développement des banlieues et l'augmentation démographique. Le « mal de vivre en ville » viendrait d'un décalage temporel entre l'amélioration des conditions de vie économiques et sociales des individus et une stagnation du développement des formes urbaines<sup>245</sup>. Dans un second temps, la qualité de la vie devient un mot d'ordre de l'État, et se concrétise dans une politique de l'environnement, pour répondre à la pression de plus en plus forte des populations<sup>246</sup>. Rémy Pawin propose une autre lecture, puisque pour lui le thème de la qualité de la vie s'impose en 1970 après être sorti de l'orbite des élites contestataires, et des scientifiques comme Philippe d'Iribarne. Dans tous les cas, la qualité de vie est un thème très présent dans les années 1970. Il ne faut pas oublier l'importance prise par l'environnement à l'échelle internationale. La pression internationale s'accroît avec la première conférence internationale sur l'environnement, la conférence de Stockholm en 1972, dans laquelle le premier programme environnemental est élaboré.

Cette partie porte sur une courte période où les changements ministériels sont nombreux. André Jarrot puis André Fosset sont ministres de la Qualité de la Vie sous le gouvernement de Jacques Chirac. Ce ministère comprend l'environnement, le tourisme, la jeunesse et le sport<sup>247</sup>. À partir d'août 1976 sous le gouvernement de Raymond Barre, Vincent Ansquer récupère le portefeuille ministériel de la Qualité de la Vie. André Jarrot et Vincent Ansquer sont en position de minorité dans ces gouvernements où seulement quatre ministres sont d'anciens gaullistes. Ce ministère est remplacé par le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie regroupant l'environnement, la culture et l'équipement en 1978. À sa tête est nommé Michel d'Ornano qui soutient Valéry Giscard D'Estaing depuis de nombreuses années. Au sein de ce ministère est créée, le 6 mars 1978, la Délégation à la Qualité de la Vie, qui a pour but de provoquer des actions visant à protéger et améliorer l'environnement et le cadre de vie en milieux urbain et rural, et d'aménager les rythmes de vie et les loisirs. Cette

---

<sup>244</sup>R. PAWIN, *Histoire du bonheur en France, depuis 1945*, Paris, Robert Laffont, 2013

<sup>245</sup>C. TOBELEM-ZANIN, *La qualité de vie dans les villes françaises*, Rouen, Publication de l'Université de Rouen, 1995

<sup>246</sup>*Ibid.*

<sup>247</sup>B. LAVILLE, « Du ministère de l'impossible au ministère d'état », *Revue française d'administration publique* n° 134 2010/2

délégation s'occupe aussi de préparer les délibérations du Comité interministériel de la Qualité de la vie (CIQV). Elle est abrogée par la suite en décembre 1985. Mais la majeure partie des fonctionnaires de ce grand ministère sont des agents de l'équipement. Ainsi l'aménagement du temps se développe au cœur d'une administration faible, celle de la qualité de la vie<sup>248</sup>. L'élection présidentielle de 1981 met fin à la présidence de Valéry Giscard d'Estaing et au Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie.

L'aménagement du temps accompagne comme nous l'avons déjà vu les réponses données aux problèmes environnementaux, comme la lutte contre le gaspillage. D'après Pierre Lascoumes la pression sur le gouvernement pour mettre en place une politique environnementale provient des mobilisations de la population et de celles des experts. Ce même auteur a détaillé trois étapes pour étudier la politique environnementale : le passage du « fait social au problème public », celui du « problème public au problème politique » et du « problème politique à la mise en agenda »<sup>249</sup>. Cette partition a été reprise pour étudier la politique temporelle. La première partie expose l'étude du passage du problème public au problème politique, car les archives étudiées ne nous permettent pas réellement de saisir les problèmes temporels avant qu'ils ne soient médiatisés par quelques experts et hommes politiques.

Dans cette partie sont exposées les conditions favorisant l'établissement d'une politique temporelle à part entière, et l'organisation de celle-ci au sein des instances gouvernementales pour la qualité de la vie. Le chapitre cinq présente le renouvellement des conceptions temporelles et les actions qui en résultent. Le dernier chapitre se focalise sur l'action du CATRAL en Île-de-France. Dans cette région aucun comité n'est instauré par l'État, et le CATRAL se trouve donc être son principal interlocuteur.

---

<sup>248</sup>B. LAVILLE, « Du ministère de l'impossible au ministère d'état », *Revue française d'administration publique* n° 134 2010/2

<sup>249</sup>P. LASCOUMES, *Action publique et environnement*, Paris, PUF, 2012.

## Chapitre 4.

### L'aménagement du temps, une action publique nationale et locale au cœur de la politique de la Qualité de la Vie.

Ce chapitre présente le rapport fondateur de la politique d'aménagement du temps et les structures et objectifs instaurés par celui-ci. Il met également en lumière le rôle central de Serge Antoine dans l'instauration de cette politique, et par cela même la continuité avec les premières mesures pour l'environnement. Pendant cinq ans, les représentants du ministère de la Qualité de la Vie organisent les actions publiques d'aménagement du temps. Celles-ci sont donc intrinsèquement liées à la notion de cadre de vie.

L'aménagement du temps est une politique publique intéressante à étudier car elle est nationale et locale avec l'originalité de lier ses deux échelles par une mission, qui se charge aussi en tant qu'équipe itinérante de se déplacer dans toute la France pour coordonner et aider les actions locales. Au cours des années 1970, cette politique s'inscrit dans le processus engendré par l'État. Processus par lequel il entreprend de modifier ses relations avec les territoires, et dans lequel la participation devient un élément déterminant quoique encore très théorique<sup>250</sup>. Les expériences temporelles s'insèrent dans la politique contractuelle entre l'État et les collectivités locales qui se développe dans la première partie des années 1970. En effet, elle n'est possible que grâce à l'utilisation de fond d'investissement tel que le Fond d'intervention pour l'aménagement de la nature et de l'environnement (FIANE).

Ce chapitre est traité à l'aide des procès-verbaux des réunions du groupe interministériel à l'aménagement du temps et de leur rapport, dit rapport Labrusse de 1976. Les ressources allouées aux politiques temporelles sont connues grâce aux demandes concernant le Fond d'intervention pour l'aménagement de la nature et de l'environnement (le FIANE puis le FIQV à partir de 1979) et aux décisions du Comité d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement (CIANE puis le CIQV). Les archives du Haut Comité d'Environnement notamment celles concernant le secrétaire général, Serge Antoine, et la Charte à la Qualité de la Vie ont été analysées. Toutes ces archives sont conservées aux archives nationales.

---

<sup>250</sup>T. TELLIER, « la transition décentralisatrice de l'aménagement », *Pour mémoire*, n°13, printemps 2014, p.88 – p.96

## A. L'impulsion déterminante : le Rapport Labrusse de 1976

### 1. L'instauration d'un groupe interministériel à l'aménagement du temps

« En 1975, le Ministre de la Qualité de la vie, donne encore une nouvelle impulsion à l'action des pouvoirs publics en ce domaine. Un groupe interministériel est formé en juillet 1975, présidé par M. Bertrand Labrusse, Conseiller Référendaire à la Cour des Comptes, afin de dégager les orientations d'une politique d'ensemble. Il remet en janvier 1976, au Premier Ministre, le « Rapport de l'aménagement du temps »<sup>251</sup>.

Le travail préparatoire est surtout réalisé par le groupe interministériel à l'aménagement du temps (GIAT). Ce groupe doit « dégager les orientations d'une politique d'ensemble »<sup>252</sup> pour l'aménagement du temps. Ses acteurs se réunissent pour la première fois le 3 septembre 1975, puis une quinzaine de fois de septembre 1975 à janvier 1976. Ce groupe interministériel doit suivre pour une durée de trois ans les opérations temporelles<sup>253</sup>. Il est composé d'une quinzaine de personnes et est présidé par Bertrand Labrusse, conseiller à la Cour des Comptes. Y sont présents des représentants (administrateurs ou sous-directeurs) du Ministère de l'Éducation, de l'Administration, de l'Intérieur, du Commerce et de l'Artisanat, du Travail, de la Santé, de l'Industrie et de la Recherche, de l'Économie et des Finances, du Secrétariat d'État au Tourisme, un Inspecteur général de l'Équipement et un ingénieur général de l'aviation civile<sup>254</sup>. Serge Antoine est également présent en tant que Secrétaire Général du HCE et représentant du Ministère de la Qualité de la Vie. D'après un mémoire écrit en 1979, Il est d'ailleurs l'initiateur de ce rapport<sup>255</sup>. Le Haut Comité à l'Environnement, d'après le décret du 25 juillet 1975 (décret n°75-672), se charge des problèmes d'aménagement du temps. Dès 1976, une cellule traitant « des problèmes d'Aménagement du Temps a été mise en place dans le cadre du Secrétariat Général du Haut Comité de l'Environnement »<sup>256</sup>. Serge Antoine pilote avec Bertrand Labrusse les réunions. Ce groupe a auditionné ceux reconnus comme les experts de l'aménagement du temps : M. Chalendar, M. Lassalle (chargé de mission au CATRAL), mais aussi les syndicats et les représentants des entreprises publiques de transport. Le rapport final présente Jacques De Chalendar comme le « premier » a avoir

---

<sup>251</sup>A.N.: Cote 19960016/1, note « l'aménagement du temps, une innovation sociale ? », date inconnue comprise entre 1976 et 1981, les auteurs sont sans doute les membres de la mission d'aménagement du temps.

<sup>252</sup>*Ibid.*

<sup>253</sup>C. PATURLE ET J-P BLAIS, *Le temps de l'aménagement. Analyse de l'aménagement du temps en milieu urbain*, Paris, *Groupe Dédale*, 1977

<sup>254</sup>A.N.: Cote 19960016/2, procès-verbal de la réunion du 3 septembre 1975 du GIAT

<sup>255</sup>A.N.: Cote 19960016/7, mémoire de IIIe cycle, *La politique française d'aménagement du temps*, soutenu par Alfred Mattern en septembre 1979.

<sup>256</sup>A.N.: Cote 19950527/1, lettre du 26 janvier 1977 du secrétaire général du HCE au Ministre de la Qualité de la Vie et de l'Environnement

mis en évidence la notion d'aménagement du temps comme facteur de l'amélioration de la vie quotidienne. Ainsi, ils se positionnent dans la lignée de ses nombreux travaux. Par contre, les expériences du CNAT ne sont pas mentionnées et la référence aux Cent mesures est quasi inexistante<sup>257</sup>. Serge Antoine donne à l'aménagement du temps son double objectif pour les prochaines années, « deux préoccupations fondamentales en matière d'aménagement du temps : l'amélioration de la qualité de la vie et une meilleure utilisation des équipements » ; les objectifs du groupe interministériel sont reconnus par le Conseil des Ministres du 16 mars 1976<sup>258</sup>.

## 2. Les objectifs pour les années 1976-1981 fixés par ce rapport.

Ce rapport reprend et reformule les objectifs énoncés au début des années 1970 dans une centaine de propositions. Dès la première séance, des mesures principales sont retenues pour répondre à ces objectifs : l'étalement des vacances et du calendrier scolaire, l'étalement des *week-end*, le décalage entre les horaires, la carrière flexible et l'horaire variable. Le document conçoit la journée de travail comme l'amplitude comprenant les transports, les pauses et le travail : « C'est donc sur les différentes constituantes de cette amplitude que doit porter une action visant à l'amélioration du temps ». La qualité du temps est un des objectifs du GIAT, qui s'appuie sur le tournant qualitatif du début des années 1970. Il prône avant tout la personnalisation du temps, et propose notamment deux solutions individualisées : l'horaire variable et la carrière flexible. Une grande partie du rapport se concentre sur la ville. Un tableau alarmant en est dressé : loisirs rares, manque d'équipement, pas de lieu de promenade, pas de vie, beaucoup de bruit et de saleté. Ce vide urbain causerait un mouvement de fuite vers la campagne le *week-end* ayant des conséquences très graves d'après les auteurs. En effet, ils entraîneraient « une consommation très forte d'énergie », des embouteillages autour des villes, des ruptures d'activités et surtout « la croissance du parc de maisons secondaires ». Cet intérêt pour le *week-end* a déjà provoqué la création d'un groupe de réflexion et de travaux au sein du CATRAL (Partie I, chapitre II). Mais le développement des résidences secondaires n'était pas directement inculpé. Tout un arsenal de propositions est donc présenté dans le texte pour éviter les départs en *week-end*. Le rapport fixe aussi le lien entre l'aménagement du temps et la différence entre les sexes. « Le GI a généralement refusé de distinguer les catégories de salariés selon leur sexe. En proposant des mesures

---

<sup>257</sup>A.N.: Cote 19960016/2, rapport confidentiel du GIAT 27 janvier 1976

<sup>258</sup>A.N.: Cote 19960016/1, Extrait de relevé de décisions n°823 du Conseil des Ministres du 10 mars 1976.

discriminatoires, il aurait aboutit à renforcer des différences de traitement abusives que les femmes refusent ». D'autant plus que le discours sur le travail féminin a fortement évolué entre la fin des années 1960 et le début des années 1970. Les nombreuses mobilisations, notamment les actions du Mouvement de Libération des Femmes au début des années 1970, ont rendu inadéquates toutes les propositions incluant le retrait total ou partiel des femmes du marché du travail que préconisaient les premiers aménageurs des temps. Ainsi, le GIAT préfère suggérer des horaires individualisés (horaire variable, horaire libre) pour tous les salariés à négocier au sein de l'entreprise. André Fosset a retenu une vingtaine de propositions au final en écartant celles qui imposaient une charge supplémentaire aux entreprises ou aux financements publics<sup>259</sup>.

### 3. Les structures temporelles organisées à travers ce rapport

Le rôle de Serge Antoine est décisif dans l'instauration des structures temporelles de la fin des années 1970. Il propose de fonder des comités locaux dans des villes moyennes. Dès la deuxième séance, onze villes pilotes sont choisies pour y tenter des expériences. Serge Antoine demande de rajouter les villes de Pau et d'Arras<sup>260</sup>. Au final le 4 mai 1976, quatorze villes pilotes ont été choisies pour le lancement des expériences d'aménagement du temps : Arras, Tulle, Angers, Montpellier, Grenoble, Besançon, Dijon, le Creusot Montceau-les-Mines, Strasbourg, Metz, Rouen, Annecy, Agen et Rennes<sup>261</sup>. Elles ont été sélectionnées pour des raisons diverses, comme la volonté de couvrir géographiquement toute la France. On peut émettre l'hypothèse que le choix des villes moyennes a été déterminé notamment par les divers contacts de Serge Antoine ; par exemple Tulle et Arras sont déjà dans des contrats de villes moyennes négociés par la DATAR<sup>262</sup>. Certaines ayant déjà réalisées des opérations semblent avoir été privilégiées. En effet, Mr. Camuset en décembre 1975<sup>263</sup> présente les cinq villes ayant menées une politique temporelle. Angers et Strasbourg sont les pionnières, où des comités locaux existent depuis longtemps. À Grenoble, à Niort et à Bordeaux des tentatives d'aménagement du calendrier scolaire ou du temps de travail ont été expérimentées. Mais le cas de Niort a pu être mis de côté car les expériences menées ne correspondent pas aux prescriptions du rapport Labrusse qui condamne les semaines scolaires sur cinq jours.

---

<sup>259</sup>C. PATURLE ET J-P BLAIS, *Le temps de l'aménagement. Analyse de l'aménagement du temps en milieu urbain*, Paris, Groupe Dédale, 1977, p.93

<sup>260</sup>A.N.: Cote 19960016/2, procès-verbal de la Réunion du GIAT du 27 octobre 1975

<sup>261</sup>A.N.: Cote 19960016/1, note interne sur les actions en cours et les moyens d'action du 10 septembre 1976 de la Mission pour l'aménagement du temps.

<sup>262</sup>A.N.: Cote 19960016/1, rapport annuel sur l'environnement, partie sur l'aménagement du temps (sans doute fin 1976 ou 1977)

<sup>263</sup>A.N.: Cote 19960016/2, compte-rendu de la mission de M. Camuset en décembre 1975 pour le GIAT

Bordeaux a sans doute été écartée car son maire est Jacques Chaban-Delmas. Au contraire certaines villes ont été sélectionnées grâce la position de leur maire au niveau ministériel : Dijon est ainsi le fief de Robert Poujade, Ministre de la Protection de la Nature et de l'Environnement de 1971 à 1974, et le maire de Montceau-les-Mines est André Jarrot, Ministre à ce moment précis de la Qualité de la Vie. Une nette préférence est établie pour les villes tenues par un maire affilié ou proche de l'UDF (huit villes sur quatorze). Cependant les élections municipales de 1977 remettent en cause ce partage<sup>264</sup>. À l'inverse, certaines villes sembleraient plus réceptives, comme Tulle qui a opté pour l'aménagement du temps à cause des encombrements causés par la morphologie de la ville ou Montpellier pour économiser la construction d'un pont<sup>265</sup>. À côté de ces comités locaux, Serge Antoine propose de mettre en place une équipe itinérante de spécialistes pour les aider. Ces membres font aussi partie de la Mission temps au sein du Ministère de la Qualité de la Vie. Serge Antoine semble s'être aussi chargé de trouver les financements<sup>266</sup>. En 1975, le Fond d'Intervention à l'Action pour la Nature et l'Environnement (FIANE) distribué par le CIANE est de 250 00F<sup>267</sup>. Ce budget est complété par 250 000F versé par le Ministre de l'Intérieur et la même somme par le Ministre de la Qualité de la Vie<sup>268</sup>. Les structures temporelles établies par le rapport sont donc les comités locaux, l'équipe itinérante, la Mission pour l'aménagement du temps (Mission temps) et le groupe interministériel.

Après des débuts balbutiants, le rapport Labrusse institutionnalise une politique d'ensemble d'aménagement des temps. Fort des avancées conceptuelles du début de la décennie et de la place prise par la qualité de la vie, il met en place plusieurs échelles de structures temporelles. Cette organisation est le fruit des idées de Serge Antoine qu'il développe déjà depuis les 100 mesures pour l'environnement. Le rapport fixe pour cinq ans les trois structures temporelles. Après avoir étudié le rôle du rapport Labrusse, une explication du fonctionnement de ces structures doit être réalisée. Ces politiques temporelles permettent d'étudier un modèle de politique articulant des actions locales et nationales. L'instauration d'une équipe itinérante sur le territoire s'adressant aux deux échelles est particulièrement intéressante à étudier.

---

<sup>264</sup>A.N.: Cote 19960016/1, croisement de plusieurs documents du dossier « notes de 1974 à 1981 ».

<sup>265</sup>A.N.: Cote 20080615/106, documentation administrative et technique, *Départements et communes*, « L'aménagement du temps au banc d'essai » par Paule Gautier, avril 1977

<sup>266</sup>A.N.: Cote 19960016/2, procès-verbal de la réunion du GIAT du 15 décembre 1975

<sup>267</sup>A.N.: Cote 19850660/13, relevé des décisions du CIANE, deuxième tranche 1975

<sup>268</sup>A.N.: Cote 19960016/1, lettre du Ministère de la Qualité de la vie à M. le Ministre de l'Équipement, sans date

B. L'aménagement du temps, un dispositif national mais aussi local.

1. Le GIAT, une coordination des actions ministérielles affectée par les équilibres politiques.

Le GIAT met en place l'armature de l'aménagement du temps pour les années 1976 à 1981. Après la remise du rapport Labrusse, il reste en place mais ses participants évoluent, notamment avec l'intégration des membres de la Mission Temps, de la DATAR, et du Commissariat au Plan<sup>269</sup>. Il regroupe comme depuis le début les représentants de nombreux ministères. Son travail est d'« assurer la cohérence des interventions des différents ministères et de conduire des opérations communes »<sup>270</sup>. L'aménagement du temps est transversal aux différents ministères. Il s'agit surtout de laisser aux ministres leurs prérogatives et de ne pas donner trop de pouvoir au Ministre de la Qualité de la Vie. Les décisions sont collégiales, car le GIAT doit être saisi pour tous les projets de lois, de circulaires, de décrets ayant une incidence sur les rythmes de la vie (votée en Conseil des ministres). À l'inverse de ce qui est annoncé, la transversalité affaiblit les actions d'aménagement du temps, notamment par les tensions entre les ministres de l'UDR et du FNRI qui sont de plus en plus palpables. Le Ministre de l'Éducation Nationale, René Haby, refuse de travailler avec le GIAT et ne rend compte des avancements de ses travaux qu'au Ministère de la Qualité de la Vie<sup>271</sup>. En novembre 1977, M. Fragny, le représentant de René Haby, indique au Ministre de la Qualité de la Vie que « monsieur le Ministre de l'Éducation est disposé à le rencontrer pour examiner cette question qui fait déjà l'objet d'études menées dans l'esprit d'ouverture plus large »<sup>272</sup>. Beaucoup de ministres continuent leurs actions antérieures et refusent la transversalité de l'aménagement des temps. Celui-ci devient donc plutôt sectoriel (aménagement des vacances, du travail), même si le Ministre de la Qualité de la Vie essaye d'orchestrer le tout et de lancer les opérations communes. Dans la pratique une certaine spécialisation a lieu : la direction des routes s'occupe d'étaler les vacances avec Bison futé, alors que l'Agence pour l'Amélioration des Conditions de travail se charge de promouvoir l'horaire variable<sup>273</sup>. Le Ministre de la Qualité de la Vie assure la présidence du groupe interministériel et « la liaison entre les sous-groupes »<sup>274</sup> jusqu'en juillet 1978, date à laquelle il passe sous la présidence du Ministre de la

---

<sup>269</sup>A.N.: Cote 19960016/1, note sur la « Réorganisation administrative de l'Aménagement du Temps », sous-direction de l'aménagement du temps, délégation à la qualité de la vie, le 12 octobre 1979

<sup>270</sup>A.N.: Cote 19960016/1, note sur le « Fonctionnement du groupe interministériel d'aménagement du temps »

<sup>271</sup>A.N.: Cote 19960016/2, procès-verbal de la réunion du GIAT du 31 mai 1976

<sup>272</sup>A.N.: Cote 19960016/2, procès-verbal de la réunion du GIAT du 23 novembre 1977

<sup>273</sup>C. PATURLE ET J-P BLAIS, *Le temps de l'aménagement. Analyse de l'aménagement du temps en milieu urbain*, Paris, Groupe Dédale, 1977, p.95

<sup>274</sup>A.N.: Cote 19960016/1, note sur le « Fonctionnement du groupe interministériel d'aménagement du temps »

Jeunesse, des Sports et des Loisirs. Le GIAT se divise donc en sous-groupe, « Entreprises, Transports, Législation du travail, Fonction Publique, Éducation Nationale ». Un sous-groupe sur le temps des femmes est créé dans une période ultérieure<sup>275</sup>. Il donne suite aux rencontres Européennes du Cadre de Vie durant lesquelles une journée était consacrée à l'aménagement du temps, avec un sous thème « le temps de travail et la vie familiale ». L'angle retenu « la place de la femme dans le monde actif et l'aménagement du temps de travail »<sup>276</sup> montre par ailleurs qu'il existe d'autres facteurs que les équilibres politiques qui impactent la manière dont le GIAT coordonne les actions ministérielles. Ces sous-groupes sont actifs, ils réalisent des études et proposent des initiatives.

## 2. La Mission à l'aménagement du Temps et l'équipe itinérante : le lien entre l'État centralisé et décentralisé.

La mission Temps est créée en mars 1976 au sein du Ministère de la Qualité de la Vie. Elle se maintient jusqu'en 1981. Elle dépend de la Délégation à la Qualité de la Vie dans le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie à partir de 1978. Elle s'occupe de la « réalisation des programmes d'action, [...] de mener à bien, directement ou en liaison avec les autres services de la délégation, les actions d'information et les études concernant l'aménagement du temps, [...] de préparer les réunions du groupe interministériel d'aménagement du temps »<sup>277</sup> dans lesquelles ses membres siègent. Elle est chargée également de la gestion des « dossiers à présenter au FIQV » (qui subventionne la mission). Elle suit donc le déroulement entier des projets temporels. Son rôle est de réaliser les actions sélectionnées par le GIAT et de rendre compte des avancements. De fait, elle est la structure de l'État central qui agit réellement et médiatise les actions. Cette mission a une structure assez légère avec de nombreuses tâches à effectuer. Ses membres doivent siéger dans divers comités dont le Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale, du Tourisme, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire, et du Sport<sup>278</sup>. Ils doivent en même temps coordonner les actions ministérielles d'aménagement du temps ainsi que les actions locales avec les actions nationales. Les chargés de la Mission Temps sont aussi ceux de l'équipe mobile. Celle-ci aide les comités locaux à mettre en place leur politique locale, et établit le lien entre les comités

---

<sup>275</sup>A.N.: Cote 19960016/1, note sur la « Réorganisation administrative de l'Aménagement du Temps », sous-direction de l'aménagement du temps, délégation à la qualité de la vie, le 12 octobre 1979

<sup>276</sup>A.N.: Cote 19960016/1, compte-rendu des actions 1976 - 1977 et orientations pour 1978, de la mission pour l'aménagement du temps.

<sup>277</sup>A.N.: Cote 19960016/1, note de service du 29 mai 1979 de J-F. Saglio

<sup>278</sup>A.N.: Cote 19960016/1, « Réorganisation administrative de l'Aménagement du Temps », note produite par la sous direction de l'aménagement du temps, au sein de la Qualité de la Vie.

locaux puis avec le GIAT. En partie recrutée par Serge Antoine, l'équipe mobile semble avoir deux personnes de plus que la Mission temps, un spécialiste de la circulation routière et un colonel de gendarmerie<sup>279</sup>. Sinon, « la mission est composée du chargé de Mission, Michel Peuchmaurd, de deux chargés d'études, François Camuset et Karol Sachs et d'une secrétaire, Catherine Connan »<sup>280</sup>. Par la suite, deux postes sont ouverts pour un « diplômé de l'enseignement supérieur ayant une expérience en aménagement du territoire » ou ayant une expérience dans le développement industriel ou « ayant travaillé dans une fédération patronale »<sup>281</sup>, mais la rémunération étant trop faible, ils n'arrivent pas à recruter. Pourtant cette mission en tissant des liens entre tous les ministères et au niveau local permet un aménagement global des temps.

### 3. La multiplication rapide des comités locaux d'aménagement du temps (CLAT) : l'échelle de nombreuses expériences

L'aménagement du temps au niveau local est la deuxième échelle choisie : « La conduite de ces programmes d'aménagement du temps revient aux responsables locaux »<sup>282</sup>. Elle répond à la volonté de déconcentration voire de décentralisation prônée par Serge Antoine et Bertrand Labrusse. Sur les premiers comités locaux présélectionnés, certains abandonnent cette démarche :

---

<sup>279</sup>A.N.: Cote 19960016/12, procès-verbal de la réunion du 4 mai 1976 entre les maires et le Ministre de la Qualité de la Vie

<sup>280</sup>A.N.: Cote 19960016/1, compte-rendu des actions 1976-1977 et orientations pour 1978, de la mission pour l'aménagement du temps.

<sup>281</sup>A.N.: Cote 19960016/4, opération du CIANE : Budget 1976 -1981

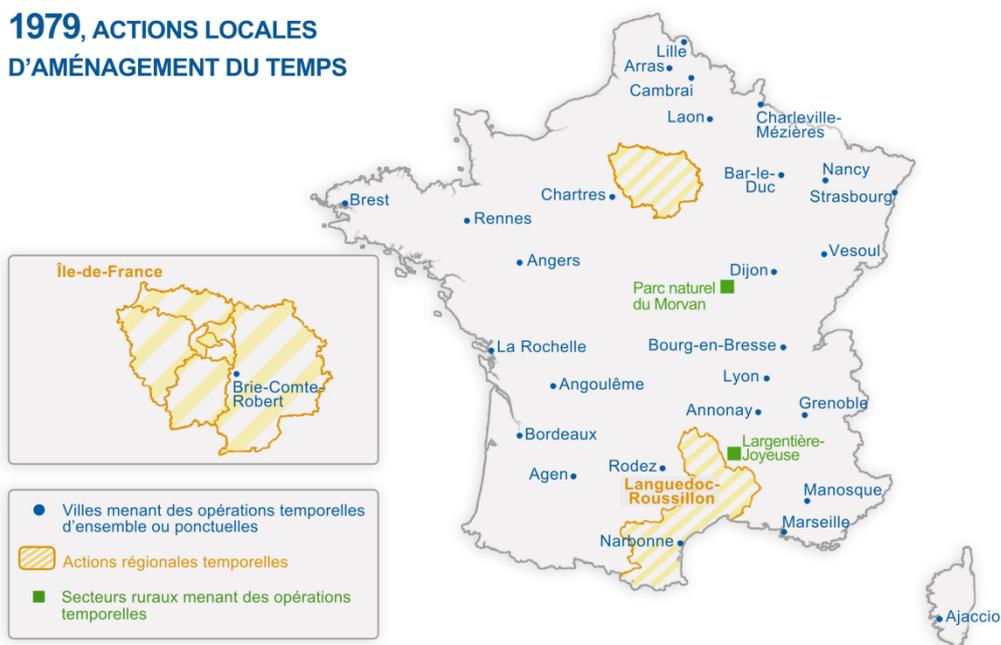
<sup>282</sup>A.N.: Cote 19960016/1, compte-rendu des actions 1976 - 1977 et orientations pour 1978, de la mission pour l'aménagement du temps.

## 1976, ACTIONS LOCALES D'AMÉNAGEMENT DU TEMPS



À partir du 10 juin 1978, le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie lance une deuxième série d'actions locales<sup>283</sup> suivie d'un budget de 2 500 000F pour l'aide technique apportée aux villes par la Mission temps.

## 1979, ACTIONS LOCALES D'AMÉNAGEMENT DU TEMPS



Ces cartes ne témoignent pas de la partialité de certaines actions. En effet, très souvent les mairies ont privilégié l'instauration de groupes spécifiques sur les temps de travail ou sur les

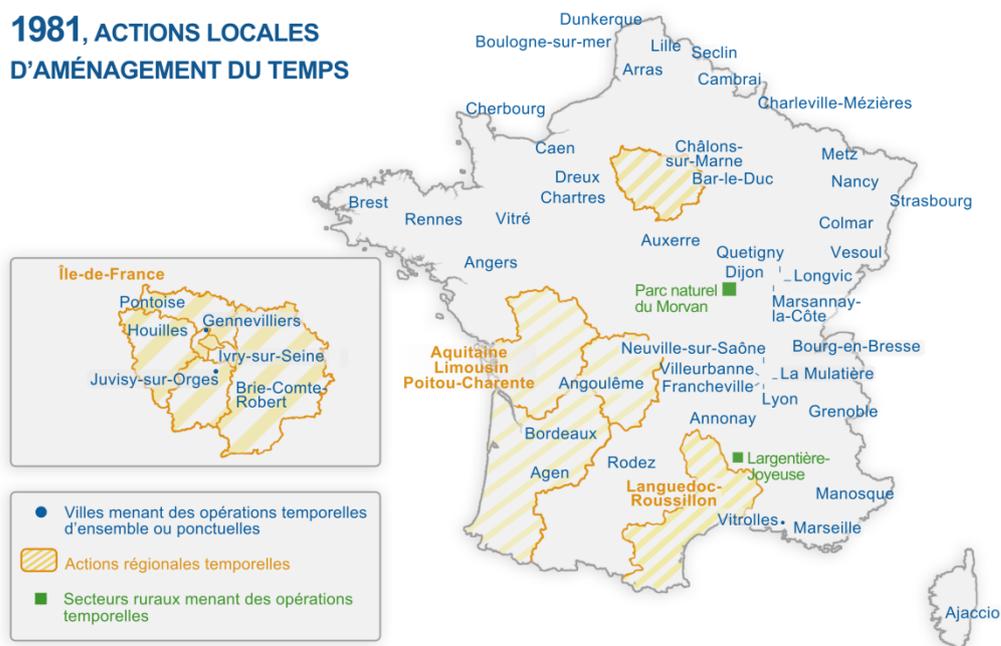
<sup>283</sup> A.N.: Cote 19960016/1, rapport d'activité 1979, par la Mission temps.

rythmes scolaires que des comités prenant en compte la pluralité des temps<sup>284</sup>. En ce qui concerne les périmètres, pour la ville de Lyon, Marseille et Lille, la Mission temps parle parfois d'agglomérations ou de régions urbaines. Il n'y a pas de délimitation claire du périmètre d'action dans les archives nationales. Dans une note de 1979 pour le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie, la Délégation à la Qualité de la Vie explique le choix des villes en 1979 :

« Certaines de ces opérations - surtout celles qui sont réussies - risquent d'être interprétées comme des appuis « politiques » qui seraient donnés aux municipalités [...] Parmi ces 45 communes : 14 sont tendance UDF, 6 RPR, 4 MRG, 17 PS, et 6 PC. Malgré les contraintes spécifiques tenant notamment à la différence de perméabilité des municipalités aux innovations proposées, (et au fait que les municipalités majoritaires se révèlent souvent moins perméables que celles de l'opposition dans ce domaine), je me suis efforcé d'aboutir à ce quasi équilibre politique »<sup>285</sup>.

Le déficit créé par les élections municipales de 1977, et la confession du Délégué à la difficulté de trouver des villes de la majorité présidentielle, permettent d'établir deux constats sur les choix des villes : celui-ci dépend en premier lieu du choix de l'État central. Et un effort a été entrepris pour entraîner des maires de centre droit dans cet aménagement, et aplanir le déficit provoqué par les élections de 1977. Jusqu'en 1981, de plus en plus de territoires entreprennent des actions temporelles.

### 1981, ACTIONS LOCALES D'AMÉNAGEMENT DU TEMPS



<sup>284</sup> *Ibid.*

<sup>285</sup> A.N.: Cote 19960016/1, note pour le Ministre du 5 juillet 1979 de la délégation à la Qualité de la vie (Jean-Claude Colli) « Implications politiques éventuelles des opérations expérimentales d'aménagement du temps engagées par la Délégation »

Sources : Ces trois cartes ont été réalisées par Vonnick Guénée et Jeanne Beaucé à l'aide principalement du compte-rendu de la réunion du 30 novembre 1976 du Haut comité pour l'environnement (A.N.: Cote 19960016/1) pour la 1<sup>e</sup> carte, pour la 2<sup>e</sup> carte à l'aide du rapport d'activité de juin 1979 de la Mission pour l'aménagement du temps, et pour la carte 3<sup>e</sup> carte à l'aide de la note sur l'aménagement du temps 1<sup>er</sup> juillet 1981.

Cette organisation connaît quelques difficultés notamment au niveau financier. Mais pour la première fois l'aménagement des temps est pensé comme un ensemble avec des moyens et des structures propres : cela favorise la multiplication d'expériences à différentes échelles mais reliées entre elles par une perspective commune et des acteurs organisés. L'aménagement du temps reste au centre du dispositif pour la Qualité de la Vie, et devient un outil brandit par le Ministère pour valoriser ses actions, et ce surtout à partir de la Charte pour la Qualité de la Vie. Mais dès 1976, le Ministre de la Qualité de la Vie présente « un meilleur aménagement du temps » comme un « des impératifs par lesquels passe l'amélioration de la qualité de la vie des français »<sup>286</sup>.

## C. L'aménagement du temps au centre du dispositif pour la qualité de la vie

### 1. Une place prépondérante dans la Charte pour la Qualité de la Vie

La charte est présentée par le Président de la République en janvier 1978. Elle est divisée en neuf thèmes : « l'aménagement de la cité, la sauvegarde du patrimoine naturel, la lutte contre les pollutions, les nuisances et le gaspillage, le renforcement du rôle des associations, le droit à l'information, l'aménagement du temps, le temps des loisirs, l'éducation et l'écologie, et enfin la dimension internationale de l'écologie ». Elle institutionnalise avant tout une politique en faveur de la décentralisation en donnant aux communes des pouvoirs et des moyens d'actions dans le domaine du cadre de vie. C'est au HCE « de remplir cette charte de la qualité de la vie », mission orchestrée par Serge Antoine qui brosse « un tableau en cours de peinture » de la charte à vernir en 1977<sup>287</sup> ; elle aurait « simplement pour ambition, en proposant pour les cinq prochaines années des mesures qui concernent la vie quotidienne, de faire progresser entre autre cette exigence qualitative pour répondre à l'attente des français ». Un des thèmes de la Charte est donc l'aménagement du temps :

---

<sup>286</sup>A.N.: Cote 19960016/1, extrait de relever de décisions n°823 du Conseil des Ministres du 10 mars 1976

<sup>287</sup>A.N.: Cote 19950527/2, dossier Ministre de la Culture et de l'Environnement, réunion du 8 novembre 1977 du HCE

- « 78. Faire élaborer, en priorité, par la Délégation à la Qualité de la Vie, un plan d'action cohérent et complet d'aménagement du temps.
- 79. Créer dans les villes, des comités locaux d'aménagement du temps, chargés d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'aménagement du temps
- 80. Favoriser, par des campagnes d'informations systématiques, un meilleur étalement des loisirs dans le temps et dans l'espace.
- 81. Aménager les rythmes scolaires pour étaler les départs.
- 82. Élaborer des conventions d'étalement des fermetures d'été des entreprises dans les secteurs industriels les plus importants.
- 83. Apporter un encouragement de l'État pour la négociation de conventions entre syndicats et employeurs, portant sur l'amélioration du cadre et des conditions de vie dans le travail et tendant notamment à la multiplication par trois du nombre de salariés pouvant bénéficier de l'horaire souple.
- 84. Lancer des plans de développement de l'horaire variable dans toutes les administrations de l'État.
- 85. Créer, chaque année, 10 000 emplois publics à temps partiels »<sup>288</sup>.

Les mesures 78, 79, 80 et 83 sont confiées à la Délégation à la Qualité de la vie. Cette dernière se chargerait avec le Ministre de l'Éducation Nationale de la mesure 81. La mesure 82 est confiée au Ministère de l'Industrie et la 85 à la Direction générale de la Fonction publique<sup>289</sup>. On retrouve dans la Charte les idées propagées par le rapport Labrusse et la séparation entre ministère des compétences en matière d'aménagement du temps. D'autres mesures présentes dans la Charte sont proches des thématiques soulevées par l'aménagement des temps, par exemple la mesure 62, qui propose de réviser les réglementations des équipements publics pour permettre des utilisations à « plusieurs fins ». Malgré le caractère volontariste de cette Charte, dès 1979 les fonds accordés à l'aménagement du temps diminuent fortement. Comparé au total des fonds attribués par le CIQV, l'aménagement du temps représente une faible part. En 1979, le FIANE est de 750 000F pour l'opération Juin en Bretagne et le Sud-Ouest. En 1980, le FIANE est de 200 000F pour l'étalement des vacances dans la Fonction publique<sup>290</sup> sur un fond total de 51 865 500F. L'aménagement du temps représente le plus petit budget thématique accordé par le CIQV.

---

<sup>288</sup>A.N.: Cote 19960016/3, «Charte de la Qualité de la Vie», Service d'information et de Diffusion, février 1978

<sup>289</sup>A.N.: Cote 19960016/7, mémoire de IIIe cycle « La politique française d'aménagement du temps » soutenu par Alfred Mattern en septembre 1979 – s'appuie sur un document non diffusé

<sup>290</sup>A.N. : Cote 19960016/4, opération adoptée par le CIQV en 1980

## 2. Une médiatisation continue par le Ministère de la Qualité de la Vie et ses relais

À partir de la Charte, l'aménagement du temps est toujours présent dans les discours sur la qualité de la vie, malgré son faible poids financier. En octobre 1978, Michel D'Ornano, alors Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie, tente de définir la qualité de la vie :

« Rien n'est moins simple à définir que la qualité de la vie urbaine. Elle est faite d'équilibre constant entre animation et intimité, entre vie professionnelle et vie privée [...] »<sup>291</sup>.

L'équilibre des temps est une dimension cruciale pour la qualité de la vie. Les expériences d'aménagement du temps sont très médiatisées. D'ailleurs beaucoup d'actions consistent à informer sur l'aménagement du temps, en passant par des spots d'information télévisée, « la famille Albert aménage le temps », aux dépliants sur l'étalement des vacances<sup>292</sup>. Cette médiatisation est réalisée par les membres du Ministère de la Qualité de la Vie. En 1976, 200 000F du FIANE sont alloués pour des études et campagnes d'information sur l'aménagement du temps. La plus grande part de ce budget sert à mettre en place une campagne d'information télévisuelle<sup>293</sup>. De plus Antenne 2 organise une série d'émissions sur « Le temps de vivre » en 1980 avec un colloque de présentation<sup>294</sup>. Elle propose la réalisation d'une centaine de reportages sur une « meilleure utilisation des équipements collectifs, un meilleur aménagement des rythmes scolaires, des horaires de travail, des transports et de la circulation ». À la fin de l'année les mairies ayant réalisées les expériences les plus intéressantes reçoivent des sabliers géants. L'aménagement du temps est continuellement mis en scène. Par exemple, aux Archives Nationales sont rassemblés plusieurs dizaines de journaux nationaux et régionaux présentant l'expérience « Rue du Mercredi », dont le but est « de rendre quelques rues aux piétons et en particulier aux enfants »<sup>295</sup> tout en y réalisant des animations. Le but est également de sensibiliser les enfants « à l'environnement et au cadre de vie » lors de l'année internationale de l'enfant<sup>296</sup>. Tous les bilans d'activités écrits par la Mission Temps mettent en avant la progression de l'information sur les expériences temporelles dans les médias comme sur RTL, Europe 1, Antenne 2 et dans les journaux. Cette médiatisation est aussi perceptible dans les autres domaines du Ministère de l'Environnement

---

<sup>291</sup>C. TOBELEM-ZANIN, *La qualité de vie dans les villes françaises*, Rouen, Publication de l'Université de Rouen, 1995

<sup>292</sup>A.N.: Cote 19960016/1, compte-rendu des actions 1976 - 1977 et orientations pour 1978, de la mission pour l'aménagement du temps.

<sup>293</sup>A.N.: Cote 19850660/14, décision de la première tranche de 1976 du FIANE.

<sup>294</sup>A.N.: Cote 19960016/1, compte rendu du colloque organisée par l'information d'antenne 2 sur le « temps de vivre »

<sup>295</sup>A.N.: Cote 19960016/1, dossier regroupant des articles sur la Rue du Mercredi, *Ouest France*, 8 mai 1979

<sup>296</sup>A.N.: Cote 19960016/1, dossier regroupant des articles sur la Rue du Mercredi, *Courrier de l'ouest* du 30 mai 1970, relatant un discours Michel D'Ornano.

et du Cadre de Vie qui mène une forte activité cinématographique pour légitimer ses nouvelles attributions<sup>297</sup>.

### 3. Une demande de la population ?

Les aménageurs du temps utilisent la rhétorique des besoins pour légitimer leurs actions : la population demanderait d'abord à l'État d'intervenir sur les problèmes urbains, pour lesquels l'aménagement des temps est un dispositif utile, puis directement sur l'agencement des temps. Les études exploitent des sondages IFOP et SOFRES sur les besoins ou les attentes de la population. Cette méthode était déjà utilisée pour l'aménagement spatial, notamment par Paul-Henri Chombart de Lawe et ses disciples, qui diffusèrent la « théorie des besoins » du psychologue Abraham Maslow dans leurs enquêtes<sup>298</sup>. Ces sondages permettent également d'étayer et de justifier leurs propositions comme celui réalisé par SOFRES en 1975 où 67% des interrogés auraient préféré prendre leurs vacances un autre mois que le mois d'août si elles avaient pu en choisir librement les dates<sup>299</sup>. Jusque dans les années 1978, les sondages IFOP sur la sensibilité des français témoignent surtout des problèmes de circulation, de pollution, de bruit, et du défaut d'animation dans les villes. L'aménagement des temps ne semble pas s'appuyer sur une forte demande formalisée de la population, mais être un outil préconisé par quelques décideurs pour régler ces différents problèmes. Les enquêtes du CREDOC sur « les situations et les perceptions relatives aux conditions de vie et à la qualité de la vie des français » en 1979-1980 puis en 1980-1981 marquent un tournant<sup>300</sup>. En effet ces enquêtes mêlent les pratiques réelles aux envies des interrogés et surtout elles ciblent clairement des questions temporelles : le temps de travail, le temps de loisir, l'occupation du temps libre, le choix des dates des congés, les conflits entre la vie au travail et la vie personnelle. Cette enquête fait ressortir les problèmes temporels auxquels sont confrontés les individus, par exemple en 1979, 35% des interrogés disent connaître des conflits entre leur vie de travail et leur vie personnelle<sup>301</sup>. Ces sondages témoignent de l'évolution de la perception du temps, d'outil permettant de résoudre des problèmes urbains il devient sujet d'analyse.

---

<sup>297</sup>C. CANTEUX, *Filmer les grands ensembles*, Paris, Créaphis, 2014

<sup>298</sup>C. PESIS, S. TOPCU ET C. BONNEUIL. *Une autre histoire des « Trente Glorieuses » Modernisation, contestation et pollutions dans la France d'après guerre*, la Découverte, 2013

<sup>299</sup>A.N. : Cote 19960016/2, rapport confidentiel du GIAT du 27 janvier 1976

<sup>300</sup>A.N. : Cote 19960016/7, enquête du CREDOC sur «les situations et les perceptions relatives aux conditions de vie et à la qualité de la vie des français» 1979-1981

<sup>301</sup>A.N. : Cote 19960016/1, étude CREDOC, « Que pensent les français de la qualité de leur vie » réalisé en 1979.

Grâce au rapport Labrusse l'aménagement des temps se concrétise dans une politique publique structurée sur plusieurs échelles. Cette double échelle est loin d'être une rupture, mais s'explique par la double matrice sur laquelle repose cette politique : au tournant des années 1960 le CNAT porte l'idée que des comités locaux permettent d'être aux plus près des problèmes spécifiques à chaque ville et de ses élus locaux. Ainsi il encourage toutes actions en accord avec cette idée<sup>302</sup>. De plus, la dimension territoriale est inhérente à son intégration dans la politique environnementale puis dans celle de la qualité de la vie. L'étude de cette politique remet en cause la rupture brutale très souvent admise de l'acte 1 de la décentralisation. La politique temporelle correspond d'avantage à la vision de la décentralisation développée dans la synthèse des travaux du séminaire sur l'aménagement et la décentralisation de 2009 à 2012 ; elle connaît un processus de décentralisation de moyenne durée. Ces mêmes auteurs préfèrent parler de « transition décentralisatrice »<sup>303</sup> pour la décennie 1970. De même que cette organisation décentralisée n'est pas seulement imposée par l'État à travers le rapport Labrusse, mais répond à une organisation préexistante de comités déjà établis (Angers par exemple). Penser l'aménagement du temps au niveau local ou national a des conséquences sur les objectifs visés et les moyens accordés. La médiatisation de ces politiques, notamment par la Charte de la Qualité de la Vie, sensibilise fortement les acteurs locaux qui sont de plus en plus nombreux à s'engager. L'emploi systématique de la notion de cadre de vie par l'équipe de Michel d'Ornano à partir de 1978<sup>304</sup> se répercute sur la politique temporelle qui en est une composante. Malgré cela, les fonds accordés à cette politique se tarissent dès 1979.

Le renouveau des conceptions temporelles porté au début des années 1970 par des auteurs comme Jacques de Chalendar et William Grossin a des effets importants en termes d'actions et de perceptions. Le rapport Labrusse en s'appropriant la pluralité des temps sociaux et la personnalisation du temps enrichit la politique temporelle. Peu à peu, cette représentation des temps devient systématique. Le rapport de Claude Paturle et Jean-Paul Blais rédigé en 1977 fait référence aux apports de William Grossin et de Jacques de Chalendar. Après avoir étudié la structure de la politique d'aménagement du temps et les différents rouages de celle-ci, il est important de s'arrêter quelques instants sur la notion de temps.

---

<sup>302</sup>A. N. : Cote 19890117/50, dossier 06/06/02 : Déclaration du 26 août 1958 à la préfecture des statuts du CNAT

<sup>303</sup>L. VADELORGE, « La décentralisation est-elle un faux problème ? », *Pour mémoire*, n°13, printemps 2014, p. 75 -87

<sup>304</sup>T. TELLIER, « La transition décentralisatrice de l'aménagement », *Pour mémoire*, n°13, printemps 2014, p.88 -p.96

## Chapitre 5.

### Une perception renouvelée de l'aménagement du temps qui renouvelle ses outils et ses objectifs.

Ce chapitre essaye d'éclaircir le concept de temps utilisé par les aménageurs étatiques et la vision sous-jacente de la société. Ce chapitre permet aussi d'exposer les expériences concrètes traduisant ces idées. Il se fonde sur les nombreuses recherches autour de la notion temps. En s'appuyant sur le concept de « milieu temporel » théorisé par William Grossin en 1996<sup>305</sup>, il s'avère judicieux d'interroger la place attribuée aux différents temps de l'individu et ceux extérieurs à lui, et à la subjectivité des temps. En d'autres termes cette politique temporelle aménage-t-elle le contenu temporel ou seulement la géométrie d'un temps identique, ce qui se traduit par des actions sur les horaires et la durée ? L'autre approche utilisée pour écrire ce chapitre part de la réflexion sur l'espace-temps. La pluralité des temps est-elle appliquée à l'espace, à la ville ? Y a-t-il une compréhension des différents rythmes organisant un espace ? Dès lors il s'agit d'interroger la prise en compte de l'espace dans l'aménagement du temps et vice-versa.

Dans ce chapitre sont croisés les ouvrages sur l'aménagement du temps déjà présentés dans la première partie et les archives des instances étatiques aménageant le temps. Il s'agit notamment des procès-verbaux des réunions du groupe interministériel pour l'aménagement du temps et les archives de la Mission pour l'aménagement du temps. Celle-ci a notamment écrit des comptes rendus annuels relatant ses actions ou les bilans des opérations de toutes les villes ayant réalisées des actions temporelles. Aux archives nationales sont également consultables des dossiers sur les actions locales triées par région.

#### A. Une nouvelle perception du temps instituée : la pluralité et la subjectivité des temps

##### 1. La personnalisation : le choix de l'individu par rapport à la société

La personnalisation prônée par Jacques De Chalendar est propagée par les membres de la Mission Temps, qui s'inscrivent dans sa continuité. Par exemple, François Camuset dans sa thèse soutenue en juillet 1975 « Concentration ou étalement ? Plaidoyer pour la survie des vacances » remercie Jacques De Chalendar « a qui revient en définitive la paternité spirituelle

---

<sup>305</sup> W. GROSSIN, Pour une science des temps – introduction à l'écologie temporelle, Paris, Octarès, 1996, ce concept est détaillé dans l'introduction de ce mémoire.

de cette thèse»<sup>306</sup>. Les conflits possibles entre ceux « des ensembles sociaux » et ceux individuels (« l'ensemble des rythmes de la vie des personnes »<sup>307</sup>) restent un sujet à résoudre pour les membres de la mission pour l'aménagement du temps. Les actions temporelles doivent conjuguer les rythmes des donneurs de temps classiques (entreprise, école, collectivité locale) et l'aspect subjectif des temps. Mais le « plus intéressant est de savoir comment chacun fait face aux diverses exigences des divers rôles sociaux qu'il tient », d'après le chargé de mission Michel Peuchmaurd. C'est-à-dire comment l'individu dans son quotidien arrive à articuler ses différents temps tout en valorisant sa personnalité. La personnalisation du temps se traduit par un regain d'actions en faveur de la qualité du temps et de la vie quotidienne. Entre les années 1960 et 1970, la focale s'est déplacée de la société et de son bon fonctionnement à l'individu et sa qualité de vie. L'aménagement du temps doit donc faire attention au « type de rapport » que les individus « ont avec le temps de leur vie » et le choix de leur rythme. Une importance particulière est donnée à l'individu, car « toute avance vers la personnalisation du temps est un signe de maîtrise de son temps »<sup>308</sup>. La politique menée est celle d'individualisation du temps comme le présente Michel Peuchmaurd en définissant trois buts à l'aménagement du temps : personnaliser le temps, l'enrichir et en faire un patrimoine social<sup>309</sup>. Comme toutes les actions temporelles, la personnalisation est justifiée par la demande sociale. Ainsi l'aménagement du temps viendrait « répondre à une demande sociale, diffuse mais croissante, pour des rythmes de vie personnalisés et diversifiés »<sup>310</sup>. Il est difficile de juger le poids de la demande réelle, mais à cet argument on peut opposer le refus des syndicats de salariés de voir se développer des systèmes d'horaires de travail personnalisés.

## 2. Les actions de personnalisation du temps : la « civilisation du temps maîtrisé »<sup>311</sup>.

La maîtrise de son temps passe par des actions « personnalisante et diversifiante »<sup>312</sup>. Cela se concrétise par le passage de solutions globales d'aménagement du temps de travail (plan de désynchronisation) à la valorisation de solutions individuelles (horaire variable ou le temps partiel) au cours des années 1970. Malgré les nombreuses actions de sensibilisation, ces

---

<sup>306</sup>A.N.: Cote 19970184/1, Thèse de François Camuset soutenu en juillet 1975, *Concentration ou étalement ? Plaidoyer pour la survie des vacances*, à la faculté de Marseille de sciences économiques, et au centre d'études du tourisme

<sup>307</sup>A.N.: Cote 19960016/1, note pour le Ministre du 5 juillet 1979 de la délégation à la Qualité de la vie (Jean-Claude Colli) « Implications politiques éventuelles des opérations expérimentales d'aménagement du temps engagées par la Délégation »

<sup>308</sup>A.N.: Cote 19960016/1, article de Michel Peuchmaurd, dans *Economie et Humanisme* n°246, mars/avril 1979

<sup>309</sup>A.N.: Cote 19960016/3, lettre de Michel Peuchmaurd du 29 juillet 1977, avec en annexe les notes de travail pour la Charte de l'Environnement.

<sup>310</sup>A.N.: Cote 19960016/1, rapport d'activité 1979, par la Mission temps.

<sup>311</sup>A.N.: Cote 19960016/1, article de Michel Peuchmaurd, dans *Economie et Humanisme* n°246, mars/avril 1979

<sup>312</sup>A.N.: Cote 19960016/1, article de Michel Peuchmaurd, dans *Economie et Humanisme* n°246, mars/avril 1979

solutions individuelles se heurtent à de nombreuses difficultés. Par exemple l'horaire variable dans l'administration stagne, et les administrations ne semblent pas motivées pour la développer<sup>313</sup>. Pour les entreprises, la négociation est renvoyée en interne, mais favorisée par des actions de sensibilisation de la part de la Mission d'aménagement du temps. À côté de cette maîtrise revendiquée du temps individuel, ces initiatives permettent en outre un agrandissement de l'amplitude horaire de l'utilisation des équipements. En répartissant l'utilisation dans le temps des équipements, l'aménagement du temps contribue à la valorisation du patrimoine existant comme demandé par le Rapport Labrusse, et donc à la réduction des dépenses de construction. La personnalisation concerne également les formations pour lesquelles les aménageurs proposent diverses solutions comme la formation à la carte. Une grande partie du travail de la mission consiste à développer l'information sur toutes les modalités horaires<sup>314</sup>. L'individu replacé au centre des temps en devient producteur, c'est-à-dire un maître des temps aux côtés des autres maîtres des temps. Comme l'a démontré Alain Corbin, la maîtrise de son temps est un enjeu fondamental, car elle est un moyen de distinction entre les membres de la société. Prérogative de la haute société, les aménageurs souhaitent démocratiser le rapport au temps, comme l'écrit Peuchmaurd : « ce qui différencie les hommes, d'une façon radicale, c'est la liberté plus ou moins grande qu'ils ont de choisir des activités ». Pour lui aménager le temps c'est « un projet de société », il parle de « civilisation du temps maîtrisé »<sup>315</sup>.

### 3. Une personnalisation relative au sexe social

La subjectivité et la pluralité des temps sont actées dans des discours et écrits du GIAT ou de la Mission temps, même si la notion de temps n'est que très rarement mise au plurielle. Cependant cette subjectivité n'est pas propre à chaque individu, elle est surtout relative à son sexe ou encore à son âge. Le rapport Labrusse ne souhaitait pas prendre en compte les différences de sexe. Cependant par la suite, certains représentants de l'État chargés de la politique temporelle proposent des mesures sexuées. En outre, en ce qui concerne les horaires de travail individualisés, la négociation réalisée en interne de l'entreprise favorise le développement du temps partiel féminin subit ou choisit. Michel Peuchmaurd encourage le développement du temps partiel féminin pour que le mercredi après-midi les femmes puissent

---

<sup>313</sup>A.N.: Cote 19960016/1, rapport d'activité 1979, par la Mission temps.

<sup>314</sup>A.N.: Cote 19960016/1, note « information en liaison avec la SIRAE » de la Mission temps, date inconnue.

<sup>315</sup>A.N.: Cote 19960016/1, article de Michel Peuchmaurd, dans *Economie et Humanisme* n°246, mars/avril 1979

s'occuper de leurs enfants<sup>316</sup>. La rhétorique de la demande est de nouveau utilisée : « il semble que les femmes dont les journées cumulent, d'avantage que pour les hommes, les contraintes du travail et celles du ménage, aient contribué, pour une part importante » à la propagation de l'horaire variable<sup>317</sup>. Pourtant, soucieux des questions familiales, la Mission temps a organisé plusieurs séminaires sur le sujet « la natalité et l'aménagement du temps ». En 1980, ils ont tirés comme conclusion que « sont peu appréciées, les idées d'aménagement du temps qui consistent à proposer de « petits modules » du temps, tel que l'horaire variable » car les citoyens préfèrent gérer librement un « budget temps » global. Mais surtout « sont peu appréciées les idées qui enferment la femme dans son statut de mère » telles que le « mi-temps pendant les congés scolaires », le « congé maladie pendant la maladie de l'enfant » et le « travail à mi-temps à domicile » c'est-à-dire les propositions qui « supposent un abandon de la femme dans sa vie professionnelle »<sup>318</sup>. La différence de sexe est un des critères de division pour les solutions proposées, avec celui de l'âge il revient le plus fréquemment. Comme en témoigne cet exemple, si les horaires sont libres, le contenu reste encadré.

Alain Corbin a dégagé au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle un changement de références temporelles car le temps des travailleurs, qui était « de relative lenteur, souple, malléable », a été remplacé par un temps « calculé, prévu, ordonné, précipité de l'efficacité et de la productivité »<sup>319</sup>. Ce changement a entraîné une demande d'un temps libre (pour soi et autonome) et un temps de loisir (organisé et rempli). Au tournant des années 1970 les mêmes caractéristiques sont attribuées à tous les temps. En effet, les aménageurs revendiquent la progression d'un temps de travail et de loisir flexible, individualisé, et efficace. Attacher les mêmes caractéristiques à des temps très différenciés dans le passé provoque probablement une déstabilisation des marqueurs temporels : la notion de temps libre s'en retrouve totalement obsolète. Au niveau de la société, il n'y a plus de plages horaires dédiées au travail et d'autres aux loisirs, et les activités et les divers temps s'entremêlent plus facilement. Par conséquent, cette période est sans doute caractérisée par un début de changement de références temporelles. Mais si la dualisation temps de travail – temps libre/de loisir apportée

---

<sup>316</sup>A.N.: Cote 19960016/3, lettre de Michel Peuchmaurd du 29 juillet 1977, avec en annexe les notes de travail pour la Charte de l'Environnement.

<sup>317</sup>A.N.: Cote 19960016/1, note « l'aménagement du temps, une innovation sociale ? », date inconnue comprise entre 1976 et 1981, les auteurs sont sans doute les membres de la mission d'aménagement du temps.

<sup>318</sup>A.N.: Cote 19960016/1, la mission temps, « la natalité et l'aménagement du temps », synthèse des séminaires écrite le 22 avril 1980

<sup>319</sup>A. CORBIN, *L'avènement des loisirs 1850-1960*, Paris, Aubier, 1995

par l'industrialisation de la société est mise à mal par les aménageurs du temps, il faut souligner la difficulté rencontrée par ces acteurs pour imposer leurs idées. En se focalisant sur l'individualisation des temps, le besoin constant d'harmonisation de ces temps au sein de la société n'est pas traité, et incombe donc en grande partie à la société.

## B. Le temps libre au centre des préoccupations

### 1. L'étalement des vacances: mot d'ordre de la politique nationale temporelle

Le GIAT, aidé par la Mission temps, s'occupe essentiellement de l'aménagement du calendrier annuel de 1976 à 1981 : « M. Vincent Ansquer, Ministre de la Qualité de la Vie, vient d'affirmer avec vigueur que l'étalement des vacances est l'objectif premier de son action pour l'aménagement du temps »<sup>320</sup>. Les moyens accordés par le CIANE pour l'aménagement du temps sont concentrés sur l'étalement des vacances. En 1977, le FIANE géré par le Secrétariat d'État au Tourisme est de 1 300 000F pour l'étalement des vacances. Celui-ci dépend pour eux essentiellement de la fermeture des entreprises, des rythmes scolaires et des habitudes. Le GIAT essaye donc d'agir sur ces trois axes. Concernant la fermeture des entreprises, sa première initiative est de demander en 1976 un nouveau bilan sur les coûts<sup>321</sup>. Depuis déjà presque 20 ans l'étalement des vacances est perçu comme une action très rentable et souhaitable. Dans un second temps, des actions pilotes sont menées à Auxerre, Grenoble et Royen, puis à Metz, Strasbourg et Rennes en partenariat avec des chefs d'entreprises<sup>322</sup>. Les archives n'éclairent pas sur les commanditaires de ces actions, mais elles sont encadrées par la Mission temps. Le GIAT qui réfléchit à une autre échelle propose aussi des mesures plus générales : des mesures fiscales pour inciter les entreprises à rester ouvertes, des locations de meublés à la semaine ou à la quinzaine<sup>323</sup>, des opérations d'animation des stations touristiques hors saison et des incitations tarifaires pour les moyens de transports. En 1976 puis en 1979, des négociations sont entamées avec les constructeurs automobiles pour l'instauration des fermetures par roulement et en Île-de-France avec le groupement des industries métallurgiques. En contrepartie, les entreprises demandent au Ministère de la Qualité de la vie d'agir sur la location des meublés et sur l'animation des stations<sup>324</sup>. Dès 1971 des « contrats

---

<sup>320</sup>A.N : Cote 19960016/1, rapport d'activité de la Mission pour l'aménagement du temps du 10 septembre 1976

<sup>321</sup>A.N : Cote 19960016/2, rapport confidentiel du GIAT du 27 janvier 1976

<sup>322</sup>A.N : Cote 19960016/1, rapport d'activité de la Mission temps pour les actions 1976 - 1977 et les orientations pour 1978

<sup>323</sup>A.N : Cote 19960016/1, rapport d'activité de la Mission pour l'aménagement du temps du 10 septembre 1976

<sup>324</sup>A.N : Cote 19960016/1, rapport d'activité de la Mission pour l'aménagement du temps du 10 septembre 1976

d'étalement » sont passés entre des stations touristiques et l'État. Cette démarche continue avec en plus des opérations d'étalement de vacances dans l'espace et dans le temps intitulées « juin en Bretagne » et « juin dans le Sud Ouest »<sup>325</sup> à partir de 1979. Le GIAT propose également que le principe de modulation tarifaire de la SNCF (période bleue, blanche et rouge) soit étendu aux transports de voyageurs, avec une réduction pour les personnes utilisant les transports hors des périodes de pointe. Concernant le calendrier scolaire, en 1976 les zones scolaires sont étendues aux vacances de printemps et « un processus de rotation a été adopté pour faire bénéficier chaque zone »<sup>326</sup> des périodes les plus favorables. Une des actions consiste à mettre en place des zones pour les vacances d'été et d'éviter de faire coïncider les débuts de vacances avec les débuts de *week-end*. Mais la solution privilégiée à partir de 1979 est le libre choix des dates de vacances laissé recteurs de chaque académie. Le troisième champ d'intervention est les habitudes des Français: le GIAT met donc en garde contre de fortes oppositions « tenant aux droits acquis des enseignants, au poids des habitudes et des mythes qui les sous-tendent [...], à la pesanteur des mentalités en présence, à des contraintes inconciliables »<sup>327</sup>. Les contraintes psychologiques et les habitudes sont présentées comme très fortes, il faut donc agir sur l'opinion publique<sup>328</sup>. Surtout que depuis 1965 des actions partielles ont eu lieu pour l'étalement des vacances et que les résultats ne sont pas concluant<sup>329</sup>.

## 2. Aménager le temps libre : l'encadrement des pratiques

Les aménageurs des temps partagent l'idée que le temps libre va croître rapidement. Contrairement au CNAT, le but n'est donc plus de dégager du temps libre mais d'organiser les temps. La normalisation des pratiques temporelles n'est pas un fait nouveau ; comme le soulignent Claude Paturle et Jean-Paul Blais, le CNAT souhaitait déjà établir les normes de la vie familiale<sup>330</sup>, pour éviter tout débat et dépolitiser l'aménagement du temps. « Les habitudes et le style de vie des élites » étaient déjà « érigés en modèle culturel auquel doivent peu à peu

---

<sup>325</sup>A.N : Cote 19960016/3, bilan du 13 mars 1980 des mesures de la Charte de la Qualité de la Vie

<sup>326</sup>A.N : Cote 19960016/3, bilan des mesures de la Charte du 13 mars 1980

<sup>327</sup>A.N : Cote 19960016/2, rapport confidentiel du GIAT du 27 janvier 1976

<sup>328</sup>A.N : Cote 19960016/1, Mission pour l'aménagement du temps, 16 juin 1979 : fiche pour la conférence de presse du 22 janvier 1979

<sup>329</sup>A.N : Cote 19960016/2, Rapport confidentiel du GIAT du 27 janvier 1976

<sup>330</sup>C. PATURLE ET J-P BLAIS, *Le temps de l'aménagement. Analyse de l'aménagement du temps en milieu urbain*, Paris, Groupe Dédale, 1977 (p.48) Ils citent R. Verret, « Pour une meilleur productivité française. L'aménagement des horaires de travail », *La revue politique des idées*, 30 juin 1958

accéder tous les travailleurs »<sup>331</sup>. L'aménagement comporte donc un volet loisir et travail, mais la normalisation porte essentiellement sur les temps de repos, ceux qui échappent à l'entreprise. Le rapport Labrusse donne le ton : « le repos [hebdomadaire] doit avoir une durée normal de vingt-quatre heures et être donné le dimanche ». Bertrand Labrusse demande aussi au groupe de se prononcer contre la semaine de quatre jours, en demandant le maintien des activités scolaires le samedi matin et en dissuadant par des tarifs élevés pour les moyens de transports. De plus, « l'extension à trois jours consécutifs de ce repos en fin de semaine [...] souhaités par certains, sont à proscrire. » Le modèle de la semaine de 5 jours et du *week-end* sur le samedi et le dimanche est à exclure. Le rapport Labrusse propose aussi que les chefs d'établissement scolaires aient le choix des horaires mais ajoute qu'il faut distribuer « un guide du bon emploi de la liberté »<sup>332</sup>. Tous les temps sont aménagés suivant de grands principes qui sont peu discutés. Quand les collectivités locales ont été nombreuses à amorcer des actions temporelles, un bilan a été dressé pour encadrer les actions : « 50 bonnes idées pour améliorer la qualité de la vie dans votre commune »<sup>333</sup>. Pareillement, les CLAT élaborent et définissent avec précision la politique locale de loisirs et d'animation<sup>334</sup>. L'aménagement du temps perpétue l'idée que les loisirs des citoyens doivent être aménagés, alors que ceux des ruraux ne sont pas pris en compte. Les temps vides ou les temps morts sont à proscrire en ville. Cette normalisation s'accompagne parfois d'un discours dépréciateur sur les comportements des français pendant leurs temps libres, notamment pendant leurs congés d'été.

### 3. Ville vide – « temps vide »<sup>335</sup>: un problème de plus en plus présent

Les loisirs concentrés en fin de semaine posent problème, car ils s'accompagnent de déplacements et d'une utilisation non encadrée de l'espace. La vision développée sur la ville, et plus particulièrement sur la ville morte s'appuie sur les journaux et sur des sondages, comme celui d'IFOP : « le cadre urbain n'apparaît pas actuellement le plus favorable au repos » et « les villes ont perdu leur attrait »<sup>336</sup>. Les membres du GIAT et de la Mission temps ne souhaitent pas une urbanisation périphérique, ni le développement des maisons secondaires

---

<sup>331</sup>C. PATURLE ET J-P BLAIS, *Le temps de l'aménagement. Analyse de l'aménagement du temps en milieu urbain*, Paris, Groupe Dédale, 1977 p. 50

<sup>332</sup>*Ibid.*

<sup>333</sup>A.N : Cote 19960016/1, bilan des actions 1979-1980 de la Mission Temps.

<sup>334</sup>C. PATURLE ET J-P BLAIS, *Le temps de l'aménagement. Analyse de l'aménagement du temps en milieu urbain*, Paris, Groupe Dédale, 1977

<sup>335</sup>A.N : Cote 19960016/1, extrait de relevé de décisions n°823 du Conseil des Ministres du 10 mars 1976.

<sup>336</sup>A.N : Cote 19960016/2, rapport du groupe interministériel pour l'aménagement du temps (confidentiel) 27 janvier 1976

pour tous. Ils proposent plusieurs formules pour encadrer le temps libre en ville. Le GIAT donne comme but aux expériences temporelles « de maintenir ou recréer la vie dans les centres-villes qui se vident et s'anémient » et « d'animer les zones périphériques et villes nouvelles, insuffisamment dotées en équipements de loisirs ou de vie en commun »<sup>337</sup>. Les propositions pour valoriser les ressources de la ville sont réalisées essentiellement aux niveaux des structures locales, comme l'opération « les week-end dans votre ville » à partir de 1979 qui tente de faire connaître les aspects inconnus de la ville<sup>338</sup>. Une centaine d'opérations « d'animation du temps libre » sont instaurées par les municipalités, assistées par les membres de la mission. Elles croisent souvent les problématiques temps libre et ville vide comme pour les actions « vacances pour ceux qui restent » et « rue du mercredi »<sup>339</sup>. Proposer des loisirs ou occupations pendant la période où beaucoup de personnes ont dû temps libre permet de l'encadrer et d'éviter toute dérive comportementale. À l'inverse, les chargés d'étude de la Mission Temps souhaitent développer l'utilisation des campagnes suburbaines, car les villes n'ont pas assez d'espaces verts. Il est « urgent » pour la population jeune des grandes villes d'avoir une « plus grande jouissance de plein air »<sup>340</sup>. Ainsi, le rapport à la ville développé par les chargés de la Mission temps est paradoxal : il faut à la fois permettre à la population de sortir de la ville et à la fois la maintenir sur place. Ils semblent préconiser des déplacements suburbains notamment pour les jeunes à fin qu'ils accèdent aux espaces naturels et de loisirs lors de déplacements encadrés.

L'encadrement des pratiques temporelles est une constante des actions temporelles. À partir de 1970 le contenu temporel prend de plus en plus d'importance. Certaines activités vont être bannies, d'autres développées comme le loisir en plein air ou les horaires d'ouverture en soirée et en fin de semaine « des équipements culturels comme les musées ou les bibliothèques »<sup>341</sup>. Au niveau national, des structures différentes s'occupent des temps de loisirs et des temps de travail, même si la mission temps veille à lier les deux. Cette dualisation entre les temps de travail et les temps de loisir semble faire perdre à l'aménagement des temps son caractère pluriel quand il n'est pas spatialisé dans une ville ou une agglomération. Dès lors l'aménagement peut devenir un levier sectoriel pour encourager

---

<sup>337</sup>*Ibid.*

<sup>338</sup>A.N. : Cote 19960016/3, bilan du 13 mars 1980 des mesures de la Charte pour la Qualité de la Vie.

<sup>339</sup>*Ibid.*

<sup>340</sup>A.N. : Cote 19960016/1, note de M. K. Sachs de mars 1977 (Mission temps)

<sup>341</sup>A.N. : Cote 19960016/1, relevé des décisions du 10 mars 1978 dans la partie « Quelques nouvelles études et propositions d'actions pour la période 1978-1980 » (sans doute écrit par la Mission temps)

telle ou telle activité. Les expériences locales sont donc d'autant plus importantes. L'intérêt pour les loisirs est relancé en 1977 par le rapport de Jacques Blanc *Choisir ses loisirs* qui présente l'aménagement du temps comme préalable à toute politique de loisirs<sup>342</sup>. Ce mémoire vise à comprendre l'articulation entre le local et le national notamment avant les lois de décentralisation.

### C. Les comités locaux, symbole du processus de décentralisation sur une moyenne durée?

#### 1. Le maire, maître de la politique temporelle

« La conduite de ces programmes d'aménagement du temps revient aux responsables locaux, rassemblée dans le Groupe local d'Aménagement du Temps (GLAT) sous la présidence du Maire »<sup>343</sup>.

La planification temporelle au niveau national (la mesure 78 de la Charte de la Qualité de la Vie) est abandonnée car elle est perçue comme trop rigide et comportant des risques de technocratisation. L'aménagement du temps est donc souhaité au niveau local sous la présidence du maire. Dans les écrits du GIAT et de la Mission temps le maire est doté de plusieurs qualités permettant le bon déroulement des opérations temporelles : « le maire est la personne la plus qualifiée pour promouvoir cette concertation »<sup>344</sup>, le maire est « le leader de l'opération » car il connaît bien les spécificités de sa ville<sup>345</sup>, et l'aménagement du temps « n'est possible que là où le maire est personnellement convaincu de l'urgence »<sup>346</sup>. Les cent mesures ont institutionnalisé la participation des différentes associations dans les initiatives liées à la qualité de la vie. Les comités doivent intégrer les associations (de quartier, de consommateurs, d'usagers ou encore de parents d'élèves), des représentants des entreprises, des chambres économiques, de commerce et de l'industrie, les représentants des syndicats, les préfets et services départementaux déconcertés, et les différents élus suivant l'implantation du comité local<sup>347</sup>. La concertation entre ces différentes forces doit être menée par le maire, car il est perçu comme l'homme le mieux placé pour la réaliser. Il deviendrait en quelque sorte le

---

<sup>342</sup>J. BLANC, *Choisir ses loisirs*, Paris, la documentation française, 1977

<sup>343</sup>A.N.: Cote 19960016/1, rapport d'activité de la Mission temps pour les actions 1976 - 1977 et les orientations pour 1978

<sup>344</sup>A.N.: Cote 19960016/1, note de la Mission Temps « Quelques domaines d'action pour l'aménagement du temps dans les villes pilotes »

<sup>345</sup>A.N.: Cote 19960016/1, Rapport d'activité de la Mission temps pour les actions de 1979

<sup>346</sup>A.N.: Cote 19960016/1, lettre pour M. Colli de la part de la Mission Temps « le Temps de vivre en six questions », octobre 1980

<sup>347</sup>A.N.: Cote 20080615/106, note sur les Groupes locaux d'aménagement du temps (4 mai 1976) réalisé par le groupe d'étude pour l'aménagement du temps au sein du ministère de la qualité de la vie. Cette liste est inspirée des participants du comité d'Angers.

garant d'une « démocratie de proximité »<sup>348</sup>, en regroupant des élus, des administrateurs et des représentants de la société civile autour des problèmes temporels pour élaborer un projet temporel local. « Le maire » en serait « personnellement responsable »<sup>349</sup>. Lors de la réunion du 4 mai 1976 entre les maires des villes pilotes et le Ministre de la Qualité de la Vie, le représentant du maire de Strasbourg « demande pourquoi la responsabilité de l'opération incombe au Maire et non au Préfet. Les incidences financières des mesures d'aménagement du temps ne peuvent être assumées par les municipalités ». M. Fosset lui répond qu'au « titre de l'autonomie des collectivités locales, il convient que le Maire soit maître d'œuvre. L'initiative est à la charge et au bénéfice du maire »<sup>350</sup>. L'aménagement du temps semble ainsi être un des premiers terrains d'expérience pour une politique plus large d'autonomie des communes. Entre octobre 1976, date à laquelle Olivier Guichard remet son rapport *Vivre ensemble* au président de la République et les premières lois de décentralisations de 1982, plusieurs expériences sont tentées. En donnant des pouvoirs au maire, l'État central se désengage en partie, et ne supporte plus la totalité des coûts. Dès lors le maire devient le garant du bon fonctionnement de la ville, et responsable de la réussite ou de l'échec des politiques. Mais la décentralisation n'étant pas complète, un jeu de pouvoir s'installe entre les représentants de l'État et le maire.

## 2. Les comités locaux, de nouveaux pouvoirs ou une intrusion du pouvoir central ?

Les villes choisies dépendent d'une négociation entre le pouvoir central et les élus locaux. Dans un premier temps, un diagnostic complet de l'agglomération (en terme d'espace - temps) est réalisé<sup>351</sup>. Puis, les responsables locaux, et les représentants de la Délégation à la Qualité de la Vie travaillent ensemble sur « les propositions pour des mesures locales d'aménagement du temps », puis le maire adopte « le plan local d'aménagement du temps »<sup>352</sup>. Normalement, l'équipe mobile assiste techniquement le comité local<sup>353</sup>. Souvent un adjoint au maire est chargé de l'aménagement du temps et il travaille avec l'agence d'urbanisme. À partir de 1980, des villes plus importantes (Lille, Lyon et Marseille) se lancent dans l'aménagement des temps et un chargé de mission de l'administration centrale

---

<sup>348</sup> G.GRASS, « La démocratie participative : le gout du politique », dans « Gouverner », *Revue urbanisme*, la découverte, n°358, janvier/février 2008

<sup>349</sup> A.N.: Cote 19960016/1, lettre pour M. Colli de la part de la Mission Temps « le Temps de vivre en six questions », octobre 1980

<sup>350</sup> A.N.: Cote 19960016/12, Procès verbal de la réunion du 4 mai 1976

<sup>351</sup> A.N.: Cote 19960016/1, « Schéma d'une étude diagnostic pour une action d'aménagement du temps », réalisé par la Délégation à la Qualité de la vie, 29 mars 1979 – Annexe III

<sup>352</sup> A.N.: Cote 19960016/1, rapport d'activité de la Mission temps de juin 1979

<sup>353</sup> A.N. : Cote 19960016/1, note du 1 er juillet 1981 sur les moyens de la Mission temps

s'y attache<sup>354</sup>. Dans tous les cas, les politiques d'aménagement locales semblent conforter le modèle de stratégie élaboré par Jean-Claude Thoenig. Il y a une négociation entre les villes qui souhaitent recevoir les financements du CIANE pour développer des projets et l'État qui souhaite organiser le développement du territoire. Ainsi, les collectivités locales essayent de capter l'argent en développant des projets s'intégrant dans le cadre définis au niveau national. En 1976, le CIANE finance à hauteur de 300 000F le lancement des groupes locaux d'aménagement du Temps et les collectivités locales à hauteur de 450 000F. Le FIANE comprend aussi un budget de 400 000F alloué à quatre villes. Montpellier et Montceau-les-Mines reçoivent 40 000 F chacune pour développer des mesures d'informations sur les horaires. Grenoble reçoit 160 000 F pour développer un restaurant collectif et Dijon reçoit la même somme pour l'acquisition d'un autobus desservant deux zones industrielles et utilisé pendant les heures creuses pour le 3<sup>e</sup> âge<sup>355</sup>. Les acteurs locaux doivent capter les financements pour développer leurs villes. Deux des villes recevant de l'argent (Dijon et Montceau-les-Mines) ont ou ont eu pour maires des ministres chargés de l'environnement ou de la qualité de la vie. On peut émettre l'hypothèse que les acteurs locaux trouvent de l'inspiration et du conseil auprès des fonctionnaires de l'équipe mobile, ce qui peut entraîner une technocratisation de la politique locale. Mais à l'inverse, l'équipe mobile fait remonter au niveau central les expériences locales et s'en inspire pour dessiner la politique temporelle nationale, comme pour le comité local d'Angers. Les élus locaux gardent la décision finale : dans cinq des sites pilotes, les élections de 1977 ont mis fin à l'action temporelle (Besançon, Creusot Montceau-les-Mines, Montpellier, Rouen et Tulle)<sup>356</sup>. Il semblerait qu'après la promulgation de la Charte à la Qualité de la Vie, les comités locaux mettent en place les actions définies par celle-ci<sup>357</sup> mais cette affirmation comme les hypothèses précédentes sont à vérifier avec les archives locales.

### 3. Des actions locales d'aménagement du temps riches et variées

Ce mémoire n'a pas pour but d'explorer en détail les réalisations de chaque ville. Mais pour comprendre la visée des politiques d'aménagement du temps, il est intéressant d'établir un large panorama des actions locales entreprises. La première synthèse de la Mission pour l'aménagement du temps date du 10 septembre 1976, c'est-à-dire cinq mois après le

---

<sup>354</sup>*Ibid.*

<sup>355</sup>A.N. : Cote 19960016/4, opération CIANE 1976

<sup>356</sup>A.N. : Cote 19960016/1, rapport d'activité de la Mission temps de juin 1979

<sup>357</sup>A.N. : Cote 19960016/1, note de service du 29 mai 1979 de J-F. Saglio

lancement officiel des opérations expérimentales<sup>358</sup>. Il est possible de classer ces opérations selon trois sortes d'actions : celles qui agissent directement sur les horaires des activités de la ville (désynchronisation par secteurs ou espace géographique, allongement et aménagement des horaires d'ouverture des activités et des transports, assouplissement des horaires (horaire libre, horaire variable, temps partiel)). Celles qui souhaitent agir sur l'espace-temps, et qui consistent en la multiplication des usages pour un lieu et à l'animation de celui-ci (création d'équipement pour des usages diversifiés, utilisation des équipements à d'autres moments de la journée ou de l'année, les opérations vacances pour ceux qui restent ou la rue du mercredi). La dernière concerne l'information sur les horaires des activités de la ville. En 1977, seulement cinq villes « sont à un stade d'application des mesures » : Arras, Angers, Dijon, Grenoble et Metz<sup>359</sup>. Ce classement fonctionne pour toute la période étudiée. En ce qui concerne l'action sur les horaires d'activité de la ville, il s'agit pour Tulle en premier lieu d'endiguer « le phénomène de pointe de circulation ». Elle désynchronise les horaires par pôles d'emplois, alors que Metz et Besançon, dans la même optique, établissent un décalage entre les horaires scolaires. Ces mesures s'accompagnent du refus d'une utilisation excessive de la voiture et des constructions de parking en centre ville. Ainsi, l'aménagement du temps consiste à développer les autres modes de transports, et leurs interconnexions (étude réalisée à Metz). À Metz ou à Dijon, pendant les heures creuses les autobus sont gratuits pour certains groupes sociaux. Très vite la ville ne semble plus être l'échelle la plus adaptée pour « les mesures d'aménagement du temps en matière de transport » qui devraient être réalisées sur un périmètre plus grand. Les CLAT sensibilisent la population aux formes d'aménagement des horaires de travail. Les particularités « climatiques et culturelle » locales et régionales sont mises en valeurs : par exemple à Montpellier les horaires variables de travail favorisent la fin du travail à partir de 17 heures de mai à septembre pour rejoindre le bord de mer. Pour les horaires des services publics, des nocturnes sont testées. D'après les rapports, l'aménagement de l'espace par le temps est très en vogue, car le « plein emplois des équipements collectifs » est perçu comme une action de lutte contre le gaspillage. « C'est le domaine où l'action de la municipalité peut être le plus spectaculaire, la plus rapide à mettre en place et la mieux accueillie par les habitants d'une ville »<sup>360</sup> car la commune est propriétaire ou gestionnaire de multiples équipements. Il s'agit de réfléchir aux horaires, « aux cloisonnements entre les

---

<sup>358</sup>A.N.: Cote 19960016/1, rapport d'activité de la Mission pour l'aménagement du temps du 10 septembre 1976

<sup>359</sup>A.N.: Cote 19960016/1, rapport d'activité de la Mission temps pour les actions 1976 - 1977 et les orientations pour 1978

<sup>360</sup>A.N.: Cote 19960016/1, rapport d'activité de la Mission temps pour les actions 1976 - 1977 et les orientations pour 1978, annexe « Quelques domaines d'action pour l'aménagement du temps dans les villes pilotes »

différentes disciplines et la rigidité de la gestion des équipements et du personnel d'encadrement ». Les aménageurs examinent donc la polyvalence temporelle des lieux préconisée par Jacques de Chalendar et Serge Antoine au début des années 1970, comme à Tulle où des salles collectives administratives n'étant presque pas utilisées ont été ouvertes aux publics grâce à la Mission temps. À Dijon, la bibliothèque de l'établissement scolaire est ouverte aux enfants du quartier en dehors des horaires scolaires, et d'autres essais ont lieu pour les équipements universitaires dans le but d'agrandir l'offre de loisirs en ville (Angers, Dijon avec « Vacances pour ceux qui restent », Metz et Montpellier). Mais Il s'agit aussi de songer dès la construction à la double utilité des équipements, comme à Arras où le nouveau centre de loisir est planifié pour accueillir le dimanche « un restaurant populaire »<sup>361</sup>. Pour finir, les actions d'informations ont lieu dans toutes les villes.

Si la personnalisation des temps est avancée par les aménageurs du temps, ceux-ci ont tendance à en encadrer les contenus. Le choix laissé à l'individu concerne principalement l'agencement et la durée des temps, alors que le contenu reste une prérogative soit des maires et des comités locaux soit de l'État. Ce propos peut être nuancé par la présence de la société civile dans les comités locaux. Pour répondre aux questions soulevées dans l'introduction, la pluralité des temps des individus est assimilée dans les actions publiques. Par contre, la subjectivité temporelle n'est pas complète puisqu'elle est bornée par des catégories préétablies. Au niveau national, la réflexion tourne autour de l'individu, et l'accent est ainsi mis sur l'harmonisation entre ses temps, alors que le niveau local se focalise moins sur l'individu, et intègre spatialement les différents temps sociaux. Il est possible de nuancer les conclusions de Sandra Mallet pour qui les actions entre 1950 et 1981 « envisagent essentiellement une meilleure répartition du calendrier »<sup>362</sup>. Le contenu du temps est largement discuté et encadré, et l'idée que la qualité du temps (dans sa substance et sa répartition) permet une bonne qualité de la vie est largement répandue. L'aménagement du temps et de l'espace se rencontrent essentiellement dans les politiques visant à réduire les encombrements. La rue du mercredi est une expérience très intéressante car elle témoigne d'une prise en compte de l'espace et du temps. Elle part de deux constats : de multiples temps

---

<sup>361</sup>A.N.: Cote 19960016/1, rapport d'activité de la Mission temps pour les actions 1976 - 1977 et les orientations pour 1978

<sup>362</sup>S. MALLET, *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie, Vers un urbanisme temporel, thèse de doctorat en urbanisme*, T. PAQUOT (DIR.), Institut d'Urbanisme de Paris Université Paris Est- Paris 12, 2009, p.275

et activités se rencontrent dans un espace donné (la rue), cet espace est « polychrone »<sup>363</sup>, et de ces confrontations naissent des conflits. Face à cette pluralité des temps d'une ville, une pratique est privilégiée, celle des piétons et des enfants, dans le but de développer un cadre urbain jugé meilleur. L'étude des comités locaux n'est qu'une ébauche, et donne seulement accès à la compréhension de l'organisation globale de l'aménagement des temps, car les archives des comités locaux n'ont pas été étudiées. Ces dernières peuvent être utiles pour étudier la place occupée réellement par chaque acteur et éclairer subséquemment la gestion municipale de politiques nouvelles à la fin des années 1970. Les archives nationales ne donnent aucune voix aux résistances, ni aux stratégies de contournement, ce que les archives régionales ou des villes peuvent nous apprendre. Nous rejoignons ainsi Loïc Vadelorge, Thibault Tellier<sup>364</sup> et d'autres sur la fécondité historiographique de l'étude des contestations. L'étude détaillée des archives locales pourrait faire ressortir les avis et ressentis des élus qui ne sont que très partiellement atteignables avec les archives produites par la Mission temps, et qui pourtant ne semblent pas toujours en accord avec les choix centraux. L'aménagement du temps et de l'espace se rencontrent réellement qu'au niveau de l'échelle locale. La Région Parisienne reste un cas à part, car ayant déjà une association s'occupant de l'aménagement du temps aucun comité n'est instauré.

---

<sup>363</sup>*Ibid.* p.409, lieu où plusieurs temps se rencontrent.

<sup>364</sup>L. VADELORGE, « la décentralisation est-elle un faux problème ? » et T. TELLIER, « la transition décentralisatrice de l'aménagement », *Pour mémoire*, n°13, printemps 2014

## Chapitre 6.

### Le CATRAL, une exception pour la Région parisienne.

L'action temporelle en Région parisienne se distingue par son caractère régional et par la particularité des pouvoirs régionaux en Île-de-France. La naissance de la Région Île-de-France en 1976 redéfinit les pouvoirs au sein du CATRAL et restructure son périmètre d'action. Le CATRAL est ainsi maintenu mais connaît des évolutions importantes. À côté du CATRAL, peu de comités sont pensés à l'échelle régionale, même si dès 1979 certaines actions sont pensées au niveau de « région urbaine »<sup>365</sup>. Dans les faits, l'intégration réelle du territoire régional ne semble s'être réalisée qu'au niveau du Languedoc-Roussillon, portée par l'établissement public régional. Il faut souligner l'imprécision du vocabulaire utilisé dans les documents de la mission temps concernant les périmètres des actions : région urbaine, région, « région EPR »<sup>366</sup>, grande agglomération, ville.

La spécificité de l'Île-de-France est d'ailleurs mise en avant par les membres du CATRAL qui s'appuient sur les études du CREDOC (avec lequel ils travaillent). Dans son enquête sur les conditions de vie et la qualité de la vie des français (1978-1979), le Credoc constate la spécificité des franciliens interrogés : en Île-de-France, les habitants travaillent moins qu'en province, moins la nuit, et moins le dimanche, mais leur temps de trajet est nettement plus important. Pourtant les franciliens déclarent pour 41 % avoir des conflits entre la vie de travail et la vie professionnelle contre 29% en province. Les besoins en termes d'espace diffèrent également. Les pratiques étant différentes cela justifie des actions spécifiques sur l'Île-de-France<sup>367</sup>.

Comme étudié dans le chapitre III la tension entre l'État et le CATRAL était à son paroxysme au début des années 1970. Juste après cet épisode l'association connaît un moment de flottement, car des tensions apparaissent lors du renouvellement des statuts de CATRAL. Deux problèmes semblent se superposer pour les années 1974 et 1975. Le CCES n'a pas proposé de candidat à la présidence alors que celui-ci doit, comme le district, le faire. De plus, Guy Rabourdin qui a été désigné par le district refuse d'être de nouveau président car la présidence est devenue collégiale<sup>368</sup>. Le CATRAL est donc paralysé dans ses actions pendant à peu près deux ans, jusqu'à ce que Guy Rabourdin redevienne le seul président.

---

<sup>365</sup>A.N.: Cote 19960016/1, mission pour l'aménagement du temps, rapport d'activité juin 1979.

<sup>366</sup>A.N.: Cote 19960016/1, mission pour l'aménagement du temps, rapport d'activité juin 1979.

<sup>367</sup>A.N.: Cote 19910374/9, CATRAL, annexe de l'étude des comportements de loisirs, 1979 – 1980

<sup>368</sup>Archives régionales Île-de-France : cote 1 W CAT 14, procès-verbal de l'assemblée générale du 2 juillet 1974

Pour la période de 1975 à 1981, les comptes-rendus d'activité par année et les procès-verbaux de conseil d'administration ou assemblée générale du CATRAL sont étudiés. Le secrétaire du CATRAL, André Sudre, ayant envoyé tous ces documents à la direction des relations du travail, ils sont donc archivés aux archives nationales, mais de nombreux documents (correspondances) sont aux archives régionales.

## A. L'intégration à la politique publique nationale

### 1. Le CATRAL négocie pour être intégré à la politique nationale

Comme nous l'avons étudié, les rapports entre le CATRAL et l'ÉTAT ont été très tendus pendant la période 1970 - 1975. Dans plusieurs lettres échangées avec le Premier Ministre Jacques Chirac, le président du CATRAL Guy Rabourdin demande à ce que le CATRAL participe au travail de la commission Labrusse. Dans une première lettre du 29 août 1975, Guy Rabourdin propose de mettre à disposition du groupe interministériel l'expérience du CATRAL. Le Premier Ministre lui propose de rencontrer André Jarrot afin de « l'informer de la nature des travaux déjà effectués par le CATRAL »<sup>369</sup>. Le secrétaire adjoint au CATRAL qui est auditionné le 13 octobre par la commission Labrusse se plaint que le CATRAL soit « interrogé sur ses réalisations effectives et qu'il n'était pas question d'entendre de sa part des analyses et suggestions et encore moins des solutions possibles »<sup>370</sup>. À la suite de cette audition, il reproche au rapport Labrusse de puiser dans les documents du CATRAL rapportés à cette commission sans pour autant citer le CATRAL<sup>371</sup>. Comme étudié dans le chapitre IV, les membres de la commission Labrusse préfère s'affilier avec les travaux de Jacques de Chalendar. Une rencontre a quand même lieu entre André Jarrot et Guy Rabourdin le 21 octobre 1975<sup>372</sup>. Ce dernier lui envoie également plusieurs lettres pour que le CATRAL ait un rôle dans cette nouvelle politique. Il écrit d'ailleurs une nouvelle fois à Jacques Chirac afin que le CATRAL soit associé aux travaux sur les comités locaux, dont il a entendu parler par la presse. Guy Rabourdin n'est donc pas tenu au courant des avancées de la commission Labrusse. En outre l'instauration de comités locaux permet de légitimer l'action du CATRAL. Guy Rabourdin participe à la réunion de lancement des comités locaux avec les représentants

---

<sup>369</sup>Archives régionales Île-de-France : Cote 1 WCAT 492, lettre de Jacques Chirac à Guy Rabourdin (pas de date précise, sans doute au mois de septembre 1975)

<sup>370</sup>A.R. Île-de-France : Cote 1 WCAT 492, lettre pour André Sudre du 14 octobre 1975 de M. Lassalle.

<sup>371</sup>A.R. Île-de-France : Cote 1 WCAT 492, compte rendu de la réunion entre M. Jean Guillon (directeur du cabinet d'André Fosset) et M. Lassalle du 17 mars 1976.

<sup>372</sup>A.N.: Cote 19910374/8, procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 décembre 1975

des villes et le Ministre de la Qualité de la Vie le 4 mai 1976<sup>373</sup>. Pour finir, le comité est associé à la politique nationale à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1976, car il assure la gestion de l'équipe itinérante pour le compte du Secrétariat Général au Haut Comité de l'Environnement<sup>374</sup>. Pour cela, le CATRAL reçoit une subvention du CIANE de la hauteur de 250 000 francs.

## 2. Des relations normalisées avec l'État

Le véritable tournant a lieu en 1978 avec la nomination de Jean-Claude Colli comme Secrétaire général du HCE et de la Délégation à la Qualité de la Vie<sup>375</sup>. Les procès-verbaux des réunions du CATRAL expriment les excellentes relations entre le CATRAL et celui-ci. Cette même année un accord est passé entre le CATRAL et la Délégation pour définir les prérogatives de l'association. Le CATRAL s'occupe de tous les domaines d'aménagement du temps en Région Parisienne<sup>376</sup> et devient l'interlocuteur privilégié de la Délégation. Dès lors ils travaillent ensemble sur plusieurs projets. En 1978, le premier projet commun consiste à l'ouverture l'après-midi et en soirée des marchés forains en banlieue<sup>377</sup> pour éviter que « les banlieusards » fassent leurs courses à Paris<sup>378</sup>. L'association aide à l'opération « qualité de vie en banlieue » instaurée par la Délégation à la Qualité de la Vie en 1979. Deux groupes de travail sont ainsi formés au sein de l'association<sup>379</sup> et des fonctionnaires sont mis à disposition de celle-ci pour favoriser les échanges<sup>380</sup>. L'étude menée par le groupe de travail du CATRAL sur les rythmes de vie hebdomadaires de la région Île-de-France présidée par Mme Gruson sert de base aux expériences d'ouverture des équipements et des services publics en banlieue menées par la Délégation à la Qualité de la Vie<sup>381</sup>. De plus le CATRAL, en partenariat avec les instances régionales, la Délégation et le Ministère de la Jeunesse, reprend les formules instaurées par les autres comités locaux comme « vacances pour ceux qui restent »<sup>382</sup>. Les membres de la Mission temps participent d'ailleurs aux réunions du CATRAL jusqu'en 1980, moment où le ministre demande aux fonctionnaires de son département de ne plus figurer dans les conseils d'administrations des associations qu'il soutient<sup>383</sup>. À partir de 1980, ils

---

<sup>373</sup> A.N.: Cote 19960016/12, compte rendu de la réunion du 4 mai 1976

<sup>374</sup> A. R. : Cote 1 WCAT 492, lettre du 18 octobre 1976 de Gérard Lassalle (secrétaire adjoint au CATRAL) au chargé de mission Michel Peuchmaurd

<sup>375</sup> A.N.: Cote 19910374/8, procès-verbal du conseil d'administration du CATRAL du lundi 11 décembre 1978

<sup>376</sup> A.N.: Cote 19910374/8, rapport d'activité du CATRAL pour 1978, écrit le 10 novembre 1978

<sup>377</sup> *Ibid.*

<sup>378</sup> A.N.: Cote 19960016/1, relevé des décisions du 10 mars 1978 (auteur : sans doute la Mission temps)

<sup>379</sup> A.N.: Cote 19960016/1, bilan des activités de la Mission temps de 1979-1980

<sup>380</sup> A.N.: Cote 19910374/8, procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 décembre 1979

<sup>381</sup> A.N.: Cote 19950532/2, proposition d'action du groupe de M. Gruson

<sup>382</sup> A.N.: Cote 19910374/8, procès-verbal du conseil d'administration du 19 juin 1980

<sup>383</sup> A.N.: Cote 19910374/8, procès-verbal de l'assemblée générale du 12 décembre 1980

collaborent également sur l'action « Pour mieux vivre, les horaires de travail »<sup>384</sup>. En effet, en février 1980, Jean-Claude Colli, Lucien Lanier, préfet de la région, Michel Giraud, président du Conseil Régional et Michel Elbel président du CATRAL organisent ensemble une conférence de presse pour mettre en avant l'horaire variable.

### 3. La création de la Région Île-De-France redistribue les cartes : le CATRAL devient un comité régional en 1979

En mai 1976, le comité évolue sensiblement avec l'apparition de l'Île-de-France. Le CATRAL voit son rôle transformé avec l'apparition du Conseil Régional d'Île-de-France. Le président Guy Rabourdin souhaite donner une nouvelle fonction au CATRAL :

« S'il appartient au CATRAL de faire des propositions pour améliorer les conditions de vie par un aménagement du temps, c'est au conseil Régional d'apprécier les décisions à prendre, compte tenu de leurs conséquences financières de toute nature »<sup>385</sup>.

Le but à terme est donc l'évolution du CATRAL en un comité d'étude au service de la Région, qui deviendrait le maître d'ouvrage des expériences à mener. Ce tournant est important car le CATRAL se désengage peu à peu des actions et se transforme progressivement en un comité d'enquêtes et de propositions. Mais à l'inverse le Conseil Régional n'est pas forcément enclin à réaliser des expériences d'aménagement du temps d'envergure. Contrairement aux autres comités locaux, le CATRAL n'est pas directement attaché aux élus locaux et pourtant les membres des assemblées régionales sont très présents dans l'association. Les élections de 1976 entraînent une évolution dans la formation du comité, car le président Guy Rabourdin ayant perdu ces élections est remplacé par Michel Elbel. Ce dernier est conseiller de Paris et membre du Conseil Régional. À partir de 1979, le CATRAL passe sous l'autorité de la Région Île-De-France d'après un article du journal *Le Monde* de 1999<sup>386</sup>. Cette association est liée au District et au CCES depuis sa création. La présence simultanée de certains membres aux réunions du CATRAL et du Conseil Économique et Social (CES), permet d'envisager une continuité dans leurs actions et une sensibilisation à l'intérieur des assemblées régionales avant le rattachement de celui-ci à la région<sup>387</sup>. Mais les représentants du CES au CATRAL changent constamment. Lors de

---

<sup>384</sup>A.N.: Cote 19960016/20, Rapport sur l'action Pour mieux vivre, les horaires de travail plus souple.

<sup>385</sup> Archives régionales Ile-de-France : cote 1 W CAT 20, lettre d'André Sudre écrite le 27 janvier 1977 pour la préfecture de la région relatant l'assemblée générale du 22 décembre 1976

<sup>386</sup>*Le Monde*, 11/3/1999 n° 16834, « La région fait le ménage dans ses associations », Pascale Sauvage

<sup>387</sup> Archive Régionale d'Île-De-France : Cote 2 W, dossier sur chaque membre du Conseil consultatif économique et social

l'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 1979 le CATRAL renouvelle ses statuts. Les trois membres du Conseil d'administration du District sont remplacés par dix-sept membres représentant les assemblées régionales et départementales, plus huit sièges pour les pouvoirs publics. Si les élus locaux représentaient vingt-cinq pourcent du conseil du CATRAL, ils représentent à partir de 1979 un peu plus de quarante pourcent. Le rapport de force s'en trouve totalement bouleversé<sup>388</sup>. Dès 1978, le CATRAL a de très bonnes relations la Préfecture de Région, le Conseil Régional et le CES. D'après les archives de l'association ils sont dans « un esprit d'excellente collaboration »<sup>389</sup>. Le CATRAL déménage d'ailleurs à Paris rue Vaneau à côté du Conseil Régional. Grâce à ce « nouveau climat », les problèmes administratifs et financiers sont réglés pour le CATRAL<sup>390</sup>. Le travail collaboratif entre le CATRAL et le Conseil Régional est avéré, notamment sur les projets impulsés par la Délégation à la Qualité de la Vie. Par exemple, le comité met en place un groupe de travail sur les rythmes scolaires sur demande du Conseil Régional. Ce groupe associe les présidents et rapporteurs des commissions éducation, culture, tourisme et loisirs du Conseil Régional et du Comité Économique et Social<sup>391</sup>. Le CATRAL est devenu le comité régional à l'aménagement du temps.

Dans un premier temps, entre 1975 et 1978 le CATRAL réalise ses actions en partenariat avec d'autres instances, mais sous sa propre autorité. Mais ses études et ses expériences sont financées essentiellement par le District et le FIANE, et très peu par ses cotisations. Le District a notamment financé la totalité de l'opération mieux vivre menée par le comité<sup>392</sup>. Après 1979, le CATRAL travaille donc sur propositions des assemblées régionales et parfois sur des projets impulsés par l'État. Ce travail semble rendu possible par l'entente entre les membres des différentes instances, et par une vision partagée de l'aménagement, ce qui n'était pas le cas antérieurement, mais l'aménagement de la Région parisienne reste particulièrement difficile.

---

<sup>388</sup>A.N.: Cote 19910374/8, procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 mars 1979

<sup>389</sup>A.N.: Cote 19910374/8, rapport d'activité de l'année 1978, le 10 novembre 1978

<sup>390</sup>A.N.: Cote 19910374/8, procès-verbal du conseil d'administration du lundi 11 décembre 1978

<sup>391</sup>A.N.: Cote 19910374/8, procès-verbal du conseil d'administration du 5 décembre 1979

<sup>392</sup>A.N.: Cote 19910374/8, compte-rendu de l'activité du CATRAL présenté lors du conseil d'administration du district dans la séance du 21 juin 1976

## B. Le difficile aménagement du temps en Région parisienne

### 1. Le CATRAL, des études régionales

Le CATRAL est un comité qui se veut régional, ce qui transparaît dans son nom et dans son travail avec le Conseil régional. Mais de fait, toute l'Île-de-France n'est pas représentée dans le comité, seulement les représentants de la préfecture d'Île-de-France, du Val-de-Marne, des Yvelines et des Hauts-de-Seine et de Paris participent régulièrement aux réunions. Après le départ de Guy Rabourdin, le nouveau président du conseil de Seine-et-Marne M. Roynette est invité en 1979, mais il ne se manifeste pas. Seulement des élus du Conseil général de Paris, des Yvelines et de la Région Île-de-France assistent aux réunions. Ils sont soit des anciens du RPR ou membre du l'UMP soit de l'UDF. Le CATRAL étudie toujours l'ensemble de la Région Île-de-France. Par exemple, il mène une enquête sur les rythmes scolaires régionaux à partir de 1980<sup>393</sup>. D'après cette dernière, les franciliens sont contre le partage de l'Île-De-France en plusieurs zones, et sont pour un raccourcissement de deux semaines des vacances scolaires d'été et une répartition sur cinq jours des jours scolaires plutôt que sur six jours<sup>394</sup>. De même, le CATRAL s'intéresse à la totalité de l'Île-de-France pour son étude sur les possibilités d'hébergement hebdomadaire des jeunes de 4 à 15 ans pour les vacances d'été. Entre 1966 et 1976, le CATRAL lance des premières expérimentations dans des périmètres limités pour tester ses solutions, puis tente de les appliquer à l'ensemble de la Région. Par exemple, l'opération « au service du public » a été testée dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris, puis est négociée à partir de 1979 au niveau des huit départements.<sup>395</sup> Cependant cette négociation semble laborieuse ; les administrations invoquent la pénurie de personnel pour expliquer leur refus<sup>396</sup>. Aménager la totalité de l'Île-de-France est un projet ambitieux, ce qui peut expliquer le retrait du CATRAL vers la réalisation d'étude et le choix de l'expérimentation délimitée.

### 2. Quelles propositions pour améliorer le cadre urbain régional ?

Le CATRAL mène plusieurs enquêtes. Un sursaut est provoqué par le groupe de travail présidé par Christiane Gruson dont le but est de redonner le goût de vivre en ville. La problématique urbaine est présente au niveau national et local. Ce groupe réunit des acteurs divers et comprend quelques membres n'appartenant pas au CATRAL. Mme Gruson est

---

<sup>393</sup>A.N.: Cote 19910374/8, procès-verbal de l'assemblée générale du 12 décembre 1980

<sup>394</sup>A.N.: Cote 19910374/8, CATRAL et la Région Île-de-France, « action de sensibilisation sur les rythmes scolaires en Île-de-France, résultat de l'enquête » de février 1981

<sup>395</sup>A.N.: Cote 19910374/8, procès-verbal du conseil d'administration du 19 juin 1980

<sup>396</sup>A.N.: Cote 19910374/8, procès-verbal de la réunion du conseil d'administration le 5 décembre 1979

inspecteur général honoraire de l'équipement et a travaillé au sein de la commission Labrusse<sup>397</sup>. Dans un premier temps, ce groupe a combiné des synthèses de recherche sur les temps des franciliens et la réalisation d'enquêtes. Par exemple, Alain Reinberg a présenté ses recherches pionnières sur la chronobiologie. Dans un deuxième temps, huit actions concrètes pour l'amélioration des rythmes hebdomadaires ont été établies<sup>398</sup>. La première initiative consiste à déployer les modes de transports collectifs en favorisant l'utilisation à plusieurs de la voiture particulière (le système appelé *car-pool*) et celle des transports collectifs à la demande. La deuxième propose d'accroître les loisirs en plein air en créant des « lignes vertes » pour les jours de repos hebdomadaire, c'est-à-dire des lignes de transports en commun ayant des arrêts spéciaux comme la forêt de Fontainebleau, et permettant de transporter son vélo. Une des mesures consiste évidemment à développer le temps partiel et les droits qui l'accompagnent, et une autre à étendre la plage horaire des services publics. Une des expériences est d'adapter les horaires scolaires aux rythmes des enfants et des parents ; le premier système proposé est un roulement entre une semaine avec un jour de congé et une autre avec trois jours, et le deuxième est la conservation d'un week-end sur un jour et demi pour lutter contre la « sacralisation » du samedi. Cette mesure favorise l'élargissement de l'amplitude horaire d'utilisation des équipements et des locaux. De toute évidence ce qui prime semble être le maintien d'une part de la population sur place le samedi et le lundi, et l'étalement des départs au niveau des *week-end*. D'ailleurs une des actions est « le lundi un jour comme les autres », qui tend à préserver un équilibre d'activité entre le samedi et le lundi, et un étalement dans le temps de l'utilisation des équipements de loisir. Les deux dernières expériences ambitionnent de développer l'information et la gestion des rythmes hebdomadaires par la télématique.

### 3. Quelle place pour le CATRAL entre les villes et l'État ?

La Délégation à la Qualité de la Vie lance à partir de 1979 des appels aux villes pour qu'elles réalisent soit l'expérience « rue du mercredi »<sup>399</sup> soit « vacances pour ceux qui restent »<sup>400</sup> dans le cadre de l'année internationale de l'enfant. En Région Île-de-France, quatre mairies socialistes ou communistes répondent positivement ; Juvisy-sur-Orge, Ivry-sur-Seine et Brie-Comte-Robert demandent des financements pour des projets s'inscrivant dans le

---

<sup>397</sup>A.N.: Cote 19910374/8, procès-verbal du conseil d'administration du 19 juin 1980

<sup>398</sup>A.N.: Cote 19910374/8, compte-rendu de la réunion du 10 septembre 1980, fait le 2 octobre 1980 et la synthèse finale.

<sup>399</sup>A.N.: Cote 19960016/19, lettre pour le Maire de Gennevilliers de Bernard Hurez l'adjoint au délégué à la qualité de la vie du 19 février 1979

<sup>400</sup>A.N.: Cote 19960016/19, lettre du 5 avril 1970 pour le Maire Brie-Comte-Robert du délégué à la Qualité de la Vie

cadre de l'opération « vacances pour ceux qui restent ». Ces municipalités impulsent des expériences d'animations variées dans la ville. Ces projets ne sont pas incités par la politique temporelle de la Délégation, car ils sont projetés en amont, et seraient réalisés dans tous les cas par la municipalité. Ils semblent s'ancrer dans les politiques antérieures d'accès à la culture et aux loisirs défendues par les municipalités communistes puis socialistes. Gennevilliers est la seule ville à réaliser « rue du mercredi ». Plusieurs de ces mairies demandent également des subventions pour d'autres projets. La mairie de Gennevilliers souhaite aménager des parcours école-domicile tout en diminuant le trafic automobile, et en aménageant des espaces verts, et également ouvrir aux publics des cours d'école et aires de sport<sup>401</sup>. Brie-Comte-Robert demande 15 000 F pour une association souhaitant réaliser des jardins potagers, et l'année d'après transformer un gymnase en construction pour le rendre polyvalent et utilisable hors des horaires scolaires<sup>402</sup>. Ces projets temporels sont donc ponctuels, et l'aménagement du temps n'est pas du tout un aménagement d'ensemble au niveau des villes. L'opération à Juvisy-sur-Orge semble suivie par le CATRAL qui rédige des comptes-rendus, mais le rôle du comité semble s'arrêter là<sup>403</sup>. Les autres expériences n'apparaissent pas dans les archives du CATRAL.

Le CATRAL réalise de plus en plus d'études mais très peu d'expériences. Une des difficultés du CATRAL est de se situer entre la politique nationale, les expériences locales et les conseils régionaux. L'horaire variable est le cheval de bataille du CATRAL pour la période 1973 à 1983, car elle est perçue comme la meilleure solution pour désynchroniser les temps des individus.

B. L'horaire variable et le temps partiel polarisent les initiatives et provoquent les tensions.

1. Le choix de l'horaire variable et des solutions personnalisées

Le CATRAL concentre ses actions sur la promotion de l'horaire variable, ce qui cristallise les tensions avec les syndicats. La désynchronisation des horaires par espace géographique ou d'activité reste une solution jusqu'au milieu des années 1980, mais les

---

<sup>401</sup>A.N.: Cote 19960016/19, lettre du 11 juillet 1979 de la ville de Gennevilliers pour le Ministère de l'Environnement et du cadre de Vie.

<sup>402</sup>A.N.: Cote 19960016/19, Lettre du 10 avril 1979 du maire au délégué à la qualité de la vie et lettre pour le maire du délégué à la qualité de la vie, du 8 mai 1981

<sup>403</sup>A.R. Ile-de-France : Cote 1 WCAT 549, étude de l'opération lancée par le Ministère « Vacances pour ceux qui restent » réalisé par le CATRAL en 1979.

propositions favorisées sont celles des horaires de travail personnalisés. Dès 1973, le CATRAL propose la solution de l'horaire variable. Très vite celui-ci préfère informer sur les horaires de travail permettant à l'individu de choisir ses horaires. En témoigne la brochure de 1976 la « Radiographie de l'horaire variable »<sup>404</sup>, qui présente son application en Île-De-France. Dans cette analyse le CATRAL s'intéresse également aux répercussions de l'horaire variable sur les activités et les temps des individus, sur leur vie de famille et leur lien avec leurs collègues. En 1978, dans la plaquette « Aménageons nos horaires de travail, pour de meilleures conditions de transports »<sup>405</sup> trois possibilités pour désynchroniser les horaires sont présentées : un décalage d'un quart d'heure pour les horaires fixes dans les entreprises, l'instauration d'horaires fixes individualisés et la pratique de l'horaire variable. Il tente également de promouvoir toutes les solutions individuelles permettant de « maîtriser le temps »<sup>406</sup> : les horaires à la carte, « l'horaire variable », le « travail à temps partiel », « l'étalement des congés », et la « retraite progressive », ou « le travail à temps partagé » qui consiste à travailler en mi-temps dans plusieurs entreprises<sup>407</sup>. Les solutions sont proposées aux individus dépendent de leur sexe et leur âge : le temps partiel « est particulièrement intéressant pour les femmes qui peuvent ainsi mieux concilier leurs charges familiales et professionnelles »<sup>408</sup>. Le CATRAL souhaite que la femme garde sa fonction d'« amortisseur temporel »<sup>409</sup> au sein de la famille même si elle travaille, pour reprendre les termes de Dominique Méda. Elles effectuent un ajustement peu visible entre les temps quotidiens des membres de la famille liés au travail domestique et à la gestion des relations familiales.

## 2. Quelles actions pour l'horaire variable ?

Dans un premier temps, plusieurs initiatives de sensibilisation ont lieu. En 1970, avec la RATP et la SNCF, le CATRAL mène une campagne de sensibilisation sur le thème « horaire variables, déplacements facilités » avec comme cibles les chefs et les comités d'entreprises et les organisations professionnelles<sup>410</sup>. L'opération « aménageons nos horaires de travail pour de meilleures conditions de transport » en 1978 s'accompagne d'une communication conséquente. Des brochures sont conçues pour que les habitants de l'Île-De-

---

<sup>404</sup>A. N. : Cote 19970184/4, CATRAL, *Radiographie de l'horaire variable en Ile de France*, CATRAL, 1976

<sup>405</sup>H.V. : Cote BR 3158, publication du CATRAL « Aménageons nos horaires de travail, pour de meilleurs conditions de transports », 1978

<sup>406</sup>A. N. : Cote 19970184/4, « Vers des rythmes de travail plus souples », CATRAL, 1982, envoyé aux entreprises.

<sup>407</sup>A.N.: Cote 19910374/8, procès-verbal de l'assemblée générale du 12 décembre 1980

<sup>408</sup>H.V. : Cote BR 3158, publication « Aménageons nos horaires de travail, pour de meilleurs conditions de transports », 1978

<sup>409</sup>D. MEDA, *Le temps des femmes : pour un nouveau partage des rôles*, Paris, Flammarion, 2008

<sup>410</sup>A.N.: Cote 19910374/8, procès-verbal du conseil d'administration du 5 décembre 1979

France envoient leurs avis sur les horaires de travail au CATRAL, ou l'appellent<sup>411</sup>. Une deuxième phase de sensibilisation a lieu en 1981 avec la brochure « Pour mieux vivre, des horaires de travail plus souples » en partenariat avec la Délégation<sup>412</sup>. De plus, Michel Elbel essaye de faire pression sur les textes juridiques ou réglementaires. Le CATRAL rappelle au Ministre du Travail et de la Participation, Robert Boulin, l'engagement pris par l'État à travers la Charte. Il lui demande de « recommander aux inspecteurs du travail une interprétation homogène des textes dans le sens libéral, lorsqu'existe au sein des entreprises une nette expression de la volonté des intéressés » et de modifier la législation pour mensualiser l'horaire variable<sup>413</sup>. Pour finir, le CATRAL propose des aides techniques aux entreprises souhaitant mettre en place l'horaire variable. L'aide « d'assistance technique »<sup>414</sup> a été instaurée à partir de 1980. Pour chaque entreprise ou mairie qui en fait la demande, le CATRAL répond aux questions suivantes concernant l'horaire variable: pour qui ? Pour quelles tâches ? À quels coûts ? Quelles gestions du personnel ? Quelles structures ? Celle-ci se développe assez rapidement, puisqu'en en juin 1980 le CATRAL aurait aidé quarante-deux entreprises dont vingt-cinq dans Paris même à mettre en place l'horaire variable<sup>415</sup>.

### 3. Le refus de l'horaire variable par les syndicats, une tension qui se ressent à l'intérieur du CATRAL

Les syndicats des salariés participent activement aux réunions et groupes de travail du CATRAL :

	CFDT	CFDT Île-de- France	CGT- FO	CGT-FO Île-de- France	Syndicats confédérés FO Île-de-France	CGT Île-de- France	Union des Cadres Île-de- France	Confédération des travailleurs intellectuels
1975			présent	présent	présent		présent	
1976	présent			présent	présent	présent	présent	présent
1977	présent				présent			présent
1978	présent				présent	présent	présent	
1979		présent			présent			
1980		présent			présent	présent (2)		présent

Les deux syndicats nationaux ou locaux les plus présents sont la CFDT et FO. Ces deux syndicats participent sérieusement et animent les discussions au sein du CATRAL, d'ailleurs

<sup>411</sup>A.N.: Cote 19910374/8, rapport d'activité 1978, écrit le 10 novembre 1978

<sup>412</sup>Archives régionales Île-de-France : cote 1 W CAT492, rapport du CATRAL de juillet 1981

<sup>413</sup>A.N.: Cote 19910374/9, lettre de M. Michel ELBEL au Ministre Robert Boulin, ministre du travail et de la participation (pas de date précise)

<sup>414</sup>A.N.: Cote 19970184/4, publication du CATRAL, *Vers des rythmes de travail plus souples*, 1982

<sup>415</sup>A.N.: Cote 19910374/8, procès-verbal du conseil d'administration du 19 juin 1980

le vice-président du CATRAL est le représentant des syndicats confédérés FO d'Île-de-France. Ces deux syndicats prônent un réformisme et deviennent donc les interlocuteurs privilégiés de la politique contractuelle menée par l'État pendant les années 1970<sup>416</sup>. L'Union des Cadres d'Île-de-France participe plus ou moins au CATRAL depuis sa création. Avant 1978, la CGT semble participer de temps en temps au conseil d'administration. Elle semble être intervenue en 1972 pour exprimer sa réserve sur l'horaire variable, réserve d'ailleurs partagée par la CFDT<sup>417</sup>. Une tension apparaît entre les syndicats et la position du CATRAL sur l'horaire variable. La CFDT se positionne contre l'horaire variable, même si elle reste ouverte parfois à des négociations<sup>418</sup>. Daniel Rabardel, représentant de la CFDT, rappelle dans une lettre que l'objectif de la CFDT est d'aboutir à la semaine de 35 heures, avec le maintien de l'horaire collectif, car « l'horaire individualisé n'est qu'un élément de la stratégie patronale pour améliorer la productivité, sans améliorer pour autant les conditions de travail ». Même si le temps partiel est perçu comme un dispositif aux mains du « patronat » pour « faire varier les effectifs en fonction des impératif de production », celui-ci est « un droit » pour certains travailleurs qui souhaiteraient « concilier vie professionnelle et vie familiale » ou étude et travail<sup>419</sup>. Ces idées sont antagonistes aux engagements du CATRAL. Ce dernier s'est engagé auprès de la Délégation à la Qualité de la Vie de conduire au niveau régional les mesures 83, 84 et 85 de la Charte de la Qualité de la Vie. Il doit donc promouvoir l'horaire variable et le temps partiel dans les administrations (alors que les syndicats sont très réticents), et aider dans les entreprises à la négociation des conventions entre syndicats et employeurs. Les réunions du CATRAL servent en partie à désamorcer les conflits sur la flexibilité des horaires.

Le CATRAL, qui a toujours travaillé en collaboration avec les assemblées régionales devient le comité régional à l'aménagement du temps. Dès 1979, les documents produits par le CATRAL sont donc signés par la Région Île-de-France et le CATRAL. Le CATRAL se spécialise de plus en plus dans les activités de recherches. En contrepartie, la concrétisation des propositions incombe en grande partie à la région. Mais l'aménagement global des temps au niveau d'un territoire n'est pas une priorité pour le CATRAL qui se concentre

---

<sup>416</sup>M.DREYFUS et M.PIGENET, *Les meuniers du social. Force ouvrière, acteur de la vie contractuelle et du paritarisme*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2011

<sup>417</sup>A.N.: Cote 19910374/7, procès-verbal du conseil d'administration du 22 février 1972

<sup>418</sup>A.N.: Cote 19910374/8, procès-verbal du conseil d'administration du 19 juin 1980

<sup>419</sup>A.N.: Cote 19910374/9, lettre de Daniel RABARDEL envoyée à M. Bernard Petitguyot et au secrétaire du CATRAL le 12 novembre 1979.

essentiellement sur l'horaire variable. Celui-ci suit la politique nationale et se concentre sur toutes mesures favorisant la baisse du chômage, qui est devenu une préoccupation majeure à partir du milieu des années 1970. En choisissant de promouvoir l'horaire variable et les solutions dites individualisées, certes il choisit une réponse plus rapide, mais qui renvoie au sein de l'entreprise la question de l'aménagement du temps de travail. Il est difficile de définir précisément la place des syndicats dans le CATRAL, car si le comité est un espace où ceux-ci peuvent s'exprimer, les revendications fondamentales des travailleurs n'ont pas leur place dans cette instance qui se présente comme un comité d'étude<sup>420</sup>. Les actions du CATRAL pendant cette période sont perçues de façon mitigée dans les médias. Pour la presse, les solutions proposées par le CATRAL vont de l'innovation pour « l'intérêt commun »<sup>421</sup> au « gadget »<sup>422</sup>. Les journaux permettent d'avoir un aperçu de la réception des idées du CATRAL, qui reflètent l'adhésion ou l'opposition à la flexibilisation du travail.

---

<sup>420</sup>A.R. Île-de-France : Cote 1 W CAT 20, lettre d'André Sudre écrite le 27 janvier 1977 pour la préfecture de la région relatant l'assemblée générale du 22 décembre 1976

<sup>421</sup>A. N : cote 19810605/73, *Le Figaro* 29/02/80 « Nouvelle offensive en faveur des horaires variables »

<sup>422</sup>A.N. : Cote 19810605/73, *Quotidien*, 3/2/80 « L'horaire variable »

---

Cette partie porte sur une période très réduite qui est marquée par la mise en place des structures temporelles et l'accélération des expériences. Les actions temporelles d'ensemble se sont surtout développées au niveau local et sont orchestrées par le maire, à l'exception de la Région parisienne. À côté des équipes locales, les fonctionnaires de l'équipe mobile encadrent les expériences locales, et à l'inverse s'en inspirent pour tracer la politique temporelle nationale. Fort des apports théoriques, l'aménagement du temps passe progressivement à l'aménagement des temps et prend toute son ampleur grâce aux revendications pour une meilleure qualité de la vie. Mais de fait, il ne faut pas surestimer les actions entreprises. D'après le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie la situation n'a pas vraiment évoluée entre 1975 et 1979, mais : « la nouveauté concernant l'aménagement du temps vient de l'attitude des pouvoirs publics »<sup>423</sup>.

Pendant ces quelques années, les sensibilités face au système temporel paraissent s'être accrues. Hypothétiquement, les politiques d'aménagement du temps ont accompagné voire accéléré l'attention portée aux problèmes temporels. La statistique et l'analyse des temps et dans un second temps des frictions temporelles révèlent cet intérêt et ces nouvelles sensibilités. Si la tension entre les différents temps apparaît entre autre avec les premiers budgets temps, les études réalisées par le Credoc au tournant des années 1980 pointent du doigt les problèmes temporels qui étaient à peine apparents dans les sondages antérieurs sur les sensibilités des français. Dans son article « Le coq et le klaxon, ou la France à la découverte du bruit (1945-1975) »<sup>424</sup> Christophe Granger étudie les changements de perception des bruits. Dans la même revue il assigne aux historiens de prendre en compte « la formation historique des modes de perception et d'appréciation du monde ou, si l'on préfère, la façon dont s'organisent les jugements de valeur et de goût, et dont ils organisent en retour le monde concret sur lequel ils s'exercent »<sup>425</sup>. Comme pour le bruit, la science du temps se constitue progressivement, même si elle atteint son paroxysme seulement dans les années 1990<sup>426</sup>. Le temps comme le bruit « a sa part dans le travail de civilisation des conduites,

---

<sup>423</sup>A.N.: Cote 19960016/1, rapport d'activité 1979, par la Mission temps

<sup>424</sup>C. GRANGER, « Le coq et le klaxon, ou la France à la découverte du bruit (1945-1975) », *Vingtième Siècle*, n°123, juillet –septembre 2014, p.85 à 100

<sup>425</sup>C. GRANGER, « Le monde comme perception », *Vingtième Siècle* n°123, juillet –septembre 2014, p. 3-20

<sup>426</sup>Il s'agit de deux textes clés qui donnent suite à une longue réflexion : W. GROSSIN, *Pour une science des temps – introduction à l'écologie temporelle*, Paris, Octarès, 1996 et H. LEFEBVRE, *Éléments de rythmanalyse. Introduction à la connaissance des rythmes*, Paris, Éditions Syllepse, 1992

individuelles et collectives, qui accompagne la modernisation du pays»<sup>427</sup>. En effet, le discours dominant au sein des aménageurs est un discours dépréciatif sur la population prenant ses vacances au mois d'août. Un entretien de Jacques Baumel reflète très bien cette division entre les bonnes et les mauvaises pratiques, et le processus de distinction sociale qui s'en suit :

« Jusqu'à présent, je prends de courtes vacances d'été, mais comme je suis un partisan résolu de l'étalement des vacances pour les autres, je vais avoir à donner le bon exemple, et ne pas me précipiter, comme tous les Français, sur les plages en août. Parfois je me sauve pour deux ou trois jours à la montagne. J'aime la neige [...] »

Il n'y a en fait qu'un seul choix possible qui est l'étalement des vacances, voire la fragmentation. Les organismes aménageurs utilisent un vocabulaire varié pour exprimer le fait qu'une grande partie du peuple français n'a pas la capacité de prendre une décision. L'échec de l'étalement n'est selon eux pas que d'ordre psychologique mais une grande partie des français, par « habitude »<sup>428</sup>, par un comportement « moutonnier »<sup>429</sup>, par attrait de la « foule »<sup>430</sup> refusent d'étaler leurs vacances. Par ce discours une division est établie entre ceux qui sont capables de maîtriser leur temps et ceux qui ne le sont pas, tout en faisant disparaître les différences économiques. Si la pratique du ski devient le symbole de la maîtrise de son temps, elle permet par ce biais de rejeter une grande partie de la population « dans les confins menaçants du social »<sup>431</sup> qui n'a pas les moyens économiques pour partir plusieurs fois en vacances<sup>432</sup>. Ce discours est antinomique avec la volonté de « civilisation du temps maîtrisé »<sup>433</sup> promue en même temps. Ce discours sur « tous les français » sur les plages en août reflète plutôt une prédiction, car en 1973, le taux de départ en vacances des ouvriers est

---

<sup>427</sup>C. GRANGER, « Le coq et le klaxon, ou la France à la découverte du bruit (1945-1975) », *Vingtième Siècle*, n°123, juillet –septembre 2014, p. 85 à 100

<sup>428</sup>A.N. : Cote 19960016/1, note interne pour la conférence de presse du 22 janvier 1979 réalisée par la Mission pour l'aménagement du temps le 16 juin 1979

<sup>429</sup>C. PATURLE ET J-P BLAIS, *Le temps de l'aménagement. Analyse de l'aménagement du temps en milieu urbain*, Paris, *Groupe Dédale*, 1977, p. 37

<sup>430</sup>A.N. : Cote 19890117/50, dossier 06/06/02, document confidentiel du CNAT, Note de synthèse servant aux travaux d'un groupe de travail interministériel du 14 septembre 1959, envoyé par Jean Hallaire le 16 mai 1960 comme annexe au Premier Ministre

<sup>431</sup>C. GRANGER, « Le coq et le klaxon, ou la France à la découverte du bruit (1945-1975) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, N°123, juillet –septembre 2014, p. 85 à 100

<sup>432</sup>A.N. : Cote 19910374/7, procès-verbal de l'assemblée générale du 8 juillet 1969 : Il faut noter que le représentant de la CGT de la Région Parisienne lors de l'assemblée générale du CATRAL du 8 juillet 1969 s'indigne que le CATRAL ne se préoccupe pas de la « réalité sociale du fractionnement des vacances » : « certains salariés ne peuvent fractionnés leurs congés car ils manquent de ressources financières, notamment pour les sports d'hivers. »

<sup>433</sup>A.N.: Cote 19960016/1, article de Michel Peuchmaurd, dans *Economie et Humanisme* n°246, mars/avril 1979

de 50%, celui des employés de 65%, celui des exploitants et salariés agricoles de 15%, et celui des cadres supérieurs et professions libérales est de 90%<sup>434</sup>.

Le terme de productivité sort totalement du cadre de référence des aménageurs. Toutes les actions menées ont un sens car elles s'inscrivent dans la recherche pour une meilleure qualité de vie. Celle-ci est l'ultime but recherché et donne sens à l'aménagement du temps. Pour reprendre la grille d'analyse de la sociologie des organisations, la qualité de la vie est le référentiel partagé par tous. La qualité de la vie est le but à atteindre, et passe par la recherche du plein emploi, le développement du bon cadre de vie, et la maîtrise complète du temps par l'individu. Ces objectifs (normes) non atteints peuvent être favorisés par la diversité et la personnalisation du temps d'après les aménageurs. Avec l'idée derrière, que l'accomplissement de ces objectifs permette l'amélioration de la qualité de la vie. Celle-ci est à la fois la valeur à atteindre et le raccourci cognitif utilisé pour légitimer les actions temporelles.

---

<sup>434</sup>S. PATTIER, *Tourisme et travail de l'éducation populaire au secteur marchand (1945 -1985)*, Saint-Just-La-Pendue, Sciencespo, 2009

Troisième partie.

1981-2014, creux et renouveau des politiques temporelles  
françaises

De 1981 à 2014, des alternances politiques importantes structurent les actions publiques temporelles tant au niveau national qu'au niveau de la région Île-de-France. Néanmoins la lutte contre le chômage structure une grande partie des politiques publiques. L'aménagement urbain n'est pas épargné. Les plans quinquennaux disparaissent progressivement et l'aménagement urbain se transforme avec l'arrivée de la politique de la ville. À partir de 1980, la politique de la ville s'oriente vers les questions de l'exclusion et du chômage à l'échelle des quartiers<sup>435</sup>. La politique de développement local et la concurrence entre les territoires se sont exacerbées, notamment après les lois de décentralisation.

Deux changements sont fondamentaux pour comprendre le rythme des actions temporelles : la crise urbaine et l'importance prise par les actions de proximité. Entre 1982 et 1993, l'État et diverses collectivités publiques ainsi que les partenaires sociaux interviennent pour le développement social des quartiers, en réponse à la crise urbaine des années 1980-1990. Les réponses apportées souhaitent sortir des politiques jugées trop verticales et valorisent la participation et les initiatives issues de la base<sup>436</sup>. Au cours des années 1990, la proximité devient un cadre de réflexion partagé par les acteurs sociaux avec un contexte législatif renouvelé. Plusieurs textes emblématiques sur la consultation, l'information et la concertation sont votés (loi d'orientation sur la ville en 1991, loi sur l'administration territoriale en février 1992, loi de 2002 sur la démocratie de proximité)<sup>437</sup>. La démocratie participative et de proximité a le vent en poupe.

Le chapitre 7 tente, pour la période allant de 1981 à 1996, d'explorer le désengagement progressif de l'État vis-à-vis de l'aménagement des temps, avec toujours un double regard porté sur les politiques nationales et celles d'Île-de-France. Le chapitre 8 éclaire l'importation des politiques temporelles italiennes en France, leurs objectifs et leurs matérialisations avec un intérêt particulier pour leur ancrage dans les politiques d'égalités des sexes. Cette période a largement été étudiée par Jean-Yves Boulin et Sandra Mallet pour la France. Jean-Yves Boulin a écrit plusieurs livres sur ces politiques publiques nationales et locales. Le chapitre 9 se focalise sur le bureau des temps parisien, ce dernier illustrant la concrétisation de ces politiques et leurs évolutions de 2002 à 2014.

---

<sup>435</sup>J-Y BOULIN, U. MÜCKENBERGER, *La ville à mille temps. Les politiques des temps de la ville en France et en Europe*, Paris, DATAR, 2002

<sup>436</sup>P. MERLIN, F. CHOAY, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 2010

<sup>437</sup>L. BLONDIAUX, « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes » dans M-H. BACQUE, H. REY, Y. SINTOMER, *Gestion de proximité et démocratie participative, Une perspective comparative*, Cahors, la découverte, 2005

## Chapitre 7.

### 1981 – 1996, les politiques temporelles en sommeil et éparpillées

Le parti socialiste arrive à la présidence de la France en 1981 avec un gouvernement d'union de la gauche. Il souhaite se démarquer fortement des politiques antérieures. Ce chapitre tente d'étudier l'impact de cette alternance sur les politiques temporelles. Le poids des mesures d'aménagement du temps dans le programme du parti socialiste et l'apparition d'un Ministère du Temps Libre invitent à penser que la politique temporelle va se développer. Trois mesures du programme du candidat François Mitterrand se rapportent à l'aménagement du temps :

« 22 - Le contrat de travail à durée indéterminée redeviendra la base des relations du travail : les capacités d'intervention du syndicat dans l'entreprise seront étendues et affermies : moyens et production des délégués élus, temps consacré à l'information et à l'expression collective »

« 23 - La durée du travail sera progressivement réduite à 35 heures après négociation entre les partenaires sociaux. La cinquième équipe sera instaurée dans les métiers pénibles. La cinquième semaine de congés payés sera généralisée. »

« 82 - Le droit à la retraite à taux plein sera ouvert aux hommes à partir de 60 ans et aux femmes à partir de 55 ans ».

Ces mesures s'inscrivent dans un mouvement de longue durée de réduction du temps de travail et dans une temporalité plus rapide de réformes portées par le gouvernement socialiste. Mais le projet des 35 heures est écarté pendant quelques années ; la durée hebdomadaire de temps de travail est fixée à 39 heures en 1982. Ces propositions ne concernent pas seulement le temps de travail, car elles entraînent un nouveau partage entre les temps sociaux, notamment une augmentation du temps libre, encadré par le Ministère du Temps Libre. Dans le premier et le deuxième gouvernement Mauroy, le Ministre délégué à la Jeunesse et aux Sports lui est rattaché. Pendant les deux mandatures de François Mitterrand dix gouvernements se succèdent avec deux cohabitations. Mais avec le dernier gouvernement Mauroy, l'idée d'un ministre chargé du temps libre disparaît.

Les archives du Ministère du Temps Libre ont été étudiées, notamment les documents produits par la mission et le bureau à l'aménagement du temps, qui subsistent après l'échec du Ministère du Temps Libre. Les documents produits par le CATRAL ont également été consultés, il s'agit essentiellement des comptes-rendus des assemblées générales, des publications des actes de colloques, et des documents (appel à projet, factures,

correspondances) relatifs au projet des « Réseaux des Bureaux de voisinages »<sup>438</sup> archivés aux Archives Régionales d'Île-de-France. Quelques articles de journaux permettent d'éclairer la dissolution du CATRAL.

A. 1981 – 1983, une activité gouvernementale dans la continuité de la précédente, mais peu fructueuse

1. Le Ministère du Temps Libre est chargé de mener une politique globale des temps

Une des nouveautés du gouvernement socialiste est l'apparition d'un Ministère du Temps Libre. L'ancien secrétaire de la Fédération de l'Éducation Nationale André Henry est nommé à sa tête. Dans son discours du 5 août 1981, il fixe les cinq objectifs de sa politique : la refonte du droit au travail à temps partiel, la généralisation des horaires souples, l'étalement réel des périodes de vacances, la démocratisation des loisirs de neige et le développement harmonieux du tourisme et notamment du tourisme à vocation sociale<sup>439</sup>. Deux grands axes sont dessinés : l'aménagement des loisirs avec une focalisation sur les vacances et l'aménagement du temps de travail. Le Ministère du Temps Libre a également comme mission de répartir de manière plus harmonieuse les temps individuels en prenant en compte la « vie humaine dans sa globalité (scolarité, vie active, retraite, répit dans la vie active [...]), l'année (étalement et fractionnement des vacances), la semaine (incidence sur la semaine et la journée de la réduction acquise et à venir de la durée hebdomadaire du travail), la journée (problème des horaires souples, des trajets domicile-travail etc.) »<sup>440</sup>. Ces objectifs sont donc similaires aux mesures antérieures prises sous Valéry Giscard D'Estaing. Le Ministère du Temps Libre aurait été associé aux ordonnances sur la réduction du temps de travail et les horaires individualisées (16 janvier 1982), sur le travail à temps partiel (26 mars 1982), sur les cinq semaines de vacances, sur l'abaissement de l'âge de la retraite et sur les horaires à la carte. Il aurait également participé à des mesures interministérielles telles que « Administration à votre service » et aux expérimentations de « Bison Futé » ou celles des consultations de jour en milieu hospitalier<sup>441</sup>.

---

<sup>438</sup> Archives régionales d'Île-de-France : Cote 1 WCAT 463, fiche synthèse et projet du CATRAL écrit le 21 mars 1994 « Réseau de Bureaux de voisinage du grand bassin parisien » pour la consultation publique de la DATAR sur « le télétravail, pour l'emploi et la reconquête des territoires ».

<sup>439</sup> A.N.: Cote 19970184/13, note interne du 2 octobre 1981, « Maintien et développement des actions antérieurement entreprises par la Mission d'Aménagement du Temps ».

<sup>440</sup> A.N.: Cote 19970184/13, note interne, « Le ministre du temps libre et l'aménagement du temps » septembre 1982.

<sup>441</sup> A.N.: Cote 19970184/1, dossier de synthèse réalisé par Marie Odile Franconi, inspecteur stagiaire Jeunesse, sport, loisir en 1983

## 2. Un objectif central : étaler les vacances pour favoriser le loisir populaire

Dès le début, l'accent est mis sur l'étalement des vacances avec comme objectif de dynamiser la politique des loisirs et de favoriser l'égalité d'accès aux loisirs. Les initiatives pour l'étalement des vacances sont diverses et dans la continuité des années précédentes. Il s'agit d'informer les entreprises et de formaliser des rencontres entre le Ministère du Temps Libre et les syndicats salariaux et patronaux. Le programme amorcé en 1982 se nomme « Découverte de la France » et vise à un étalement spatial et temporel, mais de fait toutes les régions promeuvent déjà l'étalement en proposant des tarifs très attractifs « hors des périodes de pointe »<sup>442</sup>. Au niveau légal, une cinquième semaine de congé payé est accordée en 1982 avec une obligation de fractionner ses cinq semaines<sup>443</sup>. La sensibilisation à destination des entreprises prend une nouvelle forme à l'aide d'un « train forum »<sup>444</sup> pour l'été 1983. Ce train s'arrête dans les seize gares correspondant aux douze bassins d'emploi en France, avec comme but d'entrer en contact avec les chefs d'entreprises et de créer un espace pour qu'ils puissent « débattre des problèmes rencontrés »<sup>445</sup>. Le bilan tiré de cette expérience est positif. Une deuxième mesure concerne le calendrier scolaire, mais la formule retenue n'est pas celle proposée par le Ministère du Temps Libre. La troisième mesure est une campagne télévisuelle se concentrant sur les « contraintes psychologiques ». Elle incite la population à prendre des vacances au mois de juin ou de septembre. L'étalement des vacances doit permettre de réduire les encombrements, les dangers liés aux surcharges, la perte de profit, de préparer à la compétition entre les pays et de contribuer à la sauvegarde de l'environnement (surtout les espaces fragiles qui subissent une densification touristique trop importante)<sup>446</sup>. En particulier, la politique de loisir a comme nouveau dessein de développer le loisir pour les enfants surtout « issus des catégories sociales modestes ». D'après la mission temps, par la diversité des comportements de loisir qu'incite l'étalement des vacances, celui-ci favorise le développement culturel<sup>447</sup>. L'aménagement du temps doit aussi encourager l'éducation populaire :

---

<sup>442</sup> A.N.: Cote 19970184/1, note du Ministère du temps libre, campagne nationale pour l'étalement des vacances, « De juin à septembre la France est ouverte ».

<sup>443</sup> A.N.: Cote 19970184/1, note de synthèse sur l'étalement des vacances M. Grolleau (pas de date précise, entre 1982-1983)

<sup>444</sup> *Ibid.*

<sup>445</sup> *Ibid.*

<sup>446</sup> A.N.: Cote 19970184/1, note interne à la mission temps, dossier campagne argumentaire pour l'étalement des vacances, pas de date.

<sup>447</sup> *Ibid.*

« Enfin, la diminution du temps de travail et son aménagement devraient permettre à tous de plus participer à la vie publique et à la vie associative : cela touche donc de près l'éducation populaire »<sup>448</sup>.

L'idée sous-jacente est que les cadres peuvent « profiter du temps libéré pour développer leurs activités sociales, dans une moindre mesure leur vie familiale, et parfois leurs activités professionnelles annexes ». Alors que pour les ouvriers une pression semble s'exercer sur eux « pour qu'ils soient présents à la maison », et ils « se heurtent à leur femme qui ne tient pas forcément à les associer aux tâches ménagères », et n'ont que peu la possibilité de bricoler ou de jardiner. Dès lors la politique des loisirs dépend de la catégorie socioprofessionnelle et du genre de l'individu, car ces mêmes catégories influent sur les pratiques. L'augmentation du temps libre n'est pas une solution pour tous : chaque personne doit pouvoir choisir entre « plus ou moins de travail mais aussi plus ou moins de revenu »<sup>449</sup> pour exercer effectivement leur droit aux loisirs. L'invention phare de ce ministère pour réaliser cet objectif est les chèques vacances, avec la création le 26 mars 1982 d'une Agence nationale pour le chèque vacances<sup>450</sup>. Cet ancrage dans l'éducation populaire s'explique par la personnalité et le parcours du Premier Ministre Pierre Mauroy et du Ministre du Temps Libre André Henry. Les deux hommes ont participé à la Fédération de l'Éducation Nationale et à la Fédération Léo-Lagrange.

### 3. Des structures sans moyens, des actions sans grande portée

Au sein du ministère, un « Bureau de l'aménagement du temps » est créé en mai 1981 au sein la sous-direction du Loisir Social et de la Pleine Nature pour gérer les crédits accordés par le ministère<sup>451</sup>. Le rapport de René Teulade met en relief l'inaction du Ministère du Temps Libre pendant les premiers mois. Ce dernier se concentrerait uniquement sur deux chantiers, qui sont l'étalement des vacances et les horaires souples<sup>452</sup>. Pour pallier à cette insuffisance, une Mission à l'aménagement du temps est décrétée en septembre 1982<sup>453</sup>. Celle-ci a pour fonction « de sensibiliser l'opinion publique et les principaux décideurs au problème de l'aménagement du temps dans ses différentes implications, de coordonner les actions déjà

---

<sup>448</sup>A.N.: Cote 19970184/1, dossier de synthèse réalisé par Marie Odile Franconi, inspecteur stagiaire à la direction de la Jeunesse et des sports en 1983

<sup>449</sup>A.N.: Cote 19970184/1, dossier de synthèse réalisé par Marie Odile Franconi, inspecteur stagiaire à la direction de la Jeunesse et des sports en 1983

<sup>450</sup>Ordonnance n°82-283 du 26 mars 1982 – disponible sur le site Legifrance.

<sup>451</sup>A.N.: Cote 19970184/1, dossier de synthèse réalisé par Marie Odile Franconi, inspecteur stagiaire à la direction de la Jeunesse et des sports en 1983

<sup>452</sup>A.N.: Cote 19970184/13, note interne, « Le ministre du temps libre et l'aménagement du temps » septembre 1982.

<sup>453</sup>*Ibid.*

menées dans ce domaine et de lancer certains nombre d'opérations significatives ». Cette mission confiée à Jean-Louis Cosperec doit établir des partenariats avec des acteurs économiques et sociaux variés et agir sur plusieurs échelles territoriales<sup>454</sup>. Les équipes du Bureau et de la Mission travaillent ensemble<sup>455</sup>. Au-dessus de ces deux structures, une commission devait se charger « d'examiner le programme annuel d'activité établie par la Mission à l'aménagement du Temps, avant sa présentation au Ministre »<sup>456</sup>, mais celle-ci ne s'est jamais réunie. Ces structures manquent de ressources humaines et financières. À partir de décembre 1982, le responsable de la Mission temps Jean-Louis Cosperec demande à plusieurs reprises que les deux « CTP », sans doute des conseillers techniques et pédagogiques, embauchés deviennent des chargés missions permanents<sup>457</sup> et d'avoir des bureaux attribués car pour l'instant ils sont logés par le Secrétariat de l'Inspection générale. Mais surtout le chargé de la Mission se plaint de ne pas être consulté en amont des projets nationaux temporels tels que les « Assises du temps de vivre » et l'écriture du 9<sup>e</sup> plan<sup>458</sup>. Les Assises sont « une grande rencontre sur le thème de l'aménagement du temps » et qui se dupliquent en colloques régionaux<sup>459</sup>. De plus ses propositions ne sont pas du tout relayées. Le Bureau, qui comprend trois personnes<sup>460</sup>, semble connaître les mêmes difficultés. La Mission temps ne s'est consacrée qu'à la campagne nationale pour l'étalement des vacances. Elle se charge des correspondances du Ministère du Temps Libre. Plusieurs lettres sont arrivées à la Mission temps pour signaler des fermetures d'entreprise durant l'été<sup>461</sup>. Concrètement, au niveau local elle soutient essentiellement les villes ou les régions souhaitant développer le tourisme en dehors des deux mois de pleine saison<sup>462</sup>. Elle subventionne également « le développement des actions antérieures entreprises par la Mission d'Aménagement du Temps », c'est-à-dire qu'il finance les associations aménageant le temps au niveau local comme le CATRAL et l'ARPEMAT (Languedoc-Roussillon), et finance à la hauteur de 50 000F chaque action locale d'élargissement des amplitudes d'ouverture horaires des équipements collectifs,

---

<sup>454</sup>Discours de M. André Henry à Paris le 10 septembre 1982, disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/823131300.html>

<sup>455</sup>A.N.: Cote 19880231/1, lettre du 27 décembre 1982 de Jean-Louis Cosperec à l'attention de M. le directeur du Cabinet et au conseiller technique, M. Salomon

<sup>456</sup>A.N.: Cote 19970184/13, document produit par le Ministère du Temps Libre, arrêté du 30 septembre 1982

<sup>457</sup>A.N.: Cote 19880231/1, lettre du 27 décembre 1982 de Jean-Louis Cosperec à l'attention de M. le directeur du Cabinet et au conseiller technique, M. Salomon

<sup>458</sup>A.N.: Cote 19880231/1, lettre à l'attention du Ministère du Temps Libre du 10 février 1983 de Jean-Louis Cosperec.

<sup>459</sup>A.N. : Cote 19970184/1, dossier de synthèse réalisé par Marie Odile Franconi, inspecteur stagiaire à la direction de la Jeunesse et des sports en 1983

<sup>461</sup>A.N.: Cote 19970184/1, lettre du 28 janvier 1983 de F. Tellier pour le Ministre du Temps Libre

<sup>462</sup>A.N.: Cote 19970184/1, plusieurs dossiers sur le travail avec les régions pour développer leur tourisme en dehors des deux mois de pleine saison, et contrat de plan d'aménagement du temps entre l'état et la région du Languedoc – Roussillon pour les années 1984 -1988

et à la hauteur de 500 000F pour toutes les opérations concernant les services administratifs<sup>463</sup>. Leurs initiatives restent donc très restreintes.

L'aménagement du temps libre est au cœur des actions temporelles de 1981 à 1983. Il s'est concrétisé dans une invention pérenne qu'est le chèque vacances. Il fait suite à un processus enclenché depuis 1971 avec la création de l'union coopérative du « chèque vacances » par les syndicats et les mouvements mutualistes et coopératifs. Un rapport de Jean Hallaire développe ce projet en 1978 et deux lois sont présentées successivement par Jacques Blanc en 1979, et par « l'Unions coopérative le chèque vacances » en 1981<sup>464</sup>. Dès 1958, l'éducation populaire est un but secondaire du CNAT, mais il s'enracinait dans un christianisme social incarné par Robert Buron. Alors que dans les années 1980, l'éducation populaire est de dimension laïque. Si cette période marque le début d'un lent déclin des actions temporelles, elle marque un tournant dans le discours qui les accompagne. La personnalisation temporelle a presque disparu des discours. Si la subjectivité du temps était bornée dans les années 1970 par des catégories prédéfinies, les classes sociales entre autre prennent beaucoup plus d'importance au début des années 1980. Mais le Ministère du Temps Libre subit de plein fouet les problèmes de chômage et d'emploi et perd de son sens avec l'abandon des 35 heures<sup>465</sup>. Avec une équipe et des moyens très réduits dès son installation<sup>466</sup>, il ne résiste pas très longtemps.

## B. La fin du Ministère du Temps Libre et l'éclatement progressif de la politique temporelle

### 1. Des structures maintenues dans un premier temps: la Mission Temps et le Bureau de l'Aménagement du temps

Le Ministère du Temps Libre est remplacé par le Ministre délégué au Temps Libre, à la Jeunesse et aux Sports dans le troisième gouvernement Mauroy en mars 1983, avec à sa tête Edwige Advice. D'après les décrets du 1<sup>er</sup> avril 1983 et du 29 avril 1983, la Mission temps passe sous le patronage du Ministre chargé du Commerce Extérieur et du Tourisme, où « elle

---

<sup>463</sup>A.N.: Cote 19970184/13, note interne intitulée « maintien et développement des actions antérieurement entreprises par la Mission d'Aménagement du Temps » écrite le 2 novembre 1981

<sup>464</sup>A.N.: Cote 19920570/19, note du secrétaire d'état chargé au tourisme au sein du Ministère du Temps Libre, pas de date

<sup>465</sup>*Le Monde* du 20 mai 1981 « Le rose à l'âme d'André Henry » de Benoît Hopquin

<sup>466</sup>A.N.: Cote 19880231/1, lettre du Bureau du temps à l'attention de M. Edwige Advice Ministre délégué au Temps Libre, à la Jeunesse, et aux Sports (pas de date, mais cette lettre a été envoyée au début de sa mandature, donc dans le premier semestre de 1983) et *Le Monde* du 20 mai 1981 « Le rose à l'âme d'André Henry » de Benoît Hopquin

anime notamment, en liaison avec les autres départements ministériels concernés, les interventions visant à obtenir un plus large étalement des vacances sur l'année ». Si elle a également d'autres missions elle se concentre sur celle-ci<sup>467</sup>. En juillet 1984, le gouvernement du Premier Ministre Pierre Mauroy est remplacé par celui de Laurent Fabius. Dans ce nouveau gouvernement, le Ministre chargé du Commerce Extérieur et du Tourisme et le Ministre délégué au Temps Libre, à la Jeunesse et aux Sports disparaissent. La Mission aménagement du temps semble passée sous l'autorité du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, elle doit donc agir jusqu'en mars 1986<sup>468</sup>. Henri Grolleau, ancien directeur du cabinet du Ministère du Temps Libre, est responsable de la Mission Temps, sans doute dans l'esprit de favoriser la continuité avec les actions antérieures. Mais ce changement ministériel n'a pas été suivi d'un transfert de personnels et de fonds. Henri Grolleau propose de renouveler le personnel de la Mission, car ceux-ci seraient réticents à ses propositions<sup>469</sup>. En mars, le chargé de Mission Jean-Louis Cosperec critique le projet porté par Henri Grolleau des « Assises du Temps de vivre »<sup>470</sup>. Les tensions semblent assez vives et Jean-Louis Cosperec finit par démissionner<sup>471</sup>. La Mission à l'aménagement du temps reste attachée au Secrétaire d'État au Tourisme sous le gouvernement de Jacques Chirac<sup>472</sup>. Le Bureau d'aménagement du temps reste quant à lui sous l'autorité du Ministre délégué au Temps Libre, à la Jeunesse et aux Sports jusqu'en juillet 1984<sup>473</sup>, au sein de la direction du temps libre et de l'éducation populaire, dont le directeur est Robert Clément :

« Le Bureau de l'Aménagement du temps se préoccupe de toute action visant à aménager les rythmes qui scandent la vie quotidienne des populations urbaines »<sup>474</sup>

Il y a donc une division dans l'organisation entre l'aménagement annuel d'un côté et hebdomadaire - journalier de l'autre. Le caractère urbain du problème est d'ailleurs réaffirmé, alors qu'à la fin des années 1970 des espaces ruraux ont été intégrés. Mais le Bureau de

---

<sup>467</sup> A.N.: Cote 19970184/13, deux décrets sur la création de la mission aménagement du temps, document du Ministre du Commerce Extérieur et du Tourisme (Edith Cresson).

<sup>468</sup> A.N.: Cote 19970184/13, note sur le budget de 1984 de la Mission aménagement du temps auprès dans du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

<sup>469</sup> A.N.: Cote 19970184/13, lettre d'Henri Grolleau du 4 juillet 1983 à M. le directeur du Cabinet du secrétaire d'Etat au tourisme.

<sup>470</sup> A.N.: Cote 19880231/1, lettre pour M. Malessot, Chef de Service de l'Inspection Générale, du 29 mars 1983 de la part de Jean-Louis Cosperec sur l'avenir de la Mission de l'Aménagement du temps.

<sup>471</sup> A.N.: Cote 19880231/1, lettre à l'attention du directeur du Cabinet du 15 février 1983 de Jean-Louis Cosperec puis

<sup>472</sup> Archives régionales d'IDF : Cote 1 WCAT 29, procès-verbal de l'assemblée générale du 27 janvier 1987

<sup>473</sup> A.N.: Cote 19970184/13, compte rendu de la réunion interministérielle du 1<sup>er</sup> avril 1983, écrit le du 6 avril 1983 par Secrétariat Général du gouvernement.

<sup>474</sup> A.N.: Cote 19880231/1, lettre du 14 décembre 1983 du Chef du bureau de l'aménagement du temps, Jean-Claude Simon à l'attention de M. Clément directeur du temps libre et de l'éducation populaire,

l'Aménagement du temps n'a pas beaucoup œuvré et a disparu avec le changement de gouvernement de 1984.

## 2. Une sectorisation des actions d'aménagement du temps

Une première étape dans le cloisonnement entre les temps et dans le rétrécissement des objectifs est franchie avec la fin du Ministère du Temps Libre. Quelques initiatives sont prises mais elles ne forment pas un tout et ne sont jamais reliées entre elles. Le Bureau participe à la rédaction de l'enquête du CREDOC et constitue une solide base documentaire sur les questions temporelles. L'étalement des vacances se désolidarise des autres actions temporelles, en devenant un objectif pour les ministres chargés du tourisme. Chaque ministre retrouve son champ de prérogative sans qu'aucun lien transversal ne soit établi. Au final, seulement le Commissariat Général au Plan intègre l'aménagement du temps dans ses multiples dimensions dans le plan intérimaire de 1982-1983, en prônant l'adaptation des horaires des services aux besoins des usagers, le développement des horaires variables, un meilleur étalement des vacances, une politique des loisirs adaptés aux besoins avec la reconquête des loisirs quotidiens, la création des chèques vacances et l'encouragement des expériences visant à un meilleur aménagement du temps<sup>475</sup>. Mais le IX<sup>e</sup> plan semble tourner autour de la notion de temps choisi, qui est défini comme « toutes modalisations volontaires du temps de travail, fut-ce au prix d'une réduction des revenus, ainsi que, plus globalement, toute organisation du temps personnel tenant compte des contraintes et des aspirations des individus »<sup>476</sup>. Les mesures concernant le système scolaire, l'ouverture des services publics, ou encore des modes de gardes des enfants sont présentées comme des dispositifs d'accompagnement pour la modélisation et la réduction du temps de travail. Ces mesures doivent être amorcées après concertation et à un niveau décentralisé. Elles peuvent être présentes dans les contrats de plan État-Région. Un contrat de plan entre l'état et la région du Languedoc-Roussillon intégrant l'aménagement temporel est signé pour 1984-1988<sup>477</sup>. Des associations nationales à vocation plus générale reçoivent des subventions pour leur politique d'aménagement du temps, comme la Fédération Léo Lagrange pour sa politique d'étalement des vacances et d'ouverture de ses locaux, l'Association départementales d'animation sportive

---

<sup>475</sup>A.N.: Cote 19880231/1, note du Commissariat général du Plan – Récapitulatifs des principaux engagements du Plan intérimaire intéressant le Ministère du Temps libre.

<sup>476</sup>A.N.: Cote 19920570/19, Rapport de mission remis au Ministre d'État, Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire, par Jean Ravel en janvier 1983

<sup>477</sup>A.N. : 19970184/13, contrat de plan entre l'État et la région du Languedoc – Roussillon 1984 -1988, concernant l'aménagement du temps.

du Var ou encore l'association Tourisme et travail pour son opération « Bus du temps libre »<sup>478</sup>. Les expériences temporelles se déroulant déjà pour une grande partie à l'échelle communale ou régionale, les lois de décentralisation ont dû acter cette organisation. Quelques documents produits par les structures nationales laissent supposer que l'État subventionne certains projets et aide à la réalisation technique<sup>479</sup>. Des expériences de développement du loisir de proximité, c'est-à-dire des aides aux déplacements liées à la détente à proximité des villes sur de courtes périodes, ont eu lieu à Toulouse, à Lorient, à Rennes, à Nantes et dans le Languedoc-Roussillon<sup>480</sup>. Mais peu de projets locaux sont connus au niveau national, alors que le Bureau d'aménagement du temps doit recenser les actions menées à l'échelle locale<sup>481</sup>.

### 3. La naissance d'une multitude d'organismes de pression et de recherche

Face à ce délitement de plus en plus prononcé des politiques d'ensemble d'aménagement du temps au niveau de l'État, des associations se créent en marge de celui-ci pour qu'il réintègre les expériences temporelles dans ses préoccupations. Les nombres de recherches scientifiques sont en forte hausse pendant les années 1980-1990. D'après Jean-Yves Boulin, au tournant des années 1970-1980 la notion de temporalité urbaine émerge notamment avec l'article de Michel Bonnet de 1985 sur les « temporalités citadines ». Cet article provient d'un colloque organisé à Cerisy-la-Salle sur la crise de l'urbain et le futur de la ville et l'année suivante sur les métamorphoses de la ville<sup>482</sup>. Ces recherches tendent à faire des temporalités de la ville des objets d'analyse. Plusieurs auteurs de disciplines différentes (Michel Serres, Joël De Rosnay, Jean-Pierre Dupuy) se retrouvent pour réfléchir sur l'aménagement du temps et la chronogéographie lors de la journée du club 44 à Chaux-de-Fonds en 1981<sup>483</sup>. D'après Jean-Yves Boulin, les recherches de nature transversale sont presque inexistantes avant la réforme des 35 heures, elles sont « mono-objet » et « monodisciplinaire »<sup>484</sup>. Néanmoins certains travaux présentent les interactions entre les temps comme dans son article de 1983, « Un champ de recherche en gestation : L'interaction

---

<sup>478</sup> A.N.: Cote 19970184/14, fonds interministériels de la qualité de la vie, budget 1984

<sup>479</sup> A.N.: Cote 19880231/1, lettre du 28 septembre 1983 de la sous-direction de l'innovation sociale à l'attention du directeur de la direction des Sports.

<sup>480</sup> A.N.: Cote 19970184/2, note produit par le service d'étude et d'aménagement touristique de l'espace rural (SEATER), mars 1984

<sup>481</sup> A.N.: Cote 19880231/1, lettre du 7 avril 1983 de Robert Clément au Directeur régional du Nord Pas-de-Calais.

<sup>482</sup> J. LE GOFF, L. GUIYESSE (DIR.), *Crise de l'urbain, futur de la ville*, Paris, Economica, 1986 et *Métamorphose de la ville*, acte du colloque de Cerisy-la-Salle, Paris, Economica, 1987

<sup>483</sup> M. SERRES, J-P DUPUY, J. DE ROSNAY, N. SCHOFFER, E. ASCHER, J. CLOUTIER, E. KALLIN, *Sur l'aménagement du temps, essais de chronogéographie*, Paris, Denoël-Gonthiers, 1981.

<sup>484</sup> J-Y BOULIN, U. MÜCKENBERGER, *La ville à mille temps. Les politiques des temps de la ville en France et en Europe*, Paris, DATAR, 2000

entre temps de - travail et temps libre »<sup>485</sup>. D'autres ouvrages paraissent sur les différents temps sociaux<sup>486</sup> et leurs applications à l'espace urbain<sup>487</sup>. Des revues importantes sur les réflexions temporelles sont publiées : *Temps libre* à partir de 1981 et *Temporalistes* de William Grossin à partir de 1984. L'article sur « le projet rythmanalytique » de Henri Lefebvre et de Catherine Régulier de 1985<sup>488</sup> marque une étape dans l'analyse des temporalités urbaines. Les actions publiques et les recherches universitaires sont indissociables en ce qui concerne l'aménagement du temps. Certains universitaires accompagnés d'autres professions se sont mobilisés pour la réintégration d'une approche transversale des temps urbains dans les actions publiques. Par exemple un « Institut du temps » est formé en 1985 par l'éditeur Jean-Pierre de Monza, le journaliste Jean-Louis Servan-Schreiber et le biologiste Joël de Rosnay. Ce groupe réunit de nombreuses personnalités dont des universitaires, des consultants, des ingénieurs, des membres du gouvernement. Beaucoup participent depuis plusieurs années à l'aménagement du temps : Serge Antoine, Bernard Kapp (consultant qui travaille en partenariat avec le CATRAL), Hugues de Jouvenel, Michel Serres, ou Robert Clément (responsable de la direction du Temps Libre et de l'Éducation Populaire)<sup>489</sup>. Ils souhaitent être le « lobby » du temps, le « poil à gratter constant » dont le but est « de promouvoir l'idée qu'un aménagement des différents temps de l'individu est un enjeu collectif de première importance car il constitue un facteur essentiel de progrès social »<sup>490</sup>. Ils souhaitent combattre la singularité du temps et prônent l'utilisation du pluriel « des temps ». Pour cela ils souhaitent collaborer avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour l'élaboration d'une « Charte nationale du temps »<sup>491</sup> à l'adresse des jeunes et organiser une semaine nationale du Temps. Les archives étudiées s'arrêtent en 1986, soit parce que l'institut ne se réunit plus, soit parce que son activité n'est plus archivée. Cette interaction se retrouve également au niveau local comme dans les colloques organisés par le CATRAL<sup>492</sup> où se rencontrent universitaires, élus et

<sup>485</sup>J-Y. BOULIN, J. LOSS, « Un champ de recherche en gestation : L'interaction entre temps de travail et temps libre », Paris, *Temps Libre*, 1983.

<sup>486</sup>G. PRONOVOST (dir.) « Temps et Sociétés », *Revue internationale de Sciences Sociales*, 1986, G. PRONOVOST, *La sociologie du temps*, Bruxelles, De Boeck, 1996, et R. SUE, *Temps et ordre social. Sociologie des temps sociaux*, Paris, PUF, 1994

<sup>487</sup>A. OBADIA (DIR.), *Entreprendre la ville – Nouvelles temporalités, Nouveaux services*, La Tour-d'Aigues, édition de l'Aube, 1997, mais surtout W. GROSSIN, *Pour une science des temps – introduction à l'écologie temporelle*, Paris, Octarès, 1996 et le n°77 des Annales de la recherche urbaine de 1977 sur « L'emploi du temps ».

<sup>488</sup> « L'espace perdu et le temps retrouvé », *Communications* n°41, Paris, 1985

<sup>489</sup>A.N.: Cote 20080615/107, Institut du temps, membre du conseil du temps, liste établie en novembre 1985 - La liste complète des participants est en annexe (annexe IV)

<sup>490</sup>A.N.: Cote 20080615/107, Institut du temps, note sur le projet de « semaine nationale du Temps », fait le 28 août 1986

<sup>491</sup>*Ibid.*

<sup>492</sup>A.N : Cote 19970184/4 : Publication, *Aménagement du temps en Ile-de-France*, Jean Bastié, « L'aménagement du temps et de l'espace en Ile-De-France », 1983

entrepreneurs. Il semblerait qu'après la perte de vitesse des actions publiques temporelles, des protagonistes se soient regroupés pour faire de nouveau pression sur le gouvernement.

La création du Ministère du Temps Libre semble avoir deux conséquences principales: il acte par son appellation une division entre les différents temps sociaux, notamment ceux des loisirs et du travail. En mettant en opposition ces deux temps, il rend illégitime les réflexions sur les temps libres quand le temps de travail et le chômage sont au cœur des débats. De plus, en cantonnant l'aménagement global des temps à un ministère fragilisé par son manque de moyens, il affaiblit cette politique. Il l'écarte également des politiques environnementales et de celles liées à la qualité de la vie. Les archives de la Délégation à la Qualité de la vie et du Haut Comité à l'environnement ne montrent aucune prise en compte de l'aménagement du temps. Cependant tout un corpus théorique sur les temps et sur la science temporelle se met en place. Pour comprendre totalement ce tournant des années 1980, il faudrait également vérifier dans les archives municipales si les CLAT continuent d'exister. Le CATRAL continue donc d'être le responsable régional de l'aménagement du temps.

### C. Le CATRAL, du comité d'actions au groupe de réflexion

#### 1. Une collaboration réelle avec les outils gouvernementaux

Il mène au niveau régional la sensibilisation à l'étalement des vacances conduite par la Mission à l'Aménagement du Temps du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme<sup>493</sup>. Les représentants du Ministère du Temps Libre et le CATRAL travaillent ensemble : ils ont signé une convention pour la réalisation d'une enquête sur l'étalement des congés et l'assouplissement des rythmes de travail<sup>494</sup>. Le CATRAL travaille également avec des services déconcentrés de l'État comme la préfecture régionale. Avec la direction régionale du Temps Libre, de la Jeunesse et du Sport, et la direction régionale à l'Aménagement, ils ambitionnent de créer des centres d'hébergements pour les jeunes à la semaine<sup>495</sup>. Le CATRAL essaye même d'impulser en 1988 des rencontres entre les différentes administrations déconcentrées, celles au tourisme, au transport, à la jeunesse et aux sports,

---

<sup>493</sup>Archives régionales d'Île-de-France : Cote 1 WCAT 28, procès-verbal de l'assemblée générale du CATRAL du 12 décembre 1985

<sup>494</sup>A.N.: Cote 19970184/4, convention entre le Ministère du Temps libre, représenté par Robert Clément et le CATRAL (pas de date précise, donc entre 1981 et 1983)

<sup>495</sup>A.R. d'Île-de-France : Cote 1 WCAT 26, procès-verbal de l'assemblée générale du CATRAL du 13 décembre 1982

pour mener à bien des expériences transversales d'aménagement. Mais cela ne semble pas s'être produit<sup>496</sup>. Cependant à la fin des années 1980, le CATRAL est presque exclusivement financé par la Région, qui donne par exemple 1 100 000F sur 1 185 900 en 1988. Les différents ministères ne financent donc que très partiellement le CATRAL. En 1990, le montant donné par la direction régionale de la jeunesse et des sports est de 50 000F<sup>497</sup> (le reste provient des cotisations des membres). Les membres de la mission à l'aménagement du temps et du Bureau des temps participent aux assemblées générales du CATRAL<sup>498</sup>. En 1993, le CATRAL est doté d'un outil opérationnel qu'est l'Agence Régionale pour l'aménagement du temps, mais cela ne semble pas modifier le tournant déjà pris par le CATRAL, celui d'être surtout un organisme d'étude et de sensibilisation.

## 2. Une attention particulière pour la recherche et la sensibilisation

Pendant les années 1980, le CATRAL met en place un colloque annuel qui donne lieu à une publication et une lettre mensuelle. Les colloques ont des thèmes variés sur les services publics (1984), sur l'école (1989), ou portent sur tous les temps d'Île-de-France (1985). À partir de janvier 1985, le CATRAL met en place sa lettre mensuelle qui a plusieurs fonctions : prévenir des colloques, synthétiser les réflexions qui y sont produites, présenter les nouvelles recherches sur le temps et de la législation sur les temps<sup>499</sup>. De surcroît il devient « un centre de renseignement et de documentations »<sup>500</sup> auquel les entreprises s'abonnent. Le CATRAL sensibilise en publiant énormément de documents en faveur des entreprises, des médias, des salariés pour faire connaître l'aménagement du temps, ou en réalisant des films<sup>501</sup>. Par exemple en 1982, le CATRAL publie *Vers des rythmes de travail plus souples* dans lequel il présente les moyens de flexibiliser le travail et l'envoie aux entreprises. Il réalise également plusieurs études sur les temporalités de la Région Île-de-France, très souvent sur commande du Conseil Régional : sur les congés (1982), sur les horaires des mairies (1984), sur les temps de travail (1993), sur le partage du travail<sup>502</sup> (1996), et sur le lien entre le temps et

---

<sup>496</sup> A.R. d'Île-de-France : Cote 1 WCAT 30, procès-verbal de l'assemblée générale du CATRAL du 5 février 1988

<sup>497</sup> A.N.: cote 19970184/4, Etats financiers du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1988 et compte rendu de la séance du 7 mars 1990, budget prévisionnel pour 1990.

<sup>498</sup> A.N.: Cote 19970184/4, procès-verbal de l'assemblée générale du 20 juin 1984

<sup>499</sup> A.N.: Cote 19970184/4, lettres mensuelles allant de 1985 à 1991

<sup>500</sup> A. N : Cote 19970184/4, procès-verbal du conseil d'administration du 30 juin 1986

<sup>501</sup> A.N.: Cote 19970184/4, compte-rendu de la réunion du groupe de liaison « aménagement du temps » du 28 février du CATRAL (1986 ?)

<sup>502</sup> Archives régionales d'Île-de-France : Cote 1 WCAT 272, CATRAL rapport : « partage du travail analyse de la presse quotidienne et périodique d'octobre 1992 à décembre 1993

l'environnement<sup>503</sup> (1996). En 1990, il publie un programme pour établir une planification temporelle régionale. Dans ce plan, il intègre l'aménagement du temps à cinq domaines de la région : l'économique, le social et le culturel / la circulation et les transports régionaux / la formation professionnelle continue et l'apprentissage / les espaces verts / l'enseignement et les équipements scolaires. Il prône un aménagement temporel et spatial intégré propre à la région Île-de-France<sup>504</sup>. Ce programme qui laisse une grande place à l'expérimentation et l'innovation semble être resté lettre morte. À côté de ces études, ils suivent certaines expériences d'ouvertures jusqu'à 20 heures et le samedi matin des services municipaux au début des années 1980. D'après Yves Roberge, Inspecteur général de l'administration, le CATRAL aurait permis une augmentation de l'amplitude des horaires d'ouvertures des mairies<sup>505</sup>. Il faut noter que des mairies ont déjà expérimenté ces solutions en dehors du cadre établi par le CATRAL. Il organise une formation interprofessionnelle sur le thème « l'organisation dynamique du temps »<sup>506</sup> en 1986, et projette en 1988 une session sur l'aménagement du temps pour les enseignants<sup>507</sup> et en 1989 pour les mairies<sup>508</sup>. Le CATRAL continue de proposer son aide technique aux entreprises, mais dès 1981 une réduction des demandes semble avoir lieu<sup>509</sup>. L'horaire variable n'étant plus soutenu aussi fortement par le gouvernement, le CATRAL s'en éloigne mais continue à proposer l'aide technique aux entreprises et aux mairies<sup>510</sup>. Le CATRAL est essentiellement devenu un centre de recherche et d'étude pour la région, organisant des rencontres entre les acteurs économiques et sociaux régionaux ou nationaux.

### 3. La recherche de « l'harmonie sociale »<sup>511</sup> : « Synchroniser les temps des entreprises, des transports, des institutions, des familles »<sup>512</sup>

L'harmonisation des temps d'un individu reste un des objectifs du CATRAL comme dans les années antérieures : le but étant « une meilleure maîtrise par chacun de son temps ». Les frontières entre les temps d'un individu doivent donc être perméables car les temps sont

---

<sup>503</sup> A.R. d'Île-de-France : Cote 1 WCAT 265, CATRAL, étude « temps et environnement », 1996

<sup>504</sup> Archives régionales d'Île-de-France : Cote 1 WCAT 261, CATRAL, « Eléments de définition pour un plan d'action de la région Ile-de-France en matière de temps », 9 mars 1990

<sup>505</sup> A.N. : Cote 19970184/4, procès-verbal de l'assemblée générale du 20 juin 1984

<sup>506</sup> A.N. : Cote 19970184/4, dossier sur les sessions de formation du CATRAL

<sup>507</sup> A.R. d'Île-de-France : Cote 1 WCAT 30, procès-verbal de l'assemblée générale du CATRAL du 5 février 1988

<sup>508</sup> A.R. d'Île-de-France : Cote 1 WCAT 31, procès-verbal de l'assemblée générale du CATRAL du 8 février 1989

<sup>509</sup> A.N. : Cote 19970184/4, procès-verbal de l'assemblée générale du 20 décembre 1984.

<sup>510</sup> A.N. : Cote 19970184/4, procès-verbal de la réunion du 12 décembre 1983

<sup>511</sup> A.N. : Cote 19970184/4, compte-rendu du colloque de juin 1990, « Aménager le temps des enfants dans les écoles et hors des écoles » - Présentation de M. P. Dacheux

<sup>512</sup> A.N. : Cote 19970184/4, « L'enfant dans la Cité ou comment lui rendre son temps » (résultat de l'enquête de 1981)

« enchevêtrés »<sup>513</sup>. Mais l'harmonisation des temps au sein de la société prend de l'importance au tournant des années 1980 :

« Tous est rythmes et, comme en musique, c'est d'harmonie qu'il est question. L'harmonie sociale en la circonstance est faite de la synchronisation d'activités qui au lieu de se superposer, de s'ignorer, de se juxtaposer, de s'opposer peuvent être conciliées, complétées, organisées »<sup>514</sup>.

L'aménagement des temps consiste également à aménager les temps partagés, multiples et plus ou moins flexibles, entre plusieurs individus pour qu'ils puissent vivre ensemble. De plus en plus, le CATRAL développe l'idée qu'au sein de l'Île-de-France et des villes, des temporalités variées se rencontrent, ce qui crée des conflits : il s'agit alors de « synchroniser les temps des entreprises, des transports, des institutions et des familles dans l'intérêt de nos enfants »<sup>515</sup>. Au niveau des termes employés, la synchronisation remplace peu à peu la désynchronisation. Des réponses temporelles et spatiales sont avancées : un seul lieu administratif pour plusieurs démarches<sup>516</sup>, la polyvalence des lieux, ou rendre accessible dans l'espace et dans le temps<sup>517</sup>. Sur une échelle encore plus réduite, l'harmonie doit surtout avoir lieu au sein même de la famille : « la famille est donc le lieu géométrique où les rythmes de chacun se trouvent confrontés »<sup>518</sup>. D'après l'Union Nationale des Associations Familiales (membre du CATRAL) la femme doit « gérer le temps et aménager les horaires en fonction des individus qui vivent dans le foyer [et] la qualité de vie et le bien-être de sa famille » dépendront de sa capacité d'harmonisation<sup>519</sup>. Cette fonction doit être soutenue par une politique active de garde d'enfants et une plus grande souplesse des horaires d'ouverture des lieux de garde<sup>520</sup>. L'UNAF s'intéresse surtout aux femmes qui ne travaillent pas. Mais d'autres membres du CATRAL s'intéressent aux femmes qui travaillent et au sort de leur famille. Pour la CFDT, les femmes, avec les handicapés ou les jeunes, ont des « particularités physiques, intellectuelles et familiales »<sup>521</sup>, elles seraient donc en attente de réponses leur permettant de choisir leurs horaires. Les femmes ne sont pas considérées comme des travailleuses égales

---

<sup>513</sup>A.N. : Cote 19970184/4, compte-rendu du colloque de novembre 1985, « Quel temps pour vivre en Ile-de-France ? »

<sup>514</sup>A.N.: Cote 19970184/4, compte-rendu du colloque de juin 1990, « Aménager le temps des enfants dans les écoles et hors des écoles » - Présentation de M. P. Dacheux

<sup>515</sup>A.N. : Cote 19970184/4, « L'enfant dans la Cité ou comment lui rendre son temps » (résultat de l'enquête de 1981)

<sup>516</sup>A.N. : Cote 19970184/4, compte rendu du colloque de 1984 « L'aménagement du temps dans les mairies pour un meilleur service des usagers » - présentation du maire de Villemomble, M. Calmejean

<sup>517</sup>A.N. : Cote 19970184/4, procès-verbal de l'assemblée générale du CATRAL du 12 décembre 1983

<sup>518</sup>A.N. : Cote 19970184/4 : compte-rendu du colloque sur l'aménagement du temps en Ile-de-France, 1983, Vice-présidente de l'UDAF

<sup>519</sup>A.N. : Cote 19970184/4, compte-rendu du colloque de 1984 « L'aménagement du temps dans les mairies pour un meilleur service des usagers », document « Femmes actives au foyer ».

<sup>520</sup>*Ibid.*

<sup>521</sup>A.N. : Cote 19970184/4, publication, *Colloque sur l'aménagement du temps en Ile-de-France*, 1983

aux hommes. À travers les prescriptions sur le temps de travail de la femme, c'est son rôle de mère et la question de l'enfant qui est visée. Deux textes sont écrits sur l'enfant et les temps<sup>522</sup> : ils développent tout un argumentaire sur le choix temporel laissé aux enfants et sur leurs rythmes particuliers, et sur l'adaptation de la ville « au rythme des plus jeunes ». L'aménagement des temps est paré de nouvelles valeurs, il permet de développer la citoyenneté, « les capacités d'autonomie, le sens de la responsabilité et la participation de chacun à la vie de la Cité »<sup>523</sup>.

4. À partir de 1993, le CATRAL se focalise sur le télétravail et propose les « Bureaux de voisinages »

À partir des années 1990, le CATRAL focalise ses démarches sur les horaires de travail. Il aide à la mise en place d'outils régionaux pour l'annualisation du temps de travail, le temps partiel, ou la baisse du temps de travail<sup>524</sup>. Le Conseil Régional et le CATRAL ont créé par exemple un fond « d'aide à l'embauche de cadre à temps partiel », qui est une aide aux entreprises embauchant un cadre inscrit à l'ANPE en temps partiel. Celui sur l'« Études d'organisation et d'aménagement du temps de travail » est une aide en faveur des entreprises faisant appel à un expert dont le rôle est l'étude et l'assistance au développement des nouveaux modes d'organisation et de gestion du temps de travail. Mais le CATRAL s'intéresse surtout au télétravail<sup>525</sup> et aux nouveaux modes d'organisation du territoire qu'il peut introduire. Il répond à l'appel à projet organisé par la DATAR en décembre 1993 « le télétravail, pour l'emploi et la reconquête des territoires »<sup>526</sup>. En partenariat avec la RATP, Le CATRAL propose, le « Réseau de Bureaux de voisinage du grand bassin parisien » qui consiste en un développement d'une vingtaine de bureaux de voisinage implantés dans un premier rayon de 30/45 minutes en transport en commun du cœur de Paris et dans les villes caractérisées par le volume et la qualité de leurs interrelations avec la région capitale dans le grand bassin parisien. Le bureau de voisinage est :

« Un espace de travail équipé de moyens informatiques et télématiques  
où les salariés d'entreprises ou d'administrations distantes peuvent

---

<sup>522</sup>A.N. : Cote 19970184/4, « L'enfant dans la Cité ou comment lui rendre son temps » (résultat de l'enquête de 1981), puis un deuxième texte de propagande « Le temps et la ville, dix principes logiques pour convaincre d'engager les actions locales d'aménagement du temps de nos enfants », sans date.

<sup>523</sup>A.N. : Cote 19970184/4, « Le temps et la ville, dix principes logiques pour convaincre d'engager les actions locales d'aménagement du temps de nos enfants ».

<sup>524</sup>Archives régionales d'Île-de-France : Cote 1WCAT 265, rapport « Temps et Environnement » pour le Conseil Régional d'Île-de-France en 1996

<sup>525</sup>Il publie en 1993 *Le guide pratique du travail à distance*, ou encore en 1998, *Le guide pratique du télétravail*.

<sup>526</sup>A.R. d'Île-de-France : Cote 1 WCAT 463, Appel à projet de la DATAR « le télétravail, pour l'emploi et la reconquête des territoires », décembre 1993

réaliser leurs tâches en restant en liaison permanente avec leurs organisations, des entreprises de télé service peuvent offrir leur service au tissu socio-économique local, des institutions de formation peuvent livrer leurs prestations... »<sup>527</sup>.

Il s'agit en fait de plusieurs postes de travail mis à disposition de salariés de plusieurs entreprises. Ce dispositif permet donc, selon le CATRAL, une diminution du temps de transport pour le salarié, une amélioration de la qualité de la vie, une restitution au salarié de la quantité de son temps et le choix de celui-ci pour l'investir dans d'autres champs (familiale, citoyen associatif), un développement de l'autonomie et des responsabilités du salarié. L'entreprise est également présentée comme bénéficiaire, car la productivité augmenterait et les coûts diminueraient. Cela lui permettrait de fidéliser son salarié même en cas de déménagement<sup>528</sup>. La société entière serait gagnante car la congestion des transports baisserait, la vie locale serait redynamisée<sup>529</sup>, et surtout les adultes seraient réinstallés au cœur de la cité à un moment où ils sont traditionnellement absents. La DATAR retient le projet, et le finance à hauteur de 300 000 F pour lancer la construction de trois sites pilotes<sup>530</sup>. Si il semble qu'un bureau de voisinage de démonstration ait été aménagé sous un chapiteau dans le jardin de la préfecture, aucun bureau de voisinage ne semble avoir vu le jour malgré de nombreuses factures et des commandes pour ces sites pilotes<sup>531</sup>. Sandra Mallet donne plusieurs raisons à cette inactivité, notamment le refus de Jean-Paul Huchon de les réaliser en 1998, l'arrivée au domicile des ordinateurs (télétravail à domicile) et les réticences des employeurs. Néanmoins, ces bureaux de voisinage témoignent de l'interaction entre la gestion de l'espace et du temps.

La politique d'aménagement des temps se délite en plusieurs actions sectorielles : l'aménagement du calendrier scolaire, l'étalement des vacances, la promotion du temps partiel, la polyvalence des lieux. Nous rejoignons en partie Jean-Yves Boulin et Ulrich

---

<sup>527</sup>Archives régionales d'Île-de-France : Cote 1 WCAT 463, fiche synthèse et projet du CATRAL écrit le 21 mars 1994 « Réseau de Bureaux de voisinage du grand bassin parisien » pour la consultation publique de la DATAR sur « le télétravail, pour l'emploi et la reconquête des territoires ».

<sup>528</sup>*Ibid.*

<sup>529</sup>S. MALLET, *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie, Vers un urbanisme temporel, thèse de doctorat en urbanisme*, T. PAQUOT (DIR.), Institut d'Urbanisme de Paris Université Paris Est - Paris 12, 2009, p.276- p. 277

<sup>530</sup>A.R. d'Île-de-France : Cote 1 WCAT 463, convention entre l'État, la DATAR et le CATRAL, fait à Paris le 21 juin 1995 et le 11 juillet 1995

<sup>531</sup>A.R. d'Île-de-France : Cote 1 WCAT 463, plusieurs lettres au cours de l'année 1996 à M. Pasquier, directeur des interventions de l'État –préfecture Ile-de-France.

Mückenberger<sup>532</sup> qui donnent comme symptômes de l'appauvrissement des politiques temporelles l'éphémère Ministère du Temps Libre, l'abandon d'approches articulant la dimension spatiale et temporelle du temps de travail et le renoncement à l'amélioration des conditions de travail au profit d'une lutte contre le chômage. L'aménagement des temps semble avoir pâti des tensions politiques et du manque de moyen du Ministère du Temps Libre. L'échec de l'expérience du Ministère du Temps Libre porte en lui celui de l'aménagement des temps. Mais ces années sont celles d'un tournant dans les réflexions sur le temps avec l'émergence d'un discours sur les inégalités sociales face aux temps, qui se traduit également par l'idée que l'aménagement du temps permet de faire société. Les agents nationaux demandent au début des années 1980 « plus de temps « à soi » » et « de pouvoir concilier la vie professionnelle, avec la vie familiale, personnelle et sociale »<sup>533</sup>. Entre le milieu des années 1980 et 1990 l'engouement pour ce sujet semble être retombé. Le bilan du CATRAL est mitigé car objectivement peu d'actions ont été réalisées et il laisse surtout des traces par sa fin chaotique en 1999. En 1998, Jean-Paul Huchon alors président du Conseil régional et Michelle Sabban, la nouvelle présidente du CATRAL, souhaitent dissoudre le CATRAL car il est jugé coûteux et inutile<sup>534</sup>. Mais l'assemblée générale s'y opposant<sup>535</sup>, ils décident donc de saisir le tribunal de grande instance de Paris pour fraude avec l'argent public<sup>536</sup>. Les subventions régionales (3,5 millions depuis 1994) en font une des associations les plus subventionnées par le Conseil régional. Depuis 1996, plusieurs audits de la direction financière régionale témoignent de frais de mission dispendieux, d'une masse salariale excessive (70% à 90% des subventions) et d'une vie somptueuse pour les deux dirigeants (Christine Gauthier et Philippe Dorin)<sup>537</sup>. Le dernier président du CATRAL Jean-Charles de Vincenti (DL), président du comité de 1993 à 1997 suite à sa démission<sup>538</sup> déclare qu'à son arrivée, il ne savait pas très bien ce que le CATRAL faisait<sup>539</sup>. Les élus du Conseil régional participant au CATRAL auraient fait preuve d'indulgence, voire auraient bénéficié du

---

<sup>532</sup>J-Y BOULIN, U. MÜCKENBERGER, *La ville à mille temps. Les politiques des temps de la ville en France et en Europe*, Paris, DATAR, 20002

<sup>533</sup>A.N.: Cote 19880231/1, lettre du Bureau du temps à l'attention de M. Edwige Advice Ministre délégué au Temps Libre, à la Jeunesse, et aux Sports (pas de date, mais cette lettre a été envoyée au début de sa mandature, donc dans le premier semestre de 1983)

<sup>534</sup>*Le MONDE*, 11/3/1999, Pascale Sauvage, « La région fait le ménage dans ses associations ». n° 16834

<sup>535</sup>*Ibid.*

<sup>536</sup>*Libération SOCIETE*, 6/3/1999, Fabrice TASSEL, « L'Île-de-France s'attaque à une association gloutonne largement subventionné au regard de ses activités, Le CATRAL est la cible de procédures lancées ».

<sup>537</sup>*Ibid.*

<sup>538</sup>*Le MONDE*, 11/3/1999, Pascale Sauvage, « La région fait le ménage dans ses associations ». n° 16834

<sup>539</sup>*Libération SOCIETE*, 6/3/1999, Fabrice TASSEL, « L'Île-de-France s'attaque à une association gloutonne largement subventionné au regard de ses activités, Le CATRAL est la cible de procédures lancées ».

système<sup>540</sup>. Comme nous l'avons déjà étudié, le président du CATRAL dès l'apparition de la Région Île-de-France essaye d'impulser une nouvelle partition, avec d'un côté le CATRAL comme force de proposition et de l'autre le Conseil régional comme dirigeant des opérations<sup>541</sup>. Cette volonté entraîne inévitablement une chute d'activité pour les années 1980. Mais il semblerait que le CATRAL qui était un relais régional de la politique nationale sous le Ministère du Temps Libre (politique déjà faible), réalisait de moins en moins d'études à partir de 1984, quand celle-ci s'arrête. L'autre événement interne qui semble se répercuter sur l'activité du CATRAL est le départ de Michel Elbel du poste de président en 1991. Le dernier compte-rendu de séances du conseil d'administration ou de l'assemblée générale déposé aux archives remonte à 1990. Le CATRAL n'est plus un espace où tous les acteurs économiques régionaux peuvent confronter leur idée sur l'aménagement des temps, mais est un organisme porté par Christine Gauthier et Philippe Dorin. Pendant la décennie 1990, ces derniers semblent essentiellement développer le réseau de bureaux de voisinage qui échoue et publier des livres sur le travail.

---

<sup>540</sup>*Ibid.*

<sup>541</sup>Archives régionales Île-de-France : cote 1 W CAT 20, lettre d'André Sudre écrite le 27 janvier 1977 pour la préfecture de la région relatant l'assemblée générale du 22 décembre 1976

## Chapitre 8.

### 1996 -2002 : la redécouverte de l'aménagement du temps, ou des nouvelles politiques temporelles ?

Plusieurs facteurs sont avancés dans les ouvrages de Jean-Yves Boulin pour expliquer l'engouement pour les politiques temporelles au tournant des années 2000. L'élément central est la désindustrialisation de la société, car elle s'accompagne d'un brouillage des marquages temporels et spatiaux, d'une demande de maîtrise des temps et d'une augmentation du temps hors travail par les salariés. L'organisation industrielle traditionnelle du temps est quant à elle déstabilisée par les mutations temporelles et le contenu du travail, le poids du secteur tertiaire, mais aussi l'inscription croissante des femmes dans le monde du travail<sup>542</sup>. C'est la flexibilisation et la désynchronisation croissantes du temps qui ont constitué en objet la question de l'articulation des temps sociaux<sup>543</sup>.

Ces politiques temporelles s'inscrivent dans une phase législative de réforme de la planification territoriale : les deux lois de 1999, celle d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) et celle relative à la simplification et au renforcement de la coopération internationale, et la loi de 2000 de Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU). Au niveau de l'aménagement et la durée du temps de travail, les deux lois Aubry de 1998 et de 2000 mettant en place les 35 heures favorisent grandement la médiatisation des problématiques temporelles, notamment l'article 1 alinéa 7 de la loi du 19 janvier 2000 :

« Dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants, le président de la structure intercommunale, en liaison avec les communes limitrophes, favorise l'harmonisation des horaires des services publics avec les besoins découlant, notamment du point de vue de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, de l'évolution de l'organisation du travail dans les activités implantées sur le territoire de la commune ou à proximité. À cet effet, il réunit en tant que de besoins, les représentants des organismes ou collectivités gestionnaires des services concernés et les met, le cas échéant, en relation avec les partenaires sociaux des entreprises et des collectivités afin de promouvoir la connaissance des besoins et de faciliter la recherche d'adaptation locale propre à les satisfaire ».

Depuis le début des années 1990, des directives et des recommandations européennes portent

---

<sup>542</sup>J-Y BOULIN, U. MÜCKENBERGER, *La ville à mille temps. Les politiques des temps de la ville en France et en Europe*, Paris, DATAR, 2002

<sup>543</sup>J-Y BOULIN, P. DOMMERGUES (DIR.), *La nouvelle aire du temps*, Paris, Editions de L'Aube DATAR, 2003

sur l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale. À partir de la conférence mondiale des Nations Unies de 1985, la stratégie de *gender mainstreaming* réclame une approche intégrée de l'égalité, c'est-à-dire une prise en compte de l'égalité des sexes dans toute démarche politique. La résolution européenne de juin 2000 sur la participation équilibrée des hommes et des femmes à la vie professionnelle et familiale, et l'instauration d'indicateurs de suivi ont créé un contexte européen favorable aux politiques françaises intégrant l'égalité homme – femme et le concept de genre. Pour cela plusieurs sources peuvent être étudiées. Il s'agit essentiellement de littératures grises. Edmond Hervé a remis son rapport *Temps des villes* au Ministre Délégué à la Ville à la Secrétaire d'État au Droit des Femmes et à la Formation Professionnelle en juin 2001. Ce rapport donne suite à une mission qui lui a été confiée lors du colloque « Temps des villes, Temps des femmes » de Poitiers en mai 2001. Un autre rapport est largement utilisé, c'est celui du groupe de prospective N°6 de la DATAR « Temps et territoires – prospective et expérimentations ». Les comptes-rendus des séminaires sont classés au centre de documentation du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires. Jean-Paul Bailly a également rédigé un rapport suite à la saisie du Premier Ministre Lionel Jospin du Conseil économique et social sur la question des temps sociaux en milieu urbain en 2002. Deux autres documents permettent de dresser un bilan de ces politiques plus de 10 ans après leur mise en route, il s'agit du rapport d'Edmond Hervé de mai 2014 pour le Sénat et de la publication de l'association Tempo territorial *Les politiques temporelles au cœur de votre territoire* d'octobre 2013. Ces derniers documents permettent de mettre en perspective les objectifs et les réalisations. Certains ouvrages provenant d'universitaires ont également été étudiés en tant que sources.

## A. De l'Europe aux mairies

### 1. La diffusion rapide du modèle italien au sein de l'Europe grâce aux universitaires et aux programmes européens

Le modèle italien est présenté comme le point de départ des politiques temporelles en Europe. Il a été amplement étudié par Sandra Bonfiglioli, professeur au Politecnico de Milan<sup>544</sup>. Les féministes, les syndicalistes, les universitaires, puis les élus ont permis l'émergence d'une politique des temps de la ville. Une proposition de loi d'initiative

---

<sup>544</sup>S. BONFIGLIOLI, « Les politiques des temps urbains en Italie » dans « Emplois du temps », *les annales de la recherches urbaines*, n°77, 1997

populaire « les femmes changent le temps : une loi pour rendre les horaires de travail, les horaires de la ville, les rythmes de vie plus humains » a été proposée ; elle énonçait un « droit au temps »<sup>545</sup>. Si elle n'a jamais été votée, elle a créé un espace de dialogue entre ces divers acteurs, notamment entre les différents mouvements féministes. En 1990, l'article 36 de la loi de réforme de l'administration publique italienne n°142/90 donne au maire des pouvoirs temporels pour réguler le service public. Un premier bureau des temps des villes apparaît à Milan en 1994<sup>546</sup> avec la volonté de rassembler tous les grands acteurs sociaux de la ville autour des problématiques temporelles. Ces bureaux municipaux développent une approche territorialisée des temps, promeuvent une transversalité des compétences municipales, et permettent d'intégrer une approche de genre dans les politiques sociales et urbaines. La dernière étape en Italie est la loi Turco du 8 mars 2000, traite du congé parental et de l'installation des structures temporelles dans les villes de plus de 30 000 habitants. Comme le démontre parfaitement Jean-Yves Boulin<sup>547</sup>, les réseaux européens ont exporté cette approche. En 1996, le programme Eurexter auquel participent l'Italie, l'Allemagne et la France propose de développer le dialogue social local. Les politiques temporelles locales déjà réalisées en Allemagne et en Italie servent de socle aux nouvelles expériences, mais en France le démarrage est plus long car la première étape consiste à mettre en place un réseau d'acteurs locaux. Dès 1997, elles sont accompagnées en France par l'École française d'excellence territoriale (EFET) qui lance en 1998 un programme « temps et territoire ». L'équipe d'animation de cette école est composée d'universitaires que l'on retrouve en grande partie dans le programme de la DATAR quelques années après. Équipe composée de Pierre Dommergues, Jean-Yves Boulin, Michèle Cascales, Bruno Marzloff, Vincent Pacini, Bertrand de Quatrebarbes, Jean-Claude Vidal et Klaus Werners, avec comme invité Francis Godard et Dominique Royaux<sup>548</sup>. Le programme Eurexter permet à des représentants de cinq villes françaises (Lille, Poitiers, Strasbourg, Charleville-Mézières et Saint-Denis) de se former en Italie sur les politiques des temps. La ville de Saint-Denis avait déjà élaboré un premier partenariat en 1996 avec la RATP et l'association Objectif Emploi pour travailler sur des projets de services de proximité, et sur les temps de ceux-ci dans le cadre de l'appel à projet

---

<sup>545</sup>J-Y. BOULIN, *Villes et politiques temporelles*, Paris, Institut des villes, 2008

<sup>546</sup>S. MALLET, *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie, Vers un urbanisme temporel, thèse de doctorat en urbanisme*, T. PAQUOT (DIR.), Institut d'Urbanisme de Paris Université Paris Est- Paris 12, 2009

<sup>547</sup>J-Y. BOULIN, *Villes et politiques temporelles*, Paris, Institut des villes, 2008, chapitre II Origine et diffusion des politiques temporelles en Europe et en France.

<sup>548</sup>Centre européen des entreprises à participation publique et École français d'excellence territoriale, « *Temps et territoire* », *les cahiers de l'école N°1*, nov- décembre 1998

européen FEDER<sup>549</sup>. Au retour seulement Saint-Denis et Poitiers ont développé des politiques temporelles locales. Jean-Yves Boulin explique qu'un réseau de chercheurs et d'ingénieurs ont su convaincre quelques responsables locaux. Le rôle de ces chercheurs est à souligner car ils en sont les principaux acteurs. Plusieurs universitaires de ces différents pays ont œuvré pour la connaissance des politiques italiennes et la reconnaissance des différents temps. Le colloque « Entreprendre la ville » de 1996 de Cerisy-La-Salle permet la rencontre des chercheurs des différents pays : Sandra Bonfiglioli, Jean-Yves Boulin, Ulrich Mückenberger, mais aussi de quelques élus locaux, comme ceux de Saint-Denis<sup>550</sup>. En 2002, Jean-Yves Boulin et Ulrich Mückenberger, deux pionniers dans leur pays respectifs, publient un ouvrage qui « vise à faire connaître cette démarche des politiques des temps de la ville, à en expliciter les objectifs, les méthodes, les concepts sous-jacents et à en montrer les premières avancées »<sup>551</sup>. Cet ouvrage grand public vise principalement des élus pour les inciter à s'engager dans ces expériences temporelles. Les mêmes universitaires portent les projets dans leur pays, participent activement aux programmes européens et écrivent sur les temps des villes. Par exemple, Jean-Yves Boulin a écrit de nombreux livres sur ces politiques, il est membre du comité de pilotage d'EUREXCTER, membre de l'EFET et dirige le groupe de prospective de la DATAR et devient par la suite vice-président de l'association française Tempo Territorial.

## 2. Le poids de la DATAR dans les politiques temporelles françaises

Au niveau national, la DATAR lance un programme de prospective « Territoires 2020 ». Le sujet « la rencontre entre le temps et le territoire » se divise en deux thèmes « temps libre et dynamique spatiale » et « temps et territoire »<sup>552</sup>. Ce dernier regroupe des chercheurs, des élus et des membres des entreprises publiques et l'EFET. L'appel à projet de la DATAR est lancé le 3 août 1999 et ne s'adresse qu'à des organismes publics de recherche<sup>553</sup>. Un groupe regroupant l'IRIS, le CNRS, Paris-Dauphine en liaison avec l'EFET propose un projet dont « l'objectif central de la démarche est d'esquisser les contenus de ce que serait une politique d'aménagement du territoire qui appréhenderait la dimension temporelle pour elle-même et non, comme dans les années soixante-dix, comme un

---

<sup>549</sup>J-C.VIDAL et P. AUBER, « L'approche temporelle de la ville de Saint-Denis » dans J-Y BOULIN, P. DOMMERGUES (DIR.), *La nouvelle aire du temps*, Paris, Editions de L'Aube DATAR, 2003

<sup>550</sup>*Ibid.*

<sup>551</sup>J-Y BOULIN, U. MÜCKENBERGER, *La ville à mille temps. Les politiques des temps de la ville en France et en Europe*, Paris, DATAR, 2002

<sup>552</sup>Groupe de prospective N°6, « Temps et territoires – prospective et expérimentations », LA DATAR, 2001, p. 17

<sup>553</sup>*Ibid.* p. 19

instrument de fluidification de l'espace »<sup>554</sup>. Ils proposent de construire une équipe de travail plurielle, interdisciplinaire, européenne, qui s'appuie sur le double réseau de l'EFET et du projet européen EUREXCTER. Elle est pilotée par Jean-Yves Boulin et Pierre Dommergues. Le président du groupe de prospective est Francis Godard. Les séminaires sur le thème temps et territoire se déroulent de février 2000 à mars 2003 et se révèlent être l'instrument de diffusion de la politique des temps<sup>555</sup>. Des séminaires théoriques et pratiques s'alternent, ces derniers servant à mettre en place les structures territoriales. Dans l'équipe initiale le poids des chercheurs est considérable. Des représentants des quatre territoires expérimentaux de départ sont présents : la ville de Saint-Denis, la communauté d'agglomération de Poitiers, le territoire de Belfort et le département de la Gironde<sup>556</sup>. Quelques « institutionnels » sont présents, comme les représentants du Commissariat général au Plan. Par contre les syndicats<sup>557</sup> et les associations en sont absents. La deuxième liste établie en 2003 confirme cette représentativité : les associations, les syndicats, de manière générale les représentants de la société civile sont presque absents du groupe de prospective<sup>558</sup>. De nouveaux territoires ont pu intégrer cette dynamique : la ville de Créteil, de Lille, de Paris, de Rennes, la communauté urbaine du Grand Nancy, et le Parc naturel régional des Causses du Quercy<sup>559</sup>. Des expérimentations ont donc été amorcées dans le but d'aboutir à la mise en place d'organismes aménageant les temps. Ces structures sont financées à 50% par le Fond National d'Aménagement et de développement du Territoire (FNADT) et à 50% par les collectivités locales<sup>560</sup>. La DATAR accompagne ces territoires, en proposant un service commun de formations, d'études, d'apprentissage de la cartographie et des plateformes d'échanges. Concrètement, elle encadre les expérimentations locales grâce, par exemple, aux « fiches-outils » élaborées par le groupe de prospective sur des domaines précis d'action<sup>561</sup>. Elle travaille avec l'École des temps qui a « pour mission d'accompagner les territoires dans la mise en place de

---

<sup>554</sup>Centre de documentation du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET): dossier de la DATAR et de l'AFET, intitulé «Les cahiers de la prospective temps et territoires 2000-2002 », document « résumé de la proposition de réponse à l'appel d'offre de la DATAR ».

<sup>555</sup>Annexe V, les séminaires du groupe Temps et territoire Centre de documentation du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET): dossier de la DATAR et de l'AFET, intitulé «Les cahiers de la prospective temps et territoires 2000-2002 »

<sup>556</sup>Centre de documentation du CGET : dossier de la DATAR et de l'AFET, intitulé «Les cahiers de la prospective temps et territoires 2000-2002 », document « Partenaires »

<sup>557</sup>Ils sont présents dans le document « Partenaires » de la DATAR et AFET classé dans le dossier « Les cahiers de la prospective temps et territoires 2000 -2002 », mais ils ne sont venus à aucun séminaire d'après les comptes-rendus des séminaires de 2000 à mars 2001 classés dans le même dossier dans « sessions plénières chantiers expérimentaux »

<sup>558</sup>J-Y BOULIN, P. DOMMERGUES (DIR.), *La nouvelle aire du temps*, Paris, Editions de L'Aube DATAR, 2003

<sup>559</sup>Groupe de prospective N°6, « Temps et territoires – prospective et expérimentations », DATAR, 2001, p. 18

<sup>560</sup>*Ibid.* p. 18

<sup>561</sup>DATAR, *Synthèse et évaluation du programme de prospective « territoires 2020 » de la DATAR*, 2004, p. 48

politiques publiques de recompositions des temps »<sup>562</sup>. Cette école est animée et conçue par l'Association Française Excellence Territoriale, mais elle disparaît en 2005<sup>563</sup>. Grâce au partenariat avec le programme EQUAL, la DATAR met en réseau les politiques françaises et internationales<sup>564</sup>.

### 3. L'absence de mobilisation féministe au niveau national mais pas au niveau local.

Jean-Yves Boulin donne plusieurs raisons à la différence d'investissement entre les féministes italiennes et françaises, dont le décalage temporel entre l'entrée sur le marché du travail des femmes françaises et des italiennes. Les femmes françaises seraient entrées sur le marché du travail alors qu'elles se battaient pour le droit à disposer de leur corps, se situant donc plus sur le terrain de l'idéologie (année 1970). Pourtant, les études sur les féminismes situent dans les années 1970 l'émergence d'une réflexion sur la sphère domestique et professionnelle<sup>565</sup>. Ces mouvements ouvrent d'ailleurs la brèche à la théorisation dans les années 1980 du concept de « division sexuelle du travail », c'est-à-dire la déconstruction de l'idée de deux sphères distinctes<sup>566</sup>. De plus, pour cet auteur le partage des tâches entre les femmes et les hommes serait plus équitable en France qu'en Italie, et le temps partiel serait plus développé en France<sup>567</sup>. Pour finir, les femmes italiennes rentrant sur le marché du travail après les françaises, la flexibilisation du travail serait déjà en place et les problèmes de conciliation des temps de vie seraient ainsi déjà connus. À ces raisons, les particularités des féministes européens peuvent être ajoutées pour éclairer en profondeur cette différence de mobilisation. À partir des années 1970 en France, le féminisme « d'égalité » est le plus développé, alors qu'en Italie c'est le féminisme de la différence (écrits très importants de Carla Lonzi<sup>568</sup>). Si l'un revendique l'égalité entre les sexes, l'autre refuse une égalité des sexes dans un monde construit par les hommes et revendique une liberté féminine propre<sup>569</sup>. La subjectivité des femmes devient le pivot pour déjouer la culture patriarcale et pour cela le

---

<sup>562</sup>Groupe de prospective N°6, « Temps et territoires – prospective et expérimentations », DATAR, 2001, p. 49

<sup>563</sup>J-Y. BOULIN, *Villes et politiques temporelles*, Paris, Institut des villes, 2008,

<sup>564</sup>Groupe de prospective N°6, « Temps et territoires – prospective et expérimentations », DATAR, 2001, p. 50

<sup>565</sup>D. KERGOAT, « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe » dans H. HIRATA, F. LABORIE, H. LE DOARE, D. SENOTIER (DIR.) *dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, 2004

<sup>566</sup>C. BARD, C. BAUDELLOT, J. MOSSUZ-LAVAU, *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir*, Paris, La Martinière, 2004

<sup>567</sup>J-Y BOULIN, *Villes et politiques temporelles*, Paris, Institut des villes, 2008

<sup>568</sup>C. VEAUUVY (DIR.) *Les femmes dans l'espace public. Itinéraires français et italiens*, Paris, Edition de la Maison des sciences de l'homme, 2004

<sup>569</sup>*Ibid.*

vécu individuel est valorisé, ainsi que l'injonction à l'affirmation de soi à de partir de soi<sup>570</sup>. Les politiques temporelles italiennes s'inscrivent dans le féminisme italien différencialiste car elles proposent un nouveau modèle politique et sociétal. En France dans les années 1990, la lutte porte essentiellement sur la parité, c'est-à-dire la participation des femmes à égalité avec les hommes dans différentes sphères déjà établies. Les politiques temporelles sont portées en France d'abord par les universitaires qui se sont regroupés : on peut dès lors interroger l'absence des féministes françaises dans les différentes instances (comme pour la DATAR) et surtout celle des chercheuses sur le genre et l'égalité homme/femmes dans ces programmes (excepté Dominique Méda). Alors qu'à partir de 2002, le Département de la Gironde, la ville de Lille, de Nancy, de Poitiers, de Rennes, de Saint-Denis, le territoire de Belfort, et l'Iris (Université de Paris Dauphine) participent au programme Equal<sup>571</sup>. Ce programme consiste en un financement de plus de 3 milliards d'euros pour la période 2000-2006 accordés à des projets luttant contre les discriminations et les inégalités sur le marché du travail. En France, c'est 48 128 millions qui ont été consacré aux thèmes « rechercher et expérimenter de nouveaux moyens pour mieux articuler les différents temps de vie »<sup>572</sup>. Au sein des villes, le développement des politiques temporelles semble répondre à une autre logique. Il semblerait exister une corrélation : les villes ayant résolument choisi d'opter pour le thème de l'égalité homme-femme au sein des politiques temporelles comptent aussi la présence de femmes engagées pour l'égalité des sexes dans les instances de décisions. Pour Rennes, une alliance fut passée entre « des femmes investies dans les problématiques sociales (élu-e-s, fonctionnaires, universitaires, syndicalistes) » qui auraient perçu dans « *la révolution du temps* » l'une des formes d'expression les plus originales de leur identité ». D'après l'article d'Annie Junter-Loiseau, « la politique du temps des villes à Rennes, comme en Italie, est le résultat de stratégies menées par des femmes engagées »<sup>573</sup>, essentiellement au sein de l'administration. À Paris, où le thème l'égalité homme-femme est le premier but du Bureau des temps, l'implication des groupes féministes a été cruciale dès le départ<sup>574</sup> d'après Anne Hidalgo. Lors de la présentation de la journée « temps des villes, temps des femmes »,

---

<sup>570</sup>E. GUBIN, C. JACQUES, F. ROCHEFORT, B. STUDER, F. THÉBAUD, M. ZANACRINI-FOURNEL, *Le siècle des féminismes*, Paris, Les éditions de l'Atelier, 2004

<sup>571</sup>Groupe de prospective N°6, « Temps et territoires – prospective et expérimentations », DATAR, 2001, p. 52

<sup>572</sup>R. SILVERA, N. BUSEYNE, V. DONLEVY-GOMES, « Articuler vie professionnelle et vie personnelle ; Les expérimentations des projets Equal français 2001-2004 », *Les cahiers Racine*, 2004

<sup>573</sup>A. JUNTER-LOISEAU, *Le temps des villes à Rennes : retour sur une expérience*, *Informations sociales*, N°135, CNAF, 2009, p. 88-96

<sup>574</sup>S. MALLET, *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie, Vers un urbanisme temporel, thèse de doctorat en urbanisme*, T. PAQUOT (DIR.), Institut d'Urbanisme de Paris Université Paris Est- Paris 12, 2009 : entretien d'Anne Hidalgo, p. 292

plusieurs personnalités féministes du parti socialiste sont présentes comme Yvette Roudy (ancienne ministre, présidente du groupe de l'Assemblée de femmes) ou Olga Trostiansky (adjointe au Maire de Paris, chargée de la petite enfance et de la famille)<sup>575</sup>. La philosophe sociologue Dominique Méda est également une des intervenantes. Il semblerait que ce soit surtout des élues féministes socialistes qui soient été mobilisées.

#### 4. Les politiques temporelles deviennent les « temps des villes » et incombent aux élus locaux.

Les expérimentations se font au niveau des villes dès le début, en témoigne le cas de la ville de Saint-Denis. Dans le projet de la DATAR, les quatre premiers territoires choisis permettent d'interroger les différentes échelles possibles : ville, agglomération, petit département (territoire de Belfort), et grand département. Le rapport d'Edmond Hervé institutionnalise la ville, comme périmètre approprié à la réflexion temporelle. Il propose des « suggestions de chantier » et présente le processus décisionnel à mettre en place :

« Nous proposons de créer dans chaque commune de plus de 20 000 habitants un « Bureau des temps ». Conçu sur le modèle d'une administration de mission, son rôle serait d'analyser, d'étudier, d'informer, de sensibiliser et de faire des propositions aux décideurs. Si l'autorité intercommunale le souhaite, elle peut mettre en place son bureau des temps. Dans ce cas il appartient aux communes de décider de la nécessité ou non de leurs propres bureaux. En tout état de cause, il faut veiller à la plus parfaite coopération »<sup>576</sup>.

Ce rapport justifie le choix de la ville et l'impératif du local. Premièrement parce que la France est urbaine<sup>577</sup>. La ville est comprise non pas dans ses limites administratives, mais « comme continuité de vie, d'habitats, d'activités marquées par une certaine densité, par des polarisations, des solidarités »<sup>578</sup>. L'auteur différencie ce qui relève de la collectivité locale et ce qui relève « de la famille, de la proximité, de l'association de l'autogestion »<sup>579</sup>. Pour ces derniers cas la collectivité locale peut impulser et réguler. Mais les pouvoirs locaux peuvent agir au niveau local sur les « horaires »<sup>580</sup>, sur « les procédures de coordination »<sup>581</sup> et sur les relations entre administrations et usagers (article 27 de la loi du 12 avril 2000). Il y a trois

---

<sup>575</sup>Hôtel de Ville : Cote 206647, document de présentation de la manifestation « Temps des femmes, temps des villes » du 8 octobre 2001, avec la cartographie des quartiers d'expérimentations.

<sup>576</sup>E. HERVE, *Temps des villes*, rapport remis au Ministre Délégué à la Ville et à la Secrétaire d'État au Droit des Femmes et à la Formation Professionnelle, Paris, la documentation française, juin 2001, p. 66

<sup>577</sup>*Ibid.* p. 2

<sup>578</sup>*Ibid.* p. 23

<sup>579</sup>*Ibid.* p. 34

<sup>580</sup>*Ibid.* p. 51

<sup>581</sup>*Ibid.* p. 52

échelles possibles pour l'aménagement des temps : le niveau intercommunal est approprié pour la mise en place d'une charte globale des temps<sup>582</sup> et le quartier pour réaliser plusieurs actions concrètes. Perçu comme favorisant la proximité au maximum, il est le niveau privilégié pour concevoir une décentralisation réussie et démocratique<sup>583</sup>. Mais c'est au maire de prendre « l'initiative de favoriser l'harmonisation des horaires des services publics en tenant compte des besoins qui découlent de la vie familiale et professionnelle »<sup>584</sup>. Le bureau des temps doit être divisé en trois éléments : un « organe politique », un organe consultatif représentatif, et un « service technique » transversal. La déclaration de Lionel Jospin au festival international de la ville à Créteil en 2001 confirme cette voie : « nous souhaitons encourager la création de « bureaux du temps » dans les grandes villes ». Les temps des villes deviennent un des axes des politiques publiques urbaines. Un fond d'innovation pour l'harmonisation des temps devait être créé, et l'Institut des villes devait mettre en place un comité national pour coordonner ces nouvelles politiques<sup>585</sup>. Cette municipalisation est accentuée par le désengagement de l'État après la fin du gouvernement de Lionel Jospin en mai 2002. Les politiques temporelles se sont dès lors développées essentiellement dans les villes<sup>586</sup>.

Le modèle de diffusion des politiques temporelles entre l'Italie et la France est donc très différent. En France, les syndicats et les associations sont très peu représentés dans les projets de départ des expériences temporelles au niveau national. Une étude plus approfondie des processus de développement local des actions publiques permettraient de redéfinir premièrement les rôles des acteurs et deuxièmement l'espace des mobilisations français. Il est probable que le modèle de diffusion ait joué par la suite sur celui de concertation entre les acteurs locaux. Si en 1996, l'impulsion provient d'un programme européen, et d'un regroupement de chercheurs, le gouvernement de Lionel Jospin s'insère rapidement dans ses actions. Il y a donc un aller-retour entre les villes et l'État, puisque Saint-Denis et Poitiers mettent en place dès 1997 des institutions locales en charge des politiques temporelles (rejoint en 1999 par Belfort et le département de Gironde)<sup>587</sup>. Les expériences des

---

<sup>582</sup>*Ibid.* p. 67

<sup>583</sup>*Ibid.* p. 47

<sup>584</sup>*Ibid.* p. 65

<sup>585</sup>Discours de Lionel Jospin au Festival international de la ville à Créteil en 2001 disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/013002672.html>

<sup>586</sup>Annexe VI

<sup>587</sup>J-Y BOULIN, P. DOMMARGUES (DIR.), *La nouvelle aire du temps*, Paris, Editions de L'Aube DATAR, 2003

années 1950-1970 ne sont jamais mentionnées, alors que certaines actions sont proches. Par exemple Lionel Jospin préfère s'inscrire dans la continuité du Front populaire, en se référant à la figure de Léon Blum et de Léo Lagrange, et de la gauche avec les réformes de 1981<sup>588</sup>. Pourtant certains objectifs sont les mêmes.

## B. Les enjeux initiaux des politiques temporelles des années 2000 : entre continuité et rupture

### 1. Des premiers objectifs proche de ceux des années 1970 : « la qualité de la vie pour tous »

D'après le groupe de prospective de la DATAR, les politiques temporelles actuelles permettent une meilleure « qualité de vie »<sup>589</sup>. Thème récurrent des années 1970, le discours des années 2000 valorise les actions sur le quotidien. Pierre Dommergues préfère parler de « qualité de la vie quotidienne » pour valoriser l'intérêt porté sur la vie de tous les jours<sup>590</sup>. Certains enjeux des années précédentes ne sont pas repris comme l'étalement des vacances. La fluidification de l'espace et les problèmes de circulation qui sont une des finalités centrales dans les années 1960-1970 sont encore présentes<sup>591</sup> sans être aussi déterminantes. Mais dans les quatre territoires pionniers, deux s'insèrent dans cette problématique. La première initiative à Poitiers consiste à lutter contre les heures de pointe avec un décalage dans les horaires des grands donneurs de temps de la ville (université)<sup>592</sup>. Le territoire de Belfort a choisi de passer par une association « Maison du temps et de la mobilité »<sup>593</sup>, car la mobilité est au cœur de ses réflexions. Concernant les services, les transports et les modes de gardes sont les deux thèmes centraux des séminaires de la DATAR<sup>594</sup>. La question de l'égalité face aux temps a pris beaucoup d'ampleur<sup>595</sup>. Dans son discours Lionel Jospin affirme que « l'ensemble » des concitoyens, doit pouvoir « choisir [leurs] rythmes de vie et, ainsi, vivre

---

<sup>588</sup>Discours de Lionel Jospin au Festival international de la ville à Créteil en 2001 disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/013002672.html>

<sup>589</sup>Groupe de prospective N°6, « Temps et territoires – prospective et expérimentations », DATAR, 2001

<sup>590</sup>Centre de documentation du CGET : dossier de la DATAR et de l'AFET, intitulé « Les cahiers de la prospective temps et territoires 2000-2002 », document « résumé de la proposition de réponse à l'appel d'offre de la DATAR », CD Rom – documentaire de 26 minutes « Quand les territoires recomposent le temps ».

<sup>591</sup>E. HERVE, *Temps des villes*, rapport remis au Ministre Délégué à la Ville et à la Secrétaire d'État au Droit des Femmes et à la Formation Professionnelle, Paris, la documentation française, juin 2001

<sup>592</sup>Centre de documentation du CGET : dossier de la DATAR et de l'AFET, intitulé « Les cahiers de la prospective temps et territoires 2000-2002 », document « résumé de la proposition de réponse à l'appel d'offre de la DATAR », CD Rom – documentaire de 26 minutes « Quand les territoires recomposent le temps ».

<sup>593</sup>Groupe de prospective N°6, « Temps et territoires – prospective et expérimentations », DATAR, 2001, p.52

<sup>594</sup>Centre de documentation du CGET : DATAR et AFET dossier « Les cahiers de la prospective temps et territoires 2000-2002 », document sessions plénières chantiers expérimentaux »

<sup>595</sup>Centre de documentation du CGET : dossier de la DATAR et de l'AFET, intitulé « Les cahiers de la prospective temps et territoires 2000-2002 », document « résumé de la proposition de réponse à l'appel d'offre de la DATAR », CD Rom – documentaire de 26 minutes « Quand les territoires recomposent le temps : objectif de la ville de Saint-Denis

mieux ». La civilisation du temps maîtrisé était déjà promue dans les années 1970, mais dans les années 2000 elle vient s'inscrire dans l'objectif de lutte contre les discriminations. La problématique de l'égalité est rattachée par ces différents auteurs et projets à l'amélioration du service public<sup>596</sup>. Or l'amélioration du service public est une constante dans les politiques temporelles<sup>597</sup> : elle passe par un travail sur les horaires (très souvent des horaires élargis<sup>598</sup>) et par l'utilisation de l'informatique. Cette dernière prend évidemment de plus en plus d'importance avec son développement. La polyvalence des lieux et l'accroissement de l'utilisation des établissements peuvent être des solutions proposées surtout concernant les établissements scolaires. Selon Lionel Jospin une « fois les cours terminés, l'école doit être en mesure de mieux accueillir ceux qui n'ont pas les moyens d'occuper utilement leur temps libre »<sup>599</sup>. On retrouve la double préoccupation de l'éducation populaire et de l'occupation des jeunes. Le temps propre à l'enfant est aussi mis en avant par les politiques temporelles des années 2000, notamment pour la ville de Saint-Denis. Le dernier objectif du bureau des temps est d'apprendre à mener différemment les projets locaux. Les démarches temporelles ont toujours incité à la concertation. La construction de solutions engageant tous les acteurs au niveau d'une ville, voire d'une région, était déjà prônée en 1970. Le bureau des temps des années 2000 doit engendrer une politique basée sur la concertation en reprenant le modèle italien des tables quadrangulaires. Ces tables regroupent les employeurs et employés, les usagers et les élus. Le but est de favoriser la démocratie locale et de la rendre participative<sup>600</sup>.

## 2. Vers une maîtrise des temps sociaux ? De la désynchronisation à la synchronisation

Les actions temporelles visent toujours à la maîtrise des temps sociaux pour la qualité de la vie. Dans les années 1970, la qualité de la vie ne peut être atteinte que par une subjectivité des temps avec, en toile de fond, la volonté que celle-ci se traduise par une flexibilisation accrue. Au tournant des années 2000, le paradigme s'est renversé, le problème devient la désynchronisation des modes de vie :

« En effet, la politique d'égalité entre les hommes et les femmes, comme celle conduite par la politique de la ville, sont des politiques soucieuses de maîtriser les effets temporels négatifs d'une désynchronisation, qui si

---

<sup>596</sup>Groupe de prospective N°6, « Temps et territoires – prospective et expérimentations », DATAR, 2001, p. 47

<sup>597</sup>E. HERVE, *Temps des villes*, rapport remis au Ministre Délégué à la Ville et à la Secrétaire d'État au Droit des Femmes et à la Formation Professionnelle, Paris, la documentation française, juin 2001

<sup>598</sup>Groupe de prospective N°6, « Temps et territoires – prospective et expérimentations », DATAR, 2001, p. 47

<sup>599</sup>Discours de Lionel Jospin au Festival international de la ville à Créteil en 2001 disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/013002672.html>

<sup>600</sup>Groupe de prospective N°6, « Temps et territoires – prospective et expérimentations », DATAR, 2001, p. 11 et p.29

elle n'est pas combattue, pénalise injustement les femmes et renforce les difficultés des habitants des quartiers populaires »<sup>601</sup>.

Au début des années 1980, apparaissait l'idée que la désynchronisation empêchait la cohésion sociale. Pour le groupe de prospective de la DATAR, six bouleversements profonds de la société provoquent le besoin de construire une politique d'aménagement des temps. La mondialisation de l'économie pousse les entreprises à fonctionner sans interruption. Il y a une individualisation des modes de vie. La synchronisation ancienne apportée par le travail ne fonctionne plus et l'organisation du travail est devenue très flexible. La gestion des services devient un enjeu en termes d'équité sociale avec l'entrée massive des femmes dans le salariat à partir des années 1960. Les mobilités sont devenues multiformes et zigzagantes. Pour finir, les technologies de l'information et de la communication se sont développées massivement. Le problème de la désynchronisation des temps est aussi central dans le rapport présenté par Jean-Paul Bailly<sup>602</sup>: « Ainsi, les grands rythmes de naguère ont cessé de synchroniser la vie de la ville. Son activité est plus continue »<sup>603</sup>. À la désynchronisation, il rajoute la densification du temps décrite dans le même rapport<sup>604</sup>. Un constat presque antithétique est élaboré en 1970, car la synchronisation des modes de vie induit par les horaires de travail est extrême et les mobilités sont fixes (métro-boulot-dodo). Dès lors, le mot d'ordre n'est plus de désynchroniser mais de synchroniser les temps. Les acteurs des années 2000 parlent donc de synchronisation et parfois de resynchronisation des temps sociaux<sup>605</sup>, car il faut selon eux créer du lien social grâce à ces mesures. Cette synchronisation doit être globale entre les activités économiques, sociales et culturelles, mais sur un mode différent que celui des années antérieures. D'après Jean-Yves Boulin, il faut prendre en compte l'individu dans sa totalité, dans une perspective systématique et sociétale.

### 3. Faire ville : un dialogue sociétal territorialisé

Le bureau des temps doit permettre la concertation la plus large possible, « un authentique dialogue sociétal allant donc bien au-delà du dialogue social au sens où nous

---

<sup>601</sup>E. HERVE, *Temps des villes*, rapport remis au Ministre Délégué à la Ville et à la Secrétaire d'État au Droit des Femmes et à la Formation Professionnelle, Paris, la documentation française, juin 2001, p. 1

<sup>602</sup>J-P BAILLY, *Le Temps des villes : pour une concordance des temps dans la cité*, La documentation Française 2002, p.7 et p. 11

<sup>603</sup>*Ibid.* p. 11

<sup>604</sup>*Ibid.* p. 11

<sup>605</sup>*Ibid.* p. 13

l'entendons habituellement »<sup>606</sup>. L'idée sous-jacente est de redonner une place aux collectivités territoriales mais également aux citoyens. Le groupe de prospective de la DATAR défend la même idée, qui veut sortir du simple dialogue social entre patrons et syndicats. En redonnant une place aux acteurs locaux, le fil conducteur est aussi une critique de la politique de la ville. Par exemple Jean-Yves Boulin et Ulrich Mückenberger regrettent cette politique de la ville car elle est sectorielle et imposée, alors qu'elle devrait reposer sur un projet territorial où les citoyens seraient parties prenantes. Pour eux, la politique temporelle oriente de façon nouvelle la politique de la ville avec un souci de « proximité »<sup>607</sup>. L'idée est de promouvoir une autre ville et d'autres politiques locales grâce aux politiques temporelles. Dans le même ouvrage ces deux auteurs reprennent le concept de ville comme « agora » : elle doit être un lieu d'action commune et non de simple coexistence. Avec l'agora c'est bien une autre forme de politique qui est recherchée. Les politiques temporelles relèvent de l'impératif de la démocratie participative puis de proximité développée dans les années 1990, en témoigne le rapport d'Edmond Hervé : « L'harmonisation des temps dans la ville appartient au domaine de la proximité entendue comme « souhait des Français de participer à la réflexion sur les décisions locales et à la définition des projets qui les concernent au quotidien »<sup>608</sup> »<sup>609</sup>. Ces politiques s'inscrivent dans le double contexte d'une défiance vis-à-vis des hommes politiques et d'un discours sur la ville éclatée et morcelée. Le caractère urbain des expériences temporelles est formalisé à plusieurs reprises, comme dans le discours de Lionel Jospin : « Bien sûr, la question du temps ne concerne pas seulement les habitants des grandes villes. [...] Il reste qu'elle est cruciale en ville »<sup>610</sup>. Si les actions temporelles devraient donner lieu à une approche différente des politiques de la ville, elles sont aussi censées développer une autre forme d'urbanisme. L'urbanisme temporel est un urbanisme intégrant le temps dans les planifications urbaines liant étroitement le temps et l'espace. Une des plus grandes différences est l'évolution des outils de représentations des temps et des mobilités. Un des apports italiens est l'approche chronotopique et la réalisation de carte chronotope<sup>611</sup> qui révèlent les structures temporelles sous forme d'espace. Elles représentent les systèmes

---

<sup>606</sup>E. HERVE, *Temps des villes*, rapport remis au Ministre Délégué à la Ville et à la Secrétaire d'État au Droit des Femmes et à la Formation Professionnelle, Paris, la documentation française, juin 2001, p.61

<sup>607</sup>J-Y BOULIN, U. MÜCKENBERGER, *La ville à mille temps. Les politiques des temps de la ville en France et en Europe*, Paris, DATAR, 20002, introduction

<sup>608</sup>Extrait de l'exposé des motifs du projet de loi sur la démocratie de proximité.

<sup>609</sup>E. HERVE, *Temps des villes*, rapport remis au Ministre Délégué à la Ville et à la Secrétaire d'État au Droit des Femmes et à la Formation Professionnelle, Paris, la documentation française, juin 2001, p.62

<sup>610</sup>Discours de Lionel Jospin au Festival international de la ville à Créteil en 2001 disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/013002672.html>

<sup>611</sup>Annexe VII : exemple de chronotope réalisé par le bureau des temps parisien

d'horaires constitutifs de l'ossature temporelle de la ville, les usages temporels et spatiaux, et fait surgir les problèmes temporels des différentes catégories de la population<sup>612</sup>.

L'objectif initial est donc une qualité de la vie quotidienne pour tout le monde, une égalité face aux temps et l'émergence de nouvelles politiques. Les premières initiatives s'affilient aux initiatives pour l'égalité des sexes puisqu'elles présentent les politiques italiennes comme leur matrice, mais à partir de 2002 cela devient également une obligation avec leur inscription dans le programme Equal. Contrairement à l'Italie, l'ancrage des politiques temporelles dans la problématique de l'égalité homme-femme n'est pas stable. Mais au niveau national français, il y a clairement une volonté de lier les deux. Importées en France par des chercheurs, qui y voient une possibilité d'étendre les savoirs techniques sur les représentations des temps et de l'espace, et un moyen de renouveler le politique, les objectifs et les champs d'applications des actions temporelles sont nombreux.

### C. Les politiques temporelles, un outil pour l'égalité entre les sexes ?

#### 1. Agir pour l'égalité entre les hommes et les femmes

Le rapport d'Edmond Hervé commence par mettre en valeur l'importance de l'égalité entre les hommes et les femmes : « Ce n'est par hasard que la thématique du temps est au cœur de débats centrés à la fois sur les femmes et sur la ville ». L'égalité homme-femme est le second enjeu de la maîtrise des temps. Les femmes subissent d'importantes inégalités dans le monde du travail<sup>613</sup>. Elles ont des formes de contrat de travail précaire. Ces inégalités se répercutent premièrement sur la société entière, car la société « ne tire pas profit » de la bonne formation des femmes. Mais cette inégalité atteint également les enfants qui « subissent à leur tour les conséquences des conditions de travail de leurs mères »<sup>614</sup>, ce qui renvoie également à la formation de la société. D'après le rapport d'Edmond Hervé les politiques temporelles doivent permettre aux femmes une meilleure qualité de vie, l'égalité professionnelle et de formation, un sentiment de bien-être, une implantation égale dans la société. Concernant

---

<sup>612</sup>A. GUEZ, « La chronocartographie dans le développement d'un urbanisme des temps et de la mobilité » dans J-Y BOULIN, P. DOMMERGUES, F.GODARD (DIR.), *La nouvelle aire du temps*, Paris, Editions de L'Aube DATAR, 2003

<sup>613</sup>E. HERVE, *Temps des villes*, rapport remis au Ministre Délégué à la Ville et à la Secrétaire d'État au Droit des Femmes et à la Formation Professionnelle, Paris, la documentation française, juin 2001, p. 6

<sup>614</sup>*Ibid.* p. 12

l'égalité politique, il s'appuie sur la nouvelle loi sur la parité et prône la participation des femmes au niveau local. Cette intégration dans les politiques d'égalité est réaffirmée par Lionel Jospin car « ce sont les femmes qui manquent le plus de temps »<sup>615</sup>. Mais le rapport phare d'Edmond Hervé traite en fait peu des différences temporelles entre les hommes et les femmes. Dans sa première partie « les temps changent », il n'y a pas de nuance apportée selon le sexe, le revenu ou même l'âge. Certaines des mutations décrites paraissent peu pertinentes pour les femmes : « importance du temps hors du travail » comme « origine » de la « tendance à l'autonomie, à l'individualisation »<sup>616</sup>. Au contraire, comme l'auteur le souligne lui-même, le temps des femmes est chargé de contraintes, ce qui rend cette notion « d'autonomie » peu appropriée. Dans sa partie « suggestion de chantier » où des propositions sur les temps de l'enfant, les temps des personnes âgées, la problématique liée au genre n'est pas abordée. Le genre n'est pas une thématique transversale au rapport<sup>617</sup>. Au niveau de la mobilité, les femmes auraient un « temps plus contraint, plus complexe »<sup>618</sup>, elles utilisent particulièrement les transports en commun aux horaires décalés à cause du temps partiel et pour des trajets inter quartiers, donc non prioritaires. Mais ces considérations sur les inégalités de mobilité ne sont pas suivies de solutions. Pourtant depuis le début des années 1990 le rapport spécifique des femmes à la ville est souligné, et se médiatise avec la conférence de l'OCDE en 1994 « Les femmes et la ville, logements, services et environnement urbain ». La femme concernée par les politiques temporelles préconisées par Edmond Hervé est la femme qui travaille et qui a des enfants. Même s'il veut se battre contre des préjugés tels que « l'homme avec son attaché-case » ou la « femme poussant son landau »<sup>619</sup>, en passant continuellement des mères aux femmes et des femmes aux mères, l'auteur associe un rôle social particulier à un sexe en effectuant ainsi une subtile naturalisation des rôles (si le sexe est perçu comme une donnée naturelle). Il essentialise le rôle de la procréation pour la femme. Pour l'auteur, la femme ne se différencie de l'homme qu'à partir du moment où elle a des enfants à sa charge. La prise en compte du genre n'apparaît pas avant, ni après. La conciliation des temps des mères travailleuses est donc au cœur de ces politiques publiques.

---

<sup>615</sup>Discours de Lionel Jospin au Festival international de la ville à Créteil en 2001 disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/013002672.html>

<sup>616</sup>E. HERVE, *Temps des villes*, rapport remis au Ministre Délégué à la Ville et à la Secrétaire d'État au Droit des Femmes et à la Formation Professionnelle, Paris, la documentation française, juin 2001 p. 8

<sup>617</sup> Un travail de lexicométrie a été effectué sur ce rapport. Les occurrences du terme femme sont concentrés dans l'introduction et les deux pages sur « Temps des femmes et temps des hommes ».

<sup>618</sup> E. HERVE, *Temps des villes*, rapport remis au Ministre Délégué à la Ville et à la Secrétaire d'État au Droit des Femmes et à la Formation Professionnelle, Paris, la documentation française, juin 2001 p. 55-56

<sup>619</sup>*Ibid.* p. 35

2. La conciliation entre vie privée et vie professionnelle dans les politiques temporelles : la mère comme « amortisseur temporel »<sup>620</sup>

Pour les féministes italiennes la répartition des tâches au sein de la famille est une affaire publique et non privée puisqu'elle est déterminante pour qu'une femme puisse accéder à l'emploi. Ce postulat est partagé en France à partir des années 1980 par les études féministes. Claude Bartolone reprend cette idée et la présente comme un choix politique<sup>621</sup>. D'après Edmond Hervé, les femmes ont cumulé l'ancien travail qu'elles remplissaient à l'intérieur de la famille et le nouveau exercé à l'extérieur, et « personne ne s'est occupé du particularisme des femmes embauchées »<sup>622</sup>. Elles ont dû délaissier une partie « des activités, des services » qu'elles rendaient. Pour lui, les politiques en faveur des femmes découlent de leur double rôle dans la société. Edmond Hervé reprend le concept de Dominique Méda « d'amortisseur temporel ». Avec le salariat des femmes ce rôle est de plus en plus difficile à tenir. Les politiques temporelles doivent « rendre compatible le temps familial, parental, personnel », elles doivent surtout permettre la « conciliation »<sup>623</sup>. Le terme même de conciliation et ses paradoxes a été largement débattu par Annie Junter-Loiseau<sup>624</sup>. Il peut en effet cacher le fait que le cumul des tâches est source de beaucoup de tensions. Un risque existe également, celui que les politiques temporelles ne remettent pas en cause la répartition des rôles mais aident seulement les mères à réussir à gérer leurs temps. D'ailleurs Edmond Hervé souligne l'attachement des femmes « à leur statut de mère » et à leur activité professionnelle, mais ne mentionne pas l'homme en tant que père et encore moins la volonté de l'homme d'être père (le terme n'apparaît pas dans le rapport). Il mentionne tout de même l'instauration du congé paternel et le partage des responsabilités (civiles, sociales, éducatives et domestiques) qui en découlent<sup>625</sup>. Éléonore Lépinard explique dans un article très critique<sup>626</sup> que si la position des féministes italiennes est de remettre en cause la dichotomie entre privé et public, entre vie familiale et vie au travail, entre espace domestique et espace public, celle des hommes politiques français est très différente. Cette politique temporelle est perçue comme éloignée des préoccupations féministes car elle ne remet pas en cause la flexibilisation

---

<sup>620</sup>D. MEDA, *Le temps des femmes : pour un nouveau partage des rôles*, Paris, Flammarion, 2008

<sup>621</sup>*Comme la ville* n°6 : « Une affaire publique »

<sup>622</sup>E. HERVE, *Temps des villes*, rapport remis au Ministre Délégué à la Ville et à la Secrétaire d'État au Droit des Femmes et à la Formation Professionnelle, Paris, la documentation française, juin 2001, p. 28

<sup>623</sup>*Ibid.* p. 64

<sup>624</sup>A. JUNTER-LOISEAU, « La notion de conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale : révolution temporelle ou métaphore des discriminations ? » *Cahiers du genre*, n° 24, 1999

<sup>625</sup>E. HERVE, *Temps des villes*, rapport remis au Ministre Délégué à la Ville et à la Secrétaire d'État au Droit des Femmes et à la Formation Professionnelle, Paris, la documentation française, juin 2001 p. 35

<sup>626</sup>E. LEPINARD « Une occasion perdue : l'exemple française des politiques publiques des « Bureaux des temps », *Les cahiers du genre*, n°33, 2002

du marché du travail, les racines de l'inégalité et laisse de côté les critiques féministes sur la conciliation des temps en sacralisant le rôle de la mère. Il est vrai que le rapport d'Edmond Hervé qui intègre ces politiques dans celles dites d'égalité est ambigu.

### 3. Des mesures égalitaires perdues dans des actions temporelles diversifiées

Si l'égalité entre les sexes est centrale dans les premiers discours, elle finit par occuper une place réduite dans les actions menées de 2001 à 2014. Peu essayent de rétablir un partage des rôles, il s'agit surtout de développer la sous-traitance des actions domestiques qui sont un gisement d'emploi<sup>627</sup>. Une partie des actions engagées consistent donc au développement des services de garde d'enfant, comme pour Paris, mais ces propositions sont surtout encouragées par la subvention de la part de l'État entre 2000 et 2002 en faveur de l'augmentation des places en crèche<sup>628</sup>. Les projets développés oscillent toujours entre une politique féministe et une politique familiale. Edmond Hervé propose une politique de garde d'enfant adaptée aux horaires des mères et de rendre réellement incompatible le travail de nuit des femmes avec des « obligations familiales impérieuses, notamment avec la garde d'un enfant ou la prise en charge d'une personne dépendante »<sup>629</sup>. Ses propositions sont en équilibre entre le retrait des femmes du marché du travail et le maintien du partage des rôles, et des propositions leur permettant de concilier leur temps et le temps des autres. Toutes les expériences menées n'ont pas été étudiées, mais d'après plusieurs bilans et ouvrages de Jean-Yves Boulin de grands traits peuvent être énoncés. Les services et l'animation / la culture sont les deux principales sphères d'intervention de la plupart des actions temporelles. Les expériences portent sinon sur la mobilité, le temps de travail et l'égalité homme-femmes<sup>630</sup>. Les actions en faveur de l'égalité homme-femme se divisent en deux axes, d'un côté celles sur les horaires atypiques des services et de l'autre celles engagées sur une réforme des horaires en continu pour les agents municipaux (essentiellement de nettoyage) afin d'améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée (ce qui concerne une grande majorité de femme)<sup>631</sup>. Strasbourg

---

<sup>627</sup>R. PFEFFERKORN, « *Les politiques publiques et la question de l'égalité hommes-femmes. Le cas de la France* », *Cahiers du Genre* n° 32, 2002

<sup>628</sup>C. BARD, C. BAUDELLOT, J. MOSSUZ-LAVAU, *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir*, Paris, La Martinière, 2004

<sup>629</sup>E. HERVE, *Temps des villes*, rapport remis au Ministre Délégué à la Ville et à la Secrétaire d'État au Droit des Femmes et à la Formation Professionnelle, Paris, la documentation française, juin 2001 p. 32

<sup>630</sup>TEMPO TERRITORIAL, *Les politiques temporelles au cœur de votre territoire*, octobre 2013, PDF de 73p disponible sur le site de l'association tempo territorial : seulement la ville de Caen présente ses initiatives comme agissant pour l'égalité homme femme – dans les neuf catégories présentées, celle de l'égalité femmes –hommes est donc celle qui emmagasine le moins d'actions.

<sup>631</sup>Rapport d'information fait par M. Edmond Hervé, au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur les politiques temporelles des collectivités territoriales, Séance ordinaire du Sénat N°558, 22 mai 2014

a introduit une charte de réunion pour éviter les horaires jugés défavorables à une bonne articulation des temps<sup>632</sup>. Plus récemment, les expériences sur les rythmes scolaires et la nuit se sont multipliées. En ce qui concerne l'urbanisme ou l'aménagement temporel, il s'agit d'expériences ponctuelles. Quelques villes travaillent actuellement sur une planification spatiale et temporelle où tous les temps seraient intégrés et non plus cloisonnés. Par exemple la ville de Dijon souhaite prendre en compte les temporalités dans son ÉcoPLU avec trois axes : « les usages multiples ou le partage des usages, la mixité des fonctions urbaines ou la multipolarité, la valorisation des lieux d'interconnexion ou encore l'intermodalité »<sup>633</sup>. En 2013, le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais entamait une démarche prospective pour intégrer les réflexions temporelles dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire<sup>634</sup>. Une typologie des actes peut être dressée. Les structures temporelles ne sont jamais à l'initiative de nouveaux services, elles agissent principalement pour l'élargissement des plages horaires<sup>635</sup> et parfois préconisent des décalages dans les horaires<sup>636</sup>. Elles interviennent également pour les projets de regroupement et de déconcentration des services<sup>637</sup>. Elles sont souvent missionnées pour réaliser des études<sup>638</sup> et travailler sur l'amélioration de l'information. Dans la pratique ces politiques se sont traduites par peu de projets. Les principales expériences consistent donc en la modification des horaires des services publics pour les adapter aux usagers et faciliter l'accessibilité.

Les politiques temporelles de la fin des années 1990 sont présentées par les chercheurs-acteurs comme nouvelles et innovantes. D'après Jean-Yves Boulin, elles prennent en compte tous les temps d'un individu et tous les temps sociaux locaux. Elles permettent de maîtriser les temps et de développer la participation des citoyens dans les projets politiques<sup>639</sup>. D'où l'importance qu'elles soient développées dans un périmètre géographique restreint. Le

---

disponible sur le site du sénat, p. 54, 195 et 232 : la ville de Rennes, de Marseille, de Caen, de Paris, de Montpellier et le Conseil Régional de Poitou-Charentes.

<sup>632</sup>*Ibid.* p. 230

<sup>633</sup>TEMPO TERRITORIAL, *Les politiques temporelles au cœur de votre territoire*, octobre 2013, PDF de 73p disponible sur le site de l'association tempo territorial

<sup>634</sup>*Ibid.*

<sup>635</sup>*Ibid.* : Ville de Brive, de Saint-Denis, de Paris, de Montpellier, de Strasbourg et le Grand Poitiers

<sup>636</sup>*Ibid.* : Villes de Rennes, de Montpellier et le Grand Lyon

<sup>637</sup>*Ibid.* : Ville de Paris et de Strasbourg

<sup>638</sup>*Ibid.* : Ville de Paris, Rennes, le Grand Poitiers et le Grand Lyon

<sup>639</sup>J-Y. BOULIN, U. MÜCKENBERGER, *La ville à mille temps. Les politiques des temps de la ville en France et en Europe*, Paris, DATAR, 2002

discours les enracinant dans la continuité des politiques italiennes et les opposent aux françaises. Sandra Mallet en dresse un bilan critique : « de la fin des années 1950 jusqu'aux années 1980, les actions concernant « l'aménagement du temps » se rapportent surtout au temps de travail, premier temps régissant la vie quotidienne, et au temps scolaire »<sup>640</sup>. Les problématiques et les solutions esquissées sont néanmoins restées et parfois reprises par les politiques temporelles des années 2000. Très souvent les solutions préconisées sont les mêmes, mais les schèmes utilisés pour justifier ces solutions divergent. Si la demande d'élargissement des horaires d'ouverture des services est une constante depuis les années 60 ; il s'agit dans un premier temps de permettre l'accessibilité aux services, rendue impossible à cause d'une synchronisation des horaires, et dans un deuxième temps de réduire l'inégalité face aux services publics entraînée par des horaires de travail trop flexibles pour certains.

Les actions d'élargissement des plages horaires, du regroupement des services sont présentées comme favorisant l'égalité, la démocratie et la qualité de la vie. Il faut rappeler que l'amplitude horaire d'ouverture journalière et hebdomadaire des services marchands était en France l'une des plus importante d'Europe jusque dans les années 1990, alors que celle des services publics étaient plus réduite<sup>641</sup>. Un des nouveaux objectifs lié à l'élargissement des plages horaires est l'égalité entre les sexes. En Italie, où les modes de garde extérieurs à la famille sont moins développés, les politiques temporelles en ont fait une de leur priorité. La conclusion de Dominique Méda en 2008, pourtant favorable aux politiques temporelles et participant à celles de Paris au début des années 2000 est sans appel :

« Dans l'administration, qui prépare les décisions publiques, seul le Service des Droits des Femmes et de l'Égalité a pour mission de prendre en considération ce que l'on pourrait appeler l'intérêt des femmes. [...] À l'époque où Nicole Pery était chargée des Droits des femmes (1998-2002), l'idée qu'il fallait que la société améliore la compatibilité de la vie de travail et de la vie de familiale était claire, de même que les moyens à mettre en œuvre pour le faire. Mais toutes les mesures se heurtaient à l'indifférence, voire à l'hostilité dont j'ai parlé. Il y eut pendant environ un an une conjoncture favorable, lorsque la ministre chargée des droits des femmes et la ministre chargée de la Famille, Ségolène Royal, convergèrent sur l'idée que le bien être des familles n'était pas contradictoire avec l'emploi des femmes et qu'il fallait donc développer des modes d'accueil en quantité ainsi qu'inciter les pères à s'investir dans la vie familiale. C'est aussi le moment où Bertrand Delanoë, à l'époque candidat à la mairie de Paris, faisait du développement des crèches à Paris une priorité politique et où le dernier

---

<sup>640</sup>S. MALLET, *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie, Vers un urbanisme temporel, thèse de doctorat en urbanisme*, T. PAQUOT (DIR.), Institut d'Urbanisme de Paris Université Paris Est- Paris 12, 2009 p. 275

<sup>641</sup>J-Y. BOULIN, U. MÜCKENBERGER, *La ville à mille temps. Les politiques des temps de la ville en France et en Europe*, Paris, DATAR, 2002

meeting de Lionel Jospin, candidat à la présidentielle de 2002, fut consacré à cette question »<sup>642</sup>.

Mais la conjoncture favorable ne dura qu'un an, et ces politiques furent abandonnées. Le bureau des temps parisien ayant choisi comme premier thème l'égalité entre les hommes et les femmes témoigne de ce retournement.

En balayant ces politiques des temps des villes, il semblerait qu'aucun projet intégrant tous les temps sociaux spatialisés n'ait vu le jour. Les aménagements semblent plutôt sectoriels. L'étude du bureau des temps parisien permet de comprendre comment les projets sont choisis, leurs freins et leurs concrétisations. Le lien entre l'aménagement spatial et temporel reste toujours balbutiant quand on s'intéresse aux projets accomplis. En 2008, Jean-Yves Boulin écrit : « On retrouve les mêmes points d'applications qu'au niveau européen [...] concentration des services dans le même lieu, mais les implications en terme d'urbanisme et d'architecture (lieu modulable, lieu polyvalent) sont très peu développées en France »<sup>643</sup>. Ces solutions spatiales ne restent que des expériences ponctuelles. Les politiques récentes divergeraient car elles proposeraient une autre façon de faire de la politique, elles deviennent un outil pour la démocratie participative d'après les chercheurs, intégrant tous les acteurs locaux autour d'un projet. L'exemple du bureau des temps parisien permet d'éclairer le fonctionnement du bureau des temps au niveau local, les acteurs locaux et le travail des élus.

---

<sup>642</sup>D. MEDA, *Le temps des femmes : pour un nouveau partage des rôles*, Paris, Flammarion, 2008, (2001)

<sup>643</sup>J.-Y. BOULIN, *Villes et politiques temporelles*, Paris, Institut des villes, 2008

## Chapitre 9.

### 2002 -2014, l'aménagement des temps par les municipalités : le cas du bureau des temps parisien

Le bureau des temps de Paris s'inscrit dans le processus de déploiement des politiques temporelles des villes. Il est un exemple des actions publiques souhaitant « penser l'articulation des temps sociaux dans sa globalité à l'échelle locale »<sup>644</sup>. Le bureau des temps est une « structure municipale ou fortement articulée à l'action d'une collectivité territoriale qui assure cette transversalité en même temps qu'elle est à l'écoute des habitants, des utilisateurs du territoire, et qu'elle les associe à la formulation des problèmes »<sup>645</sup>. Celui de Paris fait suite à l'élection de Bertrand Delanoë à la mairie de Paris. Ce dernier est tête de liste d'un regroupement de la gauche (le parti socialiste, le parti communiste et celui du Mouvement des citoyens) pour les élections municipales de 2001. Il est élu maire de Paris en mars 2001, après le ralliement du parti Les Verts lors du second tour. Il est réélu une deuxième fois à la tête de la mairie de Paris de 2008 à 2014.

Le bureau des temps parisien est déjà étudié dans la thèse de Sandra Mallet. Elle étudie trois structures territoriales pour l'aménagement des temps : celles de la ville de Saint-Denis, de Paris et de Bordeaux. Elle présente les expériences menées de 2002 à 2008 par le bureau parisien en quelques pages. Elle a réalisé plusieurs entretiens dont ceux de Thierry Halay et Peggy Buhagiar, chargés de mission au bureau des temps et celui la directrice Véronique Jeannin. Un entretien d'Anne Hidalgo, adjointe à l'égalité homme femme et au bureau des temps pendant la première mandature de Bertrand Delanoë réalisé par Philippe Merlant, a été retranscrit dans le journal *Comme la ville* en 2001. Le journal *Comme la ville* a vocation à présenter les grands axes de la politique de la ville. Lors du premier mandat, le bureau des temps est associée à l'Adjointe chargée de l'égalité homme-femme. De 2008 à 2009, il est rattaché à Mme Camille Montacé<sup>646</sup>, Adjointe au Maire sur toutes les questions relatives aux marchés, au bureau des temps et à l'accueil des usagers. De mars 2009 à février 2013, le bureau des temps a été confié à Mao Peninou<sup>647</sup>, Adjoint au Maire de Paris chargé de la qualité des services publics municipaux, de l'accueil des usagers et du bureau des temps. De

---

<sup>644</sup>J-Y BOULIN, P. DOMMERGUES, F.GODARD (DIR.), *La nouvelle aire du temps*, Paris, Editions de L'Aube DATAR, 2003

<sup>645</sup>*Ibid.*

<sup>646</sup>Bulletin Municipal Officiel du vendredi 23 septembre 2011 - arrêté en date du 11 avril 2008, disponible sur le site de la Mairie de Paris

<sup>647</sup>Bulletin Municipal Officiel du vendredi 3 avril 2009, disponible sur le site de la Mairie de Paris

février 2013<sup>648</sup> à avril 2014, Philippe Ducloux devient Maire Adjoint à la qualité des services publics municipaux, de l'accueil des usagers et au bureau des temps.

Les documents produits par le bureau des temps de Paris n'ont pas été archivés. Ce chapitre se construit donc en grande partie sur les documents de propagande de la mairie de Paris, intégrant un biais important dans l'analyse : le site de la mairie, les comptes-rendus de mandat de Delanoë, les chartes d'accueil réalisées par le bureau, les dépliants municipaux sur des thèmes variés. Les comptes-rendus des mandats du maire de Paris vont de 2002 à 2012, les années 2007 et 2013 n'ayant pas donné lieu à des comptes-rendus. Ces documents permettent surtout d'appréhender la valorisation municipale des expériences temporelles. D'autres documents provenant d'auteurs plus variés ont été étudiés : articles de presse, plusieurs bulletins municipaux officiels et de la littérature grise. Un des rapports le plus utilisé est *Le bureau des Temps de la ville de Paris : Construire un dialogue social territorial ?* de l'équipe de Timétis qui rédige un bilan sur cette politique parisienne en 2004. Timétis est un projet cofinancé par le fond social européen et le programme d'action communautaire EQUAL, dont le thème est l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la conciliation des temps de vie. Ces écrits permettent de nuancer les précédents en donnant une vision différente, plus critique, sur ces politiques. Peu de documents émanant du bureau des temps ont été archivés, quelques documents sont répertoriés à la bibliothèque de l'Hôtel de Ville. Aux Archives de Paris il n'existe qu'un seul versement en provenance du cabinet de deux Adjointes chargé du bureau des temps (Camille Montacié et Mao Péninou). Malgré ces archives réduites, ces dernières permettent de sortir des simples résultats et objectifs pour accéder au fonctionnement et au détail de la démarche.

## A. 2002, Le bureau des temps constitué en outil municipal

### 1. Du CATRAL au bureau des temps de Paris, de la Région aux projets de quartier

L'organisation du bureau de temps a été pensée dans un premier temps de manière duale, avec d'un côté un bureau rattaché à la mairie de Paris et d'un autre côté cinq bureaux expérimentaux dans les mairies du 9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, et 20<sup>e</sup> arrondissements. Ces arrondissements ont tous un maire affilié au parti socialiste, excepté René Galy-Dejean maire RPR du 15<sup>e</sup> arrondissement. Mais Anne Hidalgo est élue PS dans celui-ci. D'après Sandra Mallet les cinq bureaux travaillent ensemble. Au début des projets locaux ont été menés dans

---

<sup>648</sup>Bulletin Municipal Officiel du vendredi 19 février 2013, disponible sur le site de la Mairie de Paris

des quartiers de ces arrondissements<sup>649</sup>. Le plébiscite pour le projet micro local est amené par la démarche choisie, celle liant expérimentation et participation des citoyens. Puis le bureau des temps a généralisé ces projets au niveau de la ville<sup>650</sup>. D'après le site de la mairie de Paris, « l'équipe parisienne s'appuie sur des correspondants dans les services et les arrondissements », ils sont donc devenus des relais. Il semble qu'une centralisation des décisions ait eu lieu très rapidement ; l'expérimentation locale devenant plus ponctuelle. Mais les bureaux d'arrondissement continuent à exister. En 2008 il y a un bureau dans les 9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements<sup>651</sup>. Le bureau parisien central est la structure municipale la plus importante avec huit personnes<sup>652</sup>. Le bureau des temps participe activement au réseau national et s'inspire des expériences menées par d'autres structures comme celle pour le passage du nettoyage en journée des locaux administratifs de la ville de Paris depuis 2009<sup>653</sup>. Par contre, si les enquêtes démontrent que la ville de Paris dépend étroitement des emplois, des logements, des mobilités régionales, les autres départements et la région Île-de-France ne sont presque jamais des partenaires envisagés d'après les documents consultés. La région n'est partenaire que sur seulement quelques projets autour de la problématique de la nuit, elle participe aux projets de chartes des lieux musicaux de proximité en 2004<sup>654</sup> et après les États Généraux de la nuit au financement de l'insonorisation des lieux de diffusion musicale<sup>655</sup> ; Le Président du Conseil régional d'Île-de-France ayant participé au comité de pilotage de ceux-ci<sup>656</sup>. La dimension régionale prônée par le CATRAL est pendant six ans interrompue car le bureau des temps est perçu comme un outil de gestion local, favorisant la démocratie de proximité. Mais en 2008, la Mairie de Paris a missionné l'AFET (Association française de l'excellence territoriale) pour transformer le bureau des temps en agence du temps dépassant « le périmètre géographie parisien », mais le projet n'a pas abouti<sup>657</sup>.

---

<sup>649</sup>Hôtel de Ville : Cote 206647, document de présentation de la manifestation « Temps des femmes, temps des villes » du 8 octobre 2001, avec la cartographie des quartiers d'expérimentations.

<sup>650</sup>Timéti, *Le bureau des Temps de la ville de Paris : Construire un dialogue social territorial ?*, 2004, p.13 - PDF disponible sur le site de publication Calaméo.

<sup>651</sup>S. MALLET, *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie, Vers un urbanisme temporel, thèse de doctorat en urbanisme*, T. PAQUOT (DIR.), Institut d'Urbanisme de Paris Université Paris Est- Paris 12, 2009

<sup>652</sup>*Ibid.*

<sup>653</sup>Site de la Mairie de Paris, rubrique « Comment fonctionne le Bureau des temps ? » écrit le 27/07/2012, consulté le 23 novembre 2013

<sup>654</sup>S. MALLET, *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie, Vers un urbanisme temporel, thèse de doctorat en urbanisme*, T. PAQUOT (DIR.), Institut d'Urbanisme de Paris Université Paris Est- Paris 12, 2009

<sup>655</sup>Archives de Paris : Cote 3789 W 12, communiqué de presse des États Généraux de la nuit Document du 16 novembre 2010 de Paris

<sup>656</sup>Archives de Paris : Cote 3789 W 13, compte-rendu des réunions du comité de pilotage pour les États généraux de la nuit, Composition du comité de pilotage

<sup>657</sup>Rapport d'information fait par M. Edmond Hervé, au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur les politiques temporelles des collectivités territoriales, Séance ordinaire du Sénat N°558, 22 mai 2014 disponible sur le site du sénat, p. 109

## 2. Un bureau des temps qui se veut transversal aux services municipaux

Le bureau des temps est toujours rattaché à un adjoint, mais souhaite œuvrer de manière transversale à tous les services municipaux<sup>658</sup>. Cependant n'agissant pas directement, les réalisations dépendent des relais qu'il peut avoir auprès des services municipaux : « ils concrétisent, avec les mairies d'arrondissements notamment, les projets issus des concertations »<sup>659</sup>. Le bureau des temps travaille avec des directions municipales différentes<sup>660</sup>, mais dépend toujours du bon vouloir des adjoints et services, et se heurte au cloisonnement des décisions<sup>661</sup> et à la centralité de celles-ci. Rattaché administrativement en premier lieu au Secrétaire Général de la Mairie de Paris, il peut travailler étroitement avec les différentes directions<sup>662</sup>. Il est perçu comme une mission par sa flexibilité. Néanmoins en 2010, il est relié administrativement à la Direction des Usagers, des citoyens et des Territoires (DUCT). Ce changement restreint son champ d'intervention et la transversalité qu'il recherchait<sup>663</sup>. En 2002 lors de son apparition, ses propositions sont validées par un comité de pilotage. Ce dernier est animé par la première adjointe au Maire de Paris, l'Adjoint chargé des finances, l'Adjoint chargé des ressources humaines, le Secrétaire général, la Direction des Finances et des Affaires Économiques et la Direction des Ressources Humaines. De plus, un comité technique regroupant l'ensemble des directions et impulsant auprès de chaque direction des projets temporels encourage la transversalité des expériences. Sans archives plus conséquentes, il est impossible de connaître le poids de ce comité et la fréquence de ses réunions<sup>664</sup> (on sait seulement qu'il s'est réuni en avril et en mai 2002). Sur tous les projets, le bureau des temps travaille en partenariat avec des directions municipales. Par ailleurs, ses travaux dépendent en partie de l'adjoint auquel il est rattaché. L'adjoint(e) semble « mandater »<sup>665</sup> ce dernier sur des missions précises. Il est parfois difficile de faire la

---

<sup>658</sup>Bertrand Delanoë et l'équipe municipale, *Compte-rendu du mandat de 2006*, 56p. consultable sur le site de la Mairie de Paris ; Timétis, *Le bureau des Temps de la ville de Paris : Construire un dialogue social territorial ?*, 2004, PDF disponible sur le site de publication Calaméo.

<sup>659</sup>Site de la Mairie de Paris, rubrique « Comment fonctionne le Bureau des temps ? » écrit le 27/07/2012, consulté le 23 novembre 2013

<sup>660</sup>Timétis, *Le bureau des Temps de la ville de Paris : Construire un dialogue social territorial ?*, 2004, p.30 - PDF disponible sur le site de publication Calaméo.

<sup>661</sup>*Ibid.* p. 36

<sup>662</sup>Rapport d'information fait par M. Edmond Hervé, au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur les politiques temporelles des collectivités territoriales, Séance ordinaire du Sénat N°558, 22 mai 2014 disponible sur le site du sénat, p. 115 – Audition de Philippe Ducloux

<sup>663</sup>*Ibid.* p.155

<sup>664</sup>Hôtel de Ville : Cote 207175, document administratif de la direction générale et d'Anne Hidalgo, « le bureau des temps : une méthode de travail », 2003

<sup>665</sup>Archive de Paris : Cote 3789 W 8, Lettre de Camille Montacié du 15 décembre 2008 au maire du 13<sup>e</sup> arrondissement

différence entre celles réalisées par le bureau des temps et celles du cabinet de l'adjoint. Les comptes-rendus de mandat ne présentent pas toutes les actions du bureau : son activité n'est présentée que dans ceux de l'année 2002, 2004, 2005, 2006, et 2010<sup>666</sup>. Ils mettent en lumière deux sphères d'intervention du bureau des temps, la politique familiale et les services publics, qui sont également celles d'interventions des adjoints. Il est bien dépendant de son rattachement.

### 3. La disparition progressive du bureau des temps.

En 2010, le bureau des temps est donc rattaché à la DUCT et voit sa mission évoluer : « Le Bureau des Temps est chargé de rendre compatibles les temps des services publics, les temps des personnels et les temps des usagers de la Ville »<sup>667</sup>. À partir de 2011, le bureau des temps fusionne avec la Délégation Générale de la Modernisation de la Ville de Paris pour former le pôle Usagers, Qualité et Temps. Le bureau des temps n'existe plus réellement même si un adjoint continue d'être chargé de celui-ci. En outre, il semblerait qu'une partie des chargés de mission au bureau des temps travaillent par la suite au pôle Usagers, Qualité et Temps<sup>668</sup>. Les expériences sur les temps sociaux et les horaires sont mises en avant dans tous les comptes-rendus de mandat (sauf en 2011), alors que le bureau des temps n'est pas toujours mentionné. Il est possible qu'une partie des acteurs municipaux aient été sensibilisés, mais aucun gros chantier temporel n'a été entamé depuis début 2011. Néanmoins, les actions déjà engagées sont reconduites et élargies. Après l'élection d'Anne Hidalgo en avril 2014, il n'y a plus d'adjoint chargé du bureau des temps<sup>669</sup>. Malgré tout, les problématiques temporelles soulevées par le bureau des temps ont-elles été prises en compte dans les services municipaux ? Avec cette nouvelle équipe municipale, le pôle Usagers, qualité et Temps est intégré au service de la médiation et de la qualité des relations aux usagers. Il est l'un des cinq services composant la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (DDCT)<sup>670</sup>. Son premier adjoint est chargé de toutes les questions relatives à la culture, au patrimoine, aux métiers d'art, aux entreprises culturelles, à la nuit et aux relations avec les arrondissements. La thématique de la nuit a en effet pris une place importante depuis 2011. L'Adjointe au

---

<sup>666</sup>Bertrand Delanoë et l'équipe municipale, *Compte-rendu du mandat de 2002 à 2012* consulté sur le site de la Mairie de Paris en janvier 2014

<sup>667</sup>Bulletin Municipal Officiel du 23 juillet 2010, disponible sur le site de la Mairie de Paris

<sup>668</sup>TEMPO TERRITORIAL, *Les politiques temporelles au cœur de votre territoire*, octobre 2013, PDF de 73 disponible sur le site de l'association tempo territorial

<sup>669</sup>Site de la Mairie de Paris, rubrique « Les adjoints d'Anne Hidalgo » consulté le 3 juin 2015

<sup>670</sup>Site de la Mairie de Paris, rubrique « La Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (DDCT) met en œuvre la décentralisation et la déconcentration », écrit le 22 juillet 2014, consulté le 3 juin 2015

Maire chargée de la démocratie locale, de la participation citoyenne, de la vie associative, de la jeunesse et de l'emploi, Pauline Veron, s'occupe des horaires d'ouverture des équipements mais uniquement pour les jeunes, alors que les rythmes scolaires sont un enjeu à part entière avec la réforme sur les rythmes scolaires du 26 janvier 2013<sup>671</sup>. Plus aucune structure temporelle parisienne ne semble « penser l'articulation des temps sociaux dans sa globalité à l'échelle locale »<sup>672</sup>, ou du moins n'essaye de le faire.

En remarque liminaire, les rapports mettent tous en avant le même frein aux actions temporelles: ces dernières doivent être pensées à l'échelle de l'Île-de-France (pour les rapports les plus anciens) ou de la Métropole parisienne (pour les rapports les plus récents). L'échec de la transformation en une agence des temps en 2008 peut porter le germe de la disparition du bureau des temps en 2010. Les changements organisationnels se répercutent sur la démarche et les expériences menées par celui-ci.

## B. Des réalisations frileuses, un périmètre qui se réduit au service public

### 1. Un levier pour l'égalité entre les femmes et les hommes : une politique en faveur des modes de garde

L'équipe de campagne de Bertrand Delanoë souhaitait intégrer à son projet politique l'égalité des sexes<sup>673</sup>. Le bureau des temps a donc été un premier outil au service de ce projet. D'après Anne Hidalgo, il doit surtout permettre de favoriser l'égalité face aux services publics :

« Les femmes ont été les premières à revendiquer des changements dans le fonctionnement et l'organisation des services publics. Aujourd'hui, elles restent les premières « victimes » du manque de synchronisation des rythmes de vie. Le Bureau des temps est une contribution de la pensée féministe, au même titre que la parité »<sup>674</sup>.

La première action du bureau des temps est celle sur l'enfance et par ricochet sur les horaires des différentes structures de garde d'enfant. Entre 2002 et 2006, il aurait incité à l'ouverture

---

<sup>671</sup>Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires disponible sur le site legifrance

<sup>672</sup>J-Y BOULIN, P. DOMMERGUES, F.GODARD (DIR.), *La nouvelle aire du temps*, Paris, Editions de L'Aube DATAR, 2003

<sup>673</sup>*Comme la Ville*, septembre et octobre 2001 n°6, Entretien d'Anne Hidalgo

<sup>674</sup>S. MALLET, *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie, Vers un urbanisme temporel, thèse de doctorat en urbanisme*, T. PAQUOT (DIR.), Institut d'Urbanisme de Paris Université Paris Est- Paris 12, 2009

de « 1156 places » de crèches avec des « horaires adaptés » aux besoins des parents, dont plus de la moitié ouvertes après 19 heures<sup>675</sup>. Des réflexions sur les rythmes des enfants sont aussi sorties des tables de concertation<sup>676</sup> et de l'enquête qualitative menée en 2003 dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. La difficulté rencontrée dans la gestion des horaires atypiques de travail avec les horaires de gardes d'enfant semble avoir dévié l'attention du bureau des temps vers le service public en général à partir de 2004. À la suite du documentaire réalisé en 2006 « Prenons le temps d'être père », le bureau des temps s'associe et finance en partie le projet qualitemps de la société de conseil Équilibres. Ce projet est avant tout une étude portant sur les hommes cadres de 30 à 40 ans<sup>677</sup>, qui vise par la suite à « favoriser l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle de hommes en vue de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ». Cette étude s'accompagne d'un rapport sur « la fonction de conciliateur-trice des temps », d'un guide pour les entreprises, d'un micro-trottoir auprès des parisiens sur le rôle des pères, de sessions de formation aux enjeux d'implication des hommes dans la vie familiale, et d'une large campagne d'information<sup>678</sup>. Par exemple, un documentaire est réalisé sur la prise en compte du temps « travail » et du temps « domestique » dans les structures municipales parisiennes et dans les entreprises implantées dans Paris. Ce documentaire présente les initiatives prises par ces structures comme la création d'une allocation pour les journées de garde d'enfant donnée aux femmes et aux hommes, le maintien du salaire pour les congés paternité ou encore l'aménagement des horaires des travailleurs. Ce deuxième panel d'actions interroge de nouveau le caractère public ou privé du partage des rôles au sein de la famille. Les premières mesures visaient à faciliter la conciliation des temps professionnels et personnels sans remettre en cause explicitement le partage des rôles, alors que la série de deuxièmes mesures interpelle davantage ce partage.

---

<sup>675</sup>Bertrand Delanoë et l'équipe municipale, *Compte-rendu du mandat de 2006*, 56p.

<sup>676</sup>S. MALLET, *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie, Vers un urbanisme temporel, thèse de doctorat en urbanisme*, T. PAQUOT (DIR.), Institut d'Urbanisme de Paris Université Paris Est- Paris 12, 2009

<sup>677</sup>EQUILIBRES, dossier de presse, « étude les pères managers en quête d'équilibre, Portrait d'une génération qui entend réconcilier travail et paternité », février 2008, PDF disponible sur le site [equilibres.eu](http://equilibres.eu)

<sup>678</sup>Site de la Mairie de Paris, rubrique « Qualité des services publics et bureau des temps » écrit le 04 février 2011, consulté le 30 novembre 2013

2. Des initiatives pour améliorer le service public : élargir l'amplitude horaire, faciliter l'accessibilité, améliorer la qualité de l'accueil.

À partir de 2003-2004, la question de l'accessibilité aux services culturels ou sportifs devient importante pour le bureau des temps<sup>679</sup>. D'après le site de la mairie de Paris, l'objectif de celui-ci est de « mieux prendre en compte les rythmes des usagers dans l'organisation des services collectifs parisiens » et de placer l'utilisateur au cœur des politiques<sup>680</sup>. L'accessibilité passe d'abord par l'amplitude horaire d'ouverture des services. Il réalise d'abord des études sur les bibliothèques, puis sur les piscines et sur les parcs et jardins parisiens. Ces travaux ont donné lieu à une cartographie des quartiers afin d'aider les élus à adapter l'offre à la demande<sup>681</sup>. Le bureau des temps désirait réaliser des schémas directeurs horaires pour l'ensemble des équipements, mais les expériences d'aménagement du temps sont impulsées au cas par cas<sup>682</sup>. La tendance générale est d'ouvrir plutôt en soirée et pendant le déjeuner<sup>683</sup>. Par exemple, l'amplitude d'ouverture horaire des jardins et des bibliothèques a été élargie avec l'ouverture le midi et des fermetures plus tardives depuis 2007<sup>684</sup> ou encore des nocturnes dans le Musée d'Art moderne et le Palais de Tokyo<sup>685</sup> ont été instaurées. En ce qui concerne l'offre des services, le bureau des temps essaye d'inciter les établissements publics à accueillir des activités pendant les temps morts<sup>686</sup>. Une tentative d'activités extrascolaires lors des périodes de fermeture a lieu dans un collège. Dans onze arrondissements, les équipements sportifs et plus particulièrement des terrains d'éducation physique (TEP) sont ouverts en accès libre en soirée<sup>687</sup>. Le bureau des temps a également œuvré pour l'installation de quatre cent sanitaires dont cent restent ouverts 24 heures sur 24<sup>688</sup>. Le dernier terrain d'action est sa

---

<sup>679</sup>S. MALLET, *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie, Vers un urbanisme temporel, thèse de doctorat en urbanisme*, T. PAQUOT (DIR.), Institut d'Urbanisme de Paris Université Paris Est- Paris 12, - 2009 : entretien avec Valéry Jeannin

<sup>680</sup>Site de la Mairie de Paris, rubrique « Projet Qualitemps : des pères en quête d'équilibre » écrit le 17 novembre 2011, consulté le 23 novembre 2013

<sup>681</sup>Timétis, *Le bureau des Temps de la ville de Paris : Construire un dialogue social territorial ?*, 2004, p.23 - PDF disponible sur le site de publication Calaméo.

<sup>682</sup>*Ibid.* p.28

<sup>683</sup>S. MALLET, *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie, Vers un urbanisme temporel, thèse de doctorat en urbanisme*, T. PAQUOT (DIR.), Institut d'Urbanisme de Paris Université Paris Est- Paris 12, 2009

<sup>684</sup>Site de la Mairie de Paris, rubrique « Qualité des services publics et bureau des temps » écrit le 04 février 2011, consulté le 30 novembre 2013

<sup>685</sup>Rapport d'information fait par M. Edmond Hervé, au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur les politiques temporelles des collectivités territoriales, Séance ordinaire du Sénat N°558, 22 mai 2014 disponible sur le site du sénat, p. 118

<sup>686</sup>S. MALLET, *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie, Vers un urbanisme temporel, thèse de doctorat en urbanisme*, T. PAQUOT (DIR.), Institut d'Urbanisme de Paris Université Paris Est- Paris 12, 2009

<sup>687</sup> Site de la Mairie de Paris, rubrique « Comment fonctionne le Bureau des temps ? » écrit le 27/07/2012, consulté le 23 novembre 2013

<sup>688</sup>S. MALLET, *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie, Vers un urbanisme temporel, thèse de doctorat en urbanisme*, T. PAQUOT (DIR.), Institut d'Urbanisme de Paris Université Paris Est- Paris 12, 2009

collaboration avec le CODEV, le STIF, la CCIP et la préfecture de police sur un travail de prospective de la RATP pour la station de bus de nuit (sécurité, confort, éclairage)<sup>689</sup> et la transformation des Noctambus en Noctiliens avec un doublement de l'offre de transport de nuit<sup>690</sup>. L'information et la facilité des démarches sont des facteurs de l'accessibilité. Le bureau des temps travaille sur le développement des « téléservices »<sup>691</sup> et sur l'implantation des maisons de services publics dont le rôle est d'accueillir, d'informer et d'orienter le public. L'idée est de rassembler dans un lieu proche des habitants des services publics différents et en particulier dans les quartiers de la politique de la ville<sup>692</sup>. Cette initiative se concrétise également avec les points d'information et de médiation multiservices (PIMMS) dont le premier est ouvert en 2004<sup>693</sup> et les « relais d'informations thématiques », comme l'information aux familles<sup>694</sup>. Les moyens d'informations sur l'offre de service et de loisir sont également développés (guides du temps libre et des loisirs par arrondissement<sup>695</sup> ou encore des calendriers d'évènements parisiens distribués et numérisés<sup>696</sup>). Le bureau des temps a également été associé à la démarche sur la qualité des services publics lancée en 2004 par le Maire de Paris. La première étape a été les chartes d'accueil (plus de 2000 équipements municipaux) puis la deuxième étape la labellisation « Quali-Paris » de ces lieux. En 2010, le bureau des temps effectue une enquête sur la satisfaction des usagers « sur les extensions des horaires d'ouverture dans les équipements municipaux » dans ce cadre-là<sup>697</sup>. Le bureau des temps œuvre à une politique plus générale de modernisation du service public et de l'administration en impliquant des consommateurs des services publics et en intégrant le savoir des usages<sup>698</sup>.

---

<sup>689</sup>*Ibid.*

<sup>690</sup>CODEV, *bilan de la mise en œuvre des propositions du CODEV 2002-2007*, Mairie de Paris, 2007 PDF disponible sur paris.fr

<sup>691</sup>Rapport d'information fait par M. Edmond Hervé, au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur les politiques temporelles des collectivités territoriales, Séance ordinaire du Sénat N°558, 22 mai 2014 disponible sur le site du sénat, p. 118

<sup>692</sup>Timétis, *Le bureau des Temps de la ville de Paris : Construire un dialogue social territorial ?*, 2004, p.14- PDF disponible sur le site de publication Calaméo.

<sup>693</sup>S. MALLET, *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie, Vers un urbanisme temporel, thèse de doctorat en urbanisme*, T. PAQUOT (DIR.), Institut d'Urbanisme de Paris Université Paris Est- Paris 12, 2009 – les PIMMS (point d'information et de médiation multiservices) sont au nombre de cinq (site de la mairie de Paris)

<sup>694</sup>Site de la Mairie de Paris, rubrique « Comment fonctionne le Bureau des temps ? » écrit le 27/07/2012, consulté le 23 novembre 2013

<sup>695</sup>Hôtel de Ville : Cote 207175, présentation du guide des loisirs et du temps libre 20 juin 2003

<sup>696</sup>CODEV, *bilan de la mise en œuvre des propositions du CODEV 2002-2004*, Mairie de Paris, 2005 PDF disponible sur paris.fr

<sup>697</sup>Bertrand Delanoë et l'équipe municipale, *Compte-rendu du mandat de 2010*, 88p. consultable sur le site de la Mairie de Paris

<sup>698</sup>M-H. BACQUE, H. REY, Y. SINTOMER, *Gestion de proximité et démocratie participative, Une perspective comparative*, Cahors, La découverte, 2005

### 3. Des tentatives d'harmonisation des différents temps urbains

Le bureau des temps tente d'harmoniser dans un espace-temps les différents usages, c'est-à-dire la polychromie des espaces. Pour cela il contribue au développement de chartes locales d'établissements. En avril 2007 la Charte Sainte-Catherine vise à réglementer les terrasses, la cohabitation des activités économiques, le stationnement des deux roues et à créer un conseil de la place<sup>699</sup> (4<sup>e</sup> arrondissement). La charte est actuellement affichée sur la place Sainte-Catherine. Sur le long terme, l'idée est d'augmenter la concertation pour régler ces problèmes d'usages. Il aide à la création d'un guide méthodologique d'élaboration de « chartes locales des usages de la rue » de 66 pages. Ce guide reprend la méthode prônée par le bureau du temps : « diagnostic partagé »<sup>700</sup>, concertation, rédaction de la charte et de son suivi par un conseil. Il est possible que le bureau des temps est aidé aux renouvellements des démarches publiques, même s'il a peu agit. Ces chartes sont loin d'apaiser les conflits mais le conseil est un espace de débat voire de concertation<sup>701</sup>. La nuit parisienne est un des grands axes de réflexion du bureau des temps, car les conflits d'usages semblent exacerbés. En 2004, le bureau des temps, la direction de la voirie et des déplacements et la RATP ont commandé une première étude sur Paris la nuit. Cette étude se conclue sur une série de cartes de Paris la nuit<sup>702</sup> et d'une réflexion sur les transports. Sandra Mallet a traité les premières actions sur la nuit: chartes des lieux musicaux de proximité en 2004, médiation entre les établissements et les riverains, correspondants de la nuit qui interviennent avant la police en cas de bruit et peuvent raccompagner les personnes à leur domicile. Le problème de la nuit est devenu central après la loi de 2008 sur l'interdiction de fumer dans les lieux à usages collectifs ; les attroupements autour des bars cristallisent les tensions, avec également des problèmes de déambulation nocturne. Les états généraux de la nuit en novembre 2010 répondent à cette recherche d'équilibre entre l'animation nocturne, les travailleurs de nuit et la tranquillité des résidents. Pendant deux jours, des expositions, des débats, des présentations de nouvelles études, et des ateliers de réflexion s'organisent autour de ce sujet<sup>703</sup>. Cet événement a marqué

---

<sup>699</sup>S. MALLET, *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie, Vers un urbanisme temporel, thèse de doctorat en urbanisme*, T. PAQUOT (DIR.), Institut d'Urbanisme de Paris Université Paris Est- Paris 12, 2009, p. 297 : Sandra Mallet détaille les quatre chartes déjà instaurées, en 2009 une cinquième se met en place, la charte locale du port de la Gare.

<sup>700</sup>Mairie de Paris « Guide méthodologie d'élaboration - chartes locales des usages de la rue » – disponible sur le site de la Mairie de Paris

<sup>701</sup>Site du conseil de la place Sainte-Catherine : Compte-rendu de la réunion du 2 février 2011 (<http://www.parisplacestecatherine.com/pmscreunions.htm>)

<sup>702</sup>Hôtel de Ville : Cote 207500(A), étude « Paris la nuit : étude exploratoire » de février 2004 commandée par le bureau des temps et direction de la Voirie et des déplacements.

<sup>703</sup>Hôtel de Ville : Cote 208922, dossier de presse que les États généraux de la nuit de novembre 2010, réalisé par la Mairie de Paris.

le début de plusieurs dispositifs, auxquels participe parfois le bureau du temps avec des partenaires. Les premières interventions du bureau des temps portent sur les conflits liés à l'espace public : comité de médiation composé de commerçants, de riverains et d'agents de mairie sur le respect des règlementations liées aux terrasses et sur le partage de la rue, et expériences pour objectiver les nuisances sonores. Il agit également pour l'égalité face à la nuit avec des expériences de sensibilisation variées. Une de ses missions est de développer la vie nocturne avec la création de nouveaux espaces : jardins, square de la Gaité Lyrique, salles de foyers pour les adolescents. Il est aussi chargé des études sur les comportements à risques puis des expériences de préventions<sup>704</sup>. Le bureau des temps a également participé à des campagnes de sensibilisation auprès des fumeurs et a contribué à la simplification des demandes pour la pose de cendriers sur l'espace public<sup>705</sup>. Un des projets phare au lendemain des États Généraux de la nuit est les Pierrots de la nuit, mis en place par l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de nuit. Ce sont des équipes itinérantes de médiation artistiques et sociales luttant contre les nuisances sonores<sup>706</sup>. Mais si cette invention est encore saluée quelques années après par la mairie, la préfecture et le syndicat national professionnel des métiers du CHR et Co (regroupant les discothèques, les bars, les restaurants entre autres), elle est décriée par les associations des riverains qui la trouvent inefficace voire dangereuse. Les états généraux, comme les chartes ont surtout permis de constituer des comités de suivi où les différents acteurs se rencontrent, mais où peu de solutions semblent se concrétiser<sup>707</sup>.

#### 4. Un urbanisme temporel ?

Une première étape est d'éclairer la notion de temps utilisée par les acteurs parisiens. Globalement, d'après les comptes-rendus des mandats, le terme temps fait référence à un temps social et le rythme signifie plus l'appropriation par un individu ou un groupe d'un temps social (comme la nuit). Le terme rythme est également utilisé pour décrire les temporalités d'un espace : « Il est donc normal que certains quartiers de notre capitale vivent à un autre rythme que des quartiers résidentiels [...] Pour le reste, le temps du dimanche, temps de repos respecté pour une majorité de citoyens, ne doit pas être sacrifié à une vision de

---

<sup>704</sup>Archive de Paris : Cote 3789 W 13, liste des projets engendrés par les États généraux de la nuit et de leurs responsables.

<sup>705</sup>Site de la Mairie de Paris, rubrique « Paris la nuit » écrit le 15 juillet 2014, consulté le 24 mai 2015

<sup>706</sup>Site des pierrots de la nuit – rubrique présentation, consulté le 24 mai 2015,

<http://www.lespierrotsdelanuit.org/pages/le-dispositif/presentation.html>

<sup>707</sup>Compte-rendu du 5ème comité de suivi des États Généraux de la nuit, du jeudi 6 juin 2013, PDF disponible le site de la Mairie de Paris

l'économie déréglementée, qui ne tient pas compte de la vie familiale et personnelle des salariés et du rythme d'une ville »<sup>708</sup>. La référence au rythme permet d'illustrer l'opposition entre des appropriations individuelles des différents espaces. Le bureau des temps souhaitait l'intégration en amont des réflexions temporelles aux projets urbains. Il aurait été associé au travail sur les futurs projets culturels tels que la Gaieté Lyrique ou le 104 rue d'Aubervilliers<sup>709</sup>, sur le Grand projet de renouvellement urbain parisien (GPRU commencé en 2001)<sup>710</sup>, et sur les conciliations de rythme dans les quartiers de la politique de la ville<sup>711</sup>. Il participe également avec la mairie du 13<sup>e</sup> au chantier Paris Rive Gauche autour de plusieurs projets sur la qualité de la vie, les temporalités et l'animation<sup>712</sup>. Il est associé au projet de requalification du quartier des Halles au début des années 2000, mais il n'a pas été possible de savoir si il en avait suivi le déroulement complet. Pour ce projet le bureau des temps aurait permis la prise en compte des rythmes des différents usagers du quartier et la redéfinition des équipements de services publics de proximité proche des Halles<sup>713</sup>. Depuis la deuxième mandature de M. Delanoë ce projet est piloté par Anne Hidalgo et Pierre Mansat. Anne Hidalgo est devenue l'adjointe à l'urbanisme et à l'architecture et Pierre Mansat est chargé de « Paris Métropole » et des relations avec les collectivités territoriales d'Île-de-France. D'après ce dernier le chantier des Halles est un terrain d'application privilégié de la réflexion sur les temporalités urbaines. De plus, il prend en compte l'offre des services nocturnes, et projette la création d'un kiosque d'information ouvert de 6h à minuit. On peut imaginer que les élus ayant travaillé étroitement avec le bureau des temps soient enclins à intégrer la réflexion temporelle dans l'urbanisme.

L'exemple parisien témoigne de l'abandon progressif d'une action en faveur du partage des rôles et de l'égalité entre les sexes pour l'amélioration du service public. Ces exemples amènent à penser que la plus-value apportée par le bureau des temps à la mairie n'est pas tant des actions concrètes que d'avoir pensé des manières de mener des projets

---

<sup>708</sup>Bertrand Delanoë et l'équipe municipale, *Compte-rendu du mandat de 2010*, 88p. consultable sur le site de la Mairie de Paris

<sup>709</sup>Timétis, *Le bureau des Temps de la ville de Paris : Construire un dialogue social territorial ?*, 2004, p.14- PDF disponible sur le site de publication Calaméo.

<sup>710</sup>*Ibid.* p.14

<sup>711</sup>Rapport d'information fait par M. Edmond Hervé, au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur les politiques temporelles des collectivités territoriales, Séance ordinaire du Sénat N°558, 22 mai 2014 disponible sur le site du sénat, p. 122

<sup>712</sup>*Ibid.*

<sup>713</sup>Timétis, *Le bureau des Temps de la ville de Paris : Construire un dialogue social territorial ?*, 2004, p.14- PDF disponible sur le site de publication Calaméo.

différemment, formalisé des espaces de dialogue, qui influencent les acteurs. Au-delà des actions temporelles, les structures italiennes ont surtout été saluées pour la démarche qu'elles préconisent : transversalités et pluridisciplinarités des solutions, nouveaux modes de concertations et de participation<sup>714</sup>. Pour Jean-Yves Boulin, elles sont des nouvelles formes de gouvernance locale fondée sur la démocratie participative<sup>715</sup>. Elles permettent de sortir du dialogue social sectoriel. L'étude du bureau parisien permet d'étudier en détail le dialogue sociétal territorialisé promu lors de l'importation du modèle italien, et d'objectiver la démarche du bureau parisien.

### C. Un outil au service de la démocratie participative ?

#### 1. Répondre à l'injonction à la proximité et à la démocratie participative

À partir de l'année 2000, les médias écrivent très fréquemment sur les expériences temporelles des villes. Lors de sa campagne pour les municipales Bertrand Delanoë promet un bureau des temps parisien<sup>716</sup> et des conseils de quartiers<sup>717</sup>; les deux sont souvent associés et présentés comme les moyens mis en place pour favoriser la concertation entre les acteurs de la ville, en laissant une large place au citoyen. Très vite, le bureau des temps est devenu un dispositif pour la démocratie participative, valorisé par l'équipe municipale. En 2002, ce bureau agit pour « la performance du service de proximité » et l'égalité entre les hommes et les femmes<sup>718</sup>. En 2004, il agit contre « toutes les formes de discriminations », pour l'accès aux mêmes droits<sup>719</sup>. En 2005, il est mentionné dans la rubrique « Le Paris des citoyens - la démocratie participative pour une action plus efficace »<sup>720</sup>. Pour finir en 2010, le bureau des temps est mentionné dans la rubrique « La participation des citoyens à la vie de la cité » pour présenter l'enquête réalisée sur la satisfaction des services municipaux<sup>721</sup>. Plusieurs strates de gestion sont mises en avant par la mairie de Paris. D'abord, les auteurs font appel à l'adhésion

---

<sup>714</sup>J-Y BOULIN, P. DOMMARGUES, F.GODARD (DIR.), *La nouvelle aire du temps*, Paris, Editions de L'Aube DATAR, 2003

<sup>715</sup>J-Y BOULIN, *Villes et politiques temporelles*, Paris, Institut des villes, 2008

<sup>716</sup>*L'Express* du 21 juin 2001, article de Marie Huret

<sup>717</sup>*Le Parisien* du 4 mars 2002 (p. 2), il faut rappeler que les conseils de quartier sont obligatoires à Paris depuis la loi Vaillant de février 2002

<sup>718</sup>Bertrand Delanoë et l'équipe municipale, *Compte-rendu du mandat de 2002*, consulté sur le site de la Mairie de Paris le 5 janvier 2014

<sup>719</sup>Bertrand Delanoë et l'équipe municipale, *Compte-rendu du mandat de 2004*, consultable sur le site de la Mairie de Paris le 5 janvier 2014

<sup>720</sup>Bertrand Delanoë et l'équipe municipale, *Compte-rendu du mandat de 2005*, PDF de 56p. consultable sur le site de la Mairie de Paris

<sup>721</sup>Bertrand Delanoë et l'équipe municipale, *Compte-rendu du mandat de 2010*, PDF de 88p. consultable sur le site de la Mairie de Paris

dans les bienfaits de la proximité spatiale et temporelle. À partir des années 1990, la proximité est constitutive d'une certaine représentation du social ; la proximité (spatiale et temporelle) devient déterminante dans la production du lien social<sup>722</sup>. À partir du moment où le service est de proximité, il devient performant. Il est possible de parler de gestion de proximité<sup>723</sup> ou de démocratie de proximité suivant l'intégration des citoyens dans le processus. La proximité permet d'améliorer la qualité des services, d'accroître l'égalité et de lutter contre les discriminations. Deux autres notions sont associées au bureau du temps : la « participation » comme démarche et la « démocratie participative » comme projet politique. D'après Henry Lefebvre, l'injonction à la proximité et la participation sont liés « proximité = implication = participation = efficacité = légitimité »<sup>724</sup>. La participation est donc également un impératif des politiques publiques, dont le but en France est de restaurer le lien social, lutter contre toutes formes d'exclusion et de communautarisme<sup>725</sup>. Les actions du bureau des temps s'en trouvent légitimées.

## 2. Agir en amont : diagnostic, concertation, proposition

Le bureau des temps agit en trois temps : le premier est « le diagnostic pour mieux connaître les rythmes de vie », le deuxième consiste en « des concertations locales » et le troisième en « des réalisations concrètes » ou en des formulations des préconisations<sup>726</sup>. Il travaille donc à partir d'études sur les usages temporels et les besoins qui en découlent. La première mission du bureau des temps illustre cette organisation. Elle consiste en l'organisation de concertations autour du thème de l'enfance de 0 à 15 ans dans cinq arrondissements. Il a donc d'abord réalisé un diagnostic sur la situation actuelle, puis a pris contact avec les élus et les acteurs centraux de certains quartiers<sup>727</sup>. Des groupes de travail ont été constitués avec des acteurs variés: associations, élus, habitants, parents, syndicats, salariés des équipements<sup>728</sup>. À l'issue de ces groupes, des premières « tables de concertation » ont pu

---

<sup>722</sup>C. LE BART, R. LEFEBVRE, *La proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005

<sup>723</sup>G. GRASS, « La démocratie participative : le gout du politique », dans « Gouverner », *Revue urbanisme*, la découverte, n°358, janvier/février 2008

<sup>724</sup>C. LE BART, R. LEFEBVRE, *La proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005

<sup>725</sup>M-H. BACQUE, H. REY, Y. SINTOMER, *Gestion de proximité et démocratie participative, Une perspective comparative*, Cahors, La découverte, 2005

<sup>726</sup>Site de la Mairie de Paris, rubrique « Comment fonctionne le Bureau des temps ? » écrit le 27/07/2012, consulté le 23 novembre 2013

<sup>727</sup>Timétis, *Le bureau des Temps de la ville de Paris : Construire un dialogue social territorial ?*, 2004, p. 18 - PDF disponible sur le site de publication Calaméo.

<sup>728</sup>S. MALLET, *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie, Vers un urbanisme temporel, thèse de doctorat en urbanisme*, T. PAQUOT (DIR.), Institut d'Urbanisme de Paris Université Paris Est- Paris 12, 2009

avoir lieu : « la première étant le plus souvent axée sur le diagnostic, la deuxième, quelques mois après sur les projets sur lesquels il était possible de travailler ou non, et la troisième sur les projets menés ou en cours de réalisation »<sup>729</sup>. De ces tables de concertations est apparu le besoin de constituer comme thème autonome celui de la petite enfance : « C'est dans ce cadre qu'Olga Trostiansky, adjointe au Maire de Paris à la petite enfance, s'est interrogée sur la pertinence des horaires des crèches collectives municipales (7h30 - 18h30) au regard des rythmes de vie des parisiens, et sur la possibilité de décaler ces horaires »<sup>730</sup>. Ainsi, le bureau du temps a concouru à la problématisation de l'écart entre l'offre et la demande en terme de garde d'enfant et fait apparaître le caractère très local des enjeux. Mais aucune expérience d'aménagement des horaires des crèches municipales n'a été tentée car les syndicats du personnel s'y sont opposés et la priorité a été donnée à la création de places. L'adjointe aidée par le bureau des temps mènent uniquement une politique d'incitation vis-à-vis des crèches associatives, des associations de garde à l'aide de subvention<sup>731</sup>. De ces tables de concertations sont également nés quelques microprojets : lieu d'accueil pour la petite enfance, relais d'information local, établissement d'un lien entre la crèche et le centre de loisir d'été ou à la sortie de l'école. Le bureau des temps les suit et parfois apporte une aide financière<sup>732</sup>. Sa démarche est donc inhabituelle car ascendante et relevant d'une demande de démocratie participative. Elle témoigne d'une capacité collective à se saisir d'une question, à élaborer des éléments de réponses et à penser des solutions aux problèmes<sup>733</sup>. Cette méthode a permis à la société civile participante de construire ensemble la solution au problème auquel elle souhaitait répondre. Quelques projets ont donc pris cette forme, mais dès février 2003, le bureau des temps décidant de développer des projets transversaux à l'échelle parisienne, les concertations n'ont lieu que sur des projets précis définis par les élus. Si les citoyens peuvent encore être actifs, ils interviennent sur des points délimités et ne peuvent décider de nouvelles thématiques. Dans le premier projet, c'est l'enjeu qui désigne les participants alors qu'ensuite c'est leurs statuts qui les désignent.

---

<sup>729</sup>Timétis, *Le bureau des Temps de la ville de Paris : Construire un dialogue social territorial ?*, 2004, p. 18 - PDF disponible sur le site de publication Calaméo.

<sup>730</sup>*Ibid.* p. 18

<sup>731</sup>*Ibid.* p. 21

<sup>732</sup>*Ibid.* p. 21-22

<sup>733</sup>M. BLANC, « Vie quotidienne et démocratie », *Revue française de science politique* n°45, 1995

### 3. Une concertation difficile, l'abandon progressif de la démarche participative

La démarche promue est celle de la concertation avec une place importante laissée aux citoyens. Le bureau des temps semble également travailler étroitement avec les syndicats et les associations parisiennes qui étaient des partenaires recherchés dès le lancement<sup>734</sup>. La négociation avec les syndicats sur les horaires élargis et atypiques est particulièrement difficile. Les projets de crèches municipales aux horaires atypiques (présentés dans le paragraphe précédent) ne se sont pas développés car les syndicats des salariés y ont vu une dégradation des conditions de travail pour les salariés. L'ouverture expérimentale de six bibliothèques et médiathèques le dimanche est également refusée par la majorité des syndicats des salariés<sup>735</sup> avec un argumentaire varié allant du refus par principe<sup>736</sup> au manque de personnel et de prime du dimanche<sup>737</sup>. Actuellement, seulement les bibliothèques - médiathèques parisiennes récentes sont ouvertes le dimanche. Un des autres points de clivages concerne les enquêtes demandées par la Mairie de Paris, auxquelles est associé le bureau des temps, dans le but d'améliorer l'accueil des usagers et la qualité des services municipaux. Plusieurs syndicats (tract de la CFDT, de la CGT, de l'UPC) sont contre ces enquêtes et l'invention du label QualiParis, alors que les conditions de travail ne permettent pas de travailler sereinement. La méthode prônée est une concertation élargie mais excepté sur le premier projet lié à l'enfance, aucun groupe de travail n'a regroupé des habitants, des parents, des syndicats, des salariés des équipements et des associations. Le bureau des temps souhaitant de plus en plus développer une « logique partenariale de projets entre acteurs locaux à l'échelle de Paris dans son ensemble »<sup>738</sup>, la recherche de partenaires fixes prime sur la participation des citoyens<sup>739</sup>. Les entreprises étaient des partenaires très recherchés, mais peu développés<sup>740</sup>. Une partie des projets sont choisis par les maires des arrondissements et l'adjoint en charge du bureau des temps. Par exemple, Camille Montacié rencontre les maires des arrondissements pour la mise en place de comités d'usagers et des relais d'information déconcentré (projet auquel participe

---

<sup>734</sup>Timétis, *Le bureau des Temps de la ville de Paris : Construire un dialogue social territorial ?*, 2004, Annexe 1 de la CGT « bureau des temps ; Qualité de vie ou déréglementation généralisée ? - PDF disponible sur le site de publication Calaméo.

<sup>735</sup>Archive de Paris : Cote 3789 W 2, tract de la CGT, de la CFDT, SupAP FSU et Archive de Paris : Cote 3789 W 8, Communiqué intersyndicales CGT, CFTC, FO, UNSA, SUSPAP-FSU du 6 octobre 2008

<sup>736</sup>Archive de Paris : Cote 3789 W 2, compte-rendu de la réunion entre la CGT et M. Collin (chargé des ressources humaines) le 21 septembre 2009

<sup>737</sup>Archive de Paris : Cote 3789 W 8, Communiqué intersyndicales CGT, CFTC, FO, UNSA, SUSPAP-FSU du 6 octobre 2008

<sup>738</sup>Timétis, *Le bureau des Temps de la ville de Paris : Construire un dialogue social territorial ?*, 2004, p. 36 - PDF disponible sur le site de publication Calaméo.

<sup>739</sup>G. GRASS, « La démocratie participative : le goût du politique », *Gouverner, Revue urbanisme* n°358, janvier/février 2008

<sup>740</sup>CODEV, *bilan de la mise en œuvre des propositions du CODEV 2002-2007*, Mairie de Paris, 2007 PDF disponible sur paris.fr

le bureau des temps)<sup>741</sup> et en parallèle s'inspire des projets temporels développés par ces maires pour les déployer au niveau parisien<sup>742</sup>. En ce qui concerne les expériences d'horaires d'ouverture, elles sont souvent basées sur des questionnaires puis des études de satisfactions et des négociations avec les syndicats. La concertation est de fait limitée ; il y a d'ailleurs une tension entre la Mairie et les associations parisiennes lors des États généraux de la nuit en 2010. Le comité de pilotage de cet événement est composé d'adjoints au Maire, du Préfet de police, du Président du Conseil régional d'Île-de-France, des associations représentant les riverains et les activités économiques de la nuit<sup>743</sup>. Ce comité s'est vu imposer le sujet et la forme globale de l'événement et a dû travailler sur le contenu. Suite à cet événement des comités de suivi sont élaborés. Les associations de riverains participant au comité de pilotage se plaignent premièrement que les déclarations du Maire ne prennent pas en compte les positions diverses exprimées lors de cet événement. Mais surtout elles s'attendaient à être présentes et actives dans les comités de suivi qui auraient été des lieux de décisions<sup>744</sup>. Alors que pour le maire adjoint Mao Péninou : « il revient maintenant à la municipalité de mettre en œuvre les engagements pris, c'est le travail qui est actuellement mené avec les Directions de la Ville ; Bien entendu, le Réseau « Vivre Paris ! » sera représenté lors de cette réunion », pour « faire le point sur les avancées »<sup>745</sup>. Si ces associations expriment ainsi leur mécontentement dans les comités de suivi, elles ne co-construisent pas les réponses. La décision finale revient aux élus municipaux qui choisissent certains projets apparus lors de ces concertations et en rejettent d'autres suivant un subtil arbitrage entre leurs choix politiques et la prise en compte des électeurs. Très vite, les actions du bureau des temps butent sur le dialogue social sectoriel, et la participation des citoyens, même des citoyens organisés, reste minoritaire. Dès lors, la référence à la démocratie participative ne renvoie plus qu'à un discours.

---

<sup>741</sup> Archive de Paris : Cote 3789 W 8, lettre de Camille Montacié du 13 janvier 2009 pour Patrick Bloche, maire du 11<sup>e</sup> arrondissement

<sup>742</sup> Archive de Paris : Cote 3789 W 8, lettre de Camille Montacié du 15 décembre 2008, au maire du 13<sup>e</sup> arrondissement Jérôme Coumet

<sup>743</sup> Archive de Paris : Cote 3789 W 13, document interne « composition du comité de pilotage » : six adjoints au Maire de Paris, de deux maires d'arrondissement, du Préfet de police, du Président du conseil régional d'Île-de-France, de l'association Technopol, du Syndicat prodiss, de l'association Musiques actuelles à Paris, du Syndicat national des entreprises gaies, de la Chambre syndicale des cabarets artistiques et discothèques, de l'association Nuit vive, de l'Association Vivre le marais, Accomplir, Riverains de la butte aux cailles, Antibruit de voisinage, Les robins de Marais, Monts 14 et Les amis de la Butte aux Cailles.

<sup>744</sup> Archive de Paris : Cote 3789 W 14, Lettre du 21 janvier 2011 du réseau Vivre Paris à Mao Peninou

<sup>745</sup> Archive de Paris : Cote 3789 W 14, Lettre du 3 février 2011 de Mao Peninou au réseau Vivre Paris

Le constat préliminaire est l'imprécision qui entoure les expériences menées par le bureau des temps et sa place effective dans les projets. Ces ambiguïtés viennent de l'absence d'archive produite par les agents du bureau. Les seuls documents archivés sont signés en général par l'adjoint en charge de celui-ci. De plus, si une publicité est faite autour de cette invention au début des années 2000, ses actions ne sont plus valorisées par la suite. C'est d'autant plus vrai pour la période de 2011 à 2014 où il semblerait avoir encore un adjoint en charge du bureau des temps alors que ce dernier n'existe plus. Ses principaux actes ont été de sensibiliser aux actions temporelles et de créer des espaces de dialogue ponctuel notamment avec les usagers des services publics. Mais ceux-ci varient entre des espaces de simple information du citoyen à des espaces de codécisions. On peut émettre l'hypothèse qu'en s'instituant, le bureau des temps a peu à peu perdu sa transversalité. Mais surtout la recherche de solutions adaptables à toute la ville a rendu difficile la démarche de concertation.

Suivant les projets et les méthodes utilisées, la politique du bureau des temps oscille entre trois modèles : celui de la « modernisation participative », de la « démocratie de proximité », et de la « démocratie participative »<sup>746</sup>. Dans le cas de la « modernisation participative », l'utilisateur est consulté pour moderniser le service public lors des enquêtes sur les horaires par exemple. Une grande partie des travaux du bureau des temps peuvent se classer dans ce modèle. Lors du projet des États généraux de la nuit, le savoir de l'utilisateur est pris en compte lors d'ateliers délibératifs où les élus et les citoyens constitués travaillent ensemble mais la décision finale revient aux élus. Il est possible de parler de démocratie de proximité. Le seul projet renvoyant peut-être à un processus de démocratie participative très locale est le premier travail sur l'enfance. Les citoyens y ont été actifs et ont inversé la demande, et par cela articuler les logiques *top down et bottom up*<sup>747</sup>. Il est possible de conclure que le bureau des temps n'a pas réellement réussi à importer la démarche italienne. Le passage du bureau des temps à un pôle Usagers, Qualité et Temps révèle l'abandon de la démarche participative.

Le bureau des temps lie peu les thématiques temporelles entre elles. L'intérêt pour la nuit est peu associé à la lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes. D'ailleurs les initiatives en faveur de l'égalité semblent cibler essentiellement les familles. Excepté les expériences liées à la nuit, le bureau des temps s'inscrit dans un long processus de modernisation des services publics. La réflexion sur les horaires des services parisiens est hésitante, car dans le discours véhiculé par la mairie, la ville de Paris

---

<sup>746</sup>M-H. BACQUE, H. REY, Y. SINTOMER, *Gestion de proximité et démocratie participative, Une perspective comparative*, Cahors, La découverte, 2005

<sup>747</sup>M-H. BACQUE, H. REY, Y. SINTOMER, *Gestion de proximité et démocratie participative, Une perspective comparative*, Cahors, La découverte, 2005

ne doit pas être ouverte 24 heures sur 24<sup>748</sup>, mais les expériences menées tendent à élargir les horaires d'ouverture. Le bureau des temps semble s'être peu intéressé à la mobilité des personnes, excepté sur les transports de nuit. Pourtant en mars 2013, la SNCF a essayé de promouvoir auprès des entreprises de la région un étalement des horaires de travail (décalage de 15 à 30 minutes) pour éviter les heures de pointes<sup>749</sup>. Si ce modèle n'est pas repris par le bureau des temps, on retrouve un problème et une solution prônée par le CNAT dès 1958.

Si il n'y a pas de prise en compte global de l'Île-de-France, trois villes de cette région adhèrent au réseau national Tempo Territorial : Saint-Denis, Paris et Pantin. Pour cette dernière, la mise en place du bureau des temps était une promesse de campagne de 2008, mais celui-ci n'a pas pu voir le jour en raison de la répartition des compétences et des délégations entre forces politiques<sup>750</sup>. À la place une direction des usagers a été instaurée et des élus ont intégrés des études sur les usages des services municipaux (comme celui chargé de la jeunesse). On retrouve dès lors le triptyque : étude sur les usages, prise en compte de la demande, ouverture plus importante. Ces trois villes ne travaillent pas directement ensemble mais participent aux travaux communs engagés par Tempo territorial, et voient leurs chargés de mission passer de l'une à l'autre. Par exemple Patrice Vuidel, consultant chez Artémis, a travaillé pour les trois villes et est actuellement adjoint au maire de Pantin.

---

<sup>748</sup>Rapport d'information fait par M. Edmond Hervé, au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur les politiques temporelles des collectivités territoriales, Séance ordinaire du Sénat N°558, 22 mai 2014 disponible sur le site du sénat, p. 115

<sup>749</sup>Rapport d'information fait par M. Edmond Hervé, au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur les politiques temporelles des collectivités territoriales, Séance ordinaire du Sénat N°558, 22 mai 2014 disponible sur le site du sénat, p. 58

<sup>750</sup>*Ibid.* p.112

---

De 1981 à 1996, l'État se désengage des actions prenant en compte la totalité des temps sociaux ou individuels. Après un bref essai, les politiques portant sur les temps sont abandonnées et chaque ministère retrouve son champ d'intervention. Avec le chômage du début des années 1980, le Ministère du Temps Libre est décrédibilisé, ce qui se répercute sur l'aménagement des temps au niveau national. De 1996 à 2002, les politiques temporelles françaises se mettent en place notamment grâce aux programmes européens et à l'importation des expériences italiennes. Mais dès 2002, avec la fin du gouvernement de Lionel Jospin, l'État semble se désengager de nouveau, au profit des structures locales. La plupart de celles-ci se regroupent dans l'association Tempo Territorial, qui devient l'outil pour toutes les lier ; le programme de la DATAR se terminant en 2004.

L'objectif central des politiques temporelles est de proposer un autre modèle politique. Elles restent néanmoins des démarches permettant une meilleure qualité de la vie. Si le Ministère du Temps Libre doit aider à l'harmonie des temps d'un individu au niveau de la journée, de la semaine et de l'année, son principal objectif est que tous les français(e)s accèdent aux loisirs et au tourisme. L'inégalité face aux temps entre les catégories sociales est bien plus intégrée dans les discours. L'étalement des vacances qui était un des objectifs redondant des initiatives temporelles disparaît, car celles de la fin des années 1996 souhaitent se concentrer sur le quotidien. Cette réflexion ne prend pas en compte les vacances, et très peu la diversité des rythmes annuels.

En 1981, l'égalité aux loisirs et l'éducation populaire sont conçus comme un prérequis à la participation de tous à la vie de la cité. La participation des citoyens par les politiques temporelles n'est pas nouvelle en 1996, mais elle est théorisée au cours des années 1990. Du milieu des années 1980 à celui des années 1990, s'il n'y a pas d'actions temporelles d'ensemble, le corpus théorique sur les temps sociaux se développe. Il se greffe à celui sur la proximité et de la démocratie. En témoignent les écrits du CATRAL, l'harmonisation des temps au sein de la société prend de l'importance au tournant des années 1980, lorsque les temps partagés deviennent primordiaux pour que les individus puissent vivre ensemble. En effet, la référence au lien social et à la participation de chacun à la vie de la cité<sup>751</sup> devient omniprésente. Les services de proximité sont également valorisés<sup>752</sup>. À partir du moment où

---

<sup>751</sup>A.N. : Cote 19970184/4, CATRAL, « Le temps et la ville, dix principes logiques pour convaincre d'engager les actions locales d'aménagement du temps de nos enfants »

<sup>752</sup>A.N.: Cote 19970184/2, note produite par le service d'étude et d'aménagement touristique de l'espace rural (SEATER), mars 1984

l'échelle idéale est celle du quartier, du micro local pour les projets temporels, l'échelle de la région Île-de-France n'est plus adaptée aux actions temporelles concertées. Il y a une concomitance temporelle entre la fin du CATRAL et le nouveau dynamisme qui entoure les politiques temporelles. Le poids des chercheurs et des élus ne permet pas de reproduire la concertation prônée par les expériences italiennes, car les entreprises en sont presque toujours absentes. Ces politiques ne sont pas nées d'une mobilisation sociale comme en Italie (féministes et syndicats) ; dès lors les avis des syndicats des salariés sont généralement en dissonance vis-à-vis des propositions. L'exemple du bureau des temps parisien montre le cloisonnement entre les directions municipales, la difficile concertation entre les acteurs sociaux et économiques, et l'instrumentalisation du bureau au nom d'une modernisation des services où l'utilisateur est constitué en sujet de droit.

Les politiques des temps des villes ont réussi à s'implanter car elles ont trouvé un écho auprès de différents acteurs (élus et chercheurs notamment), qui y ont vu une possibilité de mener des politiques urbaines différentes et de développer une démocratie de proximité, devenue un devoir. Dans le dépliant de présentation du bureau des temps parisien réalisé par la Mairie de Paris, à la question « c'est quoi ? » la réponse est claire, c'est une « expérience de démocratie participative »<sup>753</sup>. La participation et la proximité donnent un sens aux politiques temporelles. Ces dernières doivent favoriser la maîtrise des temps sociaux et individuels pour tous dans l'optique de recréer du lien social mais surtout créer des espaces de dialogue sociétal local avec un maximum d'acteurs permettant de régénérer la politique locale, de développer une démocratie participative. Pour cela par exemple elles doivent synchroniser les temps sociaux et urbains. Les politiques temporelles font appel à plusieurs imaginaires collectifs. Leur plus-value est qu'elles agissent sur le quotidien (proximité temporelle), et sur le quartier (proximité spatiale) : le bureau des temps permet « d'imaginer ensemble des solutions qui améliorent la vie quotidienne dans chaque quartier »<sup>754</sup>.

---

<sup>753</sup>Hôtel de Ville : Cote 207175, Dépliant provenant de la mairie de paris *Ensemble réinventons notre ville*, partie sur les Bureaux des temps, sans doute 2003

<sup>754</sup>*Ibid.*

## CONCLUSION

Si Jean-Yves Boulin, Pierre Dommergues ou Sandra Mallet mentionnent les politiques antérieures aux années 1990, c'est pour mieux en détacher « les politiques des temps des villes ». Cette séparation est également reprise par les élus socialistes qui ne mentionnent que l'éphémère Ministère du Temps Libre et les avancées sous le Front Populaire. D'après Jean-Yves Boulin, la problématique temporelle entre réellement sur l'agenda politique à partir de 1981. D'après Sandra Mallet, la volonté politique est « née au sein de l'aménagement du territoire »<sup>755</sup> avec le CNAT, mais elle en dresse un bilan critique. Ce mémoire vise à éclairer l'évolution de l'aménagement des temps plutôt que de reprendre une lecture accentuant la rupture de la fin des années 1990. Il faut pour cela confronter les discours et les réalisations.

### Le dialogue sociétal territorialisé

D'après ces auteurs les politiques temporelles françaises des années 1990 se différencient de celles qui les précèdent car elles s'appuient sur une démarche de concertation et de participation favorisant la démocratie de proximité ou participative. Dans tous les cas, l'intérêt relève de leur ingéniosité à mener des politiques urbaines différentes. Pour le CNAT, l'aménagement du temps doit être local, concerté et ouvert sur les usages. Ce mémoire essaye de montrer les continuités et les ruptures entre les différentes actions publiques de ces périodes.

### Une échelle de plus en plus locale.

Dès les années 1950, l'aménagement du temps ne peut être une politique sectorielle imposée par l'État. Il doit être appliqué au niveau des agglomérations, car elles sont perçues comme les échelles adaptées pour organiser l'ensemble des activités professionnelles puis l'ensemble des activités sociales. En 1976 cet échelon est confirmé lorsque pour la première fois, une politique publique temporelle est formalisée à l'aide de structures propres au niveau local, avec le maire comme initiateur. L'Île-de-France, par la présence du CATRAL depuis 1966 reste un cas à part, alors que les premières expériences s'y sont déroulées. À partir des années 1970, ces politiques sont accompagnés d'un discours sur le cadre urbain permettant

---

<sup>755</sup>S. MALLET, *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie, Vers un urbanisme temporel, thèse de doctorat en urbanisme*, T. PAQUOT (DIR.), Institut d'Urbanisme de Paris Université Paris Est- Paris 12, 2009, p. 272

une qualité de vie. Très vite, deux images sont reliées, celle de la ville vide et celle des temps vides, avec l'idée sous-jacente que les problèmes comme les solutions sont imbriqués. Ce discours sur la ville ne disparaît donc pas et se retrouve exacerbé dans les années 1980-1990. Entre 1950 et 1980, les initiatives nationales et locales dialoguent entre elles ; celles du CNAT avec celles du CATRAL, puis celles du groupe interministériel à l'aménagement du temps et la mission temps avec celles des CLAT. La région parisienne a un statut à part, et les relations du CATRAL avec l'État sont plus ou moins conflictuelles. Si plusieurs niveaux sont sélectionnés pour l'expérimentation de la DATAR, les structures temporelles des années 2000 sont souvent municipales. Dès 2002, la politique temporelle n'est plus qu'une politique locale. Mais le quartier est l'échelon choisi pour les réalisations concrètes. Il est porteur de beaucoup d'espérances, et fait écho aux politiques de la ville. Pourtant le bureau des temps parisien après avoir réalisé quelques microprojets tente d'intégrer la région Île-de-France à la politique temporelle parisienne.

D'une concertation fermée à une concertation ouverte : une participation difficile

Pour le CNAT, les actions d'aménagement du temps ne peuvent être imposées, elles doivent naître d'une concertation entre les différentes forces du monde du travail. À partir de ces concertations, de grands principes sont énoncés. Des ingénieurs et des représentants en sciences sociales et humaines les traduit en expérimentations. Le CATRAL est formé sur la même idée avec un essai d'ouverture vers les associations. L'idée étant d'instaurer un comité local pour aménager les temps avec des participants fixes. Il s'agissait donc de créer un espace pour cette concertation. Dans les années 1970, un discours ambivalent se développe sur le recours aux citoyens et aux technocrates. Les politiques des comités locaux d'aménagement du temps (CLAT) sont privilégiés aux politiques nationales, telles que celle de la Charte à la qualité de la vie, car ces dernières comportent un risque de technocratisation. À l'inverse, une mission composée de technocrates est constituée pour aider les comités. En 1976, les CLAT proposent un autre modèle que le CNAT et le CATRAL car ils regroupent des élus, des administrateurs et des représentants de la société civile autour des problèmes temporels, avec une place centrale laissée aux élus et surtout au Maire. Un des apports des cent mesures et des mouvements environnementaux est d'avoir institutionnalisé la participation des différentes associations dans les mesures liées à la qualité de la vie. Les politiques temporelles peuvent être appréhendées comme un exemple de politique publique s'adaptant à « la demande de démocratisation, de partage du pouvoir et de reconnaissance du local face à un État tout puissant » venant des mouvements sociaux urbains des années

1960<sup>756</sup>. La participation et la construction en commun de projets territoriaux sont au cœur des politiques temporelles des années 2000. Comme beaucoup d'actions publiques visant une démocratie participative, elles proviennent des élus. Nous passons ainsi d'un comité temporel avec des participants fixés à des projets pluriels qui définissent les participants. Mais l'exemple du bureau parisien montre que ce système est vite abandonné au profit de partenariats plus courants. Le citoyen non organisé qui est une des cibles des bureaux des temps ne semble pas avoir participé à cette politique : les objectifs ne sont donc pas toujours tenus.

De l'appel à l'usager à la « modernisation participative »<sup>757</sup> du service public

L'usager, figure emblématique des discours sur l'agencement des temps est mobilisée du CNAT aux bureaux des temps. Pour Jean Hallaire (du CNAT), la désynchronisation, la clarification des horaires et l'augmentation de l'amplitude horaire permettent une prise en compte de l'usager et au demeurant une rationalisation des services, notamment publics. Pour s'adapter aux temps des usagers, le CNAT demande dès 1958 d'élargir l'amplitude d'ouverture des services publics et des commerces. Les limites d'ouverture traditionnellement indépassables sont de plus en plus réduites, ce qui entraîne un conflit récurrent avec les syndicats des salariés. Le CATRAL promeut une ouverture tardive des garderies, des équipements municipaux et se prononce en faveur de l'ouverture le dimanche<sup>758</sup> ; avec Publics Services il tente l'ouverture jusqu'à 20 heures des services administratifs. Le système de « plages horaires variables » de Jacques de Chalendar fonctionne si les écoles ou les services municipaux sont presque toujours ouverts. Les usagers des services sont un des publics visés par les politiques des temps des villes ; dans le cas parisien, ils deviennent les principaux bénéficiaires des travaux. Ces dernières politiques construisent un discours sur la solidarité et l'égalité (qui sont en fait ses principes traditionnels) face aux services publics. Mais les actions en faveur de la qualité des services parisiens indiquent l'intégration des critères de productivité, du thème de la proximité et de la préférence des usagers. Ceux-ci étant devenus garant des modes d'actions publiques. Sous couvert de prendre en compte les temps des usagers, beaucoup d'actions deviennent des leviers pour la « modernisation » des services

---

<sup>756</sup>M. CASTELLS, *Luttes urbaine*, Paris, Maspéro, 1973

<sup>757</sup>M-H. BACQUE, H. REY, Y. SINTOMER, *Gestion de proximité et démocratie participative, Une perspective comparative*, Cahors, La découverte, 2005

<sup>758</sup>A.N : Cote 19970184/4, *Vers de nouveaux rythmes, pour la performance à l'école, dans l'entreprise*, CATRAL, 1986

publics (rentabilité, accessibilité, simplicité, rapidité)<sup>759</sup>.

## Les actions d'aménagement des temps

### Le temps de travail, pilier des actions temporelles

Pour Sandra Mallet les actions temporelles des années 1950 à 1980 ne portent que sur le temps de travail et les rythmes scolaires. Il est vrai que le temps de travail est le premier temps auquel s'intéresse le CNAT. D'ailleurs, les travaux du CNAT et le CATRAL ont favorisé la journée continue et la semaine de 5 jours. Les temps de loisirs sont peu à peu intégrés par le CNAT, afin de valoriser la désynchronisation des horaires de travail ; celle-ci permet de réinvestir le temps gagné dans d'autres activités, comme les loisirs. Le temps de travail est perçu comme le temps dominant, impactant celui des services, des transports, des loisirs : une grande partie des initiatives consiste à désynchroniser les horaires de travail. Néanmoins, dès les années 1960 la politique nationale d'étalement des vacances accorde de l'importance aux interactions entre les temps de loisirs et de travail. Les initiatives en faveur d'un étalement des vacances continuent jusque dans les années 1980, même après la fin du Ministère du Temps Libre. Les CLAT développent une politique des temps libres plus construite en travaillant sur l'animation des villes (la rue du mercredi) ou sur la multiplication des usages dans les espaces de loisirs. Grâce à ces politiques, des villes récupèrent de l'argent pour développer leurs offres de services et leurs équipements municipaux (vacances pour ceux qui restent). Le CATRAL suit la même inflexion dans les années 1970. Entre 1981-1983, la réflexion porte sur tous les temps mais les initiatives se concentrent sur l'étalement des vacances et le temps de travail. Avec l'adoption en 1983 de la notion de « temps choisi », toutes les actions entreprises sur les divers temps doivent accompagner l'aménagement et la réduction du temps de travail. Ce temps reste structurant par la suite car le chômage reste un problème économique majeur. D'ailleurs d'après Jean-Yves Boulin, la resynchronisation des horaires et l'adaptation de l'offre des services publics à l'évolution des modes de vie constituent un levier de création d'emploi. Un des grands axes des politiques temporelles des villes est d'aménager des journées continues et un plein temps pour les salariés municipaux. L'idée centrale est d'intégrer tous les temps quotidiens. Elles embrassent pour cela des temps quotidiens différents suivant leurs projets (service, travail, culture, éducation, transport), mais les croisent peu. La nuit devient un sujet à part entière notamment grâce au travail de Luc Gwiazdzinski.

---

<sup>759</sup>P. WARIN, *Quelle modernisation des services publics ? Les usagers au cœur des réformes*, Paris, La découverte, 1997

Un discours alternant entre harmonisation des temps sociaux ou individuels

Les aménageurs des temps développent plusieurs niveaux de lecture : la société et l'individu. Le CNAT et au début le CATRAL se placent délibérément du côté de la société. Le coût économique et humain pour la société est fondamental. Il s'agit d'aménager les principaux temps sociaux entre eux pour que les rouages de la société fonctionnent. L'individu n'apparaît pas dans ce raisonnement. En 1970, le temps devient personnalisé et subjectif. L'objectif est de permettre à chaque individu de développer un « temps personnel (en relation avec ce qu'il est comme individu) et spécifique (en relation avec telle ou telle activité de travail) »<sup>760</sup>. L'essentiel est le déplacement de la focale de la société à la personne. L'individu est au cœur des politiques, il doit pouvoir maîtriser ses temps au moment où le collectif disparaît. Les solutions préconisées sont donc elles aussi individuelles. Les politiques temporelles semblent suivre le même schéma que beaucoup de politiques publiques. L'année 1981 marque un tournant même si les moyens ne sont pas donnés pour transformer les objectifs en mesures concrètes. L'individu se fond dans les catégories sociales et l'harmonie des temps sociaux réapparaît au nom de la lutte contre les inégalités. Au fond les actions temporelles doivent permettre à la société de fonctionner, et cet enjeu est partagé par les politiques des années 2000. Ces dernières essayent de proposer une synthèse entre les rythmes individuels des citoyens et les rythmes liés à la ville tout en privilégiant l'ambition de « faire société ». Ce changement de perception dépend, entre autres, des alternances politiques comme l'a démontré ce mémoire. Cependant, tous les acteurs d'une période semblent partager une même lecture de la réalité : l'harmonisation des temps au sein de la société devient centrale au tournant des années 1980 pour les membres affiliés au parti socialiste et également pour les participants au CATRAL.

La conciliation des différents temps : des solutions qui dépendent du rôle attribué aux femmes.

Pour le CNAT, le cadre professionnel et le cadre familial sont primordiaux, ce qui pose problème pour les propositions de désynchronisation des congés. Le temps partiel féminin est quand même perçu comme un bienfait pour la société, car il permettrait de préserver le cadre familial tout en ajustant les temps au sein de la société. Cependant l'articulation des temps n'est pas intégrée à la réflexion du CNAT. Il faut attendre les années

---

<sup>760</sup>W. GROSSIN, *Les temps de la vie quotidienne*, Paris, Mouton, 1974

1970 pour que l'articulation des temps, notamment quotidien, soit traitée par les actions temporelles. Pour Jacques de Chalendar en 1970, l'aménagement du temps doit permettre à la mère d'effectuer son travail professionnel et domestique, et de garder également sa fonction d'amortisseur temporel :

« La journée continue permet, le soir, de disposer d'un temps appréciable entre l'arrêt du travail et le repas. En province, les mères de famille qui travaillent peuvent effectuer calmement leurs achats, puis s'occuper de leurs enfants et aussi de leur mari, qui bénéficie d'une cuisine moins improvisée »<sup>761</sup>.

Pendant les années 1970, l'articulation des temps inclut la différence de sexe, mais celle-ci n'est pas centrale dans les solutions proposées, d'autant que le Rapport Labrusse refuse de différencier ses solutions suivant le sexe social des individus. En 1978, le CATRAL reprend l'idée que le temps partiel permet aux femmes de mieux concilier leurs charges familiales et professionnelles. Les politiques temporelles des années 2000, observant la double journée des femmes, mettent au cœur de leurs objectifs la conciliation entre l'activité professionnelle des mères et la préservation de leur capacité de reproduction. Si l'articulation entre les temps est neutre, la conciliation est un terme uniquement utilisé pour les femmes. Suivant les solutions préconisées, elles basculent vers des politiques familialistes ou égalitaristes. Cependant, cet enjeu ne prend qu'une place très réduite dans les actions temporelles des temps des villes. Les politiques d'aménagement des temps des années 1950 à 2014 sacralisent la famille. Le terme femme renvoie inévitablement au rôle social de mère.

L'intégration de l'espace-temps dans les discours, mais une dissociation dans l'aménagement.

Pour le CNAT, l'aménagement du temps n'est pas une sous-branche de l'aménagement spatial. Comme l'espace, le temps doit être planifié. S'il est lié à celui de l'espace, il doit s'en dissocier pour exister. Il n'est pas forcément opportun de traiter cette période suivant l'intégration des problématiques temporelles à l'urbanisme. Les moyens de transports sont au cœur de la réflexion portée par le CNAT et le CATRAL qui souhaitent lutter contre concentration spatiale et temporelle. Mais avec leur intégration dans les politiques environnementales, l'imbrication entre les agencements temporels et spatiaux se trouve renforcée. Dans les années 1970, les deux sont donc liés, car un travail sur les temps permet de sauvegarder l'espace. Les CLAT et le CATRAL préconisent la multiplication des usages pour un lieu et une utilisation variée dans le temps pour permettre à d'autres publics

---

<sup>761</sup>P. LAMOUR, J. DE CHALENDAR, *Prendre le temps de vivre travail, vacances et retraite à la carte*, Paris, Seuil, 1974, p.16

d'y accéder dans un souci de rentabilité et d'économie d'espace. Ces projets se retrouvent ultérieurement. En effet, plusieurs projets des politiques temporelles des années 2000 sont déjà présents dans les années antérieures. Un des projets auxquels participe le bureau des temps lyonnais consiste en un réseau de télécentres. Ces espaces de travail qui s'appuient sur le constat d'une répartition imparfaite entre temps de travail, temps de transport, temps libre et leurs homologues spatiaux sont très proches des bureaux de voisinage du CATRAL. Cependant les projets des bureaux des temps semblent plus aboutir. En ce qui concerne l'intégration de l'urbanisme temporel dans les politiques temporelles, nous rejoignons la conclusion globale de Sandra Mallet :

« Ainsi semble apparaître le même schéma des années 1950 à 1990 : tout comme « l'aménagement du temps » de cette période, les politiques temporelles actuelles sont nées de constats établis au sein de l'aménagement du territoire, et tout comme lui, elles s'en sont éloignées pour se centrer principalement sur des problèmes d'horaires se rapportant aux équipements publics et au travail »<sup>762</sup>.

À Paris pour les années 2000, l'urbanisme temporel est prospectif, ponctuel et limité (Sandra Mallet développe plusieurs raisons dans sa thèse). Au niveau de la régulation temporelle territorialisée, il semblerait que certains territoires aient prévu d'intégrer les réflexions temporelles dans l'aménagement du territoire, mais pour l'instant cet objectif est resté embryonnaire dans la pratique.

1958 -2014, les larges progrès de l'analyse temporelle

La pluralité et la personnalisation des temps se vulgarisent au début des années 1970 grâce aux écrits de Jacques De Chalendar et de William Grossin. Ce dernier énonce les expériences temporelles quotidiennes auxquelles sont confrontés les individus. En postulant que la vie personnelle est une expérience temporelle, il fait des temps une dimension centrale à prendre en compte tant pour les sciences que pour les acteurs politiques. Malgré tout, il faut attendre les années 1980, pour que l'utilisation du terme temps soit moins balbutiant et pour que la pluralité soit de mise. Elle est totalement actée avec l'appellation « bureau des temps ». Les techniques de représentations temporelles et spatiales développées par la *Time-geography* ont peu été reprises en France. Les politiques temporelles italiennes amènent donc une nouvelle manière de se représenter les usages dans l'espace et le temps avec les

---

<sup>762</sup>S. MALLET, *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie, Vers un urbanisme temporel, thèse de doctorat en urbanisme*, T. PAQUOT (DIR.), Institut d'Urbanisme de Paris Université Paris Est- Paris 12, 2009, p.321

*chronotopes*<sup>763</sup>. En 1999, Thierry Paquot est un des premiers en France à parler de *chronotopie*<sup>764</sup> : définie comme l'interprétation des temps de la ville<sup>765</sup>. Ces nouvelles techniques de représentation sont saluées par les universitaires français qui souhaitent les développer en France. Ce qui explique leur intérêt pour les politiques temporelles italiennes. Mais en réalité les membres des structures municipales ne sont pas des urbanistes et ne maîtrisent pas réellement ces outils<sup>766</sup>.

## Des projets portés par des acteurs différents

De la productivité à la démocratie participative, en passant par la qualité de la vie.

Les actions temporelles sont constituées de plusieurs enjeux. Cependant il est toujours possible de dégager un objectif central auquel l'aménagement des temps est rattaché. De 1958 à 1970, l'aménagement du temps doit engendrer un accroissement de la productivité. Cela ne signifie pas qu'aucune considération à l'égard de « la vie humaine » ou du « bien commun »<sup>767</sup> ne soit développée. À l'inverse, l'aménagement du temps dans les années 1970 doit améliorer la qualité de la vie, à travers son action sur le cadre urbain. Cependant les préoccupations économiques sont également présentes, puisqu'il s'agit de lutter contre le gaspillage temporel et spatial dans un souci d'économie. Les politiques temporelles de la fin des années 1990 sont, elles, présentées comme un outil en faveur de la démocratie participative. Ces différents objectifs témoignent à la fois d'une lecture différenciée de la réalité et d'un projet de société. Les années 1981-1984 sont charnières, car les initiatives amorcées par le gouvernement d'union de la gauche perpétuent plusieurs des expériences antérieures, mais formulent également de nouveaux principes. Par exemple, les catégories sociales sont réintégrées dans la réflexion, et l'égalité entre les individus devient un principe d'action, ce qui constitue donc un socle commun avec les actions temporelles postérieures. De plus, l'étude du CATRAL sur les années 1980-1990 permet d'éclairer l'importance prise par l'harmonisation des temps sociaux spatialisés, au détriment d'une réflexion centrée

---

<sup>763</sup>Annexe VII : exemple de chronotope réalisé par le bureau des temps parisiens

<sup>764</sup>S. MALLET, *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie, Vers un urbanisme temporel, thèse de doctorat en urbanisme*, T. PAQUOT (DIR.), Institut d'Urbanisme de Paris Université Paris Est- Paris 12, 2009, p. 371

<sup>765</sup>A. GUEZ, « La chronocartographie dans le développement d'un urbanisme des temps et de la mobilité » dans J-Y BOULIN, P. DOMMERGUES, F.GODARD (DIR.), *La nouvelle aire du temps*, Paris, Editions de L'Aube DATAR, 2003

<sup>766</sup>S. MALLET, *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie, Vers un urbanisme temporel, thèse de doctorat en urbanisme*, T. PAQUOT (DIR.), Institut d'Urbanisme de Paris Université Paris Est- Paris 12, 2009, p. 322

<sup>767</sup>A.N.: Cote 19890117/50, dossier 06/O6/01, Jean Hallaire, « CNAT », *Revue de l'action populaire* n°127, avril 1959

uniquement sur l'individu. Si au cours des années 1990, les expérimentations et le discours qui les accompagnent s'orientent totalement vers le temps de travail, il n'y a pas de coupure idéologique nette entre l'ébauche du début des années 1981 et les politiques des temps des villes. Le changement d'enjeu est ce qui distingue le plus les différentes actions temporelles.

#### Des projets multiples, pour des acteurs divers

L'étude des différents acteurs n'a pas pu être complète et seulement des hypothèses peuvent être formulées. En 1958, des élus et des experts se rassemblent pour répondre aux problèmes des transports. Plus précisément au sein du CNAT, les ingénieurs des entreprises publiques de transports et des représentants de diverses sciences sous le commandement de Georges-Théodule Guilbaud, agrégé de mathématiques et proche des mathématiques sociales, sont considérés comme les experts. À leurs côtés, le CNAT regroupe essentiellement des membres des instances de productivité et de planification (notamment l'AFAP et le Commissariat au Plan). Pour leurs formations, deux grandes tendances peuvent être ébauchées : ils ont étudié soit à Polytechnique (puis une des écoles d'application) soit à l'École (libre) de sciences politiques de Paris. Nés entre la fin du XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle, ils occupent pour la plupart des postes dans les entreprises publiques de transport et d'énergie. Certains sont également présents dans les chambres de commerce. Ainsi l'aménagement du temps est né au sein du Commissariat Général du Plan. Robert Buron a joué un rôle majeur, et ses relations personnelles ont permis la diffusion de l'aménagement temporel : que ce soit celles liées avec Paul Delouvrier, ou celles avec les membres du groupe des 10, qui fonde par la suite l'Institut du temps en 1984. Le lien entre Louis Armand (ingénieur travaillant à la SNCF) et les membres du CNAT est renforcé par leur travail en commun au sein du comité Rueff-Armand. Serge Antoine et Bertrand Labrusse sont nés dans les années 1920-1930 et ont étudié à l'ENA. Serge Antoine a dû rencontrer l'aménagement du temps lors de ses différents travaux d'aménagement spatial, notamment à la DATAR. En ce qui concerne les membres du CATRAL, les affinités partisans expliquent la présence des élus. Les représentants des forces économiques et sociales du CATRAL siègent en majorité au Conseil économique et social régional. Les membres de la Mission à l'aménagement du temps entre 1976 et 1981 ont des profils variés. Le manque d'information les concernant empêche de tirer des conclusions d'ensemble ; par contre le poids des ingénieurs est restreint par rapport au CNAT. Tandis qu'en 1981, les personnes chargées de l'aménagement des temps sont des membres de l'administration ou pour certains du monde de l'enseignement. Comme étudié, l'impulsion des politiques temporelles des temps des villes vient d'un groupe

de chercheurs travaillant ensemble autour des problèmes temporels depuis plusieurs années en France comme à l'étranger. Le développement des politiques temporelles hors des frontières italiennes s'explique en partie par les contacts noués entre Sandra Bonfiglioli, Ulrich Mückenberger et Jean-Yves Boulin<sup>768</sup>.

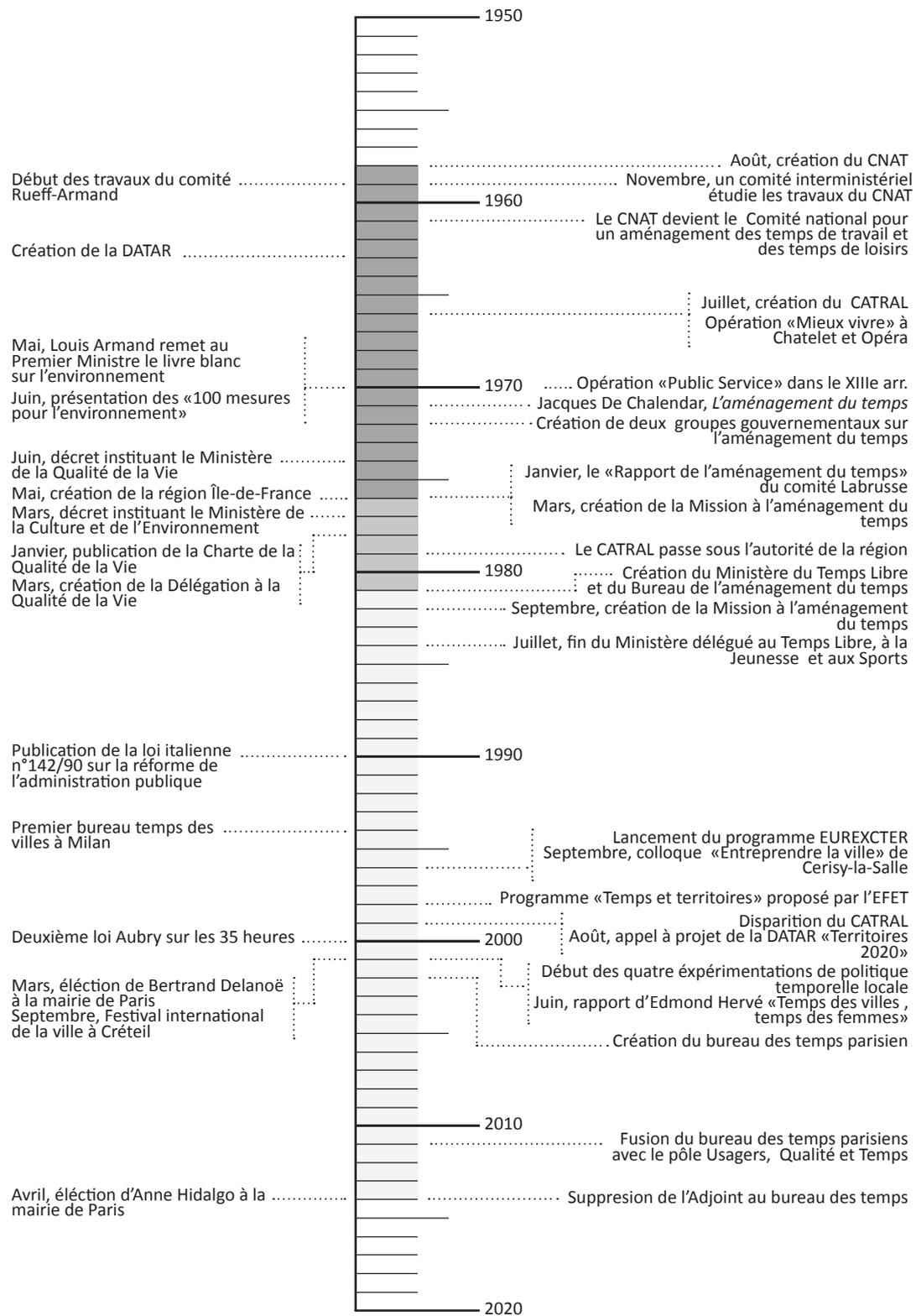
Ce mémoire vise à étudier l'émergence et l'organisation d'actions publiques temporelles. Il serait maintenant intéressant d'approfondir sa réception par la population. Le discours moralisateur et d'encadrement des pratiques semble s'être tari avec les politiques des temps des villes. Est-ce le manque de source pour les années 1990 qui a introduit un biais dans l'analyse ? Si le bureau des temps parisien développe généralement l'accès à la culture (horaire des musées et des bibliothèques) et tend à encadrer les débordements nocturnes, la division qui opérait entre les bonnes et les mauvaises pratiques des années 1970 a faibli. Est-ce parce que l'aménagement du temps était un outil pour répondre à des mobilisations sociales préexistantes dans les années 1950-1970 qu'un discours de normalisation s'est construit (crise des transports, puis demande de démocratisation et de reconnaissance du local) ? Celles des années 1990-2000, importées par des chercheurs, universitaires puis par des élus, ne semblent pas réagir à des revendications mais semble partir des usages afin de créer des liens sociaux.

Par ailleurs, les archives des comités locaux d'aménagement du temps, fondés en 1976, permettraient de comprendre comment dans chaque territoire les élus, voire la société civile présente, s'approprient une politique nationale et en redéfinissent les contours pour l'adapter à leurs propres exigences et leurs spécificités. Ces archives peuvent être un moyen d'accéder aux différentes positions tenues par les divers groupes d'acteurs. Ces comités locaux ne sont pas les seules expériences locales pouvant être étudiées. À côté du CATRAL, l'association ARPEDAT reçoit des financements pour l'aménagement du temps à l'échelle régionale dans les années 1970-1980. Étudier cette association agissant en faveur de la planification temporelle au niveau du Languedoc-Roussillon permettrait de mieux comprendre un modèle très différent de celui du CATRAL. Elle semble s'inscrire dans la politique d'aménagement touristique, notamment menée par Philippe Lamour depuis les années 1950.

---

<sup>768</sup> S. MALLET, *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie, Vers un urbanisme temporel, thèse de doctorat en urbanisme*, T. PAQUOT (DIR.), Institut d'Urbanisme de Paris Université Paris Est- Paris 12, 2009, p. 269

# CHRONOLOGIE



# Bibliographie

## L'urbain, la Région Parisienne

### Ouvrages généraux :

- M. AGULHON (DIR.), *Histoire de la France urbaine, La ville de l'âge industriel. Le Cycle haussmannien*, tome 4, Paris, Points Seuil, 1998, (1983)
- I. BACKOUCHE, « L'histoire urbaine en France. Nouvel objet, nouvelles approches », *Urban History Review*, v. XXXI, 2003
- J. BEAUJEU-GARNIER, *Place, vocation et avenir de Paris et de sa région*, Paris, La documentation française, 1975
- P. BLANQUART, *Une histoire de la ville – pour repenser la société*, Paris, La découverte, 1998
- C. CANTEUX, *Filmer les grands ensembles*, Paris, Créaphis, 2014
- A. FOURCAUT, E. BELLANGER, M. FLONNEAU, *Paris/Banlieues - conflits et solidarités*, Paris, Créaphis, 2007
- F. HERAN, *Le retour de la bicyclette, une histoire des déplacements urbains en Europe de 1817 à 2050*, Paris, la découverte, 2014
- H. LEFEBVRE, *La révolution urbaine*, Paris, Gallimard, 1970
- B. MARCHAND, *Paris. Histoire d'une ville XIXe XXe siècles*, Paris, Seuil, 1993
- M. RONCAYOLO (DIR.), *Histoire de la France urbaine, La ville aujourd'hui - Mutations urbaines, décentralisation et crise du citoyen*, tome 5, Paris, Points Seuil, 2001, (1985)

### Ouvrages spécialisés :

- J. BONAMY, M. NICOLE (DIR.), *Services et mutations urbaines, Questionnements et perspectives*, Paris, Anthropos, 1994
- A. CAUQUELIN, *La ville, la nuit*, Paris, PUF, 1977
- E. CHERKI, D. MEHL, *Les nouveaux embarras de Paris. De la révolte des usagers des transports aux mouvements de défense de l'environnement*, Paris, Maspéro, 1979
- Y. COMBEAU, P. NIVET, *Histoire politique de Paris au XXe siècle*, Paris, PUF, 2000.
- S. DELATTRE, *Les Douze heures noires : la nuit à Paris au XIXe siècle*, Paris, A. Michel, 2003
- M. FLONNEAU, *L'automobile à la conquête de Paris*, Paris, Broché, 2003
- D. LARROQUE, M. MARGAIRAZ ET P. ZEMBRI, *Paris et ses transports, XIXe - XXe siècles. Deux siècles de décisions pour la ville et sa région*, Paris, Recherches/AHICF, 2002
- S. LAURENT, *Paul Delouvrier, un grand commis de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005
- H. LEFEBVRE, *Espace et politique*, Paris, Anthropos, 2001, (1972)
- P. NIVET, *Le conseil Municipal de Paris de 1944 à 1977*, Paris, publication la Sorbonne, 1994
- S. RONAI, « Paris et la Banlieue, je t'aime, moi non plus », *Hérodote n°11*, 2004, p. 28-47

### Outils :

- P. MERLIN, F. CHOAY, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 2010

## Le Temps - Les Politiques temporelles

### Ouvrages généraux :

- F. ASCHER, F. GODARD, *Modernité : la nouvelle carte du temps*, Paris, L'Aube, 2003
- S. BONFIGLIOLI, « Ville et temporalités urbaines », *Urbanisme*, n° 304, 1999
- J-Y BOULIN, P. DOMMERGUES, F. GODARD (DIR.), *La nouvelle aire du temps*, Paris, Editions de L'Aube DATAR, 2003
- J-Y BOULIN, U. MÜCKENBERGER, *La ville à mille temps. Les politiques des temps de la ville en France et en Europe*, Paris, DATAR, 20002
- J-Y BOULIN, *Villes et politiques temporelles*, Paris, Institut des villes, 2008
- J-Y BOULIN, S. BONFIGLIOLI, U. MÜCKENBERGER, *Les politiques temporelles locales en Europe*, La Tour-d'aigues, édition de l'aube, 2009
- N. ELIAS, *Du temps*, Paris, Fayard, 1996
- N. GERARD, « Rythmes temps et rythme social », *Temporalistes* n°15, mai 1990
- M. GERARDOT « Rythme des lieux, rythme de la ville », *urbanisme* n°376, janvier-fevrier, 2001
- W. GROSSIN, *Les temps de la vie quotidienne*, Paris, Mouton, 1974
- W. GROSSIN, *Pour une science des temps – introduction à l'écologie temporelle*, Paris, Octarès, 1996
- W. GROSSIN, « La notion de culture temporelle », *Temporalistes*, n°32, mars 1996
- G. GURVITCH, *La multiplicité des temps sociaux*, Paris, CDU, 1963
- R. HARMUT, *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte, 2010.
- M. HEIDEGGER (trad. E. Martineau), *Être et temps*, Paris, Authentica, 1985
- B. LEPETIT, *Temporalités urbaines*, Paris, Economica, 1993
- S. MALLET, « Que deviennent les politiques temporelles ? », *urbanisme* n°376, janvier-fevrier 2001
- S. MALLET, *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie, Vers un urbanisme temporel*, thèse de doctorat en urbanisme, T. Paquot (DIR.), Institut d'Urbanisme de Paris Université Paris Est- Paris 12, 2009
- D. MEDA, *Le temps des femmes : pour un nouveau partage des rôles*, Paris, Flammarion, 2008.
- A. OBADIA (DIR.), *Entreprendre la ville : Nouvelles temporalités, Nouveaux services*, La Tour-d'Aigues, édition de l'Aube, 1997
- T. PAQUOT (DIR.), *Le quotidien urbain*, Paris, La Découverte, 2001.

### Ouvrages spécialisés :

- « Emplois du temps », *Annales de la recherche urbaine* n° 77, mars 1997
- « Nuits et lumières », *Annales de la recherche urbaine* numéro n° 87, septembre 2000
- J. BEILLEROT, « Sue (Roger)—Temps et ordre social. Sociologie des temps sociaux », *Revue française de pédagogie*, 1995 n°12, p. 136-137
- S. BONFIGLIOLI, « L'Italie met en place des politiques de temps urbains pour un rapprochement entre vie privée et vie professionnelle » dans C. RUYTERS (DIR.) *Sphères privés et professionnelle. Vers une recomposition des rôles et des actions*, Bruxelles, De Boeck, 2004
- G. CETTE, D. TADDEI, J-Y BOULIN (DIR.), *Le temps de travail*, Paris, Syros, 1993
- J. DE CHALENDAR, *Une vie passionnée, itinéraire et rencontres*, Paris, Du Cerf, 2011
- A. CORBIN, *L'avènement des loisirs 1850-1960*, Paris, Aubier, 1995
- P. DELMAS, *Le maître des horloges : modernité de l'action publique*, Paris, Seuil, 1992

- F-X. DEVETER, « La disponibilité temporelle au travail des femmes : une disponibilité sans contrepartie ? » *Temporalités* n° 4, 2006.
- J. DUMAZEDIER, *Vers une civilisation du loisir?*, Paris, Le Seuil, 1962.
- J. DUMAZEDIER, « Sue Roger, temps et ordre social », *Revue française de sociologie*, 1994 n°35, p. 702-705
- P. FRIDENSON, B. REYNAUD (DIR.), *La France et le temps de travail (1814 -2004)*, Mayenne, Odile jacob, 2004
- F. GASNIER, « Mobilités et politique spatio-temporelles: vers un chrono-urbanisme et une articulation cohérente des temps des villes », *HAL-SHS*, 2013
- L. GWIAZDZINSKI (DIR.), *La ville 24 heures sur 24. Regards croisés sur la société en continu*, La Tour-d'Aigues, De l'Aube, 2003
- L. GWIAZDZINSKI, *La nuit, dernière frontière*, Paris, De l'Aube, 2005
- M. HAICAULT, « Temps sociaux et temporalités urbaines dans la politique de la ville », *Revue Interventions Economiques*, 2003
- M. T. HUET, Y. LEMEL, ET C. ROY, « Enquête emploi du temps des citoyens », *INSEE document rectangle*, décembre 1978
- P. LAMOUR, J. DE CHALENDAR, *Prendre le temps de vivre travail, vacances et retraite à la carte*, Paris, Seuil 1974,
- E. LEPINARD « Une occasion perdue : l'exemple française des politiques publiques des « Bureaux des temps », *Les cahiers du genre* n°33, 2002
- D. MEDA, R. ORAIN, « Transformation du travail et du hors travail : le jugement des salariés », *Travail et Emploi* n°90, avril 2002
- O. MONGIN, *La condition urbaine : La ville à l'heure de la mondialisation*, Paris, le Seuil, 2005
- E. MUNCH, « L'harmonisation des horaires de travail : en finir avec les heures de pointe ? », *Métropolitiques*, 22 janvier 2014
- R. PAWIN, *Histoire du bonheur en France, depuis 1945*, Paris, Robert Laffont, 2013
- C. REVOL, « Rythmes et urbanisme. Pour une approche esthétique du dynamisme urbain », *Rhuthmos*, 2012
- J. THOEMMES, « L'histoire oubliée des horaires individualisés : de la désynchronisation choisie à la flexibilité pour l'entreprise », *Revue française de socio-économie* n°11, 2013
- J. VIARD, *Le sacre du temps libre. La société des 35heures*, La Tour-d'Aigues, De l'Aube, 2004

## Territoires et Actions publiques

### Ouvrages généraux :

- FAURE, G. POLLET, P. WARIN (DIR.), *La construction du sens dans les politiques publiques : débats autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, 1995
- P. HASSENTEUFEL, A. SMITH, « Essoufflement ou second souffle ? L'analyse des politiques publiques « A la Française » », *Revue française des Sciences politiques* n°52, 2002
- « Gouvernance », *Les annales de la recherche urbaine* n°80-81, 1998
- P. MULLER « Présentation: cinq défis pour l'analyse des politiques publiques » dans « Enjeux, controverses et tendances de l'analyse des politiques publiques », *Revue française de science politique*, 1996
- J-C. THOENIG, P. DURAN, « L'État et la gestion publique territoriale », *Revue française de science politique* n°4, 1996

Ouvrages spécialisés :

- M-H BACQUE, H. REY, Y. SINTOMER, *Gestion de proximité et démocratie participative, Une perspective comparative*, Cahors, La découverte, 2005
- J. BAGUENARD, *La décentralisation*, Paris, PUF, 2004
- J. BEAUCHARD, *La mosaïque territoriale. Enjeux identitaires de la décentralisation*, La Tour d'Aigues, De l'Aube, 2003
- E. BELLANGER, « La ville en partage : les « savoir-administrer » dans la conduite des affaires municipales et intercommunales en banlieue parisienne (années 1880-1950) », *Revue d'histoire des sciences humaines* n° 12, mai 2005, p. 79-95
- E. BELLANGER, « Le maire au XXe siècle, ou l'ascension d'une figure "sympathique" et "intouchable" de la République », *POUVOIRS* N° 148, 2014, p. 15-29
- M. BLANC, « Vie quotidienne et démocratie », *Revue française de science politique*, n°45, 1995
- R. BOULAT, *Jean Fourastié, un expert en productivité*, Paris, Presse universitaires de Franche-Comté, 2008
- R. CANS ET F. CHAVOLIN, « Serge Antoine, aux origines du Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement », *Pour mémoire* 5, 2008
- F. CHARVOLIN, « L'invention du domaine de l'environnement en France », *STRATES*, 1997
- S. DION, « Les politiques municipales de concertation: néo-corporatisme et démocratie », *Sociologie du travail* n°2, 1984
- A-C. DOUILLET, A. FAURE, C. HALPERN, J-P LERESCHE, *L'action publique locale dans tous ses états. Différenciation et standardisation*, Paris, L'Harmattan, 2012
- M. DURAND, Y. HARFF, *La qualité de Vie. Mouvement écologique et mouvement ouvrier*, Paris, Mouton, 1977
- A. FAURE, J-P LERESCHE, P. MULLER, ET S. NAHRATH (DIR.), *Action publique et changements d'échelles : les nouvelles focales du politique*, Grenoble, L'Harmattan, 2007.
- S. FRIOUX, « L'invention politique de l'environnement », *Vingtième siècle. Revue d'histoire* n°113, 2012
- A-F. GARÇON, *Les Ingénieurs des Mines: cultures, pouvoirs, pratiques*, Paris, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2012
- L-A. GERARD-VARET, « La décentralisation de l'action publique en France », *Les annales de la recherche urbaine* n°68-69, 1995
- G. GRASS, « La démocratie participative : le goût du politique », *Revue urbanisme* n°358, janvier/février 2008
- P. GRISET (DIR.) *Georges Pompidou et la modernité – les tensions de l'innovation 1962 - 1974*, Bruxelles, PIE, 2006
- O. HENRY, *Les guérisseurs de l'économie. Sociogenèse du métier de consultant (1900-1950)*, Paris, CNRS Editions, 2012
- P. LASCOUMES, *Action publique et environnement*, Paris, PUF, 2012
- B. LAVILLE, « Du ministère de l'impossible au ministère d'état », *Revue française d'administration publique* n° 134, 2010
- C. LE BART, R. LEFEBVRE (DIR.), *La proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005
- O. MERIAUX, « Débordement territorial des politiques sectoriels » dans A. FAURE ET A-C DOUILLET (DIR.), *L'action publique et la question territoriale*, Grenoble, Presses universitaire de Grenoble, 2005
- S. PATTIER, *Tourisme et travail de l'éducation populaire au secteur marchand (1945 - 1985)*, Saint-Just-La-Pendue, Sciencespo, 2009
- T. PAQUOT, « Entretien de Serge Antoine », *Urbanisme* N°336, mai/juin 2004

- C. PESIS, S. TOPCU ET C. BONNEUIL. *Une autre histoire des « Trente Glorieuses » Modernisation, contestation et pollutions dans la France d'après guerre*, Paris, La Découverte, 2013
- T. TELLIER, « La transition décentralisatrice de l'aménagement », *Pour mémoire* n°13, printemps 2014
- C. TOBELEM-ZANIN, *La qualité de vie dans les villes françaises*, Rouen, Publication de l'Université de Rouen, 1995
- L. VADELORGE, « La décentralisation est-elle un faux problème? » *Pour mémoire* n°13, printemps 2014
- P. WARIN, *Quelle modernisation des services publics ? Les usagers au cœur des réformes*, Paris, La découverte, 1997

Outils :

- L. BOUSSAGUET (DIR.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014
- F. CARDONI, N. CARRE DE MALBERG, M. MARGAIRAZ (DIR.), *Dictionnaire historique des Inspecteurs des Finances : 1801-2009*, Paris, IGPDE, 2012
- J-F. SIRINELLI, *Dictionnaire historique de la vie politique française au XX<sup>e</sup> siècle*, Mayenne, PUF, 2003

## Mouvements sociaux, féminismes et genre

Ouvrages généraux :

- C. BARD, *Les féministes de la deuxième vague*, Rennes, Presse universitaire, 2012
- S. CHAPERON, *Les années Beauvoir 1945-1970*, Paris, Fayard, 2000
- C. DELPHY, *Un universalisme si particulier : féminisme et exception française : 1980-2010*, Paris, Syllepse, 2010.
- M. DREYFUS, M. PIGENET (DIR.) *Les meuniers du social*. Clamecy, Publications de la Sorbonne, 2011
- G. DUBY, M. PERROT, F. THEBAUD (DIR.), *Histoire des femmes en Occident - t. 5 le XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Plon, 1992
- E. GUBIN, C. JACQUES, F. ROCHEFORT, B. STUDER, F. THEBAUD, M. ZANCARINI-FOURNEL, *Le Siècle des féminismes*, Paris, Les Editions de l'Atelier/Editions Ouvrières, 2004
- M. PERROT, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998
- M. PIGENET, D. TARTAKOWSKY, *Histoire des mouvements sociaux en France : de 1814 à nos jours*, Saint-Amand-Montrond, La Découverte, 2012
- M. RIOT-SARCEY, *De la différence des sexes : le genre en histoire*, Paris Larousse, 2010
- J. W. SCOTT, « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », *Les Cahiers du GRIF* n°37/38, 1988
- F. THEBAUD, *Ecrire l'histoire des femmes et du genre*, Lyon, ENS, 2007

Ouvrages spécialisés :

- L. BENERI, « Du MLF au mouvement pour la parité : la genèse d'une nouvelle cause dans l'espace de la cause des femmes », *Politix*, 2007
- C. BARD, C. BAUDELLOT, J. MOSSUZ-LAVAU, *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir*, Paris, La Martinière, 2004

- G. CETTE, N. DROMEL, D. MEDA, « Conciliation entre vies professionnelle et familiale et renoncement à l'enfant », *Revue de l'OCDE*, janvier 2005
- D. CHABAUD, D. FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL ET F. SONTTHONNAX, *Espace et temps du travail domestique*, Paris, librairie des Méridiens, 1985
- J. COUTRAS, « La mobilité des femmes au quotidien », *les annales de la recherche urbaine* n°59-60, 1993
- F. GASPARD, « Du patriarcat au fratriarcat. La parité comme nouvel horizon du féminisme », *Cahiers du Genre*, HS n° 2, 2011
- F. HAINARD, C. VERSCHUUR, *Femmes et politiques urbaines : Ruses, luttes et stratégies*, Paris, Edition Karthala, 2004
- J. HEINEN (DIR.), « Politiques publiques et articulation vie professionnelle / vie familiale », *Cahiers du Genre* n° 46, 2009
- Y. KNIBIEHLER, *La maternité, affaire privée, affaire publique*, Paris, Bayard, 2001
- R. PFEFFERKORN, « Les politiques publiques et la question de l'égalité hommes-femmes. Le cas de la France », *Cahiers du Genre* n° 32, 2002
- Y. PREISWERK, I. MILBERT, *Femmes, villes et environnement*, Berne, UNESCO, 1995
- A. REVILLARD, *Les femmes contestent : genre, féminismes, mobilisations collectives*, Paris, Presse de Science po, 2012
- M. STRATIGAKI, « La politique du recul. De l'intégration de l'égalité « des sexes » à l'intégration de l'égalité « pour tous » », *Cahiers du Genre* n°44, 2008
- C. VEAUUVY, *Les femmes dans l'espace public. Itinéraires français et italiens*, Paris, édition de la Maison des sciences de l'homme, 2004
- M. ZANCARINI-FOURNEL, *Différence des sexes et protection sociale (XIX<sup>e</sup> –XX<sup>e</sup> siècles)*, Saint-Denis, PUV, 1995

Outils :

- S. BOEHRINGER, V. SEBILLOTTE (DIR.) *Hommes et femmes dans l'Antiquité grecque et romaine, Le genre, méthode et documents*, Paris, Armand Colin, 2011
- I. BRIAN , D. LETT, V. SEBILLOTTE, G. VERDO , « Le genre comme démarche », *Genre et Histoire, Hypothèses 2004*, Paris 2005
- H. HIRATA, F. LABORIE, H. LE DOARE, D. SENOTIER (DIR.) *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, 2004

## Sources

### Bibliothèque de l'Hôtel de Ville :

#### LE BUREAU DES TEMPS :

Cote : 208922 / Auteur : Paris et Mao Péninou, adjoint au maire de Paris chargé de la qualité des services publics municipaux, de l'accueil des usagers et du bureaux des temps/ titre : « Les nuit des Paris : Etats généraux (dossier de Presse)»/novembre 2010/ ed. Mairie de Paris / Nature : Dossier de Presse/ Contenu : programme, invitation au débat "inventer les métropoles la nuit", sujets des 9 ateliers, différentes enquêtes et synthèses réalisées.

Cote: 206647/ Paris et le Bureau des Temps /« Temps des femmes, temps des villes, Mairie de Paris, Direction générale, de l'information et de la communication, bureau des temps »/ octobre 2001/ ed. Mairie de Paris/ Dossier de Presse et enquêtes / Programme de la manifestation, synthèses et résultats de l'enquête IPSOS « vivre à Paris lorsque l'on est parent ».

Cote : 207175/Direction générale de l'information et de la communication / « Ensembles réinventons notre ville » et « Présentation du guide des loisirs et du temps libre : pour les enfants et les adolescents » / vendredi 10 juin 2003/ Ed. Mairie de Paris/ Presse/ Dépliant du guide de loisir.

Cote : 207175/ Anne Hidalgo / « Mairie de Paris, Direction générale de l'information et de la documentation » (mission Bureau des Temps) / 2003/ ed. Mairie de Paris/document administratif/ Les premiers projets du Bureau des temps : « Le bureau des temps : des projets en cours de réalisation », « Le bureau des temps : les perspectives 2003/2004 », « le bureau des temps : une méthode de travail », « le bureau des temps : des partenariats à développer »

Cote : 207500(A)/ APUR, bureau des temps, direction de la Voirie et des déplacements et régie autonome des transports parisiens/ « Paris la nuit : étude exploratoire, étude réalisée à la demande de la RATP et de la Ville de Paris »/février 2004 / ed. APUR/ Enquête/ Paris la nuit, recueil cartographique et études exploratoires.

#### LE CATRAL :

Cote : BR 2584/ CATRAL/ « Association dite « Comité pour l'étude et l'aménagement des horaires de travail et des temps de loisirs dans la région parisienne »/ 1966/ ed. Paris CATRAL/ Document administratif / Le statut de l'Association et le règlement intérieur de celle-ci.

Cote : BR 2585 /CATRAL/ « le CATRAL, ses premiers pas »/ 1967/ Ed. Paris, CATRAL/ publication /Avant-propos de Guy Rabourdin, les statuts de l'administration et premières expériences

Cote : BR 2586 /CATRAL/ « Mieux vivre » / sep 1968 /ed. SODEL / brochure d'information (« plaquette »)/ Publication pour la désynchronisation des horaires.

Cote : 38104/ Guy Rabourdin et CATRAL/ Rapport d'activité présenté à l'assemblée générale (27 octobre 1971)/ 1971/ Ed. Paris, CATRAL/ Rapport d'activité / Activités réalisées depuis sa création jusqu'en octobre 1971.

Cote : BR 2590 /Comité pour l'étude et l'aménagement des horaires de travail et des temps de loisirs dans la région parisienne/ « l'aménagement des jours de repos hebdomadaire »/ février 1972/ed. Paris, CATRAL/ Publication/ Présentation des nouvelles solutions préconisées par le CATRAL

Cote : BR 2591/ CATRAL/ « La pratique de l'horaire variable »/Mai 1973/ ed. Paris CATRAL/ Présentation des nouvelles solutions préconisées par le CATRAL

Cote : BR 3158/ Agence régionale pour l'aménagement du temps/ « Aménageons nos horaires de travail pour de meilleures conditions de transport »/ 1978/ ed. Paris CATRAL/ publication/ livret présentant les désynchronisations possibles.

## Archives Nationales Pierrefitte-Sur-Seine :

### LE CNAT ET LE CATRAL :

Cote : 19890117/50, F 72 bis 318 / Auteur : Premier ministre ; direction générale administration ; Fonction publique/ Titre : Droits et devoirs des fonctionnaires / Date : 1945-1974/ Nature : rapport, procès-verbaux, lettres, études / Contenu : Ces archives contiennent les documents du comité national pour l'étude et la promotion de l'aménagement des temps de travail (CNAT) de 1959 à 1961. Notamment ses études, ses rapports et documents internes. Mais aussi les rapports du Comité central d'enquête sur le Coût et le rendement des Services publics et ceux du comités Rueff-Armand.

Cote : 19970184/4-19970184/5/ Tourisme ; Direction du tourisme ; Mission d'aménagement du temps/ producteur : Mission Aménagement du temps / 1981-1991 / Actes de colloque, lettres mensuelles, publications, budget, /Ces archives contiennent l'aménagement du temps par le CATRAL, ses actions et ses publications, notamment plusieurs colloques, sur l'aménagement du temps dans les mairies, « Quel temps pour vivre en Ile-de-France ? » ou « Aménagement du temps en Ile-de-France ». Elles contiennent aussi les procès verbaux des réunions de l'association à partir de l'année 1982 et les différentes études menées par l'association.

Cote : 19910374/7-19910374/9 ; DRT 1156-1158 /Travail, Direction des relations du travail ; Sous-direction des conditions de travail et de la protection contre les risques du travail/ « Bureau expressions des salariés, amélioration des conditions de Travail et organisation de la prévention »/ 1961-1984 /procès-verbaux, publication études/ Ces archives (19910374/9) contiennent les documents concernant le Comité National pour un aménagement du temps de travail et des temps de loisirs (CNAT) pendant la période 1961 à 1967, c'est-à-dire son activité interne et externe. Elles contiennent aussi les documents concernant le CATRAL, comme les procès-verbaux des réunions de 1967 à 1981 et ses publications.

## 1970 -1981, LES POLITIQUES PUBLIQUES NATIONALES D'AMENAGEMENT DU TEMPS :

Cote 19810605/59 et 19810605/73 / Auteur : Cabinet et services rattachés au ministre chargée de la famille et de la condition féminine, Monique Pelletier / Titre : « Condition féminine »/ Date : 1978-1981/ Nature : textes juridiques et articles de presse/ Contenu : dossier d'information (textes législatifs et réglementations et presses) sur l'aménagement du temps de travail et associations féminines (59) et les coupures de presse sur l'aménagement du temps (73)

Cote 19850660/11 à 14 / Cabinet et services rattachés au ministre ou au secrétaire d'État chargé de l'environnement, CIANE / Environnement/ 1975-1976 / document interne sur chaque projet et budget / fonds délivrés par le CIANE et relevé des décisions.

Cote 19930462/78 /Tourisme ; direction du tourisme ; service de communication / « L'étalement des vacances - aménagement du temps » / 1970-1985 /Ouvrages, enquêtes, Rapport et presse /Ces archives contiennent surtout l'aménagement du temps des vacances. Beaucoup de rapports sont regroupés dans ces archives, celui de Jacques Chalendar, rapport du Conseil supérieur du tourisme, rapport sur l'aménagement du temps de L. Dominici et S. Antoine de 1976, sur l'aménagement du temps et les transports (SNCF). Elles contiennent aussi des documents promotionnels du ministère de la qualité de la Vie pour l'aménagement du temps, des articles de presse et enquêtes.

Cote : 19930054/37 et 42 / Service d'information et de diffusion du Premier ministre/ Déclarations de personnalités /1969-1973/ Presses /Dossier de presse sur Louis Armand 1968 -1971, sur Jacques Baumel et sur Joseph Fontanet.

Cote : 19950527/1 à 9 /Haut comité à l'environnement cabinet du ministre et services rattachés / Environnement / 1971 -1981/ compte-rendu, retranscriptions d'allocutions des différents ministres, correspondance/ Ces archives permettent de comprendre la mise en place du HCE, et le choix des membres, de faire un panorama rapide de ses actions (peu détaillées). Ces archives permettent surtout de comprendre les différentes orientations données par les ministres grâce aux nombreux discours. À partir de 1980 le HCE ne s'intéresse plus à l'aménagement du temps (/3). Rapport sur la lutte contre le gaspillage dans le dossier 7 (/7) et allocution des différents ministres sur l'environnement dans le dossier 9 (/9).

Cote 199505321/1-19950532/3/ Environnement ; Délégation à la qualité de la vie / préparation et mise en place de l'opération « Qualité de vie en banlieue » / 1979-1982/ notes, comptes-rendus de séance, études/ Programmes et réflexion sur les banlieues, dont le Rapport de M. Gruson « Rythme et vie hebdomadaire de la Région Île-de-France ».

Cote : 19960016/1- 19960016/12 ; 19960016/19 -19960016/21/ Environnement ; Délégation à la qualité de la vie/ « Mission aménagement du temps » / 1962-1985/ notes, procès-verbaux du GIAT, actes de recherches, correspondances, budget, rapports /Recherche du groupe interministériel à l'aménagement du temps, rapport Labrusse, recherche européenne sur l'aménagement du temps, action locale de l'aménagement du temps avec les synthèses pour toutes les villes, budget du CIANE, travaux du VIII<sup>e</sup> plan et également les archives de l'action locale en Île-de-France (certaines villes, CATRAL ou IAURIF), Correspondances interministérielles et avec les mairies.

Cote 19970150/11 à 13 /Transports, Cabinet et services rattachés au Ministère /Comité interministériel chargé de la protection de la Nature et de l'Environnement / 1970 -1972/ compte-rendu de réunions, documents internes, presse / document relatif au 100 mesures pour l'environnement, au comité interministériel d'action pour la nature et l'environnement et au HCE

Cote 19900560/3 / Premier Ministre : Ministre d'État chargé du plan et de l'aménagement du territoire/ « Serge Antoine, chargé de mission »/ 1969-1971 /correspondance /correspondance passive de Serge Antoine

Cote 20080615/1-2 et 106-107-108 / Serge Antoine / Serge Antoine et Comité interministériel sur la qualité de la vie /1954 -1976/ articles de presse, rapport note interne, CV/ Ces documents sont divers : plusieurs CV de Serge Antoine, plusieurs articles de presse sur l'environnement et la qualité de la vie et le rapport sur le gaspillage de 1974. « Radiographie de l'horaire variable » du CATRAL et étude RCB. Thèse de M. Camuset et « réunion interministérielle préparatoire du 19 octobre 1990 ; programme d'intervention du FIQV proposé pour 1991. Dossier sur l'Institut du Temps et ses premières réunions et publication sur le temps choisi (107). Réunion sur le Comité interministériel sur la qualité de la vie (1990-1991).

1981-1986, LES POLITIQUES PUBLIQUES NATIONALES D'AMENAGEMENT DU TEMPS :

Cote : 19920570/1-19920570/24/Tourisme, direction du tourisme, Mission d'aménagement du temps / Archives de la mission d'aménagement du temps / 1965-1985 / rapports, notes internes, correspondances, presses / Il s'agit surtout des actions menées par la Mission d'aménagement du temps pour l'étalement des départs en vacances : 1 : année 1983, contrat passé avec les stations ouverts au mois de juin / 2 : classement des départements pour bison futé. / 3 : département 82-95 et bilan de « étalement de vacance » 1977-1981, courrier de la mission temps pour les préfets. / 4 : campagne de publicité, départ en vacances, aménagement du temps de travail 1973 -1977 / 5 : campagne de publicité, départ en vacances, aménagement du temps de travail 1981 -1982 -1983 / 6 : campagne de publicité, départ en vacances, aménagement du temps de travail 1982 -1983 / 7 : 82-82 relation avec les syndicats /8 : 1984-1985 / de 9 à 13 : contrat passé avec les stations ouvertes de juin à octobre. / 14: réalisation de la brochure « Gérer l'entreprise, gérer les vacances » 1983-1985 / 16 : document Assise du temps libre /17 : statistique vacances des Français 1976 -1984 / 18 : étude économique sur l'aménagement des temps. / 19 : Rapport remis à Robert Boulin sur l'aménagement du temps de travail et du temps de loisir, Préparation du 9ème plan : rapport de Jean Ravel « le temps choisi », Mise en œuvre des propositions contenues dans le rapport de Jacques Blanc de 1979. /20 : rencontre européenne du cadre de vie 6 au 7 décembre 1977

Cote 19880231/1 -19880231/3 /Jeunesse et sports ; Direction temps libre, éducation populaire ; Le Bureau de l'Aménagement du Temps / 1982-1985 / notes internes, circulaires, correspondances/ lettres du Bureau de l'Aménagement du Temps de 1982 à 1983 et premières estimations des aménagements du temps scolaires par départements, documents du Commissariat au plan.

Cote : 19970184/1 - 19970184/15/ Tourisme ; Direction du tourisme ; Mission d'aménagement du temps/ Historique et généralité Mission Aménagement du temps /1957-1993 / coupures de

presse, correspondances, rapports, notes internes/ Rapport de Dominique Taddei sur l'utilisation des équipements, programme d'action, historique de l'aménagement du temps, prix national d'aménagement du temps, Comité interministériel de la qualité de la vie et fonds interministériels de la qualité de la vie, budget subvention (1983-1986), notes permettant de comprendre l'instauration des structures temporelles et les relations qu'elles entretiennent entre elles.

## Archives régionales d'Île-de-France

Les archives produites par le CATRAL sont répertoriées sous la cote 1 W CAT avec comme contenus :

Cote 1 W CAT 14-32 : Comptes-rendus de l'assemblée générale de 1974 à 1991 avec quelques documents annexes.

Cote 1WCAT 125 : Plusieurs lettres faisant suite au colloque sur le travail à distance demandant des compléments d'informations

Cote 1WCAT 261 : « Eléments de définition pour un plan d'action de la région Ile-de-France en matière de temps » document du CATRAL 9 mars 1990

Cote 1WCAT 265 : Rapport sur l'étude « temps et environnement » réalisé pour le Conseil Régional d'Île-de-France et 1996

Cote 1WCAT 275 : Deux études : « Expérimentation relative à la réduction et au partage du temps de travail et la création d'emploi sur les sites pilotes » et « Le travail en Temps partagé en Île-de-France » réalisées pour le Conseil régionale d'Île-De-France, 1996

Cote1 WCAT 463 : dossier sur les Réseaux de Bureaux de voisinage, Appel à projet de la DATAR et réponse du CATRAL de 1994 à 1996

Cote1 WCAT 492 : correspondances et notes concernant la collaboration entre le CATRAL et le Secrétaire Général du Haut Comité de l'Environnement de 1975 à 1981

Cote1 WCAT 493 : correspondances et notes concernant la collaboration entre le CATRAL et le Ministre de la Qualité de la Vie 1976

Cote1WCAT 549 : étude sur l'opération lancée par le Ministre de la Qualité de la Vie « Vacances pour ceux qui restent » en 1979.

## Archives de Paris

LE BUREAU DES TEMPS PARISIEN :

Cote 3789 W1 – W12 / Cabinet de l'adjoint au maire en charge de la qualité des services publics municipaux, de l'accueil des usagers et du bureau des temps/ 2008-2012 /notes, correspondances, comptes-rendus/ Divers documents de travail suite à des réunions entre élus, administrations et syndicats, tracts, comptes-rendus de la Commission consultative des services publics locaux, documents du comité de pilotage relatif aux comités d'usagers dans

les Mairies, dans la bibliothèque Youcenar, dans les bains douches, et sur les horaires de ménages en journées. Également un dossier sur la déconcentration des services à l'usager et les PIMMS. Comptes-rendus des réunions du comité de pilotage et du comité de suivi des États généraux de la nuit et communiqué de presse des EGN de Paris  
Nb : il n'a pas encore d'instrument de recherche.

#### CENTRE DE DOCUMENTATION DU CGET :

dossier de la DATAR et de l'AFET, intitulé « Les cahiers de la prospective temps et territoires 2000-2002 » comprenant : le calendrier des activités, les partenaires, les textes de références, les problématiques et concepts, les méthodologies et outils, et les sessions plénières et les chantiers expérimentaux, avec un CD Rom ( documentaire de 26 minutes )

Journaux (classés par date) :

*PCM*, 04/1981, « l'aménagement du temps, pas sérieux ? », Michel Peuchmaurd (PCM est une revue de L'UNIPEF (ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts))

*Libération*, 12/01/1998, « On propose un remède à l'isolement. L'agence du CATRAL est chargée de créer des « bureaux de voisinage » en région parisienne », M-N Gros

*Les Echos* n°17572, 27/01/1998, « Bureaux en libre-service pour employeurs itinérants », B. Lancesseur

*Libération*, 6/ 3/1999, « L'Île-de-France s'attaque à une association gloutonne largement subventionnée au regard de ses activités, Le CATRAL est la cible de procédures lancées », Fabrice TASSEL

*Le Monde*, 11/3/1999 n° 16834, « La région fait le ménage dans ses associations », Pascale Sauvage

*Libération* 13/12/2000, « La chasse aux heures perdues. - Le ministre de la Ville veut harmoniser les horaires des citadins », M. HOLTZ

*Libération*, 30/04/2001 « Tous dans le dialogue » et « le temps moderne », C. DAUMAS

*Le Monde*, 20/06/2001, « La demande d'extension des horaires est portée par les jeunes et les diplômés » et « adapté la ville aux temps modernes » J. BEATRICE

*Express*, 21/06/2001, « Et si on arrêta de courir? », M. HURET

*Comme la Ville* n°6, 09-10/ 2001, « Le temps des villes ... des chiffres, des services, des transports, des échanges, des initiatives, des femmes, des idées et des mots. »

*Comme la Ville* n° 7, 01/ 2002 « 10 initiatives qui changent la vie des quartiers »

*Parisien*, 4/03/2002, « Des innovations et des originalités »

*Parisien*, 8/03/2002, « Paris célèbre la femme », J. CLORIS

*Le Monde*, 5/03/2003, « Les élues parisiennes critiquent les conditions d'exercice de leur mandat »

*Comme la Ville*, n° 12, 09/2003 « Vie de femmes »

*AFP*, 10/11/2010, « Paris la nuit: comment faire cohabiter fêtards, travailleurs et dormeurs ? » Jean-François GUYOT

*Libération*, n°7622, 10/11/2005, « Réaménager les temps de la vie », François WENZ-DUMAS, p. 14/15

*Libération* 25/09/2006, « Papa, boulot à temps plaint », C. ROTMAN

*Parisien* 1/07/2011, « Sept mesures pour lutter contre le bruit »

*AFP*, 1/10/2012, « Deux ans après ses "états généraux", la nuit parisienne se porte un peu mieux »

## LITTERATURES GRISES :

CODEV, *bilan de la mise en œuvre des propositions du CODEV 2002-2004*, Mairie de Paris, 2005  
CODEV, *bilan de la mise en œuvre des propositions du CODEV 2002-2007*, Mairie de Paris, 2007  
E. HERVE, *Temps des villes*, rapport remis au Ministre Délégué à la Ville et à la Secrétaire d'État au Droit des Femmes et à la Formation Professionnelle, Paris, la documentation française, juin 2001  
E. HERVE, au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur les politiques temporelles des collectivités territoriales, Séance ordinaire du Sénat N°558, 22 mai 2014

## SITOGRAPHIE :

### DATAR :

<<http://www.datar.gouv.fr/>>

- « Synthèse et évaluation du programme de prospective « Territoires 2020 » », Paris, DATAR, 2004, 60p. (PDF).
- « Temps et territoires – prospective et expérimentations », groupe prospective N°6, Paris, LA DATAR, 2001, 61 p (PDF).
- « Favoriser la recomposition et le développement des territoires », rapport d'activité équipe, «Recomposition et développement des territoires », 2001, 11p (PDF)

### MAIRIE DE PARIS, consulté le 23/11/2013 :

<<http://www.paris.fr/politiques/citoyennete/bureau-des-temps/p8161>>

- rubriques : « Les rythmes de la Ville évoluent »/ « Comment fonctionne le Bureau des Temps »/ « Paris la nuit »/ « Le projet qualitemps : des pères en quête d'équilibre » / « Créer une charte locale » (consulté le 30/11/13)

- P. BUHAGIAR, S. EMERY, *Guide méthodologique d'élaboration des chartes locales des usages de la rue*, Bureau des temps/ Observatoire du Bruit, 66p. (PDF))

- rubrique « Qualité des services publics et Bureaux des temps » (consulté le 30/11/2003)/ charte d'Accueil de Paris.

<[http://www.paris.fr/politiques/accueil-des-parisiens-qualiparis/qualite-des-services-publics-et-bureau-des-temps/rub\\_9829\\_stand\\_82899\\_port\\_24511](http://www.paris.fr/politiques/accueil-des-parisiens-qualiparis/qualite-des-services-publics-et-bureau-des-temps/rub_9829_stand_82899_port_24511)>

publication des Bulletins municipaux officiels.

<[http://www.paris.fr/publications/publications-de-la-ville/publications-administratives-bulletin-municipal-officiel-bulletin-departemental-officiel/la-parution-bihebdomadaire-arretes-et-decisions-bmo-bdo/rub\\_6285\\_stand\\_14181\\_port\\_14143](http://www.paris.fr/publications/publications-de-la-ville/publications-administratives-bulletin-municipal-officiel-bulletin-departemental-officiel/la-parution-bihebdomadaire-arretes-et-decisions-bmo-bdo/rub_6285_stand_14181_port_14143)>

Notamment :

BMO-BDO N° 71 (mardi 11 septembre 2007)

BMO-BDO N°75 (mardi 25 septembre 2007)

BMO-BDO N°18 (mardi 4 mars 2008)

BMO-BDO N°32 (mardi 22 avril 2008)

BMO-BDO N°27 (vendredi 3 avril 2009)

BMO-BDO N°53 (vendredi 10 juillet 2009)

BMO-BDO N°58 (vendredi 23 juillet 2010)  
BMO-BDO N°76 (vendredi 23 septembre 2011)  
BMO-BDO N°89 (mardi 15 novembre-2011)  
BMO-BDO N°14 (mardi 19 février 2013)  
BMO-BDO N°22 (mardi 19 mars 2013)

Mairie de Paris :

<<http://www.paris.fr/crm>>

Compte-rendu des mandats annuels de 2002 à 2012

Le bureau des temps est mentionné en 2002, 2004, 2005, 2006, 2011

Les comptes-rendus des années 2002, 2003, et 2004 ne sont pas en PDF, et ont été consultés en mai – juin 2014

Mairie de Paris

<[http://www.paris.fr/politiques/citoyennete/dossiers-d-actualite/paris-la-nuit/suivi-des-actions/rub\\_7827\\_dossier\\_62773\\_port\\_18040\\_sheet\\_17598](http://www.paris.fr/politiques/citoyennete/dossiers-d-actualite/paris-la-nuit/suivi-des-actions/rub_7827_dossier_62773_port_18040_sheet_17598)>

Compte-rendu des comités de suivi des États Généraux de la nuit

Site du conseil de la place Sainte-Catherine :

<<http://www.parisplacestecatherine.com/pmscreunions.htm>>

ASSOCIATION TEMPO TERRITORIAL :

< <http://tempoterritorial.free.fr/spip.php?rubrique1>>

- TEMPO TERRITORIAL, *Les politiques temporelles au cœur de votre territoire*, octobre 2013, PDF de 73p

TIMETIS (le Projet Timetis est financé par le programme européen EQUAL et le Fonds social européen (2000-2008)) :

<<http://www.conciliationdestemps.fr/web/index.php>>

- Timetis, « *Le Bureau des temps de la ville de Paris : construire un dialogue social territorial ?* », 2004, 69p. (PDF) consultable également sur le site de publication Calaméo

## Acronyme

AFET : Association Française Excellence Territoriale

ANACT : Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

CATRAL : Comité pour l'étude et l'aménagement des horaires de travail et des temps de loisirs dans la Région Parisienne.

CCES : Conseil consultatif économique et social

CES : Conseil économique et social

CIANE : Comité d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement

CIAT : Comité interministériel pour l'aménagement du territoire

CIQV : Comité interministériel de la Qualité de la Vie

CLAT : Comité local d'aménagement du temps

CNAT : Comité national pour l'aménagement des horaires de travail puis Comité national pour l'aménagement des temps de travail et des temps de loisir.

CREDOC : Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie

DATAR : Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale

EFET : École française d'excellence territoriale

EPR : Etablissement Public Régional (loi du 5 juillet 1972)

EUREXCTER : Association européenne de l'excellence territoriale

FIANE : Fond d'intervention pour l'aménagement de la nature et de l'environnement (le FIANE est le fond de financement du CIANE)

FIQV : Fond d'intervention pour la Qualité de la vie (le FIQV est le fond de financement du CIQV).

GIAT : Groupe interministériel pour l'aménagement du temps

HCE : Haut Comité à l'Environnement

IRIS : Institut de Relations Internationales et Stratégiques

## ANNEXE

## ANNEXE I

### Les acteurs de l'aménagement des temps

#### **Serge Antoine**

Date et lieu de naissance : 1927, Bas-Rhin

Étude : Institut d'études politiques de l'Université de Paris

1952-1954, ENA

Activités : étant étudiant il travaille avec l'équipe de Paul-Henry Chombart de Lauwe au musée de l'Homme sur son livre *Paris et l'agglomération parisienne*, sorti en 1952.

1954, Cour des comptes

Aménagement de la Sambre avec Paul-Henry Chombart de Lauwe

Planification régionale du Nord

Conseiller à l'Euratom

1962, Commissaire au gouvernement pour le découpage administratif des régions françaises

1963, nommé pour la création de la DATAR par le Comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics ; intègre celle-ci auprès d'Olivier Guichard

1966 -1978, Directeur de la *revue 2000* de la DATAR

1969, découvre la prospective avec Bertrand de Jouvenel et l'environnement lors de son voyage aux Etats-Unis

1969, Club De Rome

1970, préside le Haut Comité de l'Environnement

1971, Membre du Cabinet du Ministère de l'Environnement

1972, prépare la Conférence de Stockholm ; création de la Fondation Claude-Nicolas Ledoux et Animateur du club des Futuribles

1976, initie le futur Plan Bleu pour la Méditerranée

1985, participe à l'Institut du Temps.

1992, organisateur du Sommet de la Terre de Rio – il rédige la partie sur les Agenda 21 Locaux

2003, membre du Conseil national du développement durable

Engagements liés au temps : Participe à l'intégration des actions temporelles dans les politiques environnementales et incite à l'élaboration d'une commission sur l'aménagement des temps et à la création des CLAT.

Autres : À la DATAR, il travaille sur les métropoles d'équilibre, puis sur l'institutionnalisation des parcs naturels régionaux et la conservation du littoral.

#### **Louis Armand**

Date et lieu de naissance : 1905, Haute-Savoie

Étude : 1924, École Polytechnique

1927, École des Mines de Paris

Activités : 1929, Ingénieur des Mines à Clermont Ferrand

Compagnie des Chemins de Fer PLM

Directeur adjoint de la Compagnie des Chemins de Fer PLM

1940, Professeur à l'École des Ponts et Chaussées

Résistant dans le groupe « Résistance-Fer »

1944, Directeur de la SNCF

1945, Comité de la recherche appliquée du Commissariat à l'énergie atomique-CEA

1947, professeur à l'ENA  
1955, Président de la SNCF  
1959, Comité Rueff-Armand  
Président de l'AFNOR (association française de normalisation)  
1964, président des Houillères du bassin de Lorraine et président du Comité d'action technique contre la pollution atmosphérique.  
1969, président du Comité Interministériel pour l'amélioration de l'environnement  
1971, Comité National de la protection de la nature et de l'environnement

Engagements liés au temps : Intègre les réflexions sur l'aménagement des temps dans le rapport Rueff-Armand puis dans la politique environnementale.

### **Jean-Yves Boulin**

Étude : 1973, Doctorat sociologie à l'Université Paris Dauphine

Activités: Chercheur au CNRS

1993, chercheur associé à l'Institut de recherches interdisciplinaire en Sciences sociales à l'Université Paris Dauphine  
1993, publie *Le temps de travail*  
1996, membre du comité de pilotage d'EUREXCTER  
1997, participe au programme Temps et territoire de l'EFET  
1999-2004, directeur du groupe de prospective Temps et territoire de la DATAR  
2000, publie *Les nouvelles pistes du temps de travail*  
2002, publie *La ville à mille temps. Les politiques des temps de la ville en France et en Europe*  
2003, publie *La nouvelle aire du temps*  
2004, Vice-président de l'association française Tempo Territorial  
2008, publie *Villes et politiques temporelles*  
Membre d'ATEMIS, laboratoire privé Analyse du Travail et des Mutations de l'Industrie et des Services

### **Robert Buron**

Date et lieu de naissance : 1910 à Paris

Étude : École libre des sciences politiques

Activités : 1930, conseiller au service des études de la Chambre de commerce de Paris

1937-1939, Secrétaire de la Chambre syndicale des fabricants de chocolat de France

1939 -1945, Secrétaire Général du Comité d'organisation de l'industrie du cinéma auprès du délégué général de l'information

Résistance dans le groupe de la rue de Lille

Membre du Comité Central de l'Organisation Professionnelle

1945-1959, Député de Mayenne

1953 -1970, Maire de Villaines-la-Juhel

1949 -1951, Secrétaire d'État des Affaires Économiques

1951-1952, Ministre de l'Information

1952-1953, Ministre des Affaires Économiques

1954, Ministre de l'Outre-Mer.

1958 -1962 Ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme

1969 -1973 Membre du Groupe des 10  
1971, Maire de Laval

Engagements liés au temps : président du CNAT 1958- 1973

Autre : En avril, 1930, il rédige avec André Piettre et un groupe d'étudiants de l'Action française le premier bulletin de *Réaction*. Ils défendent, grâce à lui, leurs idées nationalistes et anticapitalistes. En 1934, il participe à des manifestations avec les Croix-de-feu et les Jeunes Patriotes. Pendant la guerre Robert Buron développe ses idées dans les *cahiers du Travaillisme français*, dont le but est de trouver la solution du problème social sur le double plan matériel et moral. Plus précisément, ce sont les postes nationaux de Robert Buron et sa participation au « Bataillon sacré de la productivité » qui le poussent à créer le CNAT. Robert Buron à la tutelle morale de l'AFAP lorsque celle-ci est créée en 1950 et s'investit pleinement dans la création du Centre Français pour la productivité (CNF). L'AFAP, structure parapublique, regroupe les représentants syndicaux, de l'administration etc. C'est dans ces structures, l'AFAP et le CNF, que se rencontre une bonne partie des membres du CNAT. Plus précisément, le «Bataillon sacré» est constitué d'une vingtaine de personnes présentes dans plusieurs structures favorisant la productivité. Robert Buron est pour un interventionnisme fort en matière d'économie, et pour une place importante laissée aux consommateurs. Avec d'autres ministres, Edmond Michelet, Maurice Couve de Murville, Louis Joxe, Paul Bacon ou Pierre Sudreau, ils ont comme objectif commun de trouver une solution à la guerre d'Algérie, et jouent un rôle important dans les accords algériens de 1962. Juste après les accords, Robert Buron démissionne du gouvernement de Charles De Gaulle. Il soutient en 1965 Jean Lecanuet, puis le projet de Gaston Deffere de faire une grande fédération démocrates, et socialiste. Il crée *objectif 72* (1967), mouvement d'action et de réflexion de la gauche catholique. Puis déçu par le MRP et les centristes, il appelle à soutenir François Mitterrand (1971). En tant que membre du groupe des dix, il côtoie au début des années 1970 Michel Serres, Joël de Rosnay, Jacques Robin, Jacques Attali, fondateurs et membres de l'Institut du Temps fondé en 1985.

### **François Camuset**

Étude : géographie puis économie

Activités: Économiste

1975, thèse *Concentration ou étalement ? Plaidoyer pour la survie des vacances*, inspiré par Jacques De Chalendar

Engagements liés au temps : membre de la Mission à l'aménagement des temps 1976-1981

### **Jacques Marie Fernand De Chalendar**

Date et lieu de naissance : 1920, Allier

Étude : Faculté de droit de Strasbourg

Certificat d'histoire moderne et contemporaine

Concours de l'inspection des finances

1953, diplômé de l'Institut d'urbanisme de l'université de Paris

Activités : août 1944 participe à la libération de Paris avec les FFI

Chargé de mission au cabinet du Ministre de la Santé Publique

Poste de rapporteur auprès du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics pour le Commissariat général au Plan et pour le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme

1949 - 1953, sous-directeur à la Caisse centrale de la France d'Outre-mer

1953 - 1954, conseiller technique au cabinet du Secrétaire d'État à la Présidence

1957 - 1959, conseiller technique après de la chambre de commerce d'Avesnes

1959- 1963, directeur adjoint à la Banque Nationale

1963 - 1968, chargé de mission dans les cabinets des Ministères de la recherche scientifique et aux questions atomiques, puis spatiales

1974, préside un nouveau groupe de travail sur l'horaire variable

1976 - 1980, préside la section des prix de la Commission centrale des marchés.

1980, mission au Plan sur l'assouplissement du système scolaire, la formation continue et le baccalauréat à la carte

Engagements liés au temps : Publie plusieurs livres sur l'aménagement du temps et dirige deux comités interministériels sur l'aménagement des temps entre 1972 et 1974

Autres : Pendant sa jeunesse, il est membre des Equipes sociales auprès de l'ingénieur Joseph Dargent. En 1944, il entre dans la Grande écurie, qui est sous la responsabilité de Bloch-Lainé. Après avoir obtenu le concours de l'inspection des finances, il s'occupe d'une écurie dont les élèves sont Albin Chalandon, Simon Nora et Philippe Huet. Très intéressé par le Commissariat général au Plan, il raconte aimer côtoyer l'équipe de Jean Monnet au Commissariat Général, puis celle d'Étienne Hirsch et de Pierre Massé. Alors que Simon Nora seconde Jacques Chaban-Delmas sur les questions économiques, par l'intermédiaire de François Furet, Jacques de Chalendar lui demande de lui trouver une mission. Simon Nora lui demande de s'occuper de l'étalement des congés considéré comme le vrai problème de l'été 1969. Chaban-Delmas prolonge sa mission pour un an, en lui donnant comme mission d'étendre ses recherches à l'aménagement du temps tout au long de l'existence. Sur invitation de Philippe Lamour, il présente en 1972 ses idées sur l'aménagement du temps à la Commission national d'aménagement du territoire.

### **Jean-Claude Colli**

Date et lieu de naissance : 1933, Alpes-Maritimes

Étude : Lycée Henri IV

Licence de lettre

Institut d'études politiques de Paris

1958, ENA

1960, Adjoint à l'Inspection des finances

Activités: 1960 -1961, chargé de mission au cabinet du secrétariat général de l'administration en Algérie

1964 -1970, maitre de conférence à l'institut d'études politiques de Paris

1966 -1971, Adjoint au Secrétariat Général à l'Energie

1969 -1976, maitre de conférence à l'IEP de Grenoble

1973, Secrétaire national du mouvement réformateur

1974, rapporteur particulier de la Commission de vérification des comptes des entreprises publiques

1975 - 1977, Vice-président du parti radical

1975 - 1978, délégué aux énergies nouvelles au Ministère de l'Industrie  
1976, Président du Crédit immobilier de l'Île-de-France  
1979, délégué à la Délégation de la Qualité de la Vie et Secrétaire général du Haut comité à l'environnement  
1979 - 1981, président du carrefour social démocrate  
1980, Président du groupe ARCAD  
1981, inspecteur général des finances  
1986 -1996, poste au Crédit Foncier de France.

Engagements liés au temps : Délégué à la Délégation de la Qualité de la Vie

### **Pierre Dommergues**

Activités :1988, professeur à l'Université Paris VIII  
Urbaniste de l'Association française de l'excellence territoriale (Afet) - Délégué général de l'AFET  
2009, responsable du programme de recherche Construire un modèle collaboratif et évolutif de mobilité durable à l'échelle territoriale  
2011, rapport « Construire un modèle collaboratif et évolutif de mobilités durables à l'échelle territoriale. Une recherche-action dans le quartier Paris Rive Gauche (13<sup>e</sup>) ».

Engagements liés au temps : 1997, participe au programme Temps et territoire de l'EFET ;  
1999-2004, conseiller scientifique à la DATAR pour le groupe prospective Temps et territoire

### **Jean-Louis Cosperec**

Date et lieu de naissance 1932, Morbihan

Étude : Licencié de lettre  
Institut d'études politiques de Paris  
École nationale des services du Trésor.  
1962-1962 : ENA

Activités :1954-1956, contrôleur du Trésor  
1965-1961, inspecteur adjoint du Trésor  
1964-1965, directeur du cabinet de préfet du Val-d'Oise  
1966-1967, chargé de mission au district de la Région parisienne  
1967-1968, maître de conférence associé à l'Institut d'études politiques de Grenoble  
1968-1975, administrateur civil du Ministère de l'Intérieur  
1976, Inspecteur général honoraire de la jeunesse et des sports.

Engagements liés au temps : 1982, chef de la mission à l'aménagement du temps

### **Georges Desbrières**

Date et lieu de naissance : 1901, Vosges

Étude : École centrale des Arts et Manufactures de Paris

1923, diplôme de Supelec  
Activités : 1938, Directeur général de la Compagnie française des Métaux  
1945, Président de la Chambre Syndical des Métaux  
1956, Président - Directeur général de la Compagnie française des Métaux  
1958, Administrateur des Établissements Géliot, Filatures et Tissages  
1960 -1964, Président de la Chambre de Commerce de Paris

Engagements liés au temps : Vice-président du CNAT

### **Philippe Dorin**

Activités : 1992, Directeur de l'Agence régionale pour l'aménagement du temps, Aquitaine  
1996, *le Guide pratique du télétravail*  
1997, *le Guide pratique de l'aménagement et de la réduction du temps de travail*

Engagements liés au temps : directeur du CATRAL

### **Michel Elbel**

Date et lieu de naissance : 1932, Meurthe-et-Moselle

Étude : Lycée Henri-Poincaré  
Faculté de droit de Nancy  
Faculté de droit de Paris  
Institut d'études politiques (IEP) de Berlin.

Activités : 1959-1965, Ingénieur en organisation au cabinet Bedaux  
1966-1975, Ingénieur en chef en organisation et en informatique  
1975-1994, Conseiller en informatique du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)  
1971-1995, Conseiller de Paris, 16<sup>e</sup> arrondissement  
1977 -1989, Adjoint au maire de Paris  
1976-1992, Membre et Vice-président (1982-1992) du Conseil régional d'Île-de-France  
1983-1993, Membre de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)  
1984-1995, Président du Syndicat central de traitement des ordures ménagères de la région parisienne (Syctom)  
1991-2006, Président d'Airparif  
1998, Membre du Conseil national de l'air

Engagements liés au temps : 1976-1992, Président du Comité d'aménagement des temps de travail et de loisirs (CATRAL)

### **Robert Gardellini**

Date et lieu de naissance : 1909 à Paris

Étude : Faculté de Droit de Paris  
Breveté du Centre des hautes études Administratives et de l'institut des Hautes études en Défense Nationale

Activités : Administrateur du Ministère des Finances  
Chef de cabinet au Ministère de l'Economie Nationale

Directeur de l'Administration générale au ministère des Affaires économiques  
Directeur du cabinet du Ministre de l'information  
1954, président de l'AFAP  
Conseiller technique du cabinet de l'Éducation Nationale (Guy Mollet) ; membre fondateur de l'institut technique des administrations publiques

Engagements liés au temps : Trésorier du CNAT

### **Christine Gauthier**

Activités : Professeure agrégée  
1996, chargée de mission au rectorat de Grenoble  
1996, *le Guide pratique du télétravail*  
1997, *le Guide pratique de l'aménagement et de la réduction du temps de travail*

Engagements liés au temps : 1984 -1999, Secrétaire général du CATRAL

### **Francis Godard**

Date et lieu de naissance : 1948, Paris  
Étude : 1973, doctorat de sociologie à l'Université Paris VIII  
Activités : 1970 -1973, chargé de conférence à l'EHESS  
1973, attaché au CNRS  
1980-1991, responsable de l'équipe de GERM à Nice et à Marseille ; chercheur au laboratoire des Ponts et chaussées LATTS  
1989-1990, chercheur associé à l'Université de Stanford en Californie  
1990, directeur de recherche au CNRS  
1992, directeur du programme interdisciplinaire sur la ville Privilles ; chargé de conférence à l'École des Ponts et Chaussées  
1999-2001, directeur du programme ville au Ministère de la Recherche et de la Technologie ; membre du comité consultatif de la recherche architecturale au ministère de la culture  
2000, responsable du pôle ville à l'IEP  
2001, professeur à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée  
2002, directeur du Laboratoire "Ville, Mobilité, Transports"  
2005, membre du conseil d'orientation stratégique de la RATP  
2007-2012, Maire adjoint de Saint-Ouen  
2007 -2014, Président de l'Université Paris Est Marne-la-Vallée

Engagements liés au temps : 1999-2004 président du groupe de prospective Temps et territoire de la DATAR

### **Georges Théodule Guilbaud**

Date et lieu de naissance : 1912, Finistère  
Étude : ENS  
Agrégé en mathématique  
Activités : 1936 -1937, professeur au Lycée de Nevers  
1941 -1947, professeur au Lycée de Dijon  
1941 -1944, résistant chrétien, publie *Témoignage chrétien*

1945, publie *Le raisonnement mathématique*  
1947, poste à l'école d'application de l'INSEE sur la recherche opérationnelle  
Membre du conseil de la société de statistique  
1956, crée Société française de la Recherche opérationnelle (la SOFRO)  
1957 crée un bureau universitaire de recherche opérationnelle (le BURO)  
1959-1963, professeur à la Faculté de droit de Paris et de sciences économiques  
1962, création avec M. Barbut de la revue *Mathématique et sciences humaines*  
Engagements liés au temps : président du groupe de recherche opérationnelle du CNAT

### **Henri Grolleau**

Activités: Syndicat national des inspecteurs de la Jeunesse et des Sports  
Inspecteur de la jeunesse et des Sports  
1981-1983, directeur du cabinet du Ministère du Temps Libre.

Engagements liés au temps : 1983, chargé de la mission temps pour le troisième gouvernement Mauroy, et inspecteur général du tourisme.  
Autres : rencontre le Ministre du Temps Libre, dans les années 1970, quand il était secrétaire général de la fédération de l'éducation nationale.

### **Jean Hallaire**

Activités: Conseiller civil chargé de mission au plan (1959)  
Secrétaire général de l'AFAP  
Inspecteur général de l'économie nationale

Engagements liés au temps : 1958 -1961, Secrétaire général du CNAT ; Président du comité de coordination du CATRAL ; participe aux réunions du CATRAL jusqu'en 1980

### **Odile Henry**

Date et lieu de naissance : 1936  
Étude : formation d'enseignante  
Activités: Enseignante en classes primaires et classes de transitions  
1977, mise à disposition de l'office centrale de la Coopération à l'école  
1983, mise à disposition nationale du Comité d'Accueil de l'Enseignement Public

Engagements liés au temps : 1983 Mise à disposition de la Mission pour l'aménagement du temps

### **Edmond Hervé**

Date et lieu de naissance : 1942, Côtes-d'Armor  
Étude : diplômé d'études supérieures de droit public et de sciences politiques  
Activités : 1969-1979, Assistant à la faculté de droit de Rennes  
1973-1982, Conseiller général d'Ille-et-Vilaine  
1986-1988, Conseiller régional de Bretagne  
1977-2008, Maire de Rennes  
1981, député d'Ille-et-Vilaine (1986-1992 et 1997-2002)

1983-1986, Secrétaire d'État auprès des Affaires sociales et de la Solidarité nationale  
1989-2008, Président du district urbain de l'agglomération rennaise, devenu communauté d'agglomération Rennes Métropoles  
1991, Président du Conseil national et du développement social urbain  
2000-2003, Président de la conférence des villes l'Arc atlantique  
2001, Président de l'Institut des villes  
2008, Sénateur d'Ille-et-Vilaine

Engagements liés au temps : Rapport *Temps des villes* au Ministre Délégué à la Ville, à la Secrétaire d'État au Droit des Femmes et à la Formation Professionnelle en juin 2001 et Rapport d'information au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur les politiques temporelles des collectivités territoriales.

### **Bertrand Labrusse**

Étude : 1957-1959, ENA

Activités : 1959, Entre à la Cour des comptes

1963- 1965, Chargé de mission au Ministère des Affaires étrangères

1968-1969, Conseiller de Maurice Couve de Murville

1979, président de la Société Française de production

Nommé par François Mitterrand à la Commission Nationale de la Communication et des Libertés

1984, Conseiller Maître à la Cour des Comptes

1989, Membre du CSA

1991, Président de la Chambre de la Cour des Comptes

Engagements liés au temps : président de la Commission sur l'aménagement des temps sous le gouvernement de Jacques Chirac. Les deux viennent de la même promotion de l'ENA.

### **André Malterre**

Date et lieu de naissance : 1909, Paris

Étude : 1931, HEC

1934, École libre des sciences politiques

Docteur en droit

Activités : 1935-1941, Crédit industriel et commercial

1947, directeur des services administratifs et juridiques des papeteries Darblay

Créateur

1950, Syndicat des industries chimiques de la CGC

1951, Secrétaire général de la CGC et de la confédération internationale des cadres

1956, Président de la CGC

1959, Comité Rueff-Armand

Membre du comité exécutif de Conseil National de la Productivité et du Comité National d'orientation Économique – membre du Conseil économique

Engagements liés au temps : Vice-président du CNAT

### **Pierre Massé**

Date et lieu de naissance : 1898, Paris

Étude : Lycée charlemagne (où il croise Jacques Rueff)  
Polytechnique  
École des Ponts et Chaussées  
Activités : Mission de contrôle des transports rhénans dans le cadre de la Micum  
Chef de plusieurs cabinets techniques  
Direction générale de la Compagnie d'électricité industrielle  
1946, Direction de l'équipement dans la société nationale du gaz et de l'électricité, participe à la Commission de l'électricité. Sortie de son ouvrage *Des réserves et la régulation de l'avenir*.  
Directeur général adjoint d'EDF  
Commissaire Général au Plan 1959, publication du *Choix des investissements*  
1959, Comité Rueff-Armand  
Professeur à la Faculté de droit de Paris

Engagements liés au temps : Vice-président du CNAT

### **Michel Peuchmaurd**

Étude : École des Ponts et Chaussées ( ?)  
Activités : 1969 – 1975, Secrétaire général du Conseil National des Économies Régionales et de la Productivité  
Secrétaire général de l'Établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Saint Quentin en Yvelines  
1981, Mission Vie Locale au sein de la délégation à la qualité de la vie  
1982-1985, Coordinateur de la mission des actions décentralisées au sein de la délégation à la qualité de la vie

Engagements liés au temps : membre de la Mission à l'aménagement des temps 1976-1981

### **Guy Rabourdin**

Date et lieu de naissance : 1918, Seine  
Activités : 1959 -1977, Maire de Chelles  
1962 -1973, Député de Seine-et-Marne  
1964 - 1976 Conseiller général  
1967, Président du conseil d'Administration du District

Engagements liés au temps : Président du CATRAL

### **Yves Roberge**

Date et lieu de naissance : 1923  
Activités : Inspecteur de l'administration  
Inspecteur de l'administration au Ministère de l'Intérieur  
1980, nommé inspecteur général de l'administration  
Inspecteur général à la Fonction publique  
1976-1989, président du groupe interministériel de contrôle et d'étude de la durée du travail dans les services de l'État, puis du groupe interministériel de contrôle et d'étude de l'aménagement du temps de travail dans les services de l'État

Engagement lié au temps : membre du CATRAL permanent

### **Karol Sachs**

Date et lieu de naissance : 1951, à Rio De Janeiro

Activités : 1974-1975, Chargé d'étude à l'Association Architecture, Sites et Paysages de l'Essonne

1975, chargé d'étude à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France

1976-1982, chargé la mission pour l'aménagement du temps

1982, chargé de mission de la direction générale du Crédit Coopératif pour le financement des collectivités locales et la vie associative.

1985, co-créateur d'Epargne Solidaire

1990, création de la Banque d'Initiatives Socio-Economiques à Varsovie

1990-1991, conseiller du ministre du travail et des affaires sociales de Pologne (1992-93)

1988, Conseiller au cabinet de Bernard Kouchner au secrétariat d'État à l'Action sociale

2007, Président de la Fédération Européenne de Finances et Banques Ethiques et Alternatives

Engagements liés au temps : membre de la Mission à l'aménagement des temps 1976-1981

### **André Sudre**

Date et lieu de naissance : 1916, Tarn

Étude : faculté de droit à Toulouse

Activités : 1942-1945, rédacteur puis Chef du bureau de préfecture

1945-1948, chef de cabinet de préfet ; chargé des fonctions de Chef de cabinet du commissaire de la République de la région d'Orléans

1948-1952, mise à disposition du préfet de Police de Paris

1956, Sous-préfet 1<sup>ère</sup> classe

1958, chef de cabinet du Vice-président du Conseil puis Ministre d'État ; sous-préfet hors classe

1959-1963, préfecture de Police

1963-1964, mise à la disposition du Haut fonctionnaire chargé des mesures de défense

1964-1966, Directeur de l'administration de l'Agence foncière et technique de la Région parisienne

1974-1978, Conseiller général du TARN

1981, conseiller auprès du Ministre des Relations Extérieures

1981-1982, Préfet et secrétaire de la zone de défense de Paris

1982, préfet honoraire

1988-1992, chargé de mission auprès du Ministre du Budget

Engagements liés au temps : 1966-1980, Secrétaire général du CATRAL

### **Raymond Villadier**

Date et lieu de naissance : 1903, à Paris

Étude : Facultés des lettres et de droit

Ecole des sciences politiques à Paris

Activités :Sous-directeur du Trésor

Directeur des assurances

1949, Président du Comité financier d'EDF

Chef du cabinet et conseiller technique du Ministère des finances (Edgard Faure)

Engagements liés au temps : Vice-président du CNAT

Ces biographies ont été écrites à l'aide des ouvrages – documents cités dans la bibliographie et dans les sources. À ceux-ci, les références ci-après, peuvent être ajoutées :

A. BELTRAN ET M. BUNGENER, «Itinéraire d'un ingénieur», *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 15, juillet-septembre 1987, p. 59-68.

M. LAUNAY, *Robert Buron. Témoignages de Pierre Pflimlin et Jean Offredo*, Paris, Beauchesne, 1983

L. QUENNOUËLLE-CORRE, *L'état-banquier et la croissance. La direction du Trésor 1947-1965*, Paris, CHEFF, 2000

*Les Échos*, 21/11/1991, « Cour des comptes Bertrand Labrusse »

*Les Échos*, 2/05/2008, « Karol Sachs »

« Propriété privée, propriété collective ou « dépropiation » des moyens de production », *Objectif 72*, n°30, septembre-octobre 1970 pp. 10-20

« Biographie de G.-TH. Guilbaud », *Mathematics and Social Sciences*, 46e année, n° 183, 2008, p. 9-15

*Who's who in France : Dictionnaire biographique de personnalités françaises vivant en France, dans les territoires d'Outre-Mer ou à l'étranger, et de personnalités étrangères résidant en France* – années consultés sur le site des Archives de Paris : de 1956 à 2013

## ANNEXE II

Reprise d'un discours de Robert Buron présentant le CNAT dans une publication rédigée par Jean Hallaire

### LE COMITÉ NATIONAL POUR L'ÉTUDE ET LA PROMOTION D'UN AMÉNAGEMENT DES HORAIRES DE TRAVAIL

Présentation par M. BURON

*Ministre des Transports et des Travaux Publics  
Président du Comité National de la Productivité*

**D**IMINUER la peine de l'homme en organisant rationnellement ses activités, assurer une utilisation optimale des moyens matériels et humains dont dispose notre pays, sont des objectifs sur lesquels tous les Français ne peuvent qu'être d'accord. C'est à la poursuite de ces objectifs que le « Comité national pour l'étude et la promotion d'un aménagement des horaires de travail » (C.N.A.T.) entend se consacrer.

Constituée officiellement aujourd'hui même, cette Association nouvelle, que j'ai pris l'initiative de créer et à laquelle des hommes qui assument d'importantes responsabilités dans la vie économique et sociale de notre pays apportent leur précieuse adhésion, a accepté à sa présidence le Président du Comité national de la Productivité, aujourd'hui Ministre des Travaux Publics. Les vice-présidents sont : M. Ardent, Commissaire général à la Productivité ; M. Malterre, Vice-Président du Conseil national économique, Président de la Confédération générale des Cadres ; M. Marcou, Président de la Chambre de Commerce de Paris et de l'Assemblée des Présidents des Chambres de Commerce ; enfin, M. Villadier, Président du Comité financier de l'Electricité de France. La charge de trésorier de l'Association a été confiée à l'Association Française pour l'Accroissement de la Productivité, celle de Secrétaire général incombera à M. Hallaire, chargé de mission au Commissariat général à la Productivité, qui depuis un an déjà a procédé à des études et à des expériences tant en province que dans la région parisienne, en vue d'obtenir un meilleur aménagement des horaires de travail.

J'ai, aujourd'hui, mission de présenter le C.N.A.T. et de préciser ses objectifs et son organisation. Le C.N.A.T. est né d'un certain nombre de constatations et de préoccupations.

Transformée par une progressive standardisation des produits, des matériels et des méthodes, la vie moderne est marquée par un effort d'organisation du travail au sein des entreprises. On n'observe pas le même effort de rationalisation dans l'aménagement général des activités individuelles et professionnelles du pays, et plus particulièrement dans la vie des grandes agglomérations urbaines. Gagnant le rythme même de l'existence humaine, une très générale tendance à la standardisation n'a pas trouvé ici un nécessaire correctif dans un souci d'organisation d'ensemble.

Si l'on n'y prend pas garde, l'homme de demain, qu'il soit fonctionnaire, artisan, employeur ou salarié, commencera son travail à la même heure pour le terminer à la même minute. Cette synchronisation des activités, qu'elle intervienne dans le cadre de la journée, de la semaine ou encore de l'année, a des conséquences dont il convient de prendre conscience. Toutes les activités des services, qu'ils soient publics ou commerciaux, ont un dénominateur commun : être avant tout à la disposition du public. Peut-on dire de telle ou telle administration qu'elle obéit à cet impératif quand ses horaires de fermeture coïncident précisément avec les heures où l'immense majorité des salariés pourrait y avoir accès à l'issue de son travail ? Ne crée-t-on pas ainsi une gêne souvent absurde pour les travailleurs ? La situation actuelle entraîne par surcroît des pointes de transports et des pointes de circulation que toute ville de certaine importance connaît deux, trois ou quatre fois par jour.

A-t-on jamais mesuré la somme de fatigue, d'heures perdues, d'accidents de trajet que représentent dans la seule région parisienne, pour les deux tiers des salariés qui sont domiciliés dans une commune ou un arrondissement autre que celui de leur lieu de travail, des migrations quotidiennes aux heures de pointe ? A-t-on suffisamment réfléchi au fait que ces pointes coûtent cher à l'économie du pays, ou nécessitent des investissements dont la rentabilité doit être contrôlée ?

Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de repenser les horaires des grandes cités. Chacune a sa personnalité et connaît les problèmes qui lui sont propres ; mais toutes ressentent aujourd'hui le même mal. Il convient tout d'abord de prendre conscience de la gêne, et de la fatigue qu'entraînent des horaires de travail strictement synchronisés et d'en mesurer les conséquences d'ordre économique. Il s'agit ensuite d'étudier dans quelle mesure on peut suggérer des réformes car il ne saurait être question ici d'imposer telle ou telle modification par voie d'autorité. On doit obtenir une adhésion affective à des mesures qui paraîtront correspondre au Bien Commun.

Cette recherche du Bien Commun ne peut être constructive que grâce à la collaboration de tous les organismes qui ont vocation à connaître les problèmes humains et économiques. Le C.N.A.T. se propose de les rassembler.

*Paris, le 4 décembre 1958.*

## ANNEXE III

« Schéma d'une étude diagnostic pour une action d'aménagement du temps ».

FICHE N° 1 - ANNEXE

SCHEMA D'UNE ETUDE - DIAGNOSTIC POUR UNE ACTION  
D'AMENAGEMENT DU TEMPS

1 - Présentation d'ensemble de l'agglomération

- S.D.A.U.
- P.O.S.
- Données démographiques : résultat du dernier recensement
- Nature du tissu urbain : densité de population, tissu continu, semi-continu, coupures.
- principales zones d'emplois : localisation, secteurs d'activité (primaire, secondaire, tertiaire), importance.
- principales zones d'habitat : localisation, importance, type d'habitat.
- Réseaux de voies de communication : plan des rues et artères principales, réseau SNCF, réseau de bus.
- Délimitation de la zone centrale des services et des grands établissements : université, hôpital, cité administrative..
- Zones protégées : espaces verts, parcs; vieux quartiers.

2 - Les rythmes de travail (production)

- Délimitation du bassin d'emplois : interférence avec les bassins d'emploi voisins
- Les flux quotidiens : nature, importance des pôles d'attraction, fréquence à l'intérieur de la journée
- Etude des rythmes dans les principales entreprises et zones d'emploi.

### 3 - Les rythmes des activités de services

(Administrations, Commerces, Services).

. Structure, répartition et horaires des commerces. Rayon de chalandise.  
Jours de marchés quotidiens.

. Horaires de travail des Administrations. Pratique de l'horaire variable, de la journée continue.

. Budget-temps quotidien, hebdomadaire et annuel des équipements sportifs et socio-culturels : (piscines, stades, gymnases etc.)

. Calendrier des principales fêtes ou manifestations.

### 4 - Les rythmes scolaires

- Carte scolaire de l'agglomération.

- Rythmes scolaires quotidiens et hebdomadaires ; position par rapport aux rythmes des autres activités.

- Organisation de la garde des enfants pré-scolaires, et des scolarisés hors temps scolaire.

- Loisirs des scolarisés, spécialement pendant les petites vacances.

5 - Conséquences des rythmes d'activité sur les déplacements et la circulation.

- . Etudes du plan de circulation (heures de pointes, stationnement, pointes noires, accident).
- . Réseau, fréquence et fréquentation horaires des transports en commun.
- . Flux des voyageurs pendulaires par heure SNCF.
- . Réseau et horaires de ramassage scolaire.
- . Flux d'entrée et de sortie des autoroutes et voix express de la journée, de la semaine.

Source : A.N. : Cote 19960016/1, note de la Délégation à la qualité de la vie du 29 mars 1979

## ANNEXE IV

### Membres de l'Institut du Temps

Source : A.N.: Cote 20080615/107, Institut du temps, membre du conseil du temps, liste établie en novembre 1985

Jean-Pierre de Monza

Jean-Louis Servan Schreiber

Joël de Rosnay : biologiste, délégué au président de la Cité des Sciences et de l'Industrie de la  
villette

Serge Antoine

Christophe Kolm : directeur du Centre de l'enseignement et de la recherche en analyse  
socioéconomique, École Nationales des Ponts et Chaussée.

Bernard Kapp : directeur associé du Cabinet Janus Consultant

Silvère Seurat : ingénieur et administrateur de l'ACTIM

René Passet : professeur de Science économique à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

Docteur Hubert Montagner : Universitaire et membre du laboratoire de psycho physiologie.

Roger Sue : Enseignant à l'université, chercheur associé au CNRS, fondateur de la revue  
*Espaces*.

Jacques Robin : médecin, chargé par le Premier Ministre de diriger la délégation à la mise en  
place du CESTA.

Michèle Montrelay : psychanalyste et écrivain

Joseph Le Dren : Secrétaire Général de l'Institut de Belleville.

Jacques Attali : conseiller spécial auprès du Président de la République, et membre du Conseil  
d'État

Robert Clément : directeur de la direction du Temps Libre et de l'Education populaire

Hervé Serieyx : directeur du groupe Eurequip et Président de l'association des cadres  
dirigeants de l'industrie pour le progrès social et l'économie

Jean-Pierre Perié : médecin et chef de service de l'Inspection générale du temps libre et de  
l'Education Populaires

Hugues de Jouvenel : directeur de la revue *futuribles* et expert consultant.

George Buis : général des corps armés.

Hubert Reeves : astrophysicien.

Michel Serres : Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

## ANNEXE V

### Séminaire du groupe de prospective « Temps et Territoire »

#### Année 2000

Séminaire de lancement à Paris le 2 février  
Séminaire temps, territoire et prospective à Paris le 22 mars  
Séminaire territorial de Saint-Denis le 20-21 avril  
Séminaire sur les méthodes de représentation de la mobilité à Paris le 15 mai.  
Séminaire territorial de Poitiers le 20-21 juin sur Temps des villes, temps des femmes  
Séminaire territorial de Belfort le 26-27 octobre  
Séminaire territorial du département de Gironde le 16-17 novembre

#### Année 2001

Séminaire Temps et politiques publiques à Paris le 8 février  
Séminaire Temps et culture à Paris le 30 mars  
Audition de la DATAR dans le cadre de la mission « temps et villes » confiée à Edmond Hervé à Paris le 4 mai  
Séminaire Temps et nouvelles technologies de l'information et de la communication à Paris le 18 octobre

#### Année 2002

Séminaire territorial de Rennes sur temps et égalité le 30 janvier et 1<sup>er</sup> février  
Séminaire territorial de Lille sur l'aménagement du temps de l'enfant le 14-15 mars  
Séminaire sur les temporalités de la logistique urbaine à Paris le 20 juin  
Séminaire sur entreprises, temps et territoires à Paris le 10 octobre  
Séminaire sur la société 24h sur 24, portées et limites à Paris en novembre  
Séminaire territorial à Nancy sur les services en décembre

#### Année 2003

Séminaire territorial de Paris, janvier 2003  
Séminaire conclusif du groupe « Temps et territoire » mars 2003.

Sources : J-Y BOULIN, P. DOMMERGUES, F. GODARD (DIR.), *La nouvelle aire du temps*, Paris, Editions de L'Aube DATAR, 2003 et Centre de documentation du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET): dossier de la DATAR et de l'AFET, intitulé «Les cahiers de la prospective temps et territoires 2000-2002 »,

## ANNEXE VI

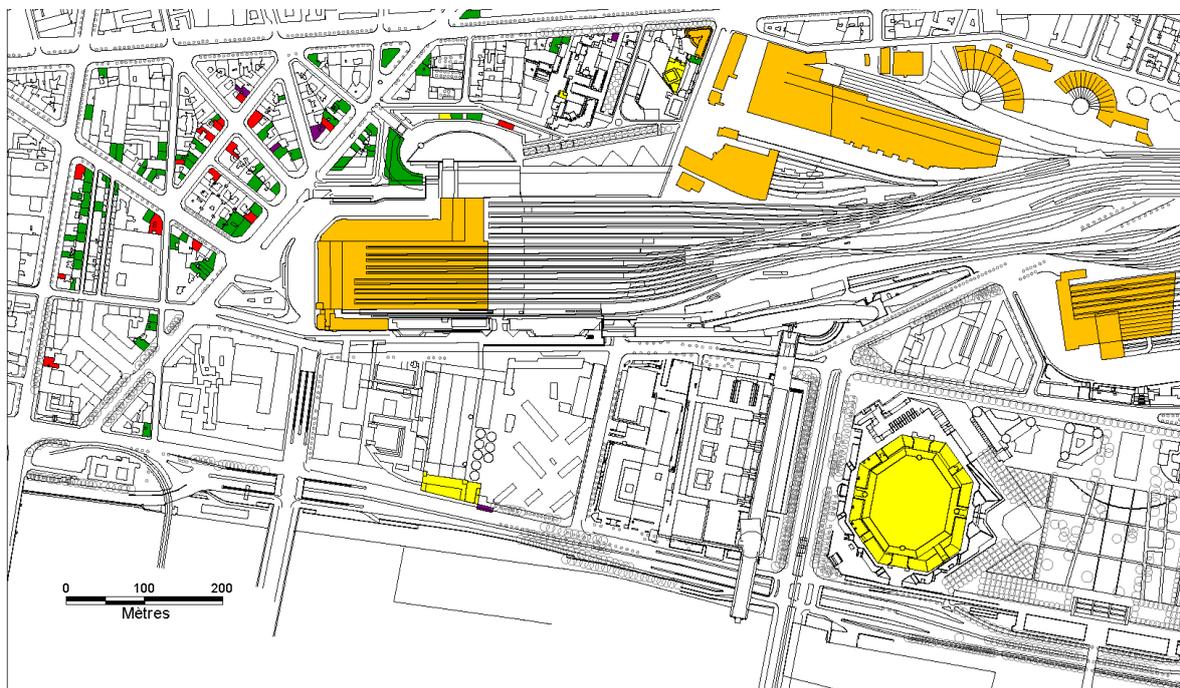
### Les territoires engagés dans les politiques temporelles



Source : TEMPO TERRITORIAL, *Les politiques temporelles au cœur de votre territoire*, octobre 2013

## ANNEXE VII

Extrait d'un chronotope de la gare de Lyon et de son quartier de 20h à 22h



Légende :

- Services commerciaux
- Commerces
- Restauration et hôtels
- Equipements
- Bureaux
- Gare et locaux SNCF

Source : brochure *Mobilité et temporalités* réalisée par la Mairie de Paris et Bureau des temps, disponible sur le site de l'ANPP : <[http://www.anpp.fr/IMG/pdf/Presentation\\_-\\_Bureau\\_des\\_temps\\_Paris.pdf](http://www.anpp.fr/IMG/pdf/Presentation_-_Bureau_des_temps_Paris.pdf)>